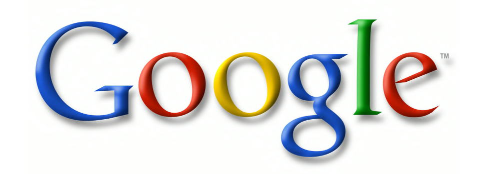


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/








600094532T

PRINCIPES

DISCUTÉS.

TOME QUATRIEME.

PRINCIPES
DISCUTÉS,

Pour faciliter l'intelligence des Livres prophétiques, & spécialement des Pseaumes, relativement à la Langue originale;

Suivis de plusieurs Dissertations sur les Lettres II, III, IV & V de M. l'Abbé de Villefroy, dans lesquelles il est traité de la conduite de Dieu à l'égard de son Eglise depuis le commencement du monde.

Subsequi grandia nostra lux,
Non nova, sed novè.

TOME QUATRIEME.



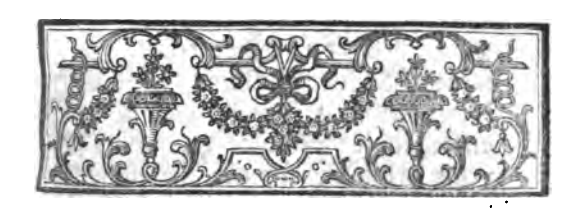
A PARIS,

Chez { P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe à l'Hercule.
Cl. Herissant, Libraire-Imprimeur, rue neuve Notre-Dame. }

M. DCC. LV.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

101. i. 248.

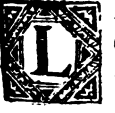


PRINCIPES DISCUTÉS,

Pour faciliter l'intelligence des Livres prophétiques, & spécialement des Pſaumes, relativement à la Langue originale.

TOME QUATRIÉME.

INTRODUCTION.



La diviſion que nous avons donnée au commencement du premier Volume, exigeroit, ce ſemble, que nous entraſſions ici dans la diſcuſſion des termes énigmatiques & généraux, qui ſont répandus dans les Livres prophé-

tiques, & ſur-tout dans les Pſaumes. Nous avions déja commencé à mettre en ordre les preuves que nous pouvons produire ſur cet Article important du génie prophétique, lorſque les réflexions ſuivantes nous ont fait remettre à un autre tems à traiter cette matiere, pour ſatisfaire à une néceſſité qu'on nous a fait enviſager comme plus preſſante.

Vous prouvez, il eſt vrai, nous ont dit pluſieurs amis ſenſés, les principes qui ſont dans le cours de cet Ouvrage, par des autorités & des raiſonnemens qui ſont à l'abri de toute chicanne : votre maniere de procéder jette un grand jour ſur des paſſages, & même ſur des piéces entieres qu'on avoit regardé comme inintelligibles ; mais ces principes dépendent eux-mêmes de pluſieurs autres, qu'un Anonyme a prétendu infirmer, il y a quelque tems, par un Ecrit composé contre l'Auteur des Lettres à ſes Eléves, ſous le titre de *Réflexions Théologiques*. Vous vous contentez de ſuppoſer ces principes inconteſtables dans tout le cours de vos trois premiers Volumes, Les Savans

versés dans ces matiéres conviendront aisément qu'ils le sont. Ils n'ignorent pas qu'ils ont pour appui l'autorité de l'Ecriture, celle des Peres de l'Eglise, & le suffrage des Théologiens anciens & modernes. Mais, ajoute-t-on, tout le monde, ne pensera peut-être pas de même. Un Critique s'est élevé contre ces principes avec toute la confiance qu'inspire naturellement une bonne cause. Les préventions, ou le défaut de connoissance dans plusieurs des Lecteurs, ne lui auront-ils pas acquis quelques Partisans? *Il seroit* d'autant plus dangereux, dans un commencement de travail sur la sainte Ecriture, de laisser quelque doute sur une matiere de cette importance, que l'esprit des hommes, trop souvent facile à croire le mal qu'on lui inspire, saisit avec avidité ce qui en a les moindres apparences, lorsqu'elles ne sont pas démenties.

Il paroît donc nécessaire de prouver ces principes fondamentaux aussi efficacement que ceux qui en dérivent. La matiere est d'ailleurs assez intéressante pour ne la pas négliger, & l'utilité qui en résultera, ne sera pas mé-

diocre. En un mot, on désire que nous fassions connoître une bonne fois au Public que nous ne cherchons point à éviter les difficultés qu'on nous propose, plutôt qu'à les résoudre; & que, si nous ne nous arrêtons point dans la suite à réfuter les Ecrits de cette espéce, qui pourroient paroître, & qui n'auroient d'autre mérite que celui de contester des vérités évidentes, c'est le respect que nous lui portons, qui sera la seule cause de notre silence, & qui nous engagera à ne pas l'occuper de choses indignes de son attention.

Ces avis nous ont paru judicieux, & nous nous empressons d'y déférer, pour établir de plus en plus les vérités qui font le corps de l'Ouvrage, dont on a déja vû les trois premiers Volumes, & que nous espérons faire suivre de plusieurs autres, si le Public veut bien agréer nos travaux.

Quatre points principaux, sur lesquels on pourroit avoir répandu quelques nuages, feront l'objet de notre attention.

1°. Le Critique ne veut point *que ce soit le Verbe, qui ait créé le monde,*

2°. Il refuse de reconnoître *que ce soit le Verbe, qui ait tout fait par lui-même dans l'ancien Testament :* ensorte que la direction de son Eglise, depuis le commencement du monde, ne sera pas immédiatement son ouvrage, dans les principes de l'Anonyme. Soutenir de telles propositions, c'est avancer, selon lui, autant de *Paradoxes*, ou tout au moins, c'est se repaître d'*une belle imagination, qui a flatté le goût de l'Auteur des Lettres, un peu trop décidé pour le singulier.*

3°. A entendre le Critique, il est absolument faux que l'Eglise ait été *Epouse* avant l'Incarnation *du Verbe.* Cette expression lui paroît tout-à-fait *insolite & vraiment neuve.* Il va jusqu'à la qualifier d'*erreur dangereuse*, de *faux*, de *dangereux principe.*

4°. L'opinion peu avantageuse qu'il s'est formée de l'Eglise de l'ancien Israël, lui fait regarder toute la Nation des Hébreux comme un Corps, qui ne mérite que son indignation. Quelques Justes de tems à autre, dans la vaste étendue des siécles, qui ont précédé l'Incarnation, échappent à peine à ses anathêmes. On diroit que c'est par

commisération qu'il daigne en placer quelques-uns parmi les Bienheureux. De-là ses déclamations si véhémentes contre la *justice* d'Israël, dont il est si souvent parlé dans les Prophétes. C'est commettre un attentat à ses yeux, que d'adopter leurs expressions favorites, lorsque l'on parle de ce Peuple, surtout depuis le retour de la Captivité de Babylone...... *De la justice*, & *des Justes* avant Jesus-Christ !... Quel crime !...

Contre ces quatre Articles nous espérons démontrer :

1°. Que le Verbe est vraiment & spécialement le *Dieu Créateur*.

2°. Qu'il *dirige immédiatement par lui-même* son Eglise depuis le commencement du monde, & que c'est *en personne* qu'il a veillé à ses besoins les plus pressans.

3°. Que l'Eglise étoit *Epouse*, même avant l'Incarnation ; par conséquent que l'on a eu raison d'appeller l'Eglise d'Israël *Epouse du Verbe*.

4°. Enfin, que le Verbe a communiqué à cette Eglise une *justice* proportionnée à son état ; justice plus abondante, à mesure que les tems de grace

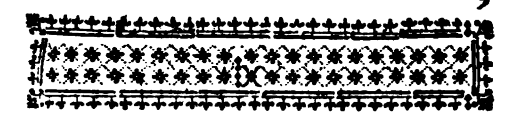
approchoient, afin de la rendre plus digne du Médiateur qu'elle attendoit; & que cette justice, sans avoir été dans tous les tems aussi commune que dans le Christianisme, (erreur que tout bon Catholique, & même tout homme raisonnable, désavouera sans peine,) a été cependant bien plus répandue qu'on ne se l'imagine ordinairement, sur-tout depuis le retour de la Captivité de Babylone.

Pour démontrer l'évidence de ces quatre Articles, ce sera l'Ecriture sainte elle-même, qui nous fournira les preuves dont nous aurons besoin. A l'abri d'une autorité si respectable & si sûre, nous pourrions nous dispenser d'en apporter aucune autre. Néanmoins, pour faire mieux sentir quelle a été la maniere de penser dans tous les tems sur ces quatre vérités, nous ferons voir que les Peres de l'Eglise tant Grecs que Latins, concourent également à nous autoriser, non par des passages tronqués, amenés violemment à notre but, mais par des endroits formels, & en propres termes. Nous ferons voir encore que les plus habiles Théologiens, que les plus savans Interprétes

de l'Ecriture penſent de même que ces Oracles de l'Egliſe; enfin, que la raiſon & l'œconomie de la Religion ſe prêtent d'elles-mêmes à toutes ces vérités.

Voilà ſans doute de grandes promeſſes: mais, ſi nous y ſatisfaiſons, n'aurons-nous pas rempli l'engagement que nous contractons avec le Public? Il en pourra juger, après la lecture des quatre Diſſertations ſuivantes, dont chacune répondra à un des quatre points conteſtés.





PREMIERE DISSERTATION.

Sur le Verbe Créateur.

QUI jamais s'imagineroit qu'un Théologien pût revoquer en doute, ou même ignorer une vérité si connue que celle-ci : *L'œuvre de la création est spécialement attribué à la personne du Verbe dans les saintes Ecritures?* Auroit-on dû s'attendre que ce point si authentiquement reconnu par la tradition la plus ancienne, & formellement énoncé dans les Livres saints, eût pû être non seulement contredit, mais positivement nié par un homme qui paroit ne faire aucune difficulté de se donner pour Maître dans les matieres théologiques? Il nous sembloit qu'il étoit presqu'impossible de se le persuader. Si nous n'en avions pas devant les yeux la preuve par écrit, & si quelqu'un se fût contenté de nous en faire le rapport, nous penserions lui faire grace de dire qu'il s'est trompé, & qu'il

a cru voir ce qui n'est pas. Peut-être même irions-nous jusqu'à le soupçonner d'une injustice à l'égard de celui qu'il nous diroit avoir contesté de pareilles propositions. Non, quelque prévenu que l'on suppose un Théologien pour des opinions singulieres avec lesquelles il se seroit familiarisé depuis long-tems, on ne se prête pas volontiers à croire qu'il refuse opiniâtrément de souscrire à l'évidence la plus complette.

Cependant „ les Peres n'ont pas
„ dit, selon l'Auteur des réflexions,
„ (*a*) que ce soit le Verbe qui ait créé
„ le monde, que le Verbe soit pro-
„ prement le Dieu Créateur. . . . .
„ S'il étoit permis, dit-il, de l'at-
„ tribuer (la création) proprement
„ & spécialement au fils, pourquoi
„ ne l'attribueroit-on pas de même
„ au Saint Esprit. „ Tout surprend, tout étonne dans cet énoncé, on croit être transporté dans un pays théologique tout différent de celui que les Savans ont fréquenté. L'Anonyme ajoute que (*a*) „ ce n'est plus le Verbe
„ qu'il faut qualifier le Dieu Créa-
„ teur, mais le Pere qui a tout créé

(*a*) *Pag.* 3. & 4.

„ par sa parole, par son Verbe. .... „ & la preuve qu'il en donne, c'est que „ le Pere étant le principe des deux „ autres personnes, principe sans „ principe, il doit être regardé comme „ la source primordiale de tout. „ En voyant la premiere proposition, nous nous serions au moins attendu à quelque sophisme qui auroit pû masquer la difficulté; & qu'il auroit fallu démêler; mais ici tout est clair, & il n'y a pas le moindre embarras.

Dieu le Pere est sans contredit le Dieu Créateur, parce qu'étant le principe des deux autres *personnes*, tout ce qui se fait par l'une ou l'autre des deux, est produit par l'unité d'essence qu'il leur communique, & de-là toutes les œuvres de la Trinité que l'on appelle *ad extra* se rapportent à lui comme à leur principe, à leur source & à leur origine. C'est ce qui fait dire à Saint Hilaire (*Lib.* 2. *de Trin.*) *Pater est, in quo omne quod est, consistit. C'est le Pere en qui tout consiste.* Mais il ne s'agit pas ici de savoir si la création lui appartient dans ce sens. Aucun homme raisonnable & Chrétien ne niera cette vérité.

Il ne s'agit pas non plus de savoir si le S. Esprit est aussi le Dieu créateur dans le sens qu'il participe à l'unité d'essence qui est le principe de toutes les opérations *ad extra.* Dans ce sens, tout ce qui se fait par une personne, est aussi faite par une autre, & c'est ce qui fait dire à Saint Anselme, qu'il n'y a que la souveraine essence qui seule est créatrice & le seul principe de tout ce qui a été fait (*a*). D'où il conclud que tout ce qui est fait par le Saint Esprit, est aussi fait par le Verbe, que le Verbe est à la Créature tout ce que lui est le Saint Esprit, & réciproquement (*b*). On en doit dire autant du passage de Saint Jean, 5 : 19. Tout ce que fait le Pere, le fils le fait aussi. *Quæcumque ille* (*Pater*) *fecerit hæc & filius similiter facit.* Ces vérités ne sont point contestées : mais

(*a*) Summa essentia non est nisi una, quæ sola creatrix & solum principium est omnium quæ facta sunt.

(*b*) Quare quæcumque summus Spiritus facit, eadem & Verbum ejus facit & similiter. Quidquid igitur summus Spiritus est ad creaturam, hoc & Verbum ejus est & similiter. *Monolog. cap.* 37.

encore une fois ce n'eſt pas, ce dont *il* eſt queſtion. Le voici : c'eſt de ſavoir ſi, par appropriation, comme parlent les Théologiens, telle opération, ou telle qualité eſſentielle de la Trinité, n'eſt pas attribuée ſpécialement à une perſonne, & telle autre à un autre. Par exemple, tout le monde convient que la ſageſſe eſt particulierement attribuée au Fils, l'amour & la charité qui s'opere dans nos cœurs au Saint Eſprit ; cependant quelqu'un s'aviſera-t-il de dire que ces deux attributs n'appartiennent pas auſſi au Pere, & ne le *reconnoiſſent* pas pour leur principe ? Dira-t-on que le Saint Eſprit ne poſſede pas auſſi la ſouveraine ſageſſe, & que le Fils n'opere pas en nous l'amour & la charité. Le ſoutenir ſeroit une héréſie, puiſque l'eſſence eſt une dans les trois perſonnes. Cependant on convient que cette différente appropriation d'attributs à différentes perſonnes de la Sainte Trinité eſt fondée ſur l'Ecriture.

Saint Auguſtin a extrait des Livres Saints pluſieurs endroits où cette différente appropriation des œuvres de la Trinité, que l'on appelle *ad extra*, eſt

marquée clairement, & quoiqu'il reconnoisse dans chacune des personnes cette unité d'essence, cette égalité de puissance qui ne forme qu'un seul & même Dieu, il ne balance point sur l'autorité des divines Ecritures à appliquer telle opération à une personne de la Trinité, & telle autre à un autre. „ Tous les Auteurs Catholiques, „ dit-il (*a*), qui ont traité des Livres

(*a*) Divinorum Librorum, veterum & novorum Tractatores Catholici hoc intenderunt secundùm Scripturas docere, quòd Pater & Filius, & Spiritus sanctus, unius ejusdemque substantiæ inseparabili æqualitate divinam insinuent unitatem : ideòque non sunt tres Dii, sed unus Deus, quamvis Pater filium genuerit, & ideò Filius non sit qui Pater est; Filiusque à Patre sit genitus, & ideò Pater non sit qui Filius est; Spiritusque sanctus nec Pater sit nec Filius, sed tantùm Patris & Filii Spiritus; Patri & Filio etiam ipse coæqualis, & ad Trinitatis pertinens unitatem. Non tamen eandem Trinitatem natam de Virgine Mariâ, & sub Pontio Pilato crucifixam & sepultam tertio die resurrexisse, & in cœlum ascendisse, sed tantummodò Filium; nec eandem Trinitatem descendisse in specie columbæ super Jesum baptisatum, aut die Pentecostes, post Ascensionem Domini, linguis divinis velut ignis sedisse super unumquemque

„ Divins, ont eu pour but d'enseigner après l'Ecriture, que le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, forment cette Divine Unité établie par l'inséparable égalité d'une seule & même substance. Il n'y a donc pas trois Dieux, il n'y a qu'un, quoique le Pere ait engendré le fils, que par conséquent le fils ne soit pas celui qui est le Pere : quoique le fils ait été engendré par le Pere : que par conséquent le Pere ne soit pas celui qui est le fils ; quoique le Saint Esprit ne soit ni le Pere ni le fils, mais seulement l'esprit du Pere & du fils : qui est égale au Pere & au *fils*, & qui appartient à l'unité de la Trinité. Cependant reprend S. Augustin, ce n'est pas cette même

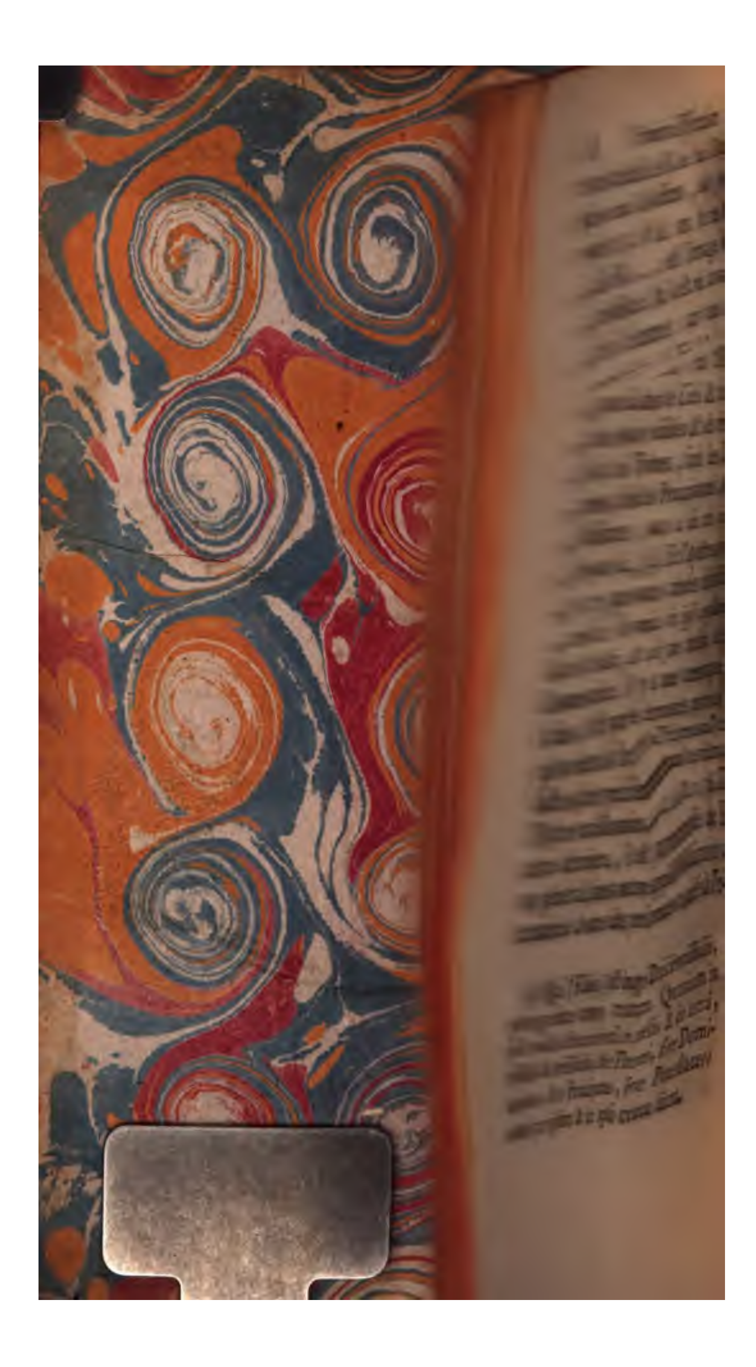
eorum, sed tantummodò Spiritum sanctum ; nec eandem Trinitatem dixisse de cœlo : Tu es Filius meus, sive cùm Jesus baptisatus est à Joanne, sive in monte quandò cum illo erant tres Discipuli, aut quandò sonuit vox dicens : Et clarificavi, & iterùm clarificabo ; sed tantummodò Patris vocem fuisse ad Filium factam, quamvis Pater & Filius & Spiritus sanctus, sicut inseparabiles sunt, ita inseparabiliter operentur. Hæc mea fides ; quandò hæc est Catholica fides. *Lib. I. de Trin. n. 7.*

„ Trinité qui est née de la Vierge
„ Marie, qui a été crucifiée sous Pon-
„ ce-Pilate, qui a été ensevelie, qui
„ est ressuscitée le troisiéme jour, &
„ qui est montée au Ciel, c'est seu-
„ lement le Fils. Ce n'est pas cette
„ même Trinité qui est descendue sous
„ la ressemblance d'une Colombe sur
„ Jésus baptisé, ou qui s'est reposée
„ sur chacun des Apôtres en forme
„ de langues de feu le jour de la
„ Pentecôte, après l'Ascension du
„ Seigneur; c'est seulement le Saint
„ Esprit. Ce n'est pas cette même
„ Trinité qui a dit du haut du Ciel,
„ *vous êtes mon Fils*, soit lorsque Je-
„ sus fût baptisé par Saint Jean, soit
„ lorsqu'il étoit sur la montagne, ac-
„ compagné de trois de ses Disci-
„ ples, & qu'une voix se fit enten-
„ dre en ces termes : *Je l'ai déja glo-*
„ *rifié, & je le glorifierai encore*,
„ c'est seulement la voix du Pere
„ adressée au Fils, quoique le Pere,
„ le Fils & le Saint Esprit agissent in-
„ séparablement. Telle est ma foi,
„ ajoute le Saint Docteur, parce que
„ telle est la Foi Catholique. „
Il est donc constant que les opéra-

tions *ad extra* de la Trinité, quoique produites par l'unité d'essence, sont *appropriées* à telle ou à telle personne. Cet Oracle du Docteur de la Grace, va nous servir de boussole dans cette premiere Dissertation.

En effet la même chose subsiste pour l'œuvre de la création. Elle est si particulierement & si spécialement attribuée par appropriation dans les saintes Ecritures à la seconde personne de la Sainte Trinité, qu'il suffit de les ouvrir pour s'en convaincre. Nous avions déja rapporté dans notre réponse, ce passage si décisif de Saint Jean qui parle certainement de la personne même de J. C. *Per quem omnia facta sunt .... mundus per ipsum factus est.* „ Par qui tout a été fait .... le „ monde a été fait par lui. „ L'Anonyme a fait semblant de ne le pas voir. Verra-t-il mieux tous les autres que nous avons à lui citer ? Nous le souhaitons.

Saint Paul dans plusieurs endroits de ses Epîtres, nous confirme bien clairement cette vérité du *Verbe Créateur.* Pour éviter toute dispute au sujet de la traduction, nous nous servi-



premier des deux
a connu les def-
out eft de lui, tout
eft en lui, à lui
us les fiécles,, (a).
n confulte tous les
Interprétes; quand
er la Divinité du
t ce paffage à tous
ntrer qu'il eft Dieu,
éateur. ,, Au com-
oit le Verbe, dit M.
s, *tome* 3. *p.* 39. &
outes chofes ont été
& rien de ce qui a été
it fans lui .... il étoit
e, & le monde a été
uel caractere plus pro-
inité, que celui d'être
toutes chofes. .... De
plus forts voudroit-on
Jean fe fût fervi *pour at-*
erbe la Création de l'Uni-
Héb. 3: 2, 3. Il (J. C.)
digne d'une gloire d'au-
rande que celle de Moy-

cognovit fenfum Domini...
& per ipfum, & in ipfo funt
ria in fecula.

rons de celle de M. de Saci. Dans l'Epître aux Colossiens, *chap. premier, versets* 15. & 16. on lit ces mots : „ Le Fils .... est l'image du Dieu „ invisible, & il est né avant toutes „ les Créatures : *car tout a été créé* „ *par lui* dans le Ciel & sur la Terre, „ les choses visibles & les invisibles, „ soit les Trônes, soit les Domina- „ tions, soit les Principautés, soit les „ Puissances, *tout a été crée par lui* „ *& pour lui* „ (*a*). Et l'Apôtre ajoute „ *v.* 17. que toutes choses subsistent „ en lui : *& omnia in ipso constant.* Ceci est clair, & n'a pas besoin de Commentaire. Il y a une remarque à faire, c'est que les dernieres paroles qu'on vient de lire de l'Epître aux Colossiens, sont précisément les mêmes de l'Epître aux Romains, *c.* 11. *v.* 36. Dans cette derniere, il est parlé de Dieu en général, sans aucune application déterminée à une des personnes de la Tri-

(*a*) Qui [Filius] est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creaturæ. Quoniam in ipso condita sunt universa in cœlis & in terrâ, visibilia & invisibilia, sive Throni, sive Dominationes, sive Principatus, sive Potestates : omnia per ipsum & in ipso creata sunt.

nité, comme dans le premier des deux Textes. „ Car qui a connu les des-
„ seins de Dieu, tout est de lui, tout
„ est par lui, tout est en lui, à lui
„ soit gloire dans tous les siécles „ (*a*).
Cependant que l'on consulte tous les Peres & tous les Interprétes; quand ils veulent proüver la Divinité du Verbe, ils joignent ce passage à tous les autres pour montrer qu'il est Dieu, en ce qu'il est Créateur. „ Au com-
„ mencement étoit le Verbe, dit M.
„ l'Abbé François, *tome* 3. *p*. 39. &
„ *suivantes*. Toutes choses ont été
„ faites par lui, & rien de ce qui a été
„ fait, n'a été fait sans lui .... il étoit
„ dans le monde, & le monde a été
„ fait par lui. Quel caractere plus pro-
„ pre à la Divinité, que celui d'être
„ *le Créateur de toutes choses*. .... De
„ quels termes plus forts voudroit-on
„ que Saint Jean se fût servi *pour at-*
„ *tribuer au Verbe la Création de l'Uni-*
„ *vers*? ..... Héb. 3: 2, 3. Il (J. C.)
„ a été jugé digne d'une gloire d'au-
„ tant plus grande que celle de Moy-

(*a*) Quis enim cognovit sensum Domini ...: quoniam ex ipso & per ipsum, & in ipso sunt omnia; ipsi gloria in secula.

„ se, que celui qui a bâti la maison
„ est plus estimable que la maison
„ même. Vous voyez que celui qui
„ a bâti la maison & qui a fait tou-
„ tes choses, est Dieu. Or selon Saint
„ Paul, c'est J. C. qui a bâti la mai-
„ son. *Jesus-Christ est donc le Dieu Sou-*
„ *verain*, puisqu'il a fait toutes cho-
„ ses..... *Il est le Créateur*, en pré-
» sence de qui l'Univers n'est qu'un
» vuide & un néant.... *Heb.* 1. 10.
» *Il est le Créateur* qui a affermi la
» terre sur ses fondemens. *Rom.* 11.
» 36. Tout est de Jesus-Christ par lui,
» & en lui. *Heb.* 1 : 12. Jesus-Christ a
» fait les siécles, il a créé les choses vi-
» sibles & invisibles, les Cieux & la
» Terre, tout est par lui & pour lui.
» Toutes choses subsistent en lui, il
» soutient tout *par sa parole* toute-
» puissante, &c. » Nous citons cet
Auteur par préférence, quoique récent, parce qu'il ne dit rien de lui-même. Il ne fait que recueillir ce qui se trouve de côté & d'autre dans l'Ecriture, & il l'entend comme la Tradition de tous les siécles l'a entendu. Après cela, pourroit-on douter que le Verbe ne fut vraiment *le Dieu Créateur*, tout, jus-

qu'à l'expression s'y trouve autorisé.

Il est encore plusieurs autres textes de l'Ecriture qui prouvent inconteſtablement cette même vérité. Nous les rapporterons dans le cours de cette diſſertation. Voyons s'il est vrai que *les Peres n'ont pas dit que ce soit le Verbe qui ait créé le monde.*

Il faut avouer qu'une choſe ici nous embarraſſe : c'est le choix des autorités. Que nous parcourions tous les Peres de l'Egliſe, ſur-tout ceux qui ont eu à prouver la Divinité du Verbe contre les Ariens & les autres Hérétiques qui la nioient, nous n'en voyons pas un ſeul, nous ne diſons pas, qui n'inſinue cette vérité, mais qui ne s'attache à la répéter & à l'inculquer à chaque inſtant.

Nous nous contenterons de citer quelques-unes de ces autorités. Il nous faudroit tranſcrire une grande partie des Ouvrages polémiques des Peres ſur les prérogatives du Fils de Dieu, ſi nous voulions rapporter toutes celles que nous avons entre les mains. Nous en citerons cependant un aſſez grand nombre pour ne pas laiſſer lieu de croire que nous voulions en im-

poser à personne par de belles paroles qui seroient destituées de réalité.

Avant que d'entrer dans la preuve des Peres, nous pourrions dire avec le célebre Ferrand sur le Psaume 101. que les Payens mêmes qui semblent avoir eu quelque connoissance de la création du monde, peut-être comme le prétendent l'illustre Evêque d'Avranches & beaucoup d'autres, par le commerce qu'ils eurent avec les Juifs, n'ont pas ignoré cette vérité du Verbe Créateur. Platon, selon cet Interpréte, Héraclius, Amélius, Zénon, Numénius, Séneque, Plotin, Calcidius, ont attribué la création à la personne du Verbe qu'ils appellent *la Raison* de Dieu ; quoique nous soyons fort éloignés de croire qu'ils ayent eu sur ce Dieu Créateur la justesse des notions que nous donne la Religion Chrétienne. Ce sont des lueurs de bon sens obscurcies par mille erreurs. Quand nous soutiendrions cette prétention, elle seroit appuyée par l'autorité d'Eusébe dans son Livre deuxiéme de la Préparation Evangélique, par Saint Augustin, par Saint

Cyrille, par Tertullien, par Lactance, comme on le peut voir dans l'endroit de Ferrand déja cité.

» Chez vos Sages, dit Tertullien, » en parlant aux Payens, il passe pour » constant que le Verbe (*Græcè* λόγον) » qui est la raison, est l'Auteur de » tout l'Univers. C'est lui, selon » Zénon, qui a tout fait, tout ar» rangé, disposé. Ils l'appellent le » Destin, ils l'appellent Dieu, l'Ame » de Jupiter, la Nécessité de toutes » choses. Cléantes fait faire toutes » ces choses par un esprit, qui, selon » lui, pénétre tout (*a*). » Zénon, dit » Lactance, assûre que c'est le Verbe » qui a créé l'Univers, & qui a dis» posé tout ce qui existe dans la natu» re » (*b*). Les Philosophes n'igno-

(*a*) Apud vestros etiam Sapientes λόγον, id est, sermonem atque rationem constat artificem videri universitatis. Hunc enim Zeno determinat factitatorem qui cuncta in dispositione formaverit, eundem & fatum vocari, & Deum & animum Jovis, & necessitatem omnium rerum. Hæc Cleanthes in spiritum congerit quem permeatorem universitatis affirmat. *Apolog. cap.* 21.

(*b*) Zeno rerum naturæ dispositorem atque opificem universitatis λόγον prædicat. *Lib.* 3.

rent pas ce Verbe divin, dit Pamélius cité par Rigault & Priorius autres Editeurs de Tertullien, sur le Passage de ce Pere qu'on vient de lire (a). Saint Justin Martyr, dans sa premiere Apologie adressée à Antonin le Pieux, & Athénagore parlent de même.

Mais, comme ce n'est pas principalement dans les Ecrits des Payens que des Chrétiens doivent puiser les preuves de leur Religion, nous nous bornons à ce que nous venons d'en dire;

(a) Hunc sermonem divinum ne Philosophi quidem ignorant.

On sait que les Peres, surtout ceux des premiers siécles, se servent assez communément du substantif *sermo*, pour exprimer la seconde Personne de la sainte Trinité. Tantôt ils l'appellent *Verbum*, tantôt *Sermo*. Lactance, *lib.* 4. *Institut. divin. cap.* 9. cité par Rigault, comme nous l'avons déja vu, croit que le terme des Grecs λόγος est plus propre que tous ceux que nous employons, parce qu'il comprend tout-à-la-fois & l'idée que nous donne l'expression *sermo*, *discours*, & celle de *ratio*, *raison*. Or le Verbe est la voix & la sagesse du Pere. *Sed meliùs, inquit, Græci λόγον, quàm nos verbum sive sermonem, λόγος enim & sermonem significabat & rationem, quia illa & vox est & sapientia Dei.*

dire; au reſte, en rappellant les vérités dont ils ont eu quelque connoiſſance, nous ne faiſons que revendiquer un bien qui nous appartient en propre, & dont ils étoient les injuſtes poſſeſſeurs. Paſſons à l'autorité des Peres.

Cette vérité du Verbe conſidéré comme *Dieu Créateur*, a paru ſi certaine dès le commencement de la Religion Chrétienne, que pluſieurs Peres ont entendu, par les premieres paroles de la Geneſe *in principio*, la Sageſſe, le Verbe de Dieu, le Fils, Principe & Auteur de toutes choſes. On peut voir à cette occaſion Saint Clément d'Alexandrie, *Liv. VI. Strom.* Origène, *Homilia 1. in Gen.* Tertullien, *Lib. contrà Hermogen.* Methodius *apud Photium*, *Cod.* 235. Saint Baſile, *Hom. 1. in Hexam.* Saint Ambroiſe, *Lib. 1. Hexam. c. 2.* Acace cité dans la Chaîne *ad Gen. Lib. 1.*

Tertullien & Saint Hilaire, au rapport de Ferrand ſur le Pſaume 101. ont même été juſqu'à vouloir que la valeur du terme Hébreu exprimât la perſonne du Fils dans les premieres paroles de la Geneſe. Mais Saint Jérôme

in Quæst. hab. ad Gen. 1 : 1. soutient, & avec raison, que dans ce passage c'est plûtôt quant au sens, que quant à l'expression, qu'il est question de Jesus-Christ. *Magis secundùm sensum, quàm secundùm verbi translationem, de Christo accipi posse illud Geneseos principium.* Quoique ces Peres se soient trompés dans l'application d'un terme tiré d'une Langue qu'ils ne connoissoient pas, leur témoignage est toujours une preuve de la vérité que nous soutenons.

Voici encore quelque chose de plus positif dans S. Basile le Grand. On ne peut pas s'exprimer d'une maniere plus forte, ni plus énergique que le fait ce Pere, pour prouver que la création & la conservation de tous les Etres sont particulierement attribuées à la seconde Personne de la Trinité. ,, Après que ,, l'Apôtre, dit-il, a rapporté ces pa- ,, roles du Prophéte Isaïe : *Qui est-ce ,, qui a connu les desseins du Seigneur, ,, qui est-ce qui a été admis à son conseil?* ,, Il ajoûte, *c'est de lui, c'est par lui, ,, c'est en lui que tout existe. Ces paroles ,, ont certainement été dites par le Pro- ,, phéte de la Personne du Verbe Créateur*

„ *de toutes choses.* On peut s'en con-
„ vaincre par ce qui précéde...... il
„ est le Fils qui contient la terre, &
„ qui la renferme dans sa main ; c'est
„ lui qui a mis toutes choses en ordre,
„ & qui leur a donné leur ornement.
„ C'est lui qui a suspendu également
„ les montagnes, & qui a prescrit des
„ bornes à la mer. C'est par lui que
„ tout persévere & demeure ferme. *Il*
„ *est le Créateur de tous les Etres*, qui
„ dispense à chacune des créatures ce
„ qui lui est nécessaire pour sa conser-
„ vation. „ (*a*)

„ C'est une vérité que nous avons
„ recûe de nos Peres, dit-il ailleurs,

(*a*) Cùm Apostolus priùs ex Isaiæ Prophetiâ posuisset illud : Quis cognovit sensum Domini, aut quis consiliarius ejus fuit ? Subjecit : Quoniam ex ipso & per ipsum, & in ipso sunt omnia. Quæ certè de Verbo universorum conditore dicta esse à Prophetâ ex iis quæ præcedunt, discas licebit... hic est Filius qui continet terram, eamque pugno complexus est, qui cuncta digessit in ordinem, eaque ornavit, qui & montes æqualiter libravit, & aquis terminos præscripsit. Per ipsum perseverant & consistunt omnia : universorum conditore unicuique rei creatæ, etiam quæ ad suî conservationem necessaria sunt, dimetiente. *Lib. de Spiritu Sancto, cap. 5. p. 7.*

„ que nous professons, & qui nous „ a été transmise par écrit, qu'il est „ une Sagesse incréée, laquelle existe avec le Pere.... que cette Sagesse doit être regardée comme „ l'Architecte du monde. Cette Sagesse est le Fils qui, selon les mêmes Peres, existe avec le Pere de „ toute éternité. *C'est lui qui est le Créateur de tous les Etres :* car il est écrit: „ *Vous avez tout fait par votre sagesse.* „ (a)

„ *Le Verbe Créateur*, dit-il encore, „ *qui est Dieu*, Fils unique, distribue „ à chacun, selon ses besoins, les secours de toute espéce, & selon la „ différence de ceux qu'il prévient de „ ses bienfaits. Cependant il a toujours égard à la nécessité d'un chacun...... il juge selon le mérite de „ leurs œuvres...... car le Pere ne

(a) A Patribus & confessione agnoscitur & scriptis proditur sapientiam ingenitam esse unàque cum Patre coexistere... mundique architectricem habendam, nimirùm ea ipsa fuerit Filius, qui vel secundùm istos æternaliter cum Patre coexistit; ipse enim est opifex rerum, ut scriptum est : omnia in sapientiâ fecisti. *Orat.* 3. *contrà Arianos.*

„ juge perſonne ; mais il a donné à ſon „ Fils toute puiſſance de juger. „ (*a*) Il répéte la même choſe en plusieurs autres endroits. Voilà donc encore une fois l'expreſſion de *Dieu Créateur* appliquée à la Perſonne du Verbe par un des plus grands Peres. *Opifex Verbum unigenitus Deus.* L'expreſſion déplait cependant à l'Anonyme. Mais ce ne ſera pas la derniere fois que nous la rencontrerons dans ces Oracles de l'Egliſe.

Cette même vérité du Verbe Créateur eſt encore confirmée par le témoignage de Saint Grégoire de Nazianze, dont l'autorité eſt tellement reſpectée dans l'Egliſe, qu'il eſt appellé par excellence *le Théologien.* Tout le monde ſait que ce qui eſt dit de la Sageſſe éternelle dans les Proverbes & les autres Livres de Salomon, eſt appliqué

(*a*) Opifex Verbum unigenitus Deus opem quantumcumque opus eſt diſtribuens, varia quidem & omnis generis auxilia, ob varietatem eorum qui beneficio juvantur, ſed tamen unicuique congruenter neceſſitatis modum dimetitur... judicat juxta operis meritum.... Pater enim neminem judicat, ſed omne judicium dedit Filio. *Lib. de Spiritu Sancto, cap.* 8.

par tous les Peres & les Interprétes à la Personne du Verbe, Fils unique de Dieu. „ C'est cette Sagesse de Dieu, „ dit S. Grégoire, qui dit elle-même : „ Je suis sorti de la bouche du Très-„ Haut. C'est cette Sagesse qui a créé „ & formé tout l'Univers ; c'est-à-dire, „ c'est le Fils de Dieu, par qui tout „ a été fait, & en qui tout subsiste, „ comme le dit l'Apôtre. „ (*a*) C'est ce même Verbe, qu'il appelle dans *l'Oraison 38.* sur la Nativité de Jesus-Christ, *Verbum Effector & Artifex*, & dans le Poëme *de Principiis*, κοσμο-τέλης ποιευτής *Mundi Moderator & Auctor*, selon la traduction du savant Abbé de Billy ; c'est-à-dire, l'Auteur, le Créateur, l'Artisan, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le Modérateur du Monde. Et une raison décisive qu'il apporte de cette appropriation faite à

(*a*) Hæc est illa sapientia Dei quæ dicit : Ego ex ore Altissimi prodivi, universitatis conditrix & effectrix, id est, Filius Dei, per quem omnia & in quo omnia. Quia Apostolus dicit : In quo constituta sunt universa in cœlis & in terrâ. Omnia per ipsum & in ipso condita sunt, & ipse est ante omnia, & omnia in ipso constant. *Orat. 49. pag. 730.*

la seconde Personne de la Sainte Trinité, est, qu'il appartenoit à celui qui avoit tout créé dès le commencement, de nous racheter : *ut per quem à principio omnia facta sunt, per ipsum in fine cuncta salventur.* Or on ne dira certainement pas que c'est la Personne du Pere, qui s'est incarnée pour nous, comme l'a remarqué Saint Augustin déja cité. Nous verrons que cette raison de Saint Grégoire de Nazianze est commune à plusieurs autres Peres, en parlant de la Création. Saint Justin, *Apolog.* 1. Saint Irénée, *Lib.* 3. *contrà Hæref. c* 8. Saint Athanase, *Tom.* 3. *c.* 16. Origène, *in* 1. *c. Joan.* Saint Pierre Chrysologue, *Serm.* 5. Saint Jean Chrysostôme sur le passage de Saint Jean, sur ceux de Saint Paul aux Colossiens & aux Hébreux, n'établissent pas moins solidement cette vérité : & sur-tout Saint Cyrille de Jérusalem, *Catech.* 11. *n*°. 21, *&c.*

Mais nous nous appercevons que les Peres Grecs sont presque les seuls que nous citions. Leur autorité, quelque respectable qu'elle soit d'ailleurs, & de quelque utilité qu'elle ait été à l'Eglise dans tous les tems, paroîtroit peut-être

insuffisante à certaines personnes. Recourons donc aussi à l'autorité des Peres Latins.

Nous parcourons les premiers siécles de l'Eglise. Une foule de témoins se présente à nos yeux, pour s'inscrire en faux contre les prétentions du Critique, qui veut absolument que *les Peres n'ayent pas dit que ce soit le Verbe, qui ait crée le monde.* Lactance, Tertullien, Saint Hilaire, Saint Ambroise, Saint Jérôme, Saint Augustin, Saint Grégoire le Grand, Saint Thomas, S. Bonaventure, nous fournissent des armes contre lui. Nous pourrions en citer un plus grand nombre, si nous ne craignions pas de multiplier à l'excès les citations. Car quelque prolixes que nous puissions être, il nous restera toujours entre les mains beaucoup plus de passages que nous n'en aurons pû employer dans le cours de ces Dissertations.

Mais avant d'aller plus loin, il est nécessaire de fixer ce que l'on entend par le terme de *Verbe*, selon l'exactitude théologique. Il paroît que l'Anonyme ne s'en est pas formé des idées assez justes. Or le défaut de justesse dans

les premieres notions induit nécessairement en erreur dans les conséquences que l'on en tire. Dans l'habitude où nous sommes, dit Saint Augustin, d'entendre tous les jours des Verbes humains, le nom de Verbe passe pour vil dans notre esprit. Nous en jugerions autrement, si nous faisions attention que *ce Verbe est Dieu*, que ce Verbe étoit au commencement en Dieu, que *tout a été fait par lui*, & que rien n'a été fait sans lui. (*a*) Si vous voulez savoir, dit Théophilacte, quel est le Verbe de Dieu, écoutez ce qui suit: tout a été fait par lui. Ne pensez donc pas que ce soit une parole, qui se répand dans les airs, & qui se perd: *C'est le Créateur de toutes choses.* (*b*)

(*a*) Solemus audiendo quotidiè humana verba, vile habere nomen hoc Verbi. Hìc noli habere vile nomen Verbi. Deus erat Verbum hoc, id est, Verbum erat in principio apud Deum; omnia per ipsum facta sunt, & sine ipso factum est nihil. *Serm.* 11. *de Verb. Evang. Joan.* 1.

(*b*) Si vis scire quale sit Verbum Dei, audi quæ sequuntur: omnia per ipsum facta sunt. Ne existimes verbum quod in aëra diffunditur & dissolvitur, sed factorem omnium. *In cap.* 1. *Joan.*

Ce n'est pas là l'idée que notre Anonyme paroît avoir eu de cet Etre substantiel & coéternel au Pere. On diroit qu'il n'en fait qu'un son, qui sort de la bouche du Pere, qu'il appelle sa parole. „ Le Verbe, dit-il, (*p.* 2.) est la „ parole du Pere ; quand le Pere parle, „ cette parole est son Verbe. „ C'est ce qui lui fait ajouter, que „ ce n'est „ plus le Verbe qu'il faut qualifier *le* „ *Dieu Créateur*, mais le Pere qui a „ tout créé par sa parole, par son „ Verbe. „ Il faut l'avouer ingénuement, à la lecture de ces paroles, notre esprit se transporte, comme malgré lui, à ces tems malheureux, où les Ariens affoiblissoient, autant qu'ils pouvoient, les prérogatives du Fils de Dieu, pour s'en faire un, suivant leur caprice & leur fantaisie. Mais nous ne prétendons point faire aucune application qui soit injurieuse, ni prêter des intentions criminelles à notre Critique. Nous respectons la catholicité de ses sentimens sur l'égalité des trois Personnes Divines, & nous ne nous arrêtons qu'à l'inexactitude du Langage Théologique, trop favorable à ces ennemis de Iesus-Christ.

Il y en a qui prétendent, assure Maldonat, sur le passage de Saint Jean, *Per quem omnia facta sunt*, que cet Apôtre a voulu dire par ces paroles, non pas que le Fils a fait toutes choses, mais que le Pere a fait toutes choses par le Verbe, ensorte que le Fils, selon eux, n'est autre chose que la parole, par laquelle le Pere a dit, & tout a été fait. Mais ajoute cet Interpréte, cette maniere de parler *me paroît trop approcher de l'erreur des Ariens*, je ne voudrois pas parler ainsi. (*a*)

Et en effet, ce Langage est répréhensible, en ce qu'il ne dit pas assez. Le Verbe, par qui tout a été créé, n'est pas le simple son de la voix du Pere, lorsqu'il fait sortir les créatures du néant ; c'est un Etre éternel, par conséquent il existoit avant la création

(*a*) Alii contrà de industriâ factum existimant, ut dixerit per ipsum & non ab ipso, ut nimis mihi ad Arianorum errorem inclinare videantur. Dicunt voluisse eâ præpositione indicare Joannem, Patrem per Filium, tanquam per verbum suum fecisse omnia. Itaque non docere Filium omnia fecisse, sed esse verbum illud quo Pater dixit & facta sunt, mandavit & creata sunt. Nolim equidem ita loqui.

des autres Etres ; c'est un Etre consubstantiel au Pere, puisque le Pere, qui est éternel, l'a engendré de toute éternité de sa propre substance. C'est l'Etre, Auteur de tous les Etres, qui lui-même a donné l'existence au tems. Telle est la doctrine de Saint Hilaire, *Lib. 1. de Trinitate.* (*a*)

Origène, *Comment. in 1. Joan.* reprochoit aux Hérétiques de son tems, qu'ils ne regardoient le Fils que comme une parole que le Pere proféroit, dont ils ne faisoient qu'un son, qui consistoit dans un assemblage de syllabes. Si on les pressoit, disoit il, de s'expliquer, on ne les verroit pas faire du Verbe une hypostase, & une subsistance. (*b*)

C'est l'erreur que Saint Hilaire re-

(*a*) Verbum hoc res est, non sonus, natura, non sermo, Deus, non inanitas ... hoc apud Deum erat, & in principio erat, quia sermo cogitationis æternus est, cùm qui cogitat fit æternus ... omnia per ipsum facta sunt ... nihil sine illo est per quem universa cœperunt .... ab eo omnia, res nulla non ab eo, & idcircò tempus ab eo est.

(*b*) Existimantes Filium Dei paternam prolationem esse tanquam in syllabis positam, & idcircò hypostasim & subsistentiam illi, si accuratè ipsos interrogemus, non tribuentes.

proche à Ebion, *Lib. 2. de Trin. n°. 4. Filium dicebat sonum vocis elatum.* Tertullien le dit aussi de Praxeas, *c. 7. Sermonem, id est, verbum nihil aliud docebat esse præter vocem & sonum.* Saint Epiphane le dit de Sabellius, *Indiculo, p. e. 398. n°. 16.* & de Paul de Samosate, *Hæres. 65. n°. 1.* C'étoit encore l'erreur que les Orientaux imputoient à Photin & à Marcel d'Ancyre. Voyez le Pere Touttée, Bénédictin, dans la *Note 1. sur la 11. Catéchèse de Saint Cyrille de Jérusalem, p. 153.* Pour éviter de tomber dans ces écueils, on doit donc s'exprimer d'une maniere plus correcte, & c'est des Peres de l'Eglise que nous apprendrons à diriger notre langage dans ces matieres.

Anathême, dit un Concile cité par Saint Hilaire dans l'endroit que l'on a vû plus haut, à quiconque dit, que le Verbe n'est que le son de la voix. *Si quis insitum & prolativum Verbum dicit, anathema sit.* Le Verbe, dit le Martyr Saint Ignace, Evêque d'Antioche, dans sa Lettre aux Magnésiens, qui est la sixiéme, n'est pas une parole que l'on prononce, c'est un Etre substantiel; ce n'est pas le son articulé d'une voix,

mais c'est l'essence engendrée de la Toute-Puissance Divine. (*a*)

„ Le Pere a engendré son Fils, dit „ Saint Cyrille d'Alexandrie, *Catech.* „ *11. n°. 50.* non pas comme l'esprit „ des hommes engendre une parole. „ Chez nous l'esprit demeure à la vé- „ rité subsistant, & la parole qui est „ prononcée, se répand, & se perd „ dans les airs. Mais nous savons que „ Jesus-Christ est un Verbe engen- „ dré, non prononcé. C'est un Verbe „ subsistant & vivant, mais que les „ levres ne proférent pas, & qui ne „ se perd pas; un Verbe engendré „ d'une maniere ineffable de la sub- „ stance du Pere, & qui forme une „ solide hypostase. Car le Verbe étoit „ au commencement, & le Verbe étoit „ en Dieu, & le Verbe qui est assis à „ la droite du Pere, étoit Dieu. Ce „ Verbe connoît la volonté de son „ Pere, & c'est lui qui fait tout, selon „ qu'il le veut...... c'est un Verbe „ plein de puissance, & qui regne sur

(*a*) Filius... est Verbum non pronuntiatum, sed substantiale; nec enim est articulati sermonis vox, sed divinæ efficaciæ genita essentia.

„ toutes choses : car *le Pere a tout re-*
„ *mis entre les mains de son Fils.* „ (a)

La parole, par laquelle il a été dit, *fiat*, n'est donc pas la production du Verbe Divin. Cette parole, qui n'est autre chose que son ordre, son commandement, est transitoire & extérieure, quant à ses effets ; elle se répéte autant de fois que Dieu parle, & qu'il intime ses volontés aux créatures. L'autre parole, qui est le Verbe de Dieu, & Dieu lui-même, est intérieure, permanente, & n'a été prononcée qu'une seule fois de toute éternité. Si le Verbe, Fils unique du Pere, n'étoit autre chose que la parole, par laquelle il fait sortir

(a) Genuit Pater Filium, non sicut in hominibus mens generat verbum. In nobis enim mens subsistens quidem est ; verbum verò enuntiatum & in aëra diffusum disperditur. Nos autem novimus Christum natum esse Verbum, non prolatum, sed Verbum subsistens & vivens, non labiis prolatum & diffusum ; sed ex Patre sempiterno & ineffabiliter, & in solidâ hypostasi genitum. In principio enim erat Verbum, & Verbum erat apud Deum, & Deus erat Verbum illud in dexterâ sedens. Verbum intelligens Patris voluntatem, & ejus nutu omnia moliens .... Verbum potestate plenum, & in omnia regnum exercens ; omnia enim Filio tradidit Pater.

les créatures du néant; dès-là son Fils ne seroit plus Dieu, puisqu'il ne seroit plus intérieur à la Divinité, & qu'il seroit produit dans le tems: dès-là le Pere produiroit autant de Verbes, qu'il donneroit de fois ses ordres à ses créatures. Quand il a fait entendre sa voix sur les bords du Jourdain, & sur le Thabor, pour glorifier son Fils, ce n'étoit pas son Verbe qu'il produisoit alors, puisqu'il le montroit actuellement existant, comme l'objet du culte qu'il vouloit qu'on lui rendît. Par conséquent on ne doit pas dire en général que *la parole du Pere soit son Verbe*; parce que c'est alors confondre cette parole éternelle & substantielle, qu'il n'a prononcée qu'une fois, & qui est intérieure à la Divinité, avec les autres paroles, par lesquelles la Divinité sort, pour ainsi dire, d'elle-même, pour s'adresser aux créatures; soit lorsqu'elle leur donne l'existence, soit dans les différens tems, où elle daigne se communiquer à elles.

Catharin distingue parfaitement cette œconomie intérieure & extérieure des opérations de la Divinité. Nous prions le Lecteur de nous passer

encore quelques raiſonnemens théologiques. On en a beſoin, pour ne pas s'expoſer à donner dans l'erreur, par le défaut de juſteſſe dans les notions fondamentales.

Ce Théologien commence par établir qu'il eſt une parole intérieure à Dieu, laquelle parole n'eſt point produite par l'impulſion de la volonté. Que par cette parole parfaite, qui épuiſe tous les efforts de la Toute-Puiſſance Divine, & qui eſt (comme parlent les Théologiens) le terme de l'intellect divin; le Pere engendre & exprime ſon Fils, qui eſt éternel comme lui, & qui ne reçoit ſon origine que du Pere, parce qu'il n'appartient qu'à lui de prononcer une parole qui engendre. (*a*) Voilà déja deux Perſonnes de la Trinité exiſtantes. (Il faut faire attention que nous ſommes obligés de ſuppoſer des inſtans de raiſon en Dieu, pour

(*a*) Conſiderandum diligenter ipſum dicere, Dei internè eſſe non ab impulſu voluntatis. Hoc dicto perfecto, & à toto divinæ potentiæ conatu procedente, ſempiternum generat Pater, & exprimit Verbum quod eſt Filius, & hoc ſolius eſt Patris videlicet ſic dicere ut generet. *Sur le 1. chap. de l'Epître aux Hébreux.*

nous faire entendre, quoiqu'il n'y en ait pas réellement dans les opérations intérieures de la Divinité.)

Alors le Pere, continue Catharin, conjointement avec le Fils qu'il a engendré de toute éternité, produit intérieurement, & par l'effort entier de la volonté divine, uneautre Personne appellée le Saint-Esprit, & dès-lors, voilà trois Personnes. (a)

Jusqu'ici tout se passe dans l'intérieur de la Trinité. Le Verbe éternel existe, & les créatures ne sont point encore. (b) » Voilà déja l'Eternité, » dit Saint Augustin : voilà déja le » Verbe, & le tems n'existe pas » encore. Pourquoi le tems n'existe-» t-il pas encore? parce que le tems » a été fait. » La parole, qui les tirera du néant, n'est donc pas la production du Verbe éternel. Cette

(a) Tum ipse Pater jam Filio æternaliter genito, simul cum illo per voluntatem spirans internè, & toto conatu reddit sibi Spiritum sanctum aliam Personam : & ita jam sunt tres Personæ.

(b) Jam æternitas, jam Verbum, & nondum tempus, quare nondum tempus? Quia factum est tempus. *In Psal.* 101.

parole sera produite dans le tems, & elle sera produite par le Verbe lui-même, puisque c'est lui qui leur donnera l'existence. (*a*) » Comment le » tems a-t-il été fait, continue le même » Pere ? Tout a été fait par lui, & » rien n'a été fait sans lui. O Verbe » [engendré] avant le tems, *par qui* » *les tems ont été créés.* » Souvenons-nous bien que c'est Saint Augustin qui parle ainsi. Cette remarque sera nécessaire ailleurs.

Suivons le raisonnement de Catharin. Les trois Personnes de la Sainte Trinité une fois existantes, il n'y a plus rien à produire *ad intrà* de la Divinité. L'effort de la Puissance Divine est épuisé pour toute l'éternité. Mais ces trois Personnes ont encore le pouvoir de *parler*, & de produire *ad extrà*; & lorsqu'elles réduisent ce pouvoir à l'acte, cette parole, qui est extérieure, quant à ses effets, & qui donne l'existence aux créatures, est commune aux trois Personnes, parce qu'elle est pro-

(*a*) Quomodò factum est tempus ? Omnia per ipsum facta sunt, & sine ipso factum est nihil. O Verbum ante tempora, per quod facta sunt tempora

duite par la volonté, qui eſt la même dans toutes les trois. (*a*)

Voilà de quelle maniere toutes les opérations de la Trinité, que l'on appelle *ad extrà*, ſe font d'une maniere individuelle par les trois Perſonnes ; parce que la volonté eſt la même dans les trois. Mais cette unité de volonté, qui rappelle toutes les opérations de chacune des Perſonnes à ſon principe, & à l'eſſence divine, n'empêche pas la différente appropriation, que l'on fait de chacune de ces opérations à telle, ou à telle Perſonne Divine. *Et c'eſt le Fils lui-même*, continue Catharin, qui ſe ſert de cette volonté commune, de ce *Verbe*, qui appartient en entier à chaque Perſonne ; c'eſt par ſa vertu toute-puiſſante qu'il ſoûtient tous les Etres, & qu'il les conſerve : car il appartient, dit-il, à celui-là de les conſerver, *qui*

(*a*) In quibus [*tribus Perſonis*] adhuc eſt poteſtas *dicendi* ut producant ad extrà, non internè, quod ſemel eſt factum & expletum, quia totam æternitatem illa expreſſio complexa eſt. Quod ergò ita *dicitur* ut aliquid exprimatur & producatur, ſeu emittatur foràs, ab omnibus Perſonis *dicitur*, idque per voluntatem tribus communem. Nam eadem eſt voluntas per quam *dicunt*, & idem *Verbum quo dicunt*.

a eu le ſoin de les créer, & il les conſerve de la même maniere qu'il les a créés, c'eſt-à-dire, *par ſa parole.* (*a*)

Voilà donc la ſeconde Perſonne de la Sainte Trinité, que Saint Jean appelle *le Verbe*, qui ſe ſert d'un autre Verbe, c'eſt-à-dire, d'une parole, pour donner l'exiſtence à toutes les créatures, & pour les conſerver. Voilà donc *la parole du Verbe Créateur :* non *la parole de la parole*, comme le traveſtit un Critique, que nous n'oſons nommer, pour lui épargner la honte d'un badinage ſi indécent, dans une matiere qui demande notre plus profonde vénération; mais la parole d'un Dieu, Fils unique du Pere, une parole qui eſt bien diſtinguée de ce Verbe primitif & increé, puiſqu'elle n'a été prononcée que dans le tems; lorſque les créatures ſont ſorties du néant; que ce Verbe au contraire eſt de toute éternité, & que

(*a*) Hoc ergò communi *Verbo*, quod eſt uniuſcujuſque Perſonæ in ſolidum *ipſe Filius* portat omnia, dùm cuncta conſervat, & omnibus ſuam tribuit virtutem & operationem. Nam ejuſdem eſt conſervare cujus fuit creare, & eodem modo conſervat quo creavit, nimirùm *Verbo*.

par lui, selon l'expression du Savant Luc de Bruges, Docteur de Louvain, toutes les créatures *ont été dites & créées.* (*a*) Car comme le dit M. de Hautteville, (Théologie Angélique, exposée dans un ordre analytique, *Q.* 34. *Art.* 1. 1. *part.* 1. *Vol.*) » Le Verbe, » qui est le Fils de Dieu, n'est pas une » voix extérieure, c'est la parole in- » térieure du Pere, de ce Pere qui n'a » parlé qu'une fois...... Lui seul est » appellé Verbe, parce que lui seul » ayant été dit, & parlé (de cette pa- » role, qui n'a été prononcée qu'une » seule fois,) lui seul est le Verbe, » par lequel toutes choses sont dites, » sont parlées, pensées & entendues « (dans le tems.) L'obscurité, qui avoit été répandue sur cette matiere, en confondant le Verbe, qui est éternel, avec la parole qu'il produit dans le tems, c'est-à-dire, avec l'ordre qu'il donne aux créatures, pour les faire sortir du néant, est entierement levée par cette petite discussion théologique.

(*a*) Hìc mentio est, (*sur le passage de Saint Jean*, in principio,) de primo illo divino & increato Verbo, per quod creaturæ dictæ & creatæ sunt.

Saint Paul, *dans l'Epître aux Hébreux, chap. 1. v. 3.* distingue bien clairement cette parole opératrice de celui qui la prononce. On ne peut pas douter que ce ne soit spécialement de la seconde Personne de la Sainte Trinité, dont parle l'Apôtre en cet endroit; c'est *du propre Fils de Dieu*, de celui qui est la splendeur du Pere, le caractére de sa substance; c'est celui-là même, dont il dit, qu'*il soutient tout par la toute-puissance de sa parole.* (*a*)

Voilà donc encore une fois la parole du Fils de Dieu, la parole du Verbe, par qui le Pere a fait les siécles, comme le dit Saint Paul dans le même endroit, *per quem fecit & secula.* Car, comme l'a fort bien remarqué le savant Estius sur ce passage de l'Apôtre, *la parole*, dont il est question dans cet endroit, n'est pas la Personne même du Fils, prise substantiellement, que l'on appelle en Grec, λόγος (Logos). Quelques Latins s'y sont trompés, en expliquant ce passage, *portans omnia verbo virtutis suæ.* En effet, l'expression grecque,

(*a*) Qui [Filius] cùm sit splendor gloriæ, & figura substantiæ ejus [Patris,] portansque omnia *Verbo* virtutis suæ.

ῥῆμα (rêma), dont l'Apôtre se sert ici, n'est point en usage dans l'Ecriture, pour signifier le Verbe substantiel, mais seulement la parole en général, l'ordre, le commandement : ensorte que, selon cet Interpréte, qui est fondé sur le texte même de l'Ecriture, l'Apôtre a voulu dire, que le Fils de Dieu, dont le Pere s'est servi, pour faire les siécles, soûtient & conserve tout ce qu'il a fait *par sa parole* & son ordre tout-puissant. (*a*) C'est aussi la remarque du Pere Bernardin de Picquigny, & de M. Fourmont l'aîné, sur ce passage de l'Apôtre ; de Silvius, *Quæst. 34. Art. 2. p. 275. c. 2. in med.* & de Smising, *Disp. 2. Quæst. 7. n°. 177.*

(*a*) Sentit Apostolus filium Dei, per quem dixerat à Patre facta esse secula, eundem omnia quæ facta sunt sustinere & conservare Verbo & imperio suæ potestatis..... Quidam ex Latinis significari putant Filium esse Verbum Patris : sic enim exponunt portans omnia seipso, qui est verbum virtutis, seu Verbum virtuosum Patris. Sed refellitur hic sensus ex Græco textu, ubi pro *Verbo* non est λόγος, quâ voce usus est Joannes, cap. 1. sui Evangelii, quâ & alibi semper utitur Scriptura cùm Filium Dei designat, sed est ῥῆμα quod eum in Scripturis usum non habet, sed tantùm in genere verbum significat.

tous

tous les deux Docteurs de Louvain.

Il eſt donc conſtant que c'eſt la Perſonne du Verbe, qui a créé tous les Êtres, puiſque c'eſt lui qui les conſerve. Tel eſt le raiſonnement de Saint Thomas ſur le même paſſage de l'Apôtre. *Celui-là devoit les tirer du néant, qui étoit chargé de les conſerver.* (*a*)

Saint Ambroiſe, en parlant des Sacremens, & ſpécialement de celui de nos Autels, nous fournit encore une preuve bien triomphante de cette parole toute-puiſſante & opératrice de la Perſonne du Fils de Dieu à l'inſtant de la Création. » Quel eſt l'Auteur » des Sacremens, dit-il, ſi ce n'eſt » le Seigneur Jeſus? Mais comment » ce qui eſt pain, peut-il devenir » Corps de Jeſus-Chriſt? C'eſt par la » conſécration. Par quels termes ſe » fait la conſécration, & de qui ſont » les paroles, dont on ſe ſert? Elles » ſont du Seigneur Jeſus. Car ... lorſ-

(*a*) Ideò dicit Apoſtolus, quod portat omnia verbo virtutis ſuæ, quia cùm idem ſit cauſa eſſendi & conſervandi, cùm dicit quòd filius virtute ſuâ eſt cauſa conſervationis, oſtendit quòd etiam eſt cauſa eſſendi.

» que l'on vient à consacrer le véné-
» rable Sacrement, le Prêtre ne se sert
» plus de ses paroles, mais de celles
» de Jesus-Christ. C'est donc *la parole*
» de Jesus-Christ qui consacre le Sa-
» crement. Quelle est cette *parole* de
» Jesus-Christ? *C'est celle par laquelle*
» *toutes choses ont été faites.* Le Sei-
» gneur a ordonné, & le Ciel a été
» fait. Le Seigneur a ordonné, & la
» Terre a été faite. Le Seigneur a or-
» donné, & les Mers ont été faites.
„ Le Seigneur a ordonné, & toute
„ Créature a été engendrée. Vous
„ voyez donc, ajoute le Saint Doc-
„ teur, *combien la parole de Jesus-Christ*
„ *est opératrice.* Si donc *la parole du Sei-*
„ *gneur a été si efficace, que de donner*
„ *l'existence aux Etres qui n'étoient pas,*
„ combien ne la sera-t-elle pas davan-
„ tage, pour changer dans une autre
„ substance celles qui étoient déja. Le
„ Ciel n'étoit point, la Mer n'étoit
„ point, la Terre n'étoit point; mais
„ écoutez-le parler : Il a dit, & ces
„ choses ont été faites; il a comman-
„ dé, & ces choses ont été créées.
„ Afin donc de répondre à votre diffi-
„ culté, le Corps de Jesus-Christ

„ n'étoit point avant la consécration, „ mais après la consécration; je vous „ dis que le Corps de Jesus-Christ „ existe. Il a parlé, & son Corps a été „ fait; il a commandé, & son Corps a „ été créé...... Oui, c'est le Corps „ *de Jesus-Christ, qui est Auteur du* „ *Ciel.* „ (*a*)

(*a*) Auctor Sacramentorum quis est, nisi Dominus Jesus? Quomodò potest, qui panis est, corpus esse Christi? Consecratione. Consecratio igitur quibus verbis est, & cujus sermonibus? Domini Jesu. Nam... ubi venitur ut conficiatur venerabile Sacramentum, jam non suis sermonibus Sacerdos, sed utitur sermonibus Christi. Ergò sermo Christi hoc conficit Sacramentum. Quis sermo Christi? Nempe is quo facta sunt omnia. Jussit Dominus, & factum est cœlum; jussit Dominus, & facta est terra; jussit Dominus, & facta sunt maria; jussit Dominus, & omnis creatura generata est. Vides ergò quòd operatorius sit sermo Christi. Si ergò tanta vis est in sermone Domini Jesu, ut inciperent esse quæ non erant, quantò magis operatorius est ut quæ erant in aliud commutentur. Cœlum non erat, mare non erat, terra non erat: sed audi dicentem; ipse dixit, & facta sunt; ipse mandavit, & creata sunt. Ergò tibi ut respondeam, non erat corpus Christi ante consecrationem, sed post consecrationem, dico tibi quòd jam corpus est Christi: ipse dixit, & factum est; ipse mandavit, & creatum est.... *Corpus Christi utique qui auctor est cœli.*

Ce langage est bien précis & bien formel. Voilà la seconde Personne de la Sainte Trinité, qui crée tout par sa parole toute-puissante. C'est l'expression même que l'on attaque ; justifiée de la maniere la plus autentique. M. l'Abbé du Guet l'employe de même plusieurs fois dans ses Commentaires. Ecoutons-le parler sur le *Psaume 101*. C'est à Jesus - Christ qu'il adresse ces paroles au nom de l'Eglise. » N'est-ce pas vous, Seigneur, » qui *par une parole* avez créé la Terre, » & qui l'avez établi sur ses Pôles, » comme sur ses bases ? Ne sont-ce » pas vos mains qui ont formé le » Ciel, & qui l'ont embelli de tant de » lumieres ? Un autre que vous a-t-il » donné des Loix au Ciel & à la » Terre, & ces Loix ne sont-elles » pas l'ordre immuable de la Nature ? » Qui pourroit donc ou dans le Ciel, » ou sur la Terre, mettre obstacle » à vos volontés, & rendre inutiles » vos miséricordes sur nous ? Qui » pourroit changer des décrets con- » firmés par le serment, pendant » qu'une *seule de vos paroles dite dès* » *le commencement*, a fait jusqu'ici la

» loi de l'Univers & de chacune de
» ses parties. Vous n'êtes pas ce que
» pensent ceux qui se disent mes en-
» fans, mais qui ne le sont que de
» la Synagogue. Vous n'êtes pas un
» simple Prophéte, un Roi sembla-
» ble à David, ou à Salomon, un
» homme plus excellent que les au-
» tres ; mais un pur homme : vous
» êtes *le Dieu suprême Créateur de tout.*
» Vous êtes la Sagesse éternelle qui
» a tout réglé & qui conduit tout.
» Vous êtes *le même Dieu qui s'est ma-*
» *nifesté à Abraham*, *qui nous a donné*
» *la Loi par Moyse*, & qui dans les
» derniers jours nous a parlé immédia-
» tement par lui-même. *Vous ne seriez*
» *pas le Sauveur* de l'homme, si l'hom-
» me n'étoit votre ouvrage ; & vous
» ne pourriez pas le rétablir dans les
» biens dont il est déchû, si ce n'é-
» toit pas de vous qu'il les eût
» reçûs. »

Nous ne pouvons passer ici sous silence la description majestueuse de la Création que Milton nous a donnée dans son Paradis perdu. On y verra que ce savant Anglois s'exprime d'une maniere tout-à-fait analogue à ce que

nous venons de voir (*pag. 457. Tom. 2. Edit. de 1729*) (*a*) C'est le Pere qu'il fait parler en ces termes: » Ré» jouissez-vous, célestes Puissances, » & toi, mon Verbe, mon Fils, que » j'ai engendré de toute éternité: par » toi, j'accomplis ces merveilles. » *Parle & qu'il soit fait*.... Marche, » commande au Ciel & à la Terre.... » Je me renferme dans moi-même, » sois le Ministre & le Dispensateur » de ma bonté. » Le Verbe s'avance ensuite pour exécuter les ordres de son Pere, & s'énonce ainsi: » Cesse d'élever ta voix contre le » Ciel, abyme: vous flots, faites » silence, dit le Verbe, suspendez

(*a*) Mr. Adisson, dans les Remarques qu'il a mises à la tête du Paradis perdu, s'exprime ainsi: „ Le Messie *par lequel, comme nous l'apprenons de l'Ecriture, le monde fut créé*, „ s'avance avec la puissance de son Pere en„ touré d'une armée d'Anges, & revêtu de tou„ te la majesté qui lui convient, en commen„ çant un Ouvrage, qui, suivant nos idées, „ paroît l'effort de la Toute-puissance... Je „ ne connois rien de plus sublime que la des„ cription où le *Messie, à la tête de ses Anges*, „ jette les yeux dans le chaos, en calme la „ confusion, s'avance dans son sein, & *trace la* „ *circonférence de la création*.

» vos fureurs..... Le Chaos entendit » au loin sa voix..... Ainsi le Verbe » créa le Ciel & la Terre, matiere » informe & nue. » C'est un Poëte qui parle, & cependant il est aussi exact dans le langage Théologique, aussi conforme dans le choix de ses expressions à l'Ecriture Sainte & aux Peres de l'Eglise, qu'on auroit droit de l'attendre d'un Théologien !

On peut voir aussi dans le même Auteur la description de la création dans le septiéme Livre. C'est toujours le Verbe qui parle comme chargé d'accomplir les décrets de l'Eternel. C'est ce que Milton fait encore bien sentir dans ce discours que Satan tient à Abdiel au septiéme Livre. » Tu dis donc » que nous avons été créés, & pour » nous abaisser encore davantage, tu » veux que le Pere ait abandonné à » son Fils le soin de nous former. » Certes le point est étrange & nou» veau. Nous voudrions bien savoir » où tu as puisé cette doctrine; quels » yeux ont été les témoins de cette » création. »

Revenons à l'autorité des Peres. Nous avons vû que la plûpart de ceux

dont nous avons rapporté les paroles, ne séparent point l'opération de la Création, de l'opération de la Rédemption. C'est la même personne qui nous a rachetés, qu'ils disent aussi nous avoir créés. Voici encore plusieurs autres témoignages de cette même vérité.

Saint Augustin l'enseigne dans un si grand nombre d'endroits, qu'on peut à peine faire un pas dans ses Ouvrages, sans en rencontrer quelques traces. » Déja les Mysteres commen» cent, dit-il (*a*), car ce n'est pas » sans raison que Jesus est fatigué. » Ce n'est pas sans raison que la Vertu » de Dieu est fatiguée.... C'est pour » vous que Jesus est fatigué du che-

(*a*) *Tract.* 15. *in Joan. post init.* Jam incipiunt mysteria. Non enim frustrà fatigatur virtus Dei... Invenimus virtutem Jesum, & invenimus infirmum Jesum. Fortem & infirmum. Fortem quia in principio erat Verbum, & Verbum erat apud Deum, & Deus erat Verbum. Hoc erat in principio apud Deum. Vis videre quàm iste Filius Dei fortis sit? Omnia per ipsum facta sunt, & sine ipso factum est nihil, & sine labore facta sunt. Quid ergò illo fortiùs, per quem sine labore facta sunt omnia. Infirmum vis nosce? Verbum caro factum est, & habitavit in nobis.

» min. Nous trouvons ici Jesus fort
» & Jesus infirme. Il est fort, car
» le Verbe étoit au commencement
» & le Verbe étoit en Dieu & le Ver-
» be étoit Dieu. Il étoit au commen-
» cement en Dieu. Voulez-vous voir
» quelle est la force du Fils de Dieu ?
» *Toutes choses ont été faites par lui*,
» & rien n'a été fait sans lui, & tout
» a été fait sans travail. »

Mais admirons sur-tout la force des antithéses qui suivent, où l'on voit la Création & la Rédemption continuellement mises en paralléle, & adaptées à la même Personne du Verbe, du Fils de Dieu (*a*). » La force de
» Jesus-Christ vous a créé : l'infir-
» mité de Jesus-Christ vous a donné
» une seconde naissance. La force de
» Jesus-Christ a fait exister ce qui
» n'étoit pas : l'infirmité de Jesus-
» Christ empêche de périr ce qui exis-
» te. Il nous a créé par sa force, il
» nous a cherché par son infirmité.

(*a*) Fortitudo Christi te creavit ; infirmitas Christi te recreavit ; fortitudo Christi fecit ut quod non erat, esset ; infirmitas Christi fecit ut quod erat non periret. Condidit nos fortitudine suâ. Quæsivit nos infirmitate suâ.

» Il est né de Dieu », dit-il ailleurs » (*a*), pour nous créer. Il est né d'u- » ne femme pour nous racheter. *Na- » tus ex Deo, per quem efficeremur, » natus ex fœminâ per quem reficere- » mur.* »

Dans le Sermon treiziéme sur le tems, il parle ainsi du Saint Vieillard Simeon qui reçût l'Enfant Jesus entre ses bras, lorsque la Sainte Vierge le présenta au Temple. » Ce Saint Vieil- » lard différoit de sortir du monde » pour voir la naissance de celui par » qui le monde a été créé.... Les » Prophétes ont prédit que *le Créateur » du Ciel & de la Terre* seroit un jour » sur la Terre avec les hommes. Un » Ange a annoncé que *le Créateur de » la chair & de l'esprit*, viendroit lui- » même dans la chair (*b*). Comment » a-t-il pû se faire », s'écrie encore ce » grand Docteur (*c*), *que le Verbe de*

(*a*) *Tract. 2. in Joan. cap. 1.*

(*b*) Differebatur exire de seculo, ut videret Natum per quem conditum est seculum.... Prophetæ cecinerunt Conditorem cœli & terræ, in terrâ cum hominibus futurum. Angelus nuntiavit Creatorem carnis & spiritûs in carne venturum.

(*c*) *Serm. 119. de Verb. Evangel. Joan. 10.*

» *Dieu par qui le monde est gouverné*
» *par qui tout a été créé, & est créé*
» [de jour en jour], comment, dis-
» je, a-t-il pû se faire que ce même
» Verbe se renfermât dans le sein
» d'une Vierge? » Ecoutons la répon-
se. » O vous (qui faites de pareilles
» questions), reprend Saint Augus-
» tin, vous ne savez pas penser aux
» choses divines. *Je vous parle de la*
» *toute-puissance du Verbe qui est*
» Dieu. Le Verbe de Dieu peut tou-
» tes sortes de choses, parce que ce
» Verbe de Dieu est tout-puissant....
» Pourquoi êtes-vous surpris? Oui,
» c'est d'un Dieu que je vous parle,
» le Verbe étoit Dieu. De quel Verbe

Quomodò fieri potuit ut Verbum Dei, quo gubernatur mundus, per quod creata sunt & creantur universa, coarctaret se in Virginis carnem ...in utero unius fœminæ includeretur?.. Nec nosti divina cogitare. Verbum Dei (tibi loquor, ô homo, de Omnipotentiâ Dei Verbi tibi loquor) prorsùs tantùm potuit, quia & Verbum Dei omnipotens est... Quid miraris? Deum tibi loquor. Deus erat Verbum.... volo dicere de Dei Verbo. Quanto Verbo! Quali Verbo! Omnia per ipsum facta sunt. Opera videte, & Operatorem expavescite. Omnia per ipsum facta sunt.

» vous parle-je? Que ce Verbe est
» grand! *Toutes choses ont été faites*
» *par lui.* Considérez l'Ouvrage &
» soyez saisi de crainte à la vue de
» celui *qui en est l'Ouvrier. Tout a été*
» *fait par lui.* » Le même Saint Docteur répéte encore la même chose en plusieurs endroits (*Epist.* 3. & *Lib. uno de Gen. ab Liter. imperf. c.* 50.) & cependant, à entendre l'anonyme, *les Peres n'ont pas dit que ce soit le Verbe qui ait créé le monde.* Que doit-on penser d'un pareil démenti?

Saint Ambroise va confirmer encore cette vérité du Verbe Créateur. « *C'est*
» *par le Verbe lui-même*, dit-il, *que*
» *nous avons été créés & rachetés.* Nous
» appartenons donc doublement au
» Verbe. Il est notre cause naturelle,
» & notre cause morale. Cause na-
» turelle, parce qu'il nous a créés;
» cause morale, parce qu'il nous a
» rachetés. La Philosophie elle-même,
» ajoute-t-il, se divise en deux espé-
» ces relatives au Verbe, l'une na-
» turelle, l'autre morale. La premie-
» re se rapporte à la Création du
» monde, qu'elle assigne à la per-
» sonne du Verbe; & la seconde à la

» Justice qu'il nous a conférée. » (*a*)

En effet, comme le remarque Saint Grégoire le Grand, (*b*) „ il convenoit „ que la rémission des péchés se fît par „ la Personne, par laquelle la création „ avoit été faite; & que celui, qui „ avoit été Auteur de la Nature, fût lui-„ même le Dispensateur de la Grace. „ *Dignum autem fuerat ut per eum fieret remissio, per quem facta fuit creatio; & ipse esset largitor gratiæ, qui fuerat omnibus Auctor Naturæ.* Or il est certain que c'est la Personne même du Verbe, la seconde Personne de la Sainte Trinité, qui s'est incarnée pour notre salut; c'est donc aussi cette même Personne qui nous a créés. Que l'on y fasse une sérieuse attention. Cette raison de Saint Grégoire est bien forte: elle est fondée sur l'œconomie du plan de la

(*a*) *Libr. 1. de Abraham.* Per ipsum [Verbum] conditi & redempti sumus. Duplex igitur causa per Verbum, naturalis & moralis. Naturalis quâ condidit, moralis quâ redemit. Philosophia quoque geminam speciem sui constituit in Verbo naturalem & moralem ... Naturalem secundùm mundi creationem quam Verbo assignat, moralem secundùm justitiam.

(*b*) *Tom. 3. part. 2. pag. 498. exposit. in septem Psalm. Pœnit.*

Religion; & l'on peut dire, sans craindre de trop avancer, qu'elle est perémptoire, & qu'elle résout toutes les difficultés du Critique contre cette vérité du Verbe Créateur. Jamais il n'y opposera rien de solide.

Et l'Eglise elle-même dans ses priéres ne joint-elle pas ensemble ces deux qualités de *Créateur* & de *Rédempteur*, en parlant de Jesus-Christ, ou à Jesus-Christ? Nè l'appelle-t-elle pas dans l'Oraison des Morts, le Dieu Créateur & Rédempteur de tous les Fidéles? *Fidelium Deus omnium Conditor & Redemptor*. Ne met-elle pas, le jour des Rameaux, ces paroles à la bouche de ses Enfans? ,, Ne craignez rien, Fille de ,, Sion: Voici votre Roi qui vient. Je ,, vous salue, ô Roi, *le Créateur du* ,, *monde*, qui êtes venu pour nous ra- ,, cheter. ,, *Noli timere, Filia Sion: Ecce Rex tuus venit tibi.... Salve, Rex, Fabricator mundi, qui venisti redimere nos*. Ne dit-elle pas à la Sainte Vierge, dans l'Office qu'elle chante à son honneur; ,, Vous êtes bienheu- ,, reuse, Vierge Marie, d'avoir porté ,, le Seigneur, *le Créateur du monde*; ,, vous avez engendré celui qui vous

„ a fait. „ *Beata es, Virgo Maria, quæ Dominum portasti Creatorem mundi; genuisti qui te fecit.* Comment donc est-il possible d'infirmer de tels témoignages? Un Théologien peut-il les ignorer? Et s'il les connoît, par quelle fatalité chercheroit-il à en éluder la force?

Mais comment, dira-t-on peut-être, le Pere est-il Dieu Créateur, si c'est son Fils personnellement qui a tout créé?

RÉPONSE. Le Pere est le Dieu Créateur, parce que le Pere est le principe de tout, parce que la puissance par laquelle le Fils agit, n'est autre que celle que le Pere lui communique; & pour répondre avec Saint Jean Chrysostôme: „ De même que „ le Pere ne juge personne, mais qu'il „ est dit juger par le Fils, parce qu'il „ a engendré celui qui doit juger tout „ le monde; de même aussi il est dit „ créer, parce qu'il a engendré celui „ qui devoit être *le Créateur.* „ (a) C'est

(a) *In Epist. ad Hebræos, cap.* 1. *vers.* 10. Sicut enim neminem judicat [Pater], sed dicitur judicare per Filium, quatenùs judicem illum genuit, ita etiam dicitur operari, quatenùs genuit opificem.

la même raison, dont se sert Théophilacte *sur le v. 16. du chap. 1. de l'Epître aux Colossiens.* „ Puisque le Pere, dit-il, „ est Auteur du Fils, ce n'est pas sans „ raison qu'il est Auteur de tout ce qui „ a été fait par le Fils, & c'est à cause „ de cela qu'il est dit que tout a été „ fait *par lui*; car le Pere est censé „ faire tout, parce qu'il a engendré le „ Fils qui est le Créateur. „ (*a*) Ainsi le Pere opére dans le Fils, parce que l'essence & la puissance du Fils sont les mêmes que dans le Pere, & que c'est le Pere qui les lui communique. C'est encore ce qui fait dire à Saint Hilaire, *Lib. 2. de Trin.* que le Pere est l'origine de tout par le Christ. *Ipse* [Pater] *in Christo, & per Christum origo omnium.*

Mais le même Saint, qui enseigne que le Pere est l'origine de tout, ne soutient pas moins formellement que c'est le Fils personnellement qui a donné à tout l'existence & la vie. C'est même une des plus fortes preuves qu'il employe,

(*a*) Quoniam Pater auctor est Filii, non immeritò auctor est etiam eorum quæ ab ipso facta sunt. Propterea dixit *per quem*. Pater enim videtur facere, ut qui creantem Filium generavit.

pour prouver la Divinité du Verbe. „ On ne doute point, dit-il, *Lib.* 50. „ *de Trinit.* que toutes choses n'ayent „ été faites par le Fils : car, selon l'A- „ pôtre, tout est par lui & en lui. Si „ tout est par lui, & que tout soit venu „ de rien, & que rien n'ait été que „ par lui; comment celui-là ne se- „ roit-il pas véritablement Dieu, à „ qui il ne manque ni la nature ni la „ puissance divine; car il s'est servi „ de la puissance qui est attachée à sa „ nature, pour donner l'existence à ce „ qui n'étoit pas, & pour faire ce qui „ lui a plû. „ En conséquence de ces principes incontestables, il le qualifie en plusieurs endroits du nom *de Dieu Créateur*, (expression qui déplaît souverainement à l'Anonyme.) „ Toutes „ choses ont été créées par lui & en „ lui, dit-il, *Lib.* 2. *de Trin.* n°. 20. „ Elles ont été créées en lui, parce „ qu'il est né *Dieu Créateur.* „ *Omnia per ipsum & in ipso creata sunt : in ipso autem creata, quia nascebatur Creator Deus.* Il assûre même, *Lib.* 1. n°. 17. qu'il entreprend son Traité de la Trinité, pour répondre à la fureur des Ariens & des Sabelliens, & pour fixer

les vérités que ces Hérétiques nioient opiniâtrément. Il veut donc que l'on croye non seulement en Dieu, mais en Dieu le Pere ; non-seulement en Jesus-Christ, mais en Jesus-Christ, Fils de Dieu. Il veut que l'on confesse que Jesus-Christ n'est pas une créature ; mais qu'il est né de Dieu, & qu'il est *Dieu Créateur*. (a) *Liv. 5. n°. 5. & 24.* Le Verbe est encore appellé plusieurs fois par Saint Hilaire *Dieu Créateur*, comme nous le verrons plus bas. Les Editeurs Bénédictins assurent même qu'il est appellé *Dieu Créateur* dans cet endroit ; parce que c'est du Fils, dont il est dit dans la Genèse : Dieu fit l'homme. *Dicit* Deum Creatorem, *quia de Filio scriptum est, Gen. 1. 27. & fecit Deus hominem.*

Liv. 5. n. 9. Saint Hilaire semble appréhender que l'on ne fasse pas assez d'attention à ce qu'il a dit, que c'est le

(a) *Lib. 1. num. 77.* Horum igitur [Sabellianorum & Arianorum] furori respondere animus exarsit ; recolens hoc vel præcipuè salutare esse non solùm in Deum credidisse, sed etiam in Deum Patrem : neque in Christo Filio Dei ; neque in creatura, sed in *Deo Creatore* ex Deo nato.

Fils qui a tout créé. Il va même jusqu'à qualifier d'hérétique l'application que quelques-uns faisoient de l'opération de la création à la Personne du Pere. Ce n'est pas qu'il voulut nier que le Pere fût Créateur, puisqu'il le regarde comme le principe de toutes les opérations du Fils; mais parce qu'un des subterfuges, que les Ariens employoient pour nier la Divinité de Jesus-Christ, étoit de ne reconnoître que le Pere pour Dieu Créateur. Par ce moyen, ils ôtoient à la seconde Personne de la Sainte Trinité une des plus grandes prérogatives qui constatoient sa Divinité. Et c'est ce que Saint Hilaire leur reproche dans cet endroit, en leur faisant voir que l'homme ayant été créé par un Dieu, à l'image de Dieu, il faut que le Fils soit Dieu, puisqu'il est constant que tout a été créé par lui. (*a*)

(*a*) Imago communis est. Deus ad imaginem Dei hominem fecit. Qui verum Deum Filium Dei denegat, quæro ad cujus Dei imaginem à Deo factum hominem intelligat. Meminerit tamen semper per Filium omnia, ne fortè hæreticâ intelligentiâ operationem sibi Dei Patris coaptet. Si igitur ad imaginem Dei Patris per Filium Deus homo conditur, conditur quoque ad imaginem Filii.

De là il conclut que le Fils est véritablement Dieu; & parce que l'image, à laquelle l'homme a été créé, est commune au Pere & au Fils, & parce que c'est le Fils lui-même qui a opéré dans la création. *Ut in communione imaginis esset Deus verus, qui in opere efficiendo intelligebatur Deus Filius.*

Enfin, Saint Hilaire distingue bien clairement celui qui ordonne la création, & celui qui l'exécute; le Pere qui parle à son Fils, en le chargeant de tirer les Etres du néant, & le Fils qui exécute les intentions de son Pere; & c'est encore un des moyens qu'il employe pour prouver la Divinité du Verbe. „ Comment, dit-il, (*a*) celui „ qui fait tout, ne seroit-il pas véri„ tablement Dieu, puisque celui qui „ l'ordonne, l'est véritablement. Oui,

(*a*) *Lib.* 1. *num.* 5. In quo ergò tandem non erit verus [Deus] ille qui efficit, cùm verus sit ille qui dicit, quandoquidem dicti veritatem facti veritas consequatur. Deus est qui dicit; Deus est qui fecit. Si in dicto veritas est, quæro cur negetur in facto... Habemus itaque in Filio Dei Deo naturæ veritatem. *Deus est, Creator est.* Dei Filius est: potest omnia... Deus enim est per quem facta sunt omnia. Hoc mihi de eo creatio mundi locuta est.

„ celui qui a ordonné est Dieu, celui „ qui a fait, est Dieu ; car on ne peut „ pas nier que celui qui crée, soit „ Dieu, si celui qui ordonne la créa„ tion, est reconnu pour Dieu. Nous „ avons donc dans le Fils de Dieu la „ véritable nature divine : *Il est Dieu*, „ *il est Créateur*, il est Fils de Dieu. „ Il peut tout..... Car celui-là est „ Dieu, par qui tout a été fait : c'est „ ce que m'apprend de lui la création „ du monde. „

Saint Grégoire de Nice, sur ces paroles de la Genèse, *Faciamus hominem, &c.* distingue aussi clairement la Personne qui ordonne, & celle qui exécute. „ Faisons l'homme, dit-il. Con„ sidérez ici deux Personnes ; l'une qui „ parle, & l'autre à laquelle on parle. „ Pourquoi n'est-il pas dit : *Faites* ; „ mais, *Faisons*...... c'est afin que „ connoissant le Pere, vous n'ignoriez „ pas la Personne du Fils, & afin que „ vous sachiez que le Pere a tout fait „ par le Fils, & que le Fils a créé par „ la volonté de son Pere. „ (*a*)

(*a*) *Orat.* I. Faciamus hominem. Duas adverte personas. Unam quæ loquitur, alteram ad quam dirigitur oratio. Cur autem non dixit

Tertullien s'exprime à-peu-près de même que Saint Hilaire. (*a*) Il distingue comme lui, & comme Saint Grégoire, la Personne qui ordonne la création, & la Personne qui l'exécute, qui est le Verbe. „ Si le Verbe de Dieu, „ dit-il, par qui tout a été fait, & sans „ qui rien n'a été fait, est Dieu lui- „ même ; (or, selon Saint Jean, le „ Verbe étoit Dieu,) ils sont donc „ deux ; l'un qui ordonne que tout „ se fasse, & l'autre qui fait. „ Et pour qu'on ne le soupçonne pas, en parlant de la sorte, d'admettre une pluralité de substances dans la Divinité, il a soin d'avertir, qu'en disant : *l'un & l'autre, alium, alium*, il n'entend que distinguer les Personnes & leurs opérations, & non diviser la substance divine, qu'il reconnoît être une dans les trois Personnes. Mais il croit que *la*

facito, sed faciamus... Ne Patre cognito, Filium ignorares, ut scires Patrem fecisse per Filium ; & Filium Paternâ creâsse voluntate.

(*a*) *Lib. contra Praxeam : pag.* 506. Sermo Dei per quem facta sunt omnia, & sine quo factum est nihil... Si ipse Deus est, (secundùm Joannem, Deus erat sermo) habes duos ; alium dicentem ut fiat, alium facientem.

nécessité du sens l'oblige à distinguer celui qui ordonne, & celui qui exécute. (*a*)

Cette distinction de Dieu le Pere, qui ordonne à son Fils, & de Dieu le Fils, qui exécute les intentions de son Pere, n'a pas été moins familiere aux anciens Peres de l'Eglise, comme l'ont judicieusement remarqué les Peres Bénédictins, Editeurs de Saint Hilaire. (*b*) Saint Irénée, *Lib. 3. cap. 8. & Lib. 4. cap. 75.* Origène, *Tom. 2. in Joan.* Saint Athanase, *de Decret. Nicenæ Synodi.* Saint Basile, *Lib. de Spirit. Sancto, c. 16.* Saint Grégoire de Nazianze, *Carm. arcan. 8.* Les deux Saints Cyrilles, celui d'Alexandrie, *Lib. 29. Thesauri*, celui de Jérusalem, *Catechesi 11. de Filio Dei.* Saint Hyppolite, *Lib. contra Noëtum.* Le Concile d'Antioche, dans la Lettre qu'il

(*a*) Alium autem quomodò accipere debeas jam professus sum, personæ, non substantiæ nomine; ad distinctionem, non ad divisionem. Cæterùm etsi ubique teneo unam substantiam in tribus cohærentibus, tamen alium dicam oportet ex necessitate sensûs, eum qui jubet, & eum qui facit.

(*b*) *Lib. 4. de Trinit. num. 16.*

écrit à Paul de Samosate, & plusieurs autres Grecs & Latins, que nous verrons dans la suite, enseignent formellement la même Doctrine.

Quelques Peres Latins, il est vrai, rejettent cette distinction, comme nous l'avons remarqué plus haut avec Estius, mais c'est sans aucun fondement légitime. Saint Augustin, entre autres, qui l'a attaqué dans les Ariens, parce qu'ils en abusoient, ne la condamne point dans les Peres ; du moins on ne sauroit le croire : il prend seulement un autre moyen qu'eux, pour réfuter ces ennemis de Jesus-Christ; mais la maniere, dont il s'exprime, est si obscure, & si éloignée des principes qu'il établit de tous côtés lui-même dans ses Ecrits, qu'on ne peut guéres comprendre quelle a été sa pensée dans cet endroit. Selon lui, (*a*) l'ordre qui est donné par le Pere, pour faire sortir les créatures du néant, n'est autre chose que son Verbe, par qui tout a été fait. *Ipsam jussionem Patris ut fierent omnia, non esse nisi Verbum Patris quo facta sunt omnia.* Ce qui revient à-peu-près à ce qu'il dit, *de Gen. ad Liter.* que lorsque

(*a*) *Lib. contrà Serm. Arian.*

que le Pere parle, c'est son Verbe, son Fils qui est prononcé, *Patre loquente, dicitur Verbum, quod est Filius.* Et c'est sans doute dans ces paroles obscures que notre Anonyme a pris sa replique contre l'Auteur des Lettres. Mais nous ne craignons pas de dire qu'elles ne peuvent pas se concilier avec les propres principes de S. Augustin, si on les prend à la rigueur, ni même avec les principes de la Théologie. En voici la preuve par un raisonnement bien naturel.

Saint Augustin reconnoît, & c'est ce qu'enseigne toute la Théologie, que le Fils n'est pas un simple son produit dans le tems par le Pere, mais un Etre éternel & substantiel Créateur de tout : nous en avons déja vû la preuve par les propres paroles du Saint Docteur. Or l'ordre que Dieu donne pour la production des Etres, n'est donné que dans le tems, & est donné par le Verbe, c'est encore Saint Augustin qui nous l'a dit plus haut. Cet ordre n'est donc pas la production du Verbe, ce n'est donc pas le Verbe substantiel & éternel qui est alors prononcé. Car si la parole par laquelle le Pere a dit, & tout a été fait, n'étoit

autre que son Verbe substantiel, & éternel, Dieu le Pere auroit donc produit autant de fois un Verbe éternel qu'il auroit adressé de fois ses ordres aux créatures, & qu'il leur auroit parlé, selon ce principe trop général, *patre loquente, dicitur Verbum.* La création s'est faite en six jours. A chaque jour, & à la production de chaque espéce d'Etre, Dieu a parlé, il a intimé ses ordres, il a approuvé chacun de ses ouvrages à mesure qu'ils étoient faits; dans ce systême, ce sont donc autant de Verbes qu'il a produits, ce qui seroit souverainement ridicule. D'un autre côté, on ne peut pas dire que les Créatures ont été produites, lorsque le Pere a produit son Verbe éternel; autrement les Créatures seroient elles-mêmes éternelles, ce qui n'est pas moins absurde.

Et d'ailleurs comment accorder ces paroles de Saint Augustin avec ce qu'il dit lui-même, & Saint Thomas après lui. Ces deux Peres ne veulent pas que l'on puisse dire que le Verbe de Dieu *est la pensée de Dieu*, mais il faut dire, selon eux, qu'il est le terme de la pensée de Dieu; parce que, si l'on disoit simplement qu'il est la pensée

de Dieu, on pourroit croire qu'il est en Dieu quelque chose de *transitoire*, de *volubile*, comme ils l'appellent, ce qui n'est pas (*a*).

Appliquons ces Principes. L'ordre qui est donné de Dieu pour la production des Etres, est donné dans le tems ; car s'il étoit *ab æterno*, Dieu créeroit de toute éternité.. Or ce qui est produit dans le tems est *transitoire* & *volubile* : par conséquent si le Verbe du Pere n'est autre chose que cet ordre, que cette parole créatrice, ou si cette parole créatrice n'est autre chose que son Verbe, ce Verbe est donc *transitoire* & *volubile*, ce qui est contre le propre principe de Saint Augustin ; & par-là il réfute lui-même

(*a*) S. Thomas, 1. *part. quæst.* 34. *art.* 1. *ad* 2. Cùm dicitur quòd Verbum est notitia, non accipitur notitia pro actu intellectûs cognoscentis, vel pro aliquo ejus habitu, sed pro eo quod intellectus concepit cognoscendo.... per eundem modum potest intelligi quòd dicere Dei, sit cogitando intueri, in quantùm scilicet intuitu cogitationis divinæ concipitur Verbum Dei ; cogitationis tamen nomen Dei Verbo propriè non convenit ; dicit enim Augustinus, *lib.* 15. *doctrin. cap.* 16. *in principio*, ita dicitur illud Verbum Dei, ut cogitatio non dicatur, ne aliquid esse quasi volubile credatur in Deo.

ce qu'il a déja dit, *ipsam jussionem patris ut fierent omnia, non est nisi verbum patris, per quod facta sunt omnia.*

En effet, si cette derniere prétention de Saint Augustin est vraie, c'est bien envain qu'il met tout en œuvre pour prouver aux Ariens que le Verbe est Dieu, en ce qu'il est *Créateur de tous les Etres*. C'est bien envain qu'il releve si fort les prérogatives de ce Verbe Fils de Dieu, en l'appellant luimême *Dieu Créateur. Nulla qualiscumque substantia... nisi per illud Verbum est, & ab illo Verbo* CREATORE (*a*). En peu de mots, les Ariens pouvoient lui répondre que de son aveu, c'étoit le Pere qui faisoit tout, puisque *le Verbe* même dont il vouloit leur prouver la Divinité, *n'étoit autre chose que l'ordre par lequel le Pere a tiré les Créatures du néant.* Or il est constant que jamais on ne pourra dire qu'un tel ordre *qui est donné dans le tems*, soit la production d'un Dieu; par conséquent il n'auroit rien prouvé contre eux pour la Divinité du Fils, il détruiroit d'un côté ce qu'il établiroit de l'autre. Si au contraire il entend

(*a*) Tract. 1. in Joan. Evang. cap. 1.

par le Verbe un Etre ſubſtantiel & coéternel au Pere, lequel Etre, engendré par le Pere de toute éternité, a donné à tout dans le tems l'exiſtence & la vie, comme on a vû qu'il le fait de tous côtés dans ſes Ecrits; ce n'eſt donc plus le Pere (à parler par appropriation) qui a ordonné aux Créatures de ſortir du néant; mais c'eſt le Fils chargé par le Pere de les produire; qui a fait éclater la puiſſance Divine dans cette auguſte opération; & dès-lors la diſtinction de Dieu qui ordonne & de Dieu qui exécute, eſt rétablie de plein droit.

Cette maniere de S. Auguſtin d'expliquer la création, que nous combattons par toute l'antiquité & par les raiſonnemens Théologiques, eſt réfutée encore par d'autres paſſages de S. Thomas, qui ne ſont pas moins contraires à cette prétention. Ce S. Docteur poſe pour un principe conſtant, que les attributs eſſentiels de la Divinité qui ſont relatifs aux Créatures, tels que ceux de *Créateur*, de *Conſervateur*, ne ſe diſent de Dieu que dans le tems, & non pas *ab æterno*, (car il ne s'agit pas ici de la puiſſance qu'il avoit de toute éter-

nité de les réduire à l'acte, mais de l'application actuelle de cette puissance, & de sa manifestation par les effets) (*a*).

Au contraire le Verbe est dit de Dieu de toute éternité. *Sed Verbum Dei dicitur de Deo ab æterno*: ibid. L'ordre qui est donné dans le tems pour la production des Etres, n'est donc pas la production du Verbe éternel ; ce n'est donc pas le Verbe éternel qui est alors prononcé.

De plus, tantôt le même Saint Docteur veut, qu'il ne soit pas moins propre à la personne du Fils d'être en-

(*a*) Cùm relationes consequantur actiones, quædam nomina important relationem Dei ad creaturam, quæ consequuntur actionem Dei in exteriorem effectum transeuntem, sicut creare & gubernare, & talia dicuntur de Deo ex tempore, *art.* 3. *q.* 34. *ad* 2. Quæ consequuntur actiones procedentes secundùm modum intelligendi ad exteriores effectus, dicuntur de Deo ex tempore, ut Salvator, Creator & hujusmodi, 1 *q.* 13. *art.* 7. *ad* 3. Quædam significant directè essentiam divinam, & ex consequenti important habitudinem; sicut Salvator, Creator; & hujusmodi significant actionem Dei quæ est ejus essentia, utraque tamen nomina ex tempore de Deo dicuntur quantùm ad habitudinem quam important. *Ib. ad.* 1.

gendré *Dieu Créateur*, qu'il lui eſt propre d'être Fils de Dieu. *Sicut proprium eſt Filio quod ſit Filius, ita proprium eſt ei quod ſit genitus Deus, genitus creator* (*a*). C'eſt même par-là, ajoute-t-il, que le nom de Verbe emporte avec ſoi une relation à la Créature, *& per hunc modum importatur relatio ad Creaturam in nomine Verbi.* Tantôt il enſeigne que le paſſage de Saint Jean, *omnia per ipſum facta ſunt*, n'eſt pas dit par une ſimple appropriation de la perſonne du Fils, mais qu'il lui eſt appliqué *proprement*; afin de faire comprendre qu'il n'eſt pas ſeulement la cauſe médiaire & inſtrumentale dont le Pere s'eſt ſervi, (ce qui ſeroit Arien) mais qu'il eſt lui-même le principe de tous les Etres, quoiqu'il reconnoiſſe le Pere pour ſon principe (*b*).

Enfin ſi l'on conſidere le Fils entant

(*a*) *Part.* 1. *quæſt.* 84. *art.* 3. *ad* 1.

(*b*) Hæc propoſitio *per* deſignat quidem, quandòque, cauſam mediam, ſicut dicimus quòd faber operatur per martellum, & ſic *ly per* quandòque non eſt appropriatum, ſed proprium Filii, ſecundùm illud Joannis, 1. *Omnia per ipſum facta ſunt*: non quia Filius ſit inſtrumentum, ſed quia ipſe eſt principium de principio.

qu'il est la sagesse du Pere, il veut au moins que l'on reconnoisse (& c'est le langage de toute la Théologie) que l'œuvre de la création lui est attribuée par appropriation. *Sicut sapientia & ars appropriantur Filio, ita & ly, per quem.* C'est ce qui fait dire à Smising, Docteur de Louvain, en expliquant ce passage de Saint Thomas, que de quelque maniere que l'on considere les paroles de Saint Jean, il faudra toujours convenir; que ce n'est pas *formellement* (comme parle l'Ecole) que le Pere est dit opérer par le Fils, mais seulement entant qu'il est le Principe du Fils à qui l'art est approprié, & qui agit avec lui d'une maniere individuelle (*a*). Or ces principes incontestables ne pourront jamais s'allier avec celui qui diroit, que l'ordre donné de Dieu dans le tems pour la Création des Etres, ne seroit autre chose que le Verbe.

Il est donc bien plus naturel de dire avec le Concile d'Antioche, dans

(*a*) Neutro tamen modo dicitur Pater formaliter operari Verbo aut per Verbum, sed solùm principiativè, quia est principium illius suppositi, quod cum illo operatur, & cui ars appropriatur, *t. 2, disp. 2. de proc. div. q. 4. n. 203.*

la Lettre Synodale qu'il écrit à Paul de Samoſate (*a*), avec Saint Cyrile d'Alexandrie dans l'endroit cité plus haut (*b*). En un mot avec toute l'antiquité : le Pere opere tout ; mais c'eſt dans la perſonne du Fils, qu'il a chargé de ſes volontés. Le Fils les accomplit dans la création de l'Univers ; il reçoit du Pere l'ordre de créer, mais c'eſt lui qui tire tous les Etres du néant & qui leur donne la forme, & c'eſt dans ce ſens que le Pere eſt dit tout opérer, comme nous l'avons remarqué plus haut avec Saint Jean Chryſoſtôme & Théophylacte. Cette explication de ces deux Peres eſt adoptée par le Maître des Sentences. ,, On demande ,, ici, dit-il, comment on doit enten- ,, dre que le Pere eſt dit opérer dans la ,, perſonne du Fils ou par le Fils. Car ,, l'Ecriture nous met ſouvent devant

(*a*) Filium qui ſemper cum Patre eſt, credimus impleviſſe voluntatem Paternam in creatione Univerſi.

(*b*) Pater omnia operatur per Filium, atque hæc eſt ſubjectionis ſpecies quòd videatur Patris ſubjacere voluntati, quemadmodum, exempli gratiâ, dicente Patre : *Faciamus hominem ;* Verbum è terrâ pulverem accipit, & quod placitum eſt operatur. *Omnia enim per ipſum facta ſunt.*

„ les yeux ces expressions : *Vous avez*
„ *tout fait, Seigneur, par votre sagesse*,
„ c'est-à-dire, dans la personne du
„ Fils, & celle-ci : *Au commence-*
„ *ment*, c'est à-dire, par le Fils, *Dieu a*
„ *créé le Ciel & la Terre*; & ces au-
„ tres : *par qui il a fait les siécles* ....
„ comment donc doit-on les enten-
„ dre ....? „ Après avoir refuté l'hé-
résie de ceux qui disoient que le Pere
se servoit du Fils comme d'un instru-
ment, il répond en se servant des pro-
pres paroles de Saint Jean Chrisostôme.
„ Le Pere est dit opérer dans le
„ Fils, ou par le Fils, parce qu'il l'a
„ engendré *Créateur de toutes choses*,
„ de même qu'il est dit juger par le
„ Fils, parce qu'il l'a engendré Juge
„ de tout le monde .... non pas com-
„ me l'hérétique le soupçonne envain,
„ comme si le Fils n'étoit qu'un cer-
„ tain instrument, ou que le Pere ne
„ pût rien faire lui-même, parce qu'il
„ est dit faire tout par le Fils; mais de
„ même que le Pere est dit juger par le
„ fils, parce qu'il l'a engendré pour être
„ le Juge de tous les hommes, de même
„ il est dit créer par le Fils, parce qu'il
„ est constant qu'il l'a engendré *Créa-*

„ *teur.* Car si le Pere est la cause de
„ son Fils, entant qu'il est son Pere,
„ à plus forte raison, est-il la cause de
„ tout ce qui a été fait par le Fils (*a*).
Saint Thomas sur cet endroit du Maître des Sentences, l'explique dans le même sens. *Sic dicimus patrem per filium operari, quia est causa ipsorum operatorum unâ & indivisibili virtute cum Patre quem tamen à Patre nascendo recepit.* De cette façon on fait sentir la distinction des personnes, par la distin-

(*a*) Hic quæri solet quomodò accipiendum sit quod dicitur Pater operari in Filio, vel per Filium, hæc enim Scriptura frequenter nobis proponit, ut illud : Omnia in sapientiâ fecisti, Domine, id est in Filio ; & in Principio, id est in Filio, creavit Deus cœlum & terram ; & illud : Per quem fecit & secula. Quomodò ergò hoc accipiendum est ?... Dicitur Pater in Filio, per Filium operari, quia eum genuit omnium opificem, sicut dicitur per eum judicare, quia genuit judicem ; non ut hæreticus inaniter suspicatur, tanquam aliquod instrumentum extiterit Filius : neque per eum Pater dicitur fecisse, tanquam ipse facere non posset ; sed sicut dicitur Pater judicare per Filium, quia eum constat opificem genuisse. Si enim causa ejus Pater est, secundùm quòd Pater, multò ampliùs eorum causa est quæ per Filium facta sunt. *Lib.* 2. *dist.* 13. Hic quæri solet.

ction des opérations, & par la différente appropriation. Autrement, à s'en tenir à la Lettre des termes de Saint Augustin, une seule personne qui seroit le Pere feroit tout par elle-même, & s'ordonneroit cependant à elle-même, ce qui n'est pas croyable, comme l'a remarqué Saint Hilaire (*a*). Il seroit trop long de rapporter ici le raisonnement entier de ce Pere, on le peut voir dans l'endroit cité. Il y prouve invinciblement la distinction des personnes par la distinction des opérations. Le Pere veut & ordonne, & le Fils exécute. L'ouvrage du Pere, dit-il ailleurs, Ps. 91. n°. 6. est dans sa volonté, *opus patris in voluntate est*, & c'est ainsi qu'il fait tout ce que fait le Fils par un acte individuel; c'est ainsi, comme le dit Saint Jérôme sur Amos, qu'est accompli cet Oracle : il a dit, & tout a été fait, il a ordonné, & tout a été créé, *in jubente patre & faciente filio, fecit ipse qui jussit impleto illo versiculo : ipse dixit & facta sunt, ipse mandavit & creata sunt.* Ou comme le

(*a*) *Lib.* 4. *de Trinit. num.* 16, 17, 18, 19, 20, 21.

dit Saint Ambroise (*a*), tout a commencé de rien par la volonté du Pere, & *par l'action du Fils*; car il est né de Dieu *pour faire la Créature*, & c'est dans ce sens que Dieu le Pere a tout fait en lui & par lui. *Ex nihilo nutu Dei Patris, filio agente, cœperunt. . . . ad hoc natus est ut faceret creaturam, & & hoc est Deum fecisse in eo & per eum.* Saint Maxime Confesseur, *quæst.* 2. *in script.* donne de même au Pere la volonté, le bon plaisir (c'est son terme), & au Fils, l'action même & l'opération, *Patri beneplacitum, filio ipsam autoris per se agentis effectionem.*

On voit combien est appuyée cette distinction de Dieu le Pere, qui ordonne, & de Dieu le Fils, qui exécute la création, & quelle multitude de Peres l'ont admise. Est-il croyable que tant de saints & savans Docteurs & Interprétes, qui étoient la lumiere de l'Eglise dans les tems orageux de l'hérésie Ariene qu'ils combattoient avec tant de force, n'ayent pas sçu cependant comment ils devoient diriger leur langage dans ces matieres essentielles? Avant la naissance de cette hérésie,

(*a*) *In Epist.* 1. *ad Corinth.*

on auroit peut-être une excuse à alléguer : c'est, dit-on communément, que les Peres n'étoient pas en garde contre l'expression ; mais se persuadera-t'on jamais que, dans le tems qu'ils sont tous occupés à foudroyer les Ariens, & à refuter leurs sophismes, ils n'ayent pas compris de quelle maniere ils devoient s'y prendre pour attaquer leur hérésie avec avantage. Cette distinction n'est donc pas phantastique, comme S. Augustin semble le dire (*a*). S'il n'a eu dessein que d'attaquer l'abus que les Ariens en faisoient, pour établir une vraie division dans la substance Divine, on ne peut rien de plus juste : mais s'il a voulu rejetter du même coup cette distinction dans le sens des Peres qui l'ont précédé & suivi, son autorité toute seule ne doit pas l'emporter sur celles de tous les autres. Le Pere & le Fils ne forment point deux substances posées chacune dans

(*a*) Formant sibi in phantasmate cordis sui quasi duos aliquos, etsi juxta invicem, in suis tamen locis constitutos, unum jubentem, & alterum obtemperantem, nec intelligunt ipsam jussionem Patris ut fierent omnia, non esse nisi Verbum Patris, per quod facta sunt omnia.

leur lieu, comme Saint Augustin paroît le supposer ici : ce seroit admettre une division dans la Divinité, & ce langage est proscrit par tous les Peres qui ont admis la distinction de Dieu qui ordonne, & de Dieu qui exécute : on l'a déja vu dans Tertullien & dans Saint Irénée ; on le peut voir encore plus amplement dans le traité de la Trinité de Saint Hilaire. Ce sont deux subsistances, deux personnes, deux hypostases distinguées réellement l'une de l'autre, ainsi que la foi nous l'enseigne, lesquelles, quoiqu'agissantes, *operatione consorti*, comme le dit Saint Ambroise, sont néanmoins distinguées dans la nature de leurs opérations. Le Pere veut, le Fils exécute ; le Pere loue ce que fait le Fils, parce que le Fils ne fait rien que de conforme à ce que veut le Pere. ..... En un mot, ajoute le Saint Docteur, un Dieu a dit, un Dieu a fait, l'une & l'autre personne a le même dégré d'honneur & de Majesté. Le Pere a déclaré à son Fils ses volontés que le Fils n'ignoroit pas, & il a vû par la plénitude de sa science tout ce que le Fils a fait ; c'est ainsi qu'il fait tout

avec son Fils d'une commune opération (a).

En effet, comme l'enseigne le même Saint Ambroise, pourquoi est-il dit, que le Fils qui est l'image invisible de Dieu, la splendeur de la Gloire du Pere, a tout créé dans le Ciel & sur la Terre, & qu'il a tout créé pour lui? Faisons attention à la raison que donne ce Saint Docteur : elle est bien capable de faire sentir que c'étoit au Fils personnellement à qui la création des Etres étoit réservée. C'est, dit-il, parce que le Fils étant l'héritier du Pere, l'héritage du Pere a passé dans le Fils, & revient du Fils dans le Pere (c'est-à-dire par la circomincession, comme parle la Théologie) l'Apôtre a donc eu raison de dire, continue-t-il, *que le Fils*

(a) Facit Filius quod vult Pater, laudat Pater quod facit Filius : nihil in illo naturæ degeneris invenitur, cujus opus à Paternâ non degenerat voluntate ... & dixit Deus, & fecit Deus : eodem Pater & Filius Majestatis honorantur nomine ... Dixit tanquam omnia quæ pater vellet scienti, & vidit tanquam omnia quæ Filius faceret scientiâ tenens & efficiens operatione consorti. *Libro tertio Hexam. cap.* 5.

est l'Auteur de tout, & qu'il contient tout par sa Majesté (*a*).

J. C. dit lui-même en *Saint Mathieu*, *11 : 27. & en Saint Luc 10 : 22.* „ Tout m'a été remis entre les mains „ par mon Pere „ *omnia mihi tradita sunt à Patre meo.* Et *en Saint Jean*, *ch. 13. omnia dedit in manus ejus.* Or c'a été dès le commencement, dit Tertullien, *Lib. contra Praxeam*, que le Pere lui a tout remis entre les mains. Le Pere ne lui auroit pas tout remis, s'il ne l'avoit pas fait dans tous les tems, selon la judicieuse remarque de Phæ-

(*a*) Si quæris splendorem Dei, Filius est imago Dei invisibilis .... est etiam splendor gloriæ Paternæ atque ejus magnæ substantiæ ... Factus est ergò mundus, & cœpit esse qui non erat. Verbum autem Dei erat, & erat semper ... Omnia namque creata & condita sunt, visibilia & invisibilia ... Omnia, inquit, per ipsum facta sunt, & in ipsum creata sunt ? Quid est, in ipsum creata sunt ? Quia ipse est hæres Patris, eò quòd à Patre in ipsum transierit hæreditas, sicut Pater dicit : Posce à me, & dabo tibi gentes hæreditatem tuam. Quæ hæreditas à Patre transit in Filium, & in Patrem revertitur à Filio. Egregiè itaque Apostolus & hoc loco Filium dicit *autorem omnium*, & majestate suâ continentem omnia. *Lib. 1. Hexam. cap. 5.*

badius Evêque d'Agen, qui écrivoit contre les Ariens au quatriéme siécle. *Omnia, inquit, credidit Pater in manu ejus. Quomodo omnia, nisi & omnis temporis? Lib. contra Arian.* Le Fils a donc tout fait dès le commencement au nom du Pere: les créatures sont donc spécialement son Ouvrage : il est donc conforme à l'esprit de la Tradition, de l'appeller *le Dieu Créateur*, non par exclusion des deux autres Personnes Divines, puisque la premiere en est le principe, & la troisiéme, Coadjutrice, pour ainsi parler, toujours avec le même dégré d'autorité, de puissance & d'action dans chacune des trois; mais par appropriation, & pour distinguer les Personnes. Une telle appropriation des attributs essentiels, qui sont relatifs aux créatures, tels que ceux de *Créateur*, de *Conservateur*, sert beaucoup à la manifestation de la Foi, comme l'a plusieurs fois remarqué S. Thomas, & spécialement, 1. *Part. Q.* 39. *Art.* 7. Et d'ailleurs, c'est la Théologie de toute l'Eglise, que l'appropriation de la création est faite à la Personne du Verbe.

Saint Maxime, dans ses Scholies sur

l'Ouvrage de S. Denis l'Aréopagite, intitulé *de Divinis Nominibus*, nous est un sûr garant de ce que nous avançons. C'est en expliquant ce passage de l'Apôtre, *omnia per ipsum.* „ Faites „ attention, dit-il, que quand l'Apôtre „ enseigne que tout est de Dieu, il „ comprend toute la Divinité, c'est-à-„ dire, la Sainte Trinité : mais lors-„ qu'il dit, tout a été fait par lui & en „ lui, c'est des Personnes qu'il parle ; „ car *tout le monde a entendu ceci du* „ *Verbe Créateur.* „ (*a*) Ces dernieres paroles sont décisives. Celui qui crée, qui opére, c'est le Verbe, & *tout le monde en convient.* Comment infirmer des autorités si respectables ?

Pachymere, dans sa Paraphrase sur le même Saint Denis, rapportée par le Pere Cordier, à la suite des Scholies de Saint Maxime, s'exprime presque dans les mêmes termes. „ Tous „ ces noms, dit-il, (Beau, Sage, Lu-

(*a*) Nota quòd dum dicit omnia ex Deo esse, totam Divinitatem comprehensivè significat, id est, sanctam Trinitatem ; quandò autem dicit : Omnia per ipsum, & in ipso facta sunt, id de Personis suisè significat. *Hoc enim omnes de creante Verbo acceperunt.*

„ miere, Cause, Seigneur, &c.) se di-
„ sent sommairement de toute la Tri-
„ nité, selon ces paroles de l'Apôtre ;
„ *Tout est de Dieu.* Ensuite elles s'é-
„ tendent à chacune des Personnes.
„ C'est ainsi qu'il est dit de Dieu le
„ Fils : *Tout a été fait par lui & en lui ;*
„ *& tout subsiste en lui :* car tout le
„ monde rapporte ces paroles *au Verbe*
„ *Créateur.* „ (*a*)

Cette Doctrine est celle que Saint Denis avoit reçûe de Saint Jérothé, son Maître dans la Science Théologique, dont il fait un si bel éloge *au Chap. 3. du Livre, de Divinis Nominibus.* Dans ce Livre, continue Pachymere, Saint Denis ne fait qu'exposer, mot à mot, un certain Ecrit de Saint Jérothé, dans lequel il s'attache à faire voir comment le Fils de Dieu est tout en toutes choses : comment il

(*a*) Omnia hæc nomina (Pulchrum, sapiens, lumen, causa, Dominus, &c.) summatim de totâ Trinitate prædicantur juxta illud : Omnia ex Deo sunt, & diffusiùs etiam de singulis Personis, ut cùm de Deo quidem Filio dicit : Omnia per ipsum & in ipso facta sunt, & in ipso cuncta consistunt. Hoc enim omnes referunt ad Verbum quod creat.

est le Chef de tout, selon l'Apôtre; parce qu'il est la plénitude & le lien de tout ce qui existe, parce que c'est lui qui conserve, & qui réunit les parties à leur tout. Il est, dit-il, la forme de tout ce qui n'en avoit pas, *en qualité de Créateur & de principe* de toute forme. Il est la substance, qui pénétre toutes les autres substances par sa Providence. Il est la mesure des choses, parce que tout se termine en lui, le siécle, & ce qui est au-dessus du siécle, *en qualité d'Auteur des siécles.* (*a*) Il est, selon l'expression de Lactance, *Lib. 2. Cap. 9.* ce Fils très-Grand, que le Pere, après avoir résolu de créer le monde, a mis à la tête de l'Ouvrage, & dont il s'est servi comme de Conseiller & d'Ouvrier, pour ima-

(*a*) Deinde ad Verbum exponit Scriptum quoddam sancti Hierothei, in quo Beatus ille ostendit quomodò & Filius omnia in omnibus & caput omnium sit secundùm Apostolum, quoniam omnium est plenitudo & compago, & conservat & astringit partes toto .... & forma rerum informium tanquam Creator & principium omnis formæ ... Substantia cunctas substantias pervadens suâ providentiâ ... & rerum est mensura, quoniam in ipso universa terminantur, & seculum & supra seculum, tanquam autor seculorum.

giner, pour donner l'ordre & la perfection à chacun des Etres. (*a*)

Il est, comme le disent Tatien, *lib. cont. Gent. n. 5.* & S. Théophile, Evêque d'Antioche, ce Verbe Tout-puissant, Principe du monde, *Créateur des Anges*, qui étend sa domination sur tous les Etres *qu'il a créés*, cette Sagesse, cette Vertu du Très-Haut, qui est descendue dans les Prophétes, pour nous instruire, par leur ministére, de la création du monde, & des autres points qu'il étoit important que nous sçussions. Le Pere, dit aussi Origène, *Comment. in Cap. 1. Joan.* est le Principe du Fils, & *Jesus-Christ est le Principe des hommes. Pater Principium est Filii ; hominum Principium est Christus.* ,, Jesus Christ, dit en- ,, core le même Pere, est *Créateur, en* ,, *qualité de Principe*, en tant qu'il est ,, la Sagesse ; & il est appellé Principe, ,, parce qu'il est la Sagesse. C'est cette ,, Sagesse, dont il est dit dans les Pro- ,, verbes par Salomon : *Le Seigneur* ,, *m'a créé pour être le Principe de ses*

(*a*) Exorsus igitur Deus fabricam mundi, illum primum & maximum Filium præfecit operi universo, eoque simul & consiliatore usus est & artifice in excogitandis ornandis, perficiendisque rebus.

„ *voies, pour exécuter ſes deſſeins.* „ En un mot, ſelon lui, le Pere a confié à cette Sageſſe, qui eſt ſon Verbe, le ſoin de donner aux Etres & à la matiere la ſubſiſtance, l'exiſtence & la forme, ſuivant les figures & les modéles qu'elle portoit en elle. (*a*)

Pourquoi tous les Peres inſiſteroient-ils ſi ſouvent ſur cette prérogative du Fils de Dieu, d'être *le Créateur* & *le Principe* de tous les Etres, ſi ce n'étoit pas à lui que la création dût être attribuée ſpécialement & par appropriation? Pourquoi s'attacheroient-ils à détailler juſqu'aux moindres circonſtances, qui ont rapport à la création, pour en faire l'application à la Perſonne du Verbe. Saint Auguſtin, entre autres, eſt un de ceux qui

(*a*) Creator eſt Chriſtus tanquam principium, in quantùm ſapientia eſt, idcircò dictus principium, quia creatura ſit, dicente per Salomonem Sapientiâ (*Proverb.* 8 : 22) Deus creavit me principium viarum ſuarum ad opera ejus... *Plus loin*, *pag.* 19. Dicendum eſt Deum, cùm animatam ſapientiam, ut ita loquor, creâſſet, illius curæ permiſiſſe ut ex figuris & ſpeciebus quas ipſa habebat, ſubſiſtentiam & plaſmationem & formas præberet entibus & materiæ.

détaillent davantage toutes les espéces d'Etres, qui ont été *créés par le Verbe.* Tout ce qui est dans les Cieux, tout ce qui vole dans les airs, tout ce qui se meut dans la nature, depuis l'Ange, dit-il, jusqu'au vermisseau, tout existe *par ce Verbe Créateur.* Il n'est ni substance, ni forme, ni poids, ni mesure, qui ne soit son Ouvrage. Les richesses spirituelles & temporelles, l'esprit, la mémoire, la santé, la conformation de nos membres, la Foi, la Piété, la Justice, la Charité, la Chasteté, les bonnes moeurs, tout est de lui, & ne subsiste que par lui. (*a*) Encore une fois pourquoi ces appropriations si marquées, si détaillées, faites à la Personne du Verbe, & même jusqu'à affecter de répéter plusieurs fois la même chose? On ne voit pas que les Peres en fassent autant pour la troisiéme Personne, lorsqu'il s'agit de la création, ni même pour le Pere, qu'ils se contentent de reconnoître pour le principe de toutes les opérations du Fils. Car une chose qu'il importe ici de remarquer, c'est que dans tous les tex-

(*a*) *Tract.* 10. *in Joan. Ev. cap.* 10. *pag.* 294. *& seq. & in Ps.* 101. *serm.* 1. *t.* 4. *part.* 2. *p.* 101

te

tes des Peres, qu'on a déja lûs dans cette Dissertation, & dans tous ceux que l'on verra dans la suite, ce n'est pas le Pere que l'on qualifie de *Dieu Créateur*, quoiqu'il soit certain, même de l'aveu de ces Docteurs de l'Eglise, qu'il est le principe de toutes les opérations de la Trinité, que l'on appelle *ad extra*. N'est-ce pas une marque évidente qu'ils étoient persuadés, sur le témoignage de l'Ecriture, que, tout ayant été remis dès le commencement aux soins & à la vigilance de la seconde Personne, c'étoit elle qui faisoit tout au nom des deux autres, par la plénitude de puissance qui leur étoit commune à toutes les trois; & qu'elles étoient censées y coopérer, parce que l'essence divine étant une, elles agissoient dans la Personne du Fils, de même que le Fils agissoit avec le Pere & le Saint-Esprit par un acte individuel? N'a-t-on pas droit d'en conclurre, pouvons-nous dire avec le Pere Dom Touttée Bénédictin, Editeur de Saint Cyrille de Jérusalem, *Dissert. 3. cap. 1. n°. 10. p. 144.* que ç'a été un sentiment commun parmi les Peres, qu'il y a dans la création quelque chose qui nous est

inconnu, & qui appartient en propre à la Personne du Fils ; quoique cette création soit commune aux trois Personnes Divines, puisqu'ils lui attribuent *plus spécialement* d'avoir été *le Créateur*, *l'Agent*, qui a donné l'existence à toutes les créatures ? Et dans ce sentiment, ajoute le même Editeur, il n'y a rien de contraire à la Foi Catholique ; car, de même qu'on attribue au Pere seul, d'avoir prononcé ces paroles : *Celui-ci est mon Fils* ; quoiqu'elles aient été formées par les trois Personnes Divines, de même aussi on peut dire que le Fils est Auteur de la création, quoiqu'il agisse avec les autres Personnes par une opération qui leur est commune. (*a*)

(*a*) Ex his & infinitis aliis quæ omitto, concludi potest communem inter Patres sententiam fuisse, proprium aliquid Filio incompertum nobis, in creatione, quamvis tribus Personis communi, reperiri ; ut specialiùs per ipsum res conditas fuisse, ipsumque creatorem, & factorem dicerent. Quâ in sententiâ nihil certè Catholicæ professioni adversans deprehendas. Eodem enim aut alio simili modo Filius, quamvis cum aliis communiter operans, creationis autor dici possit, quomodò vox ; *hic est Filius meus*, à tribus certè Personis efformata, soli tamen Patri imputatur. –

Reprenons donc : c'est le Pere qui charge le Fils du soin de créer ; mais c'est le Fils, le Verbe du Pere, qui commande à tous les Etres de sortir du néant. C'est le langage de Saint Irénée ; *Lib. 3. contra Hæres. c. 8. n°. 3.* (*a*) Origène s'exprime à-peu-près de même *in Cap. 1. Joannis.* Mais il ne faut pas conclurre de ces paroles, dit le Pere Massuet Bénédictin, que le Fils soit inférieur au Pere. Si le Pere ordonne au Fils, [illegible] à un égal, qui lui est consubstantiel & coéternel, & sans lequel il ne peut rien faire ; il lui commande, de même qu'au Saint-Esprit, comme se commandant à lui-même : & c'est dans ce sens, ajoute le même Editeur, que Saint Irénée a dit plus d'une fois, que le Pere a ordonné à son Fils de créer le monde ; que le Fils & le Saint-Esprit ont exé-

(*a*) Cùm dixisset (*Joannes*) de Verbo Dei quoniam erat in Patre, adjecit : Omnia per eum facta sunt... David quoque, *Psalm.* 32. adjecit : Quoniam ipse præcepit & creata sunt, ipse dixit & facta sunt. Cui ergo præcepit ? Verbo scilicet, per quod, inquit, cœli firmati sunt.

cuté les ordres du Pere. (*a*) Et s'il nous est permis de mêler nos réflexions à celles de tant de grands hommes : quand le Pere commande au Fils, où au Saint-Esprit, il ne fait autre chose que les *envoyer* : or jamais un Catholique n'a admis quelque infériorité dans ces deux Personnes Divines, lorsqu'elles sont *envoyées* vers les créatures par celui qui est l'origine de la Trinité ; [illegible] qui demande, voyé par le Pere, mais la substance du Fils n'en souffre pour cela aucune iné-

(*a*) Ex dictis etiam facilè colliges quo sensu plus semel dixerit Irenæus, Patrem Verbo suo præcepisse ut mundum crearet; Filium & Spiritum sanctum in rebus condendis Patri ministrâsse ... nempe Pater Filio & Spiritui sancto jubet ac præcipit, non tanquam superior ac Dominus inferioribus ac subditis, sed tanquam æqualis æqualibus, consubstantialis consubstantialibus, coæternus coæternis, sine quibus nihil facere potest. Imò Filio & Spiritui sancto imperat tanquam sibi ipsi. Neque enim aliàs Filium & Spiritum sanctum à Patre distinguit quàm personâ & subsistentiâ, non certè naturâ & substantiâ quam unam & eamdem in tribus agnoscit & confitetur. Id clarè & absque ambagibus demonstrat. *Lib. 2. cap. 3. num. 9, aliisque locis.*

galité. *Genitum à Genitore mitti ....: hæc non eſt inæqualitas ſubſtantiæ, ſed ordo naturæ. Lib. 3. contra Maximin. c. 14.* On ne doit donc pas conclurre qu'il y a quelque infériorité dans la Perſonne du Fils, parce que le Pere le charge du ſoin de créer l'univers. Cette opération ſert au contraire à manifeſter ſa puiſſance, ſa Divinité, & ſa parfaite égalité avec le Pere.

Voici donc l'œconomie de ces opérations divines, & de quelle maniere les trois Perſonnes Divines ont concouru à la Création, ſelon la Doctrine des Peres. Le Pere réſout la Création & l'ordonne à ſon Fils, le Fils exécute les ordres du Pere, & commande aux Créatures de prendre naiſſance, l'Eſprit-Saint nourrit & perfectionne tous les Etres. C'eſt ce qui eſt compris dans ces paroles du Pere Maſſuet, extraites de l'endroit cité plus haut. *Patre quidem bene ſentiente & jubente; filio verò miniſtrante & jubente: ſpiritu autem nutriente & augente.* Et c'eſt ce que dit en d'autres termes Saint Baſile le Grand, *Lib. de Spir. Sancto, cap. 16. p. 325.* Il y fait voir le Pere qui ordonne, le Verbe qui crée, & le Saint-

Esprit qui confirme: *mandantem Verbum, creans Verbum, confirmantem Spiritum Sanctum.* C'est ainsi qu'en reconnoissant un seul Dieu Auteur de tout ce qui existe, & le Pere pour premier principe, on distingue cependant les opérations des Personnes; & cette distinction, loin d'induire à une fausse notion de la Trinité, comme le Critique voudroit le persuader, sert au contraire à la manifester, par les œuvres qui sont appropriées à chacune des trois subsistances Divines, selon la judicieuse remarque de Saint Thomas, déja rapportée. Elle n'est pas plus contraire à l'unité de la Substance Divine: car si c'est le Verbe du Pere, le Fils qui a tout créé, il faut faire attention qu'il est la même Substance que le Pere, qu'il ne fait rien sans la volonté du Pere, qu'il reçoit du Pere la toute-puissance par laquelle il agit: or une telle œconomie, dit Tertullien, ne nuit point à la créance de l'Unité d'un Dieu (*a*). Au contraire,

(*a*) *Libro contra Praxeam, pag.* 502. Nos verò semper unicum quidem Deum credimus, sub hâç tamen dispensatione quam œcono-

il soutient que ne pas l'admettre, ce seroit détruire l'Unité, parce que, dit-il, ce seroit renverser la dispensation Divine, qui est fondée sur les différens noms des trois Personnes (*a*).

Mais, objectera-t-on peut-être, si c'est au Verbe spécialement que la Création doit être attribuée, pourquoi n'est-il pas dit d'une maniere absolue, que c'est lui qui a tout créé; mais que les Auteurs sacrés se servent de la Préposition, *per* (*per quem omnia facta sunt, per quem fecit & sæcula*)? Cette Préposition ne semble-t-elle pas indiquer que celui-là spécialement doit

miam dicimus, ut unici Dei sit & Filius sermo ipsius... per quem omnia facta sunt... Nullam dico dominationem ita unius suî esse, ita singularem, ita monarchiam, ut non etiam per alias Personas administretur, quas ipsa prospexerit officiales sibi..... Cæterùm qui Filium non aliundè deduco, sed de substantiâ Patris, nil facientem sine Patris voluntate, omnem à Patre consecutum Potestatem, quomodo possum destruere monarchiam quam à Patre Filio traditam.

(*a*) Vide ergo ne tu potiùs monarchiam destruas, qui dispositionem & dispensationem ejus evertis in tot nominibus constitutam in quot Deus voluit.

être appellé *Créateur*, qui s'est servi de la Personne du Fils pour créer, & non le Fils, dont il s'est servi ?

S'il étoit quelqu'un qui osât faire sérieusement une pareille objection, on auroit tout lieu de craindre qu'il ne fût plus réellement Arien ou Socinien dans le fond du cœur, qu'il ne penseroit l'être. Certainement, un tel homme ne seroit pas éloigné de ne plus faire de la Personne du Fils, qu'un simple instrument, dont le Pere se seroit servi pour opérer : ce qui est formellement la Doctrine des ennemis de la Divinité de Jesus Christ.

Le savant Théophylacte a réfuté cette objection d'une maniere très-claire & très-solide : nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter ses propres paroles. »Pourquoi, objectez-» vous, Saint Jean n'a-t'il pas dit que » le Verbe lui-même a tout créé; » mais qu'il s'est servi de la Préposi-» tion *Per* ? Pourquoi ? C'est afin que « vous ne soupçonniez pas que le Fils » n'est pas engendré, & qu'il est sans » principe. Imaginez-vous, continue-» t-il, un Roi qui a un Fils. Ce Roi » veut bâtir une Villle, & il confie à

» son Fils le soin de la construire. En
» disant que la Ville a été bâtie par le
» Fils du Roi, ce n'est pas dire que ce
» Fils étoit le serviteur du Roi; mais
» c'est seulement annoncer que ce Fils
» a un Pere, & qu'il n'est pas seul.
» De même, lorsque l'Evangéliste dit
» que tout a été fait par le Fils, il fait
» voir que le Pere s'est servi de son
» Fils, comme de Médiateur, pour la
» création des Etres; mais il ne fait
» sentir aucune infériorité de puis-
» sance dans ce Fils, qui lui est égal
» en toutes choses, & qui peut en ver-
» tu de la puissance qui lui est propre,
» faire tout ce que le Pere le char-
» ge d'exécuter » (*a*). Il faut toujours

(*a*) Quomodo non dixit quòd ipsum Verbum fecerit omnia, sed usus est præpositione *per*? Quomodo? Ut ne suspiceris illum ingenitum & absque principio esse Filium...... ejus gratiâ dixit quòd Pater per Verbum fecerit omnia. Finge tibi Regem quemdam qui habet filium, & conditurus est civitatem, & ei concedere illius extructionem, sicut igitur dicens quòd per filium Regis condita sit, non servum dicit filium Regis, sed monstrat quòd hic filius habeat patrem, & non sit solus; sic etiam hoc loco Evangelista dicens per filium omnia, manifestavit quòd Pater, mediatore

observer que toute comparaison entre Dieu & les Créatures étant essentiellement défectueuse, celle-ci ne peut servir qu'à faire mieux entrer dans l'esprit de l'Ecrivain sacré, mais elle ne peut fonder une parité parfaite, puisque la Puissance de Dieu est infiniment plus égale à celle de son Pere, & plus identifiée avec elle, que ne l'est la Puissance du Fils d'un Roi, à l'égard de celle du Roi lui-même. Aussi Saint Cyrille de Jerusalem, qui employe le même exemple que Théophylacte, *Cath. II. de filio, n.* 22. dit qu'il ne s'en sert que comme d'un foible moyen que lui infirme propose à des gens qui ne le sont pas moins, mais qui ne peut pas atteindre à donner une idée complette de la Puissance dont le Fils est revêtu. On voit seulement que Saint Cyrille, pour rendre la comparaison plus exactes suppose le Fils d'un Roi régnant avec son Pere, & avec la même autorité; ce que Théophylacte a sans doute oublié de faire.

illo; ad conditionem rerum usus fuerit, non se minore, sed æqualis potestatis, & ut valente talia perficere. *In caput primum Joannis.*

Mais si cette Préposition *Per*, étoit pour quelqu'un une pierre d'achoppement, & qu'il ne consentît à avouer que la Création est spécialement l'ouvrage du Verbe, que lorsqu'il verra dans l'Ecriture quelqu'endroit qui assûre positivement que c'est *le Verbe lui-même*, le Fils de Dieu qui a tout fait; nous lui dirons encore avec Théophylacte, sur le même endroit. » Ecoutez le Prophéte David dans le » *Ps.* 101. Seigneur, vous avez formé » la terre dès le commencement, & » les Cieux sont l'ouvrage de vos » mains: vous voyez, pouvons nous » ajouter, qu'il n'est pas dit; les Cieux » ont été faits *par vous*; la terre a été » faite *par vous*, mais il est dit: *c'est* » *vous, Seigneur, qui avez formé* la terre, » & les Cieux sont l'ouvrage de vos » mains: or il est certain que ces pa» roles ne sont point adressées à la » Personne du Pere; elles sont dites » du Fils Unique de Dieu. Saint Paul » dans le *premier Chapitre de l'Epître* » *aux Hébreux*, nous l'apprend » (*a*).

(*a*) Quòd si te offenderit præpositio *per*, & quæris invenire inScripturâ sermonem quemdam qui dicat quòd Verbum ipsum fecerit

Il n'y a donc pas moyen de se refuser à cette croyance, que le Verbe est vraiement, spécialement, & par appropriation *le Dieu Créateur* du Ciél & de la terre. Par-tout l'Ecriture le montre à nos yeux sous cet aspect, pour nous le faire adorer comme l'Auteur de notre Etre (*a*).

Nous avons déja dit plusieurs fois que c'étoit *par appropriation* que la Création étoit attribuée à la Personne du Verbe. L'autorité de Saint Thomas, sur laquelle nous nous sommes appuyés, a dû faire quelque impression sur ceux qui connoissent combien sa Doctrine est respectée dans l'Eglise. Saint Bonaventure lui est en-

omnia, audi David, *Ps.* 101. Principio tu, Domine, terram fundâsti, & opera manuum tuarum sunt cœli. Vides quomodo non dixerit quia *per te* facti sunt cœli & fundata est terra, sed *tu fundasti*, & opera manuum tuarum sunt cœli. Quod autem hæc de Unigenito & non de Patre dicit, disces etiam hoc & ab ipso quidem Apostolo qui utitur hoc dicto in Epistolâ ad Hebræos.

(*a*) Sur le passage *mundus per ipsum factus est*. Ubique ipsum ostendit opificem . . . . ut confiteatur (homo) factorem, & non serviat creaturis, sed adoret Conditorem.

tierement conforme, en expliquant le *premier Chapitre de Saint Jean*, *p.* 220. Il ſuppoſe d'abord comme un fait conſtant & qui eſt reconnu par tous les Interprétes, que dans les *deux premiers verſets de ce premier Chapitre*, il eſt queſtion de la génération éternelle, de la nature du Fils de Dieu. Quand l'Evangéliſte, ajoute-t-il, vient à ces paroles, *tout a été fait par lui*, c'eſt de ſon opération dont il parle. *Omnia per ipſum facta ſunt*... *poſtquam dixit de naturâ Filii, de operatione ejus ſupponit.* Mais de quelle opération eſt-il queſtion? C'eſt ſans doute de la Création qu'il approprie à la ſeconde Perſonne, comme nous allons le voir. Il ſe fait enſuite cette objection: Pourquoi eſt il dit que tout a été fait par le Fils? Car puiſque le Pere, le Fils & le Saint Eſprit ſont un même principe des Créatures, c'eſt parler, ce me ſemble, improprement, que de dire tout a été fait par le Fils: l'opération eſt la même, dit Saint Jean de Damas, dans ceux en qui la nature eſt la même.

Cette objection fera ſans doute plaiſir à l'Anonyme: mais S. Bonaventure

n'en reste pas-là. On diroit qu'il entre dans toutes ses vûes, & qu'il les a pressenties. Il demande donc encore, comme M * * *. le fait, pourquoi on ne pourroit pas attribuer la création au Saint Esprit, comme on l'attribue au Fils, & pourquoi le Pere ne seroit pas dit également opérer par le Saint Esprit, comme il est dit opérer par le Fils?

Voilà assurément l'objection dans toute sa force. L'Anonyme ne pourra pas se plaindre qu'on soustrait ce qu'il a cru capable de réfuter l'Auteur des Lettres. S'il le souhaite, nous rapporterons encore le Passage, *Verbo Domini cœli firmati sunt, & spiritu oris ejus omnis virtus eorum*, qu'il paroît citer avec complaisance, pour prouver qu'on ne peut pas plus attribuer la création à la Personne du Fils, qu'à celle du Saint Esprit. Mais pour ne pas interrompre les preuves du témoignage de S. Bonaventure, nous discuterons plus bas le sens de ce Passage du *Ps*. 32. Voyons la Réponse du Docteur Séraphique à la difficulté proposée. Elle est conforme à tout ce que nous avons vû plus détaillé dans les autres Peres de l'E-

glise. » Le Fils vient du Pere, dit-il.
» *Tout* m'a été donné par mon Pere,
» dit le Fils : ces paroles ont donc été
» dites parce que le Pere *l'a engendré*
» *pour être le Créateur de tout*, comme il
» est dit dans le même endroit « (*a*).
N'allez pas cependant, ajoute-t-il avec S. Jean Chrysostome, soupçonner quelqu'infériorité dans la Personne du Fils, comme si le Pere s'étoit servi de lui, de même que l'on se sert d'un instrument pour opérer. Cette Préposition *per* dénote *la cause efficiente* par forme de modéle, parce que le Verbe est la vie & le modéle de toutes choses. C'est pourquoi le Saint Docteur nous rappelle à ces paroles si formelles du *Ps. 101.* citées par l'Apôtre, (*Epître aux Hébreux*,) dans lesquelles il n'est plus question de préposition *per* qui occasionne quelque chicanne, en donnant lieu d'objecter, ou que ce Fils est inférieur au Pere, ou que ce n'est pas lui qui est spécialement le Dieu Créateur. Dans ce Psaume il est dit

(*a*) A Patre est Filius. Omnia mihi tradita sunt à Patre meo. Sed illud ideò dicitur quia Pater eum genuit omnium opificem, prout ibidem dicitur.

positivement, en s'adressant à la Personne même du Fils de Dieu, ainsi que S. Paul l'a interprété, *c'est vous, Seigneur, qui avez créé au commencement la terre*, & les Cieux sont l'ouvrage de vos mains.

Enfin le Docteur Séraphique conclud la réponse à son objection en ces termes : » Quoique l'on puisse dire que » tout a été fait par le Saint Esprit par » maniere d'autorité subordonnée ; » cependant *par appropriation* ceci, » convient au Fils qui est la sagesse & » l'art du Pere. « *Licèt possit dici omnia facta esse per Spiritum sanctum per modum subautoritatis*, secundùm tamen appropriationem *convenit Filio qui est sapientia & ars Patris*. Et plus bas, sur le Passage *in mundo erat*. » Il étoit, dit-il, ,, dans le monde, non comme une ,, partie du monde, mais en qualité ,, de *Créateur*, qui gouvernoit les créa- ,, tures auxquelles il avoit donné l'exi- ,, stence. " *In mundo erat scilicet, non ut pars, sed ut factor regens quas fecit creaturas*. Il est donc clair que la création appartient *par appropriation* à la Personne du Verbe, il est clair qu'il est *la cause efficiente* de tous les êtres, de

même qu'il en eſt le modéle : c'eſt la même expreſſion dont s'eſt ſervi Saint Thomas en expliquant le Paſſage de l'Apôtre *aux Coloſſiens*, *ch. 1. Omnia per ipſum*, ſicut per cauſam effectivam, *& in ipſo ſicut per cauſam exemplarem.*

Revenons maintenant au Paſſage du Pſaume 32, & voyons de quelle maniere notre Critique va s'en tirer. „ S'il étoit permis, dit-il, (*a*) de l'at-„ tribuer [l'ouvrage de la création] „ proprement & ſpécialement au Fils, „ pourquoi ne l'attribueroit-on pas de „ même au Saint-Eſprit ? Si l'Ecriture „ dit que les Cieux ont été établis „ par le Verbe du Seigneur, elle ajoute „ tout de ſuite que leur vertu a été „ affermie par le Saint Eſprit. *Verbo* „ *Domini cœli firmati ſunt, & ſpiritu* „ *oris ejus omnis virtus eorum.* "

D'abord on peut nier abſolument que le ſens litéral de cet endroit ſoit celui que l'Anonyme y donne. On peut lui dire que l'*eſprit* dont il eſt ici queſtion, n'eſt pas la troiſiéme Perſonne de la Sainte Trinité priſe ſubſtantiellement ; mais que ces deux termes, *Verbum* & *Spiritus*, ſont ici ſynonimes,

(*a*) *Pag.* 4.

& ne signifient qu'une seule & même chose, c'est-à-dire, l'*ordre*, le *commandement* de la Personne même du Verbe. En conséquence la preuve qu'il prétend tirer de ce Verset, n'a aucune solidité. On est toujours en droit de se reposer tranquilement sur la prétention où l'on est avec l'Ecriture & les Peres, que la création est spécialement l'ouvrage de la Personne du Verbe, jusqu'à ce qu'il ait montré que toutes les autorités qu'on employe ne sont d'aucun poids, & qu'il se soit muni lui-même de quelques nouveaux Passages incontestables, soit de l'Ecriture sainte, soit des Peres de l'Eglise, qui prouvent que la création est aussi spécialement attribuée *par appropriation*, (car c'est de quoi il s'agit), à la Personne du S. Esprit qu'à celle du Fils. Faute de satisfaire à des demandes aussi légitimes, il n'y a rien de trop à dire que la dispute est terminée, & qu'on s'avoue vaincu, par l'impossibilité de montrer les garans de ses prétentions.

Mais supposons pour un moment que le Critique a fait une juste application du Verset VI du Psaume 32. Qu'en résulte-t-il? Le voici. C'est qu'il

se réfute par ses propres paroles, & que, sans s'en appercevoir, il fournit lui-même à l'Auteur des Lettres, une preuve invincible de cette vérité qu'il lui conteste, que *la création est l'ouvrage de la Personne du Verbe.* En effet, dans la supposition que nous combattrons bientôt, qu'y a-t-il dans ce Verset qui regarde le Saint Esprit ? Est-ce la création de tous les êtres ? Est-ce à lui qu'il est approprié de les avoir tirés du néant ? Non. *Verbo Domini cæli firmati sunt*, ou plûtôt, *facti sunt*, comme le porte le Texte Hébreu, *c'est par le Verbe du Seigneur que les cieux ont été faits.* C'est donc le Verbe qui est ici qualifié de Créateur, & c'est-là toute la prétention de M. de Villefroy. En est-il dit autant de la Personne du Saint Esprit dans la suite de ce Verset ? Est-ce la création, ou plûtôt, n'est-ce pas l'affermissement, la perfection de tous les êtres qui lui est attribuée : *& Spiritu oris ejus omnis virtus eorum.* L'Anonime lui-même en convient. „ Si l'Ecriture, assure-t-il, „ dit que *les cieux ont été établis par le* „ *Verbe*, elle ajoute tout de suite, que „ leur vertu a été affermie par le Saint

„ Esprit. “ Les opérations de ces deux Personnes sont donc ici distinguées, même en supposant ce qui est en question. Ce n'est donc-pas la Personne du S. Esprit qui *crée*, qui tire du néant, c'est celle du Verbe, du Fils de Dieu. Comment peut-on trouver son triomphe dans des contradictions si palpables ?

Les Auteurs mêmes qui ont vû les trois Personnes de la Sainte Trinité dans ce Passage du Psaume 32, ne donnent point la création au Saint Esprit, c'est au Verbe. La perfection est l'attribut, ou si l'on veut, l'appropriation de la troisiéme Personne. Pour abréger, nous ne citerons que le seul Nicétas, Commentateur de S. Grégoire de Nazianze, il en vaut bien à lui seul plusieurs autres. “ Il faut remarquer, dit-il, que „ le Pere est le principe, la cause de „ tout ce qui se fait; mais c'est le Fils „ qui produit, & le Saint Esprit qui „ perfectionne; ensorte qne les Esprits „ qui lui servent de Ministres, exis„ tent par la volonté du Pere, qu'ils „ sont produits dans la nature *par l'ac-* „ *tion du Fils*, & qu'ils sont achevés „ & perfectionnés par la présence du

„ Saint Esprit, selon ces paroles.
„ *Verbo Domini*, &c. (*a*)

Nicétas inculque encore dans un autre endroit la même vérité du Verbe Créateur, en se servant encore du Verset du Psaume 32 (*b*). „ Il est mar-
„ qué dans les Psaumes, dit-il (*c*),
„ que les cieux ont été faits par le
„ Verbe du Seigneur, & que leur ver-
„ tu a été affermie par l'Esprit qui est
„ sorti de sa bouche (*d*); oui, *les An-*
ges de Dieu ont été créés par le Verbe.
„ Au reste ils ont reçu leur sainteté &
„ leur perfection du Saint Esprit : en-

(*a*) Hîc tibi animadvertendum principem eorum quæ fiunt causam Patrem esse, *effectricem verò Filium*, perfectricem autem Spiritum Sanctum, ita ut Patris quidem voluntate administri Spiritûs existant, actione verò Filii in rerum naturam producantur; Spiritûs autem præsentiâ perfectionem & expletionem excipiant. Verbo enim Domini firmati sunt cœli, & Spiritu oris ejus omnis virtus eorum. *Sur l'Oraison 83, pag. 994.*

(*b*) *Sur l'Oraison 42 de S. Grégoire, p.* 1124.

(*c*) *Pag.* 1259.

(*d*) Quoique nous regardions cette Traduction comme défectueuse, nous sommes obligés de rendre ainsi cet endroit, pour ne pas sortir de l'esprit du Commentateur de saint Grégoire.

„ sorte qu'ils ont été faits par toute la
„ Sainte Trinité ; le Pere en a donné
„ l'idée, le Fils l'a exécutée, & le S.
„ Esprit l'a perfectionnée. " *In Psalmis habetur, &c.*

On ne peut pas mieux distinguer les opérations, c'est ce que Nicétas répéte : » *Tria hæc animadverte, Patrem imperan-* » *tem*, Filium fabricantem, *Spiritum* » *sanctum firmantem & fulcientem.* » Ainsi, soit que l'Anonyme se tourne du côté des Auteurs qui pourroient favoriser son applic[illegible] soit qu'il s'abandonne à ses propres réflexions, il n'est pas plus heureux dans sa Critique. Il en résulte toujours que c'est le Verbe qui est *spécialement le Dieu Créateur*, *l'Agent*, *l'Auteur immédiat* de tout ce qui existe.

Mais nous sommes persuadés avec les Interprétes les plus exacts & les plus litéraux des derniers siécles, que ce n'est pas ainsi qu'il faut entendre ces paroles, *Verbo Domini*, *&c.* Quoique beaucoup de Peres se soient servi de ce texte dans un sens que l'on peut appeller sublime, spirituel, mystique, pour y considérer les trois Personnes de la Sainte Trinité, & qu'une telle ap-

plication ait été ſuivie à cauſe du reſpect qui accompagne leur autorité ; nous diſons cependant avec un ſavant Commentateur, que ce n'eſt pas là le ſens le plus ſimple, le plus naturel, le plus litéral, qui ſe préſente à la lecture du contexte. Nous diſons que le vrai ſens, *le ſens litéral* eſt celui-ci, *l'eſprit* n'eſt ici autre choſe que la *parole*, *l'ordre*, *le commandement* par lequel tout a été fait (a) Ce ſens qui ſe préſente d'abord, dit dans le même endroit cet Interpréte, & qui eſt le ſens ſimple & *litéral*, eſt enſeigné par Origéne. Il eſt indiqué par S. Ambroiſe & par S. Jérôme. Euthyme le ſoutient en propres termes ſur cet endroit (*b*).

(*a*) *Le P. Lorin.* Senſu ſimpliciore, Spiritus oris Dei non differt à Verbo ; ſed præceptum utroque ſignificatur ... Sed non idcircò, (*dit-il plus haut, après avoir rapporté l'application des Peres*) non ſimul verus ac literalis ſenſus eſt, ut Verbum & Spiritus oris Domini mandatum & dictionem ſignificent, quatenùs, ut paulò poſt habetur, dixit Deus & facta ſunt, mandavit & creata ſunt. Id repetitur in *Pſ.* 148, & in Geneſi ſcribitur quòd omnia creavit Deus dicendo.

(*b*) Obvius iſte ſimplexque literalis ſenſus ... traditur etiam ab Origene, *tom.* 10. *in Joan.*

Le Cardinal Cajétan interpréte ce Verset de la même façon, & il rapporte, comme tous les autres, le témoignage d'Euthyme (*a*). En vain quelques Auteurs plus zélés, que solidement instruits des matieres de l'Ecriture, entreprirent ce savant Cardinal pour avoir osé donner à ce Passage une explication qui n'étoit pas d'usage, comme s'il eût voulu ôter des mains des Docteurs Catholiques, une autorité dont ils se servent communément pour prouver le mystére de la sainte Trinité, ces clameurs plus marquées au coin du préjugé & de la prévention, que fondées en raison solide, ont eu le sort qu'elles méritoient. Sixte de Sienne a pleinement justifié Cajetan, & ce qu'il y a maintenant d'habiles Interprétes, reconnoissent que son sentiment est le seul litéral, & que celui qui prend ici l'esprit pour la troisiéme Personne

versùs finem, & indicatur satis ab Ambrosio, *lib. de Arcâ & Noë, cap.* 16. & Hieronymo *in cap.* 4. *Isaiæ*; necnon etiam hoc loco ab Euthymio.

(*a*) Videntur hæ dictiones Verbo Domini & spiritu oris ejus. idem. æquè significare : dixit enim Deus de unoquoque, fiat & factum est, &c.

de

de la sainte Trinité, n'est qu'un sens mystique qui ne doit pas prévaloir sur l'autre (*a*).

En effet, lorsqu'il s'agit d'établir un dogme, on ne doit pas regretter de renoncer à des applications qui pourroient être légitimement contestées. Il est même dangereux d'en produire de cette nature. Quand on ne se serviroit point du tout de ce passage pour prouver le mystere de la Sainte Trinité, on n'en feroit peut-être que plus sagement. Il en est d'autres qui sont incontestables, & auxquels il faudroit s'en tenir, plûtôt que de mettre en défiance par des autorités mal choisies.

Le célébre Ferrand dans son Commentaire sur le *Psaume* 32. a discuté de même ce verset sixiéme avec cette multitude d'autorités qui lui est si commune. Il commence par poser avec Théodoret & Euthyme que cet en-

(*a*) Nec mirandum si Cajetanus, qui in Commentariis Psalmorum Literæ duntaxat elucidationem profitetur, Trinitatis expositionem, quam ferè omnes mysticam fatentur, omiserit, vel si juxta nudam literam exponens, dixerit, spiritum oris Domini ipsum esse Verbum; & jussum humano more appellari, *lib.* 5. *Bibliothecæ sanctæ*, *annot.* 168.

droit fait allusion au verset sixiéme du premier chapitre de la Genèse. Il établit ensuite que *dans le sens litéral*, *le verbe* & *le souffle* de la bouche sont une seule & même chose. D'où il conclud que l'une & l'autre expression se rapportent à la même personne de la Sainte Trinité, c'est-à-dire, à celle du *Verbe*. Il va même jusqu'à vouloir que dans le sens qu'on appelle sublime, ces deux expressions soient une seule & même chose ; il se fonde sur ce que le *souffle* de la bouche se prend pour la *parole*, le *commandement*, comme dans le quatriéme verset du chap. onziéme d'Isaïe. » Le Sei» gneur fera mourir l'impie par le » *souffle* de sa bouche, *Dominus spiritu labiorum suorum interficiet impium.* Il auroit pû ajouter, comme l'a fait le P. Calmet, qui rapporte ces autorités, qu'il est encore dit par l'Apôtre dans la *seconde Epître aux Thessaloniciens, c. 2. vers. 8.* que l'Antechrist sera détruit *par le souffle de la parole de J. C.* c'est-à-dire, par son *ordre*, par son *commandement*, comme l'explique le même Commentateur. *Tunc revelabitur ille iniquus quem Dominus Jesus interficiet*

spiritu oris ejus. Voyez aussi un autre passage de Job, 33 : 4. C'est par-tout la même expression que dans le Pseaume 32. & certainement elle ne signifie pas dans ces endroits la personne du S. Esprit, quant au sens litéral.

Sur ces autorités de l'Ecriture; Ferrand n'hésite point à dire. 1°. Que la regle des synonimes (c'est ce que nous appellons la regle de comparaison, dont nous nous servons si souvent dans cet ouvrage) l'oblige à interpréter ainsi ce passage. 2°. Que S. Jean & le Psalmiste se réunissant pour attribuer la Création à la personne du Verbe, de même que les Peres, tels que S. Irénée, S. Athanase, S. Basile & une infinité d'autres, qu'il cite sur le Pseaume 101. il faut convenir que le *souffle* de la bouche de Dieu n'est ici autre chose que la *personne* même du Verbe. (a) Toute la source de l'illusion dans laquelle on donne communément en interprétant ce passage, c'est l'expression *spiritus*

(a) Suadent id, 1° Regula Synonimica: 2° S. Joannes, qui de Creatione cujus Psaltes meminit, sermonem faciens, eam divino Verbo tribuit: succinentibus S. Irenæo, S. Athanasio, S. Basilio.

sous laquelle on a coutume de concevoir la troisiéme personne de la Sainte Trinité. Cependant en consultant les plus anciens Auteurs tels qu'Hermas, S. Justin, S. Irénée, S. Clément, Tertullien, S. Cyprien, Lactance, on s'apperçoit qu'elle est souvent employée pour désigner la personne même de J. C. dans une signification étendue (*a*). Ainsi cette expression ne forme aucun obstacle raisonnable.

(*a*) Nec vocabulum *Spiritus* obstat. Etenim vocabulum illud, non in strictam illam & singularem, quâ tertiam divinæ Trinitatis Personam intelligimus; sed in laxiorem, quâ spirare dicitur quidquid emanat, significationem sumptum, Christo tribuitur non solùm ab Hermâ, (*Past. lib.* 3.) Justino, (*Apolog.* 2.) S. Irenæo, (*Simil. V. num.* 6.) Adde Clementem aut alium, (*Epist.* 2. *ad Cor. num.* 9. *vers.* 1.) Tertulliano, (*Apol. XXI. p.* 19. *c. XXIII. p.* 23. B. de Orat. in princip. *adversùs Marc. lib.* 1, c. 19. *pag.* 374. C. *lib. VI. pag.* 400. A. *advers. Praxeam, c.* 26. *p.* 515. D. *& de carne Christi, cap.* 16. *p.* 321. D.) Cypriano, (*de idolorum vanitate in vetustioribus Libris, teste Rigaltio in not. in hunc locum, pag.* 207.) Et Lactantio, (*Inst. lib. IV. c.* 6. 8. 11.) sed etiam à Phœbadio post ortam & multotiès oppugnatam Arianorum hæresim scribente, imò à S. Epiphanio post natam cum Macedonio controversiam disputante.

Phœbade, Evêque d'Agen, qui écrivoit au quatriéme siécle, contre les Ariens, assûre bien positivement, que dans le Passage du Pseaume 32, *le Verbe* est *le souffle de la bouche*, ou si l'on veut, *l'Esprit*, sont une seule & même Personne, qui tantôt est appellée *Esprit*, tantôt *Verbe*. Il appelle cet Esprit avec le Prophéte, *le sage Architecte* du monde & l'admirable Conseiller de Dieu.

S. Epiphane (*a*), en refutant les demi-Ariens, se sert aussi plusieurs fois du nom *Spiritus*, pour exprimer la Personne du Verbe. Néanmoins ce Pere écrivoit après la naissance de l'hérésie des Macédoniens, qui nioient la Divinité du Saint Esprit; par conséquent dans un tems, où il devoit être en garde contre toute expression, qui auroit pû favoriser ces Hérétiques, ou même affoiblir quelqu'une des preuves, qui auroient été nécessaires pour les confondre.

De Muis (*b*), Tirin (*c*), Menochius (*d*),

(*a*) *Lib.* 3. *adversùs Hæreses, Hær.* 703.

(*b*) Spiritu oris, id est, Verbo, phrasi Hebraïcâ, cui occurrit similis Isaïæ, 11 : 14.

(*c*) Spiritu oris ejus, id est, jussu Dei.

(*d*) Verbo Domini, jussu & præcepto Do-

Lapalisse (*a*), donnent le même sens à ce Passage, en prenant les termes *Spiritus oris*, pour *l'ordre*, *la parole*, *le commandement*, & non pour *la Personne même du Saint Esprit.* Quoique quelques-uns d'entr'eux, (*Tirin*, *Menochius*,) rapportent l'explication commune, ils adoptent cependant celle-ci, parce qu'elle est plus litérale.

Aussi M. de Saci n'a-t-il pas traduit les paroles *Spiritus oris* par *l'esprit de sa bouche*, mais ainsi : » c'est le souffle de » sa bouche, (du Seigneur) qui a pro» duit toute leur vertu. « Ce qui porte certainement dans l'esprit, l'idée d'une même chose, que s'il eût dit : c'est *la parole*, ou *le commandement* du Seigneur qui a produit toute leur vertu. Il a même soin de l'expliquer ainsi dans la Note, & d'avertir, comme de Muis, que c'est un Hébraïsme, & que les mots

mini, quo etiam modo explicari potest quod sequitur, & *spiritu oris ejus*.

(*a*) Per spiritum oris Dei intelligitur imperium Dei, quo & substantia cœlorum, & ornamenta ipsorum facta fuêre. Ita *Isaïæ* 11. & 2. *ad Thessal. cap.* 2. *v.* 8. efficacissimum imperium, jussum & mandatum Christi, quo in fine sæculorum percutiet & interficiet impium Antichristum, dicitur virga oris sui, spiritus labiorum suorum, spiritus oris sui.

Spiritus oris, sont la même chose que le *Verbo* qui précéde. *Spiritu oris, id est, Verbo. Hebraïsmus.*

Jean Duhamel, Professeur Royal, soutient que le sens ordinaire n'est qu'un sens mystique, *Sancta Trinitas mysticè adumbratur.* Et que celui d'Euthyme, qui est adopté par les Interprétes litéraux, est vraiement un sens litéral. *Euthymius literalem sensum 1°, tùm mysticum affert.*

M. Macé, Chefcier Curé de Sainte Opportune, traduit comme M. de Saci, par *le souffle de sa bouche*, & voici les termes de sa Paraprase, qui présentent la même idée. » Les Cieux ont » été formés par la parole du Seigneur, » ils ont reçu leur perfection & leur » beauté, aussi-tôt qu'il leur a fait en» tendre sa voix. » Il n'est point là question du Saint Esprit, mais uniquement de l'ordre, de la parole du Seigneur, qui donne la perfection aux Etres qu'elle a tirés du néant.

On peut encore consulter M. le Noble, & deux autres Interprétes inconnus, dont l'un dédie son Ouvrage sur les Psaumes, à Madame de Fiesque, imprimé à Paris en 1717. l'autre im-

primé aussi à Paris en 1729, qui a pour titre, *Liber Psalmorum Vulgatæ editionis cum notis*. Ils s'accordent tous à expliquer le *Spiritus oris*, de *la parole*, de *l'ordre* de Dieu, & non de la troisiéme Personne de la Sainte Trinité. Nous en omettons plusieurs autres, pour abréger.

Maintenant que deviendra la réflexion de notre Anonyme ? Il faisoit son fort du Verset 6, *du Psaume 32*, pour soutenir que l'opération de la Création est aussi spécialement attribuée à la Personne du Saint Esprit, qu'à celle du Verbe dans les Saintes Ecritures. A l'entendre parler avec ce ton de Maître, qui lui est si familier, on ne devoit pas même douter qu'il n'eût confondu l'Auteur des Lettres. Mais quoi ! Tous ses appuis se réduisent à rien, quand on les examine un peu sérieusement !

Notre Anonyme seroit bien surpris si nous nous servions encore une fois de ce Passage du Psaume 32, contre lui-même, pour lui prouver ce qu'il conteste ailleurs, que l'on puisse dire *la parole du Verbe*. C'est lui qui nous a fourni l'idée de faire valoir cette autorité. Voici donc comme nous l'enten-

dons. D'un côté il eſt certain & prouvé que *c'eſt la Perſonne du Verbe qui a créé tous les Etres*, & que c'eſt elle qui leur a ordonné de ſortir du néant; de l'autre il ne l'eſt pas moins, que c'eſt par la *parole* qui eſt ſortie de ſa bouche, c'eſt-à-dire, par ſon *ordre*, par *ſon commandement*, qu'ils ont tous été créés & perfectionnés, *& Spiritu oris ejus omnis virtus eorum.* Voilà donc encore une fois la *parole du Verbe Créateur*, par une conſéquence directe émanée des Principes établis ci-deſſus. Nous ſommes certains qu'il ne ſe tirera pas de cet argument, comme nous nous ſommes tirés de ſon induction. S'il lui prenoit envie de s'inſcrire en faux contre les preuves qui ſont répandues dans le cours de cette diſſertation, en appliquant à la troiſiéme Perſonne de la Sainte Trinité, ce que nous avons fait voir appartenir à la ſeconde, nous ſommes bien aiſes de l'avertir que nous ne nous contenterons pas de quelques raiſonnemens vagues. Nous ne lui demandons rien moins que des autorités bien formelles, qui ſoient fondées en raiſons ſolides, ou ſur le ſens *litéral* de quelque paſſage de l'Ecriture: & afin de

ne pas l'accabler par la multitude, nous le tiendrons quitte pour la moitié moins que nous n'en avons cités. Il aura soin aussi de faire attention, que ces autorités doivent prouver aussi efficacement *l'appropriation de la Création* faite à la Personne du Saint Esprit ; (car, encore une fois, c'est-là l'état de la question,) que celles dont nous nous sommes servi, l'établissent incontestablement pour la Personne du Verbe, du Fils de Dieu. Autrement il n'auroit rien fait, s'il se contentoit de prouver que le Saint Esprit est Créateur, ce que personne ne conteste, ni M. de Villefroy. Lorsqu'il aura satisfait à cette demande, il ne s'agira plus que de péser les raisons de part & d'autre, & l'on n'aura aucune peine à se déterminer du côté des plus fortes, quand même elles seroient fournies par le Critique. La vérité est toujours respectable, de quelque main qu'elle nous vienne.

Nous passons à une autre raison, que l'Anonyme apporte, pour combattre ce qu'il appelle, *une belle imagination*, un *paradoxe*, c'est-à-dire, dans son stile ordinaire, pour nier que le Verbe soit spécialement appellé *le Dieu*

Créateur. Il prétend que c'est un langage fixé par tous les Symboles de notre créance, que c'est Dieu le Pere qu'il faut mettre le premier, par conséquent que c'est lui qu'il faut appeller le Dieu Créateur.

Nous voulons d'abord donner à l'Auteur des Réflexions Théologiques, une marque bien sensible de notre complaisance pour lui, & de notre déférence pour ses avis. Nous commençons donc par lui accorder toutes les propositions de son argument : majeure, mineure, conséquence, nous ne réclamerons contre aucune...... Oui, dans les Symboles, Dieu le Pere est nommé le premier : or cela est juste, puisqu'il est le principe de toute la Trinité, & quand nous aurons à rapporter quelque Symbole, nous ne manquerons pas d'observer cette régle : par conséquent il faut appeller le Pere *Dieu Créateur*, autre vérité incontestable : l'induction même est légitime, nous y souscrivons : jusqu'ici nous voilà d'accord. Mais de-là, qu'en résulte-t-il ? Que le Fils, dit-on, ne doit pas être appellé spécialement *Dieu Créateur* ? Ici le moins que nous puissions faire,

c'est de distinguer le conséquent : Dieu le Fils ne doit pas être appellé spécialement *Dieu Créateur*, lorsqu'il s'agit de parler de celui qui est le principe & l'origine des deux autres Personnes & de toutes leurs opérations. Volontiers, nous y consentons. Alors c'est au Pere qu'il faut faire l'application de cet attribut essentiel, même à l'exclusion du Fils & du Saint Esprit, parce qu'il lui convient, à l'exclusion de tout autre, d'être *Créateur sans principe*. Mais s'il s'agit de parler de l'opération même de quelqu'une des deux autres Personnes ; s'il est question, par exemple, dans la Création, de faire connoître par les effets, celui qui tire du néant, qui crée, qui dispose, qui arrange, comme en effet, tel est le but de toutes les Lettres historiques de M. de Villefroy, de l'aveu même du Critique, c'est-à-dire, de montrer le Verbe toujours agissant depuis le commencement du monde, au nom de son Pere ; alors nous soutenons, & il est prouvé que c'est de la seconde Personne, qui est le Verbe, le Fils de qui on doit dire qu'il est *spécialement le Dieu Créateur*. De même que s'il s'a-

giſſoit de la ſanctification de nos ames, par l'opération de la grace, nous attribuerions au S. Eſprit d'en être *l'Auteur, le Créateur*, quoiqu'il ſoit certain que toutes les trois Perſonnes y ayent également concouru. C'eſt ainſi que l'Egliſe, dans l'Hymne de la Pentecôte, conſacrée au triomphe de l'amour, l'appelle *Eſprit Créateur. Veni Creator Spiritus.*

Salméron & tous les Théologiens nous apprennent que, quoique chaque opération de la divinité ſoit l'ouvrage des trois Perſonnes, & qu'elle ne procéde pas plus d'une Perſonne que de l'autre, à raiſon de leur eſſence, cependant il faut conſerver à chacune des Perſonnes ſes propriétés; & dans la création, voici ſelon ce Théologien, de quelle maniere ces propriétes s'appliquent. Le Pere eſt le principe, & c'eſt de lui primordialement que tout dérive : le Fils eſt le moyen par lequel tout ſubſiſte, & c'eſt lui qui donne à tout l'exiſtence : le Saint Eſprit en eſt la fin, parce que c'eſt lui qui les conduit à leur but, & ſurtout les Créatures raiſonnables dont il eſt ſpécialement le Sanctificateur (*a*)

(*a*) Eſt univerſum opus Dei, & opus nihi-

Voilà la distinction des opérations fondée sur la différente appropriation que le Critique ne veut pas faire, & qui est cependant essentielle. Les symboles n'entrent point dans ces discussions Théologiques, parce qu'il ne s'agit que d'instruire les fidéles simplement & en peu de paroles de l'objet de leur foi. Ils se contentent de donner au Pere la qualité de Créateur, qui convient aussi aux deux autres Personnes. Cependant le symbole de Nicée donne quelqu'ouverture pour éclaircir cette question. Il est dit d'abord, „ je crois en un seul Dieu, le „ Pere Tout-Puissant, qui a fait le „ Ciel & la terre. „ *Credo in unum Deum Patrum omnipotentem factorem Cœli & terræ.* Rien de plus vrai. Qui est-ce qui doute que le Pere soit auteur du Ciel & de la terre ? Ce n'est pas une difficulté qui soit en question. Mais

lominùs trium Personarum, & non magìs vel minùs processit ab unâ quàm ab aliâ, quanquam in eâdem creatione singulæ Personæ proprietates suas congruè servaverint, Pater quidem ut principium & à quo; Filius ut medium & per quod; Spiritus verò sanctus ut finis & in quo. (*Sur le premier chapitre de S. Jean, pag. 134.)*

est-ce par lui-même immédiatement & personnellement qu'il les a faits, ou si c'est par une autre personne, qu'il a chargé de cet office? Le même symbole va encore nous servir de guide. „ Et en un seul Seigneur Jesus-Christ „ fils unique de Dieu, *par qui toutes „ choses ont été faites.* „ *Et in unum Dominum Jesum-Christum filium Dei unigenitum per quem omnia facta sunt.* Alors on commence à voir clair. On reconnoît dans le Pere le principe, la source, l'origine de tout ce qui existe, & qui est dit tout opérer, parce que c'est lui qui communique aux autres personnes toute la puissance par laquelle elles agissent: mais ici, *per quem*, on voit celui qui agit immédiatement, celui qui opére la Création. On voit, selon l'expression même de Saint Ambroise, de Tertullien, de Saint Gregoire de Naziance, de Saint Augustin & de plusieurs autres Peres cités plus haut, l'*artifex Creationis*, l'*opifex Verbum*, le *seculorum effectorem*, celui-là même, selon Théodoret (a), qui a dit, *fiat lux*, & à qui cette seule parole a suffi pour la

(a) *Sur le premier Chapitre de l'Epître aux Hébreux.*

création de l'Univers.(Voilà encore la *parole du Verbe.*) Enfin, pour le distinguer à des traits qui ne puissent pas s'appliquer à d'autres, c'est, continue le même Pere, celui qui s'est revêtu de la nature humaine pour nous sauver, qui a tout créé & qui gouverne tout, & c'est précisément celui-là que nous cherchons. Semblable à un autre Atlas, dit Théophylacte, & après lui Cornélius à Lapide, il soutient par sa puissance tout le poids des créatures : il les fait agir, il les meut, il les gouverne toutes, de même qu'il les a créées toutes : comme une tendre mere, il les échauffe, il les nourrit dans son sein (*a*).

Un passage de l'Apôtre va servir à appuyer cette décision du Concile de Nicée. Il est tiré de la premiere Epitre aux Corinthiens, *chapitre 8. verset 5.* » Il » n'y a dit-il, qu'un seul » Pere, de qui toutes choses déri-

(*a*) Portansque omnia Verbo virtutis suæ. Q. D. Filius suo verbo & jussu potenti omnia portat, id est, suâ subsistentiâ, nutu & potentiâ sustentat & bajulat totum pondus creaturarum, inquit Theophylactus, quasi Atlas mundi.... agens, movens, moderans, gubernans omnia, uti eadem creavit... alens, fovens omnia quasi mater.

» vent, & nous ſommes en lui. Et un » ſeul Seigneur Jeſus-Chriſt, par qui » toutes choſes ont été faites, & nous » exiſtons par lui.,, *Unus eſt Pater ex quo omnia, & nos in ipſo, & unus Dominus Jeſus-Chriſtus per quem omnia & nos per ipſum.*

Pater ex quo omnia. Voilà le premier Principe, Créateur par eſſence, ſource primordiale de tout. *Jeſus-Chriſtus per quem omnia;* & voilà le ſecond principe opérateur & Créateur immédiat, à qui ſelon l'expreſſion de Saint Gregoire de Naziance, dans l'endroit déja cité, toutes les œuvres divines ont été ſoumiſes, *cui omnia opera divina ſubjecta ſunt.* Telle eſt la force des deux prépoſitions, *ex quo, per quem.* C'eſt l'Egliſe elle-même, dit Saint Hilaire, qui nous en donne cette explication, l'un (c'eſt le Pere) eſt l'origine de tout; l'autre (c'eſt le Fils) eſt le Créateur de tout. *Novit Eccleſia unum Deum, ex quo omnia. Novit & unum Dominum Jeſum-Chriſtum, per quem omnia: unum ex quo, & unum per quem: ab uno univerſorum originem, per unum cunctorum Créationem. Lib. 4. de Trinit.*

C'eſt encore la remarque du Pere

Bernardin de Picquigny, un des meilleurs Interprétes de Saint Paul, dans sa triple exposition sur cet endroit de l'Apôtre. *Pater æternus, ex quo tanquam primo principio & omnis entis fonte per Creationem . . . & unus Dominus Jesus-Christus, per quem ut Verbum omnia creata & nos per ipsum, ut Deum, redempti.* On voit clairement que la Création est attribuée à la même personne qui nous a rachetés. C'est le même langage que celui des Peres. Cet Interpréte le dit d'une maniere plus formelle un peu plus loin : » De même que Dieu a créé le » monde par le Verbe, de même il a » réparé le monde par le Verbe. (*a*) » C'est par lui, dit-il encore ailleurs, » c'est en lui que tout subsiste & est » conservé. *Il est donc le Créateur de* » *tous*, il est le conservateur de tous, » il est la fin derniere de tous » (*b*). Et sur le *vers. 10 du premier ch. de l'Ep. aux Hebreux*, il adresse ainsi avec l'Apôtre la

(*a*) Sicut per ipsum Deus mundum creavit, sic per ipsum Deus mundum reparavit.

(*b*) Per ipsum & in ipso omnia constant, & consistunt & conservantur. Omnium itaque creator, omnium conservator, omnium finis ultimus, *sur le premier chapitre de l'Epît. aux Coloss. vers.* 15.

parole à Jesus-Christ même. » Et vous, » ô Jesus-Christ, fils de Dieu, *Créa-* » *teur du monde*, vous avez jetté dès » le commencement les fondemens de » la terre, par votre volonté vous » l'avez rendue ferme & stable. Les » Cieux sont l'ouvrage de vos mains, » c'est-à-dire, de votre puissance, » vous avez donc créé le Ciel & la » terre ? »

Le Pere Alexandre Dominicain explique de même les passages de l'Apôtre, soit de l'Epitre aux Colossiens, soit de la premiere aux Corinthiens, soit de celle aux Hébreux. C'est aussi la pensée du savant Estius, sur le *premier chap. de la premiere aux Cor.* Il insiste surtout sur cette raison, que nous appartenons doublement au Verbe, & *parce qu'il nous a créés*, & *parce qu'il nous a rachetés. Bis ergo per ipsum & quod creati & quod redempti.* Et sur le *premier chap. de l'Epitre aux Colos.* il l'appelle, comme Saint Thomas, cité plus haut, le *Principe* émané du Principe, par lequel toutes choses ont été faites. *Per ipsum omnia creta sunt tanquam per Principium, à Principio.*

En un mot, de quelque côté que

nous nous tournions, il se présente toujours à nos yeux des preuves de ce que l'Anonyme conteste à l'Auteur des Lettres. Auroit-il donc une Bibliothéque d'Interprétes, dont le langage fût tout différent de ceux que nous avons entre les mains; car nous n'en lisons pas un seul qui ne nous inculque cette vérité du Verbe Créateur, toutes les fois que l'occasion s'en présente?

Ici c'est Tolet (*a*) qui nous dit que Saint Jean insinue qu'un seul & même Dieu est Créateur & Redempteur, que l'une & l'autre opération a été faite par un seul & même Verbe, & que Saint Jean parle de la Création au commencement de son Evangile, pour nous apprendre que c'est celui-là même qui a fait toutes choses, par qui tout a été créé une seconde fois & réparé. Le même Auteur nous dit (*b*) que dans l'opération de la Création, le fils a accompli la volonté de son Pere *en qualité de Créateur. Omnia per ipsum facta sunt.... quod tanquam conditor paternam impleat voluntatem.*

(*a*) *In cap. 1. Joannis.*
(*b*) *Comment. in concord. Evang. cap. 1.*

Là c'eſt Janſénius de Gand, qui nous aſſûre que la ſageſſe étant *appropriée* au Fils, il faut auſſi qu'il lui ſoit *approprié* d'avoir tout créé. *Quoniam ſapientia Filio appropriatur, ideo etiam appropriatur ei, ut omnia per ipſum facta eſſe dicantur.*

Tantôt c'eſt Cornélius à Lapide, qui nous tient le même langage preſque dans les mêmes termes, ſur le *premier chap. de Saint Jean.* Il nous repréſente le Verbe dans le monde, comme le Créateur, le Conſervateur du monde, comme celui qui eſt la baſe & l'ame du monde, ſelon l'expreſſion d'un ſavant Gentil (*a*). Enſuite il déplore avec l'Apôtre S. Jean, le malheur de ce monde, de ce qu'il n'a pas connu *ſon Créateur & ſon Sauveur*, c'eſt-à-dire, le Verbe, le Fils Dieu; car il a ſoin d'en avertir, de peur qu'on approprie l'une ou l'autre opération à une autre Perſonne.

Tantôt c'eſt Salméron, qui nous fait part du ſcrupule de certaines perſonnes,

(*a*) Et mundus per ipſum factus eſt . . . . ideò Verbum erat in mundo, quia per ipſum mundus creatus eſt, conſervatur & ſubſiſtit. Verbum enim eſt quaſi baſis, imò quaſi anima mundi, ita cenſuit quoque Gentilis licèt Plato.

lesquelles, persuadées que le passage de Saint Jean, *omnia per ipsum facta sunt*, appartient incontestablement à la Personne du Verbe, auroient desiré pour éviter l'équivoque, qu'on eût mis *per illud*, & non *per ipsum*, afin de faire mieux sentir que le discours ne se rapporte pas à la Personne du Pere. Mais, ajoute notre Commentateur, c'est pousser trop loin le scrupule; car, puisque c'est du Verbe que l'on parle au commencement du discours, le relatif *per ipsum*, ne peut-pas se rapporter à une autre Personne qu'à celle du Verbe (*a*). Il nous avertit aussi que l'expression tant de fois répétée par Moysée, *dixit Deus*, *fiat*, *fiat*, se rapporte à la Personne du Verbe par appropriation, c'est Saint Jean lui-même, dit-il, qui en a donné l'explication, en nous disant que ce Dieu qui a parlé

(*a*) Volunt quidam, claritatis gratiâ, ad ambiguitatem tollendam, meliùs fuisse *per illud* vel *per idem* quàm *per ipsum*, ne fortè possit ad Patrem referri. Sed certè scrupulosa est ista religio verborum : nam cùm institutus sit sermo de Verbo, relativum *per ipsum* ad aliam Personam non potest referri quàm ad Personam Verbi, *sur le premier chapitre de S. Jean*.

& qui a tout fait, c'est le Verbe, qui est l'art & l'idée du Pere, attributs qui sont *appropriés* à la Personne du Fils (*a*).

Enfin, car il est tems de finir sur cette matiere, c'est Dom Calmet qui nous montre le Verbe comme *présidant à l'ouvrage de la Création.* C'est aussi l'expression de Lactance rapportée plus haut. » Saint Jean, dit ce sçavant Bénédictin, (*b*) fait voir ici non-seulement que le Verbe est éternel, qu'il » étoit en Dieu dès le commencement, & *qu'il présidoit à l'ouvrage* » *de la Création*, mais aussi qu'il étoit » Dieu & égal à son Pere. La Création de tous les Etres visibles & invisibles, dit-il sur le 3e. *verset du* » *même ch.* est l'ouvrage de toute la » Sainte Trinité ; mais *l'Ecriture l'at-* » *tribue d'ordinaire au Fils*, parce que » la sagesse, la raison, l'intelligence

(*a*) Verbum toties repetitum apud Moysen ; nempe dixit Deus, fiat, fiat ; vel fiat illud, interpretatur Joannes illud explicando fuisse Verbum per appropriationem... Omnia per ipsum facta dicuntur, ut per artem sive idæam quæ Filii appropriatum est.

(*b*) *Sur le second verset du premier chapitre de cet Evangéliste.*

» qui sont propres au fils, sont ce qui » y éclate principalement. » Il dit encore la même chose sur le *v. 10. du 1. ch. de l'Epître aux Hébreux*, avec une circonstance intéressante pour l'objet *du Ps. 101.* Il avertit que dans ce Pseaume *le Psalmiste exprime la douleur des Juifs captifs à Babylone, leurs actions de graces pour leur délivrance prochaine & pour le rétablissement de la Ville & du Temple de Jérusalem.* Estius sur cet endroit de l'Epître aux Hébreux donne le même objet à ce Cantique; cette remarque faite en passant, aura dans la suite son utilité.

Après une telle multitude de preuves, nous croyons pouvoir dire avec un Savant Commentateur de Saint Grégoire de Nazianze (*a*), qu'il est assez abondamment démontré que le Verbe est l'Auteur, le Créateur de l'Univers. *Quod igitur ut factor, artifex Verbum celebretur; satis copiosè demonstratum est.*

Et qu'on ne dise pas (car il est bon d'obvier à tout, autant qu'il est possible) qu'en relevant avec tant d'appareil les prérogatives du Fils de Dieu,

(*a*) *Elie de Créte, pag.* 213.

qu'en

qu'en le faisant ainsi Auteur de tout ce qui existe, c'est diminuer en quelque façon la gloire du Pere, pour relever celle du Fils. Ce seroit se tromper que de penser de la sorte. Toutes les louanges que l'on donnera au Fils, dit Saint Hilaire, retomberont sur le Pere, parce qu'il ne fait rien que ce que veut le Pere (*a*). Le Pere est donc glorifié par les œuvres de son Fils? Oui, il est glorifié, en ce que tout est fait par le Fils (*b*).

En effet, comme le dit encore le même Pere (*c*), puisque l'honneur du Fils rejaillit sur le Pere, en ce qu'il est glorieux d'être auteur de celui qui est digne d'une aussi grande gloire, pourrions-nous craindre de rabaisser la grandeur & la dignité du Pere, par l'honneur que nous rendrons à la Majesté du Fils? Que l'Auteur des réflexions Théologiques n'appréhende donc pas que nous ayons dessein de déro-

(*a*) In quibus laudabitur Filius, laus erit Patris. Consummat enim quæ Pater voluit.

(*b*) Per hæc igitur Filii opera clarificatur Pater.... clarificatur Pater cùm fiunt universa per Filium. *Lib.* 3. de *Trinitate.*

(*c*) *Lib.* 4. *ejusdem Tract. num.* 10.

ger à la puissance & à la principauté du Pere, que nous reconnoissons avec lui, être la source primordiale de tout. Si nous célébrons les merveilles de la Toute-puissance, que le Fils a fait éclater dans tous les tems, tous nos hommages tournent à la gloire de celui qui l'a engendré (*a*). C'est encore ce que nous assure Saint Augustin, *serm. 140. n°. 5°.* (*b*). & Saint Ambroise, *Lib. 1°. de fide Cap. 6°.*

Mais quand d'ailleurs on considere combien d'autres avantages nous procure la créance de cette vérité, que le monde a été créé par la personne du Verbe, peut-on s'y refuser raisonnablement ? Toutes les vertus trouvent à s'y édifier. Par-là, dit Salméron, *p. 133.* est établi la foi de la Divinité du Verbe Divin ; car puisqu'il a créé tous les Siécles, il est donc le Dieu Eternel. De-là, la foi de la souveraine puissance du Verbe, qui a tout

(*a*) Cessat ergò opinio contumeliæ, cùm quidquid inesse Filio majestatis docebitur, id, ad amplificandam potestatem ejus qui istiusmodi genuerit, redundabit, *id. ibid.*

(*b*) Non nobis displiceat honorificentia Filii in Patre. Honorificentia enim Filii, Patri tribuit honorem, non suam minuit Divinitatem.

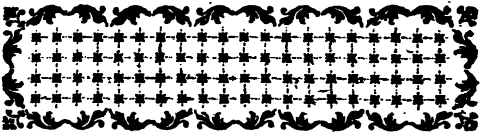
créé de rien dans un instant ; ce qui est la marque d'une puissance infinie. De-là encore la confiance que nous devons avoir dans la fidélité des promesses de Dieu. De la créance de cette vérité (cette raison est bien importante pour la Religion) naît la résolution de tous les doutes, de toutes les objections que les ennemis de Jesus-Christ ont jamais formées contre la foi, & sur-tout contre la foi de sa Divinité. Cette construction du monde par le Verbe est un Livre qu'on peut appeller le Livre des Créatures, & qui nous montre à découvert quelle est la sagesse de ce Verbe Créateur. Cette créance nous est encore un sûr garant de la bonté du Verbe Divin, qui, par un pur effet de sa miséricorde, de son amour, & sans qu'aucun mérite précédent, aucune priere de notre part l'y ait engagé, a daigné cependant se communiquer si libéralement aux hommes par la Création. Veut-on aussi trouver dans cette vérité de quoi nourrir son espérance ? Peut-on douter que ce même Verbe qui nous a donné dans la création des arrhes de notre salut par la concession

toute gratuite des dons naturels, ne soit encore plus magnifique à notre égard dans la gloire? Et qui pourroit mieux, ou qui voudroit plus efficacement perfectionner les Créatures, que celui qui en est le Créateur? Enfin la charité de l'homme, l'amour de l'homme envers son Dieu, trouve de quoi s'enflammer à la vûe d'un bienfait aussi inestimable que celui d'être créé à l'image & à la ressemblance de son Dieu. Et ainsi des autres vertus qui trouvent aussi leur avantage & leur édification dans la créance de cette vérité, comme on le peut voir dans le même endroit de Salméron.

Concluons de tout ce que nous avons dit dans le cours de cette Dissertation, que la premiere vérité enseignée dans les Lettres de M. l'Abbé de Villefroy, sçavoir que le Verbe substantiel, Fils unique du Pere, a tout créé lui-même dès le commencement, conformément aux intentions de son Pere, qu'il est spécialement & par appropriation *le Dieu Créateur*, est une vérité hors d'atteinte, & qui ne peut être révoquée en doute par quiconque fait un légitime usage de sa raison, par

quiconque est tant soit peu instruit de la Doctrine des Apôtres Saint Jean & Saint Paul, de celle des Peres de tous les siécles, & des Interprétes Catholiques. Nous passons à la seconde Dissertation, dans laquelle nous avons à faire voir que le Verbe est non-seulement Créateur de tout ce qui existe, mais que c'est lui qui en est le Conservateur & le soutien, & qu'il a veillé en personne aux besoins de son Peuple, c'est-à-dire de son Eglise, même avant son Incarnation, soit en se manifestant lui-même dans les instans décisifs sous une figure corporelle capable d'être vûe par les hommes; soit en agissant, ou en parlant réellement lui-même, sans se manifester sous une forme visible. En un mot, dans tous les tems il a conduit son Peuple immédiatement par lui-même. La Dissertation suivante en fournira les preuves.





SECONDE DISSERTATION

Sur le Verbe Directeur perpétuel & immédiat de son Église, depuis le commencement du monde.

CE principe est une conséquence si naturelle du premier que nous venons d'établir, qu'il suffiroit, ce semble, d'avoir prouvé l'un, pour qu'il ne restât plus aucun doute sur la certitude de l'autre. Les mêmes Peres, les mêmes Interprétes qui établissent cette premiere vérité du Verbe Créateur, lui attribuent de même d'être le Conservateur des Etres qu'il a créés. Nous avons déja vû Saint Thomas & plusieurs autres enseigner formellement cette Doctrine. Mais pour l'appuyer davantage, & pour montrer évidemment que nous n'avançons rien au hazard, remontons encore une fois jusqu'à la source. Puisons dans les premiers Docteurs de l'Eglise des maxi-

mes capables de nous guider sûrement. Comme ils sont voisins des tems Apostoliques, il est à présumer qu'on les respectera assez pour convenir, que les principes & les preuves, qui étoient regardés de tous tems comme incontestables, & dont ils se servoient tous les jours pour combattre les ennemis de la Divinité de J. C. ne sont pas de nature à être traités de *paradoxes*, de *nouveautés dangereuses*, de *faux*, de *dangereux principes*, adoptés par *un habile Hébraïsant qui s'avise de donner de la Théologie*. Entrons en matiere.

D'abord il est constant & reconnu de tout le monde qu'il s'est fait dans l'Ancien Testament des apparitions extraordinaires, dont plusieurs des Patriarches ont été favorisés : Adam, par exemple, dans le Paradis Terrestre ; Abraham dans la vallée de Mambré ; Jacob lorsqu'il fuyoit la colere de son frere, & lorsqu'il vit cette échelle mystérieuse qui s'élevoit de la terre jusqu'au Ciel ; Moyse dans le buisson ardent, & sur la montagne de Sinaï ; Josué après le passage du Jourdain &c. ont éprouvé plus d'une fois cette faveur signalée. Personne ne conteste ces

faits. Ce que nous avons à faire, & ce qu'il est important de développer ici, parce qu'il paroît qu'on se contente ordinairement de prendre parti pour ou contre, sans se mettre en peine de peser les motifs & les raisons, c'est d'examiner sérieusement, & avec toutes les regles d'une judicieuse critique, s'il est vrai que Dieu même en personne ait eu la bonté de se manifester aux hommes dans ces instans décisifs, comme l'a cru toute l'antiquité; ou s'il est plus croyable, ainsi que le soutiennent plusieurs Modernes, que ce sont les Anges chargés des ordres du Tout-puissant, & revêtus de formes extérieures, qui ont alors veillé aux besoins du Peuple de Dieu.

Il y a deux objets à considérer dans la premiere question. Supposé qu'on soit obligé de convenir que Dieu lui-même, par un effet de son amour pour nous, n'ait pas dédaigné de se charger de ce ministere, quelle est la personne qui l'a rempli à notre égard? En un mot est-ce le Pere qui a apparu, est-ce le Fils? La dispute est entre les premiers Peres de l'Eglise & les Ariens. Ces derniers, qui ne vou-

loient pas que le Fils fût Dieu, ſoutenoient opiniâtrément que, dans ces apparitions, où les caracteres de la Divinité ſont ſi clairement marqués, même de leur aveu, c'étoit au Pere, & non au Fils, qu'il falloit les appliquer. Ils ſentoient bien que leur cauſe étoit perdue pour jamais, ſi on les forçoit de reconnoître qu'il falloit voir la perſonne du Fils dans ces actions importantes. Les Peres au contraire fondés ſur l'Ecriture, & perſuadés que tout étoit gagné pour la cauſe Catholique, s'ils venoient à bout de forcer les Ariens dans ce retranchement, inſiſtoient à leur prouver, que le Pere s'étant entierement repoſé ſur ſon Fils du ſoin de créer le monde & de le gouverner, c'étoit le Fils au nom du Pere qui avoit toujours agi, qui avoit apparu, & qui avoit parlé dans toutes les circonſtances où ces Hérétiques convenoient eux-mêmes que la Divinité s'étoit manifeſtée aux hommes. Car on ne penſoit pas encore à introduire un autre que Dieu même dans ces occaſions. Les Anges n'étoient admis par les Peres, que comme les Miniſtres qui accompagnoient la perſonne

Divine qui parloit & qui intimoit ses ordres. En un mot ni parmi les Catholiques, ni parmi les Hérétiques, personne ne s'étoit encore avisé de faire prononcer par un Ange, quelques dégrés de gloire & de puissance qu'on lui supposât, ces paroles augustes & qui expriment le caractere incommunicable de la Divinité dans celui qui parle : » Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu » d'Isaac, le Dieu de Jacob : je suis » celui qui est. » *Ego sum Deus Abraham, Deus Isaac, Deus Jacob : ego sum qui sum.*

Quelques Ariens à la vérité accoutumés, selon le génie des Hérétiques, à chercher des faux-fuyans partout, prenoient le parti de dire, que c'étoit un Ange qui apparoissoit à Moyse dans le buisson ardent & sur la montagne de Sinaï, sous une forme extérieure : mais forcés par la grandeur & par la majesté des expressions dont se sert celui qui s'entretient avec le Législateur d'Israël, ils ne pouvoient nier que c'étoit Dieu lui-même qui parloit, &, suivant leur méthode ordinaire, ils assuroient que c'étoit le Pere, & non le Fils. Saint Hilaire nous est garant de

ce second subterfuge des Ariens dans son traité de la Trinité. Mais les Peres soûtenoient & prouvoient qu'une même personne avoit apparu & parlé, & qu'il étoit ridicule de diviser deux opérations que l'Ecriture unit si étroitement dans la narration qu'elle nous présente de ces sortes de faits. Ensuite fondés sur d'autres principes, que nous exposerons plus loin, ils persistoient à dire que c'étoit le Fils, & non le Pere qui avoit apparu & parlé; moyen par lequel ils en venoient à conclure que le Verbe étoit vraiment Dieu, parce qu'il tenoit des discours qu'un Dieu seul peut tenir.

Quand on n'auroit à respecter que l'autorité des premiers Oracles du Christianisme, qu'on ne peut pas supposer avoir ignoré ce qui regarde le plan œconomique de la conduite de Dieu sur son Eglise, convient-il, comme le font plusieurs Commentateurs, de leur ôter des mains les preuves les plus triomphantes de l'Ancien Testament qu'ils employent en faveur du Verbe? On suppose que ce sont des Anges, c'est-à-dire, des Esprits célestes qui sont chargés de parler, d'a-

gir & de se faire voir aux Patriarches & aux Prophétes, comme Substituts de l'Etre suprême. Les Peres au contraire vouloient que ce fût la personne du Verbe, & par-là ils prouvoient incontestablement sa Divinité. Il s'agit donc de péser sans prévention, s'il n'est pas plus convenable de laisser subsister les preuves des premiers Peres dans toute leur force, puisqu'elles nous donnent une haute idée de la bonté du Verbe à notre égard, qui aura daigné se communiquer à nous par intervalles, même avant son Incarnation. Cette seule raison suffiroit, ce semble, pour ne point hésiter à la vûe d'une alternative aussi sérieuse, pour nous déterminer à suivre la route qui nous est tracée par les premiers Ecivains de l'Eglise Chrétienne. Au reste il s'en faut bien que cette raison soit unique, comme nous le verrons dans le cours de cette Dissertation; mais avant d'entrer dans aucun détail, examinons de plus près ce que nous venons d'avancer, pour en mieux sentir la solidité.

Nous disons que le sentiment de ceux qui font intervenir les Anges à

la place du Verbe dans les apparitions, paroît former un obstacle à la gloire de sa Divinité : pourquoi cela ? C'est que souvent on est obligé de les revêtir d'un caractere qui semble les confondre avec le Très-Haut lui-même, & qui n'appartient qu'à lui seul. En effet de quels autres termes plus majestueux & plus divins Dieu lui-même pourroit-il se servir pour faire connoître sa Divinité, & se distinguer de ses Créatures, que de ceux-ci, qu'on ne craint pas de faire prononcer par un Ministre inférieur de la maniere la plus absolue qui puisse être ? *Je suis celui qui est : je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob ; je suis le Seigneur votre Dieu.*

Dans l'hypothèse que nous combattons, on n'a aucun moyen de distinguer le serviteur du Maître, & l'on est nécessairement induit en erreur sur le compte du premier, puisque l'Ecriture, en donnant le nom incommunicable de Dieu à celui que l'on suppose n'être qu'un Ange, induit à le prendre pour la Divinité même.

Envain diroit-on, comme le font

ordinairement ceux qui veulent sauver cette maniere d'interpréter ces passages, que la Majesté Divine se place dans cet Ange comme dans son Trône pour parler & agir : ainsi, que l'Ange qui parle & qui apparoît, peut en cette qualité se dire le Dieu par essence.

D'abord c'est ce qu'il faudroit prouver. Nous voyons bien qu'on assure hardiment, que telle est l'œconomie de ces apparitions ; mais nous ne voyons pas qu'on se mette en devoir d'apporter quelque raison solide de ses prétentions, encore moins de réfuter les preuves dont les premiers Peres ont fait usage, qui sont cependant de nature à ne pas être méprisées. Ajoutez à cela qu'on fournit aux Ariens & aux Sociniens leurs Successeurs, tous les moyens d'éluder la force des autorités & des raisonnemens que toute l'antiquité a fait valoir contre eux en faveur de la Divinité de J. C. Cette raison est d'une très grande conséquence, & nous la développerons dans la suite. Mais quand on n'auroit pas de tels dangers à courir, suffira-t-il donc pour donner un démenti à l'Ecriture,

qui répete si souvent en termes formels, que c'est Dieu qui apparoît & qui parle, suffira-t-il d'imaginer & d'assurer que c'est un Esprit céleste qui prend sa place ? De bonne foi prétend-on en être cru sur sa parole ? Nous disons *sur sa parole* ; car quoiqu'on puisse compter une multitude de Commentateurs qui se sont copiés successivement en faveur du sentiment que nous combattons, ils n'ont rien discuté de ce qui fait l'objet de la dispute, on en est toujours à demander les raisons sur lesquelles étoit fondé celui qui a commencé à s'écarter du sentiment des premiers Peres de l'Eglise. Et si ces raisons n'ont pas plus de solidité que celles dont on se sert aujourd'hui, quelque nombreux que soient les Interprétes qui ont suivi cette route, il il n'est pas plus difficile de les mettre en défaut, que s'il n'y en avoit qu'un seul. Il suffit de nier simplement leur prétention, & de les obliger à la prouver, pour les réduire bientôt au silence.

Mais ce n'est pas tout. Nous disons qu'il est fort douteux que ceux qui s'expriment de la sorte, s'entendent eux-

mêmes. En effet, que veut on dire, quand on assure que la Divinité se place dans cet Ange comme sur son Trône pour parler & agir? Ou l'on entend que la Divinité, pour se montrer aux hommes, se revêt de la nature Angélique, ce qui est insoutenable; puisque, les Anges n'ayant point de figure, il faudroit toujours que Dieu se revêtît encore d'une forme sensible pour se manifester à nous, & dès-lors la nature Angélique devient inutile. Ou l'on entend que les Anges sont élevés à posséder la Divinité dans leur Etre, pour pouvoir dire en son nom: *Je suis celui qui est.* Mais cette proposition seroit encore plus ridicule: car bien loin que la Divinité puisse être possédée par aucun des Etres créés, c'est elle au contraire qui absorbe tous les Etres dans le sien; & partout où elle fait sentir sa Majesté présente & agissante, la Créature disparoît. Ainsi par un long détour, on en reviendroit toujours à conclure que Dieu se manifesteroit par lui-même. Enfin dans ces occasions, on pourroit dire (& c'est la derniere raison que l'on puisse apporter) qu'il en est d'un

Ange chargé de parler aux hommes au nom de Dieu, comme d'un Envoyé du Roi qui porte les ordres de son Prince à ses Sujets. Quoiqu'il y ait une disparité infinie dans la comparaison, nous l'acceptons cependant pour faire sentir combien elle est défectueuse. Un Envoyé parle au nom de son Roi, il rapporte les propres paroles de son Roi : soit, cela peut être, du moins c'étoit l'ancien usage, on le voit dans Homere. Mais un Envoyé osera-t-il dire, par exemple, absolument & sans restriction. *Je suis le Roi, c'est moi qui vous ordonne telle ou telle chose, c'est moi qui par essence possede l'autorité suprême, & qui suis en droit de disposer de vous selon ma volonté*, &c. Avant que de tenir un pareil langage, n'avertiroit-il pas au moins qu'il n'est que l'Envoyé du Roi, & qu'il va rapporter les propres paroles de son Maître ? Autrement n'induiroit-il pas en erreur ceux à qui il parleroit, & qui ne le connoissant pas, pourroient le prendre pour la personne même dont il ne seroit que le Ministre ? N'auroit-il pas sujet de craindre qu'on l'accusât d'usurper un pouvoir souverain, qui

ne lui appartiendroit pas ? Cette raison est sans doute beaucoup plus forte quand il s'agit de distinguer la Créature du Créateur. Un Ange, quelqu'élevé en gloire qu'on le suppose, est infiniment plus réservé à ménager l'honneur qui n'est dûe qu'à son Dieu, qu'un Envoyé ne le peut être à l'égard de son Souverain. Quoique chargé de porter la parole au nom du Tout-puissant, il n'oseroit pas se dire celui au nom duquel il parle. Il est même attentif à détourner tous les hommages de sa personne pour les faire rendre à celui à qui ils appartiennent uniquement. Nous en voyons une image bien sensible dans la personne de l'Ange Raphaël qui accompagne le jeune Tobie. Quoiqu'il lui parle de la part de Dieu, il a soin de l'avertir que c'est à cet Etre suprême qu'il doit adresser toutes ses actions de graces, pour les bienfaits dont il vient de le combler : que pour lui il n'est qu'un de ses Ministres, un des sept qui sont continuellement en sa présence. De même quand les Prophétes rapportent les paroles de Dieu même, ils commencent toujours par ces termes : *voici*

ce *que dit le Seigneur. Hæc dicit Dominus*, afin que l'Auditeur ne se méprenne pas à la voix de celui qui lui parle.

Mais quand on entend une voix, qui dit d'un ton de Maître & d'une maniere illimitée : *je suis celui qui est, le Dieu qui vous ai apparu, le Dieu de vos Peres :* quand on voit donner des ordres absolus, sans que rien de ce qui précéde annonce que c'est un Ministre inférieur qui parle au nom de celui qui l'envoye ; alors nous n'hésitons pas à reconnoître la voix du Maître lui-même ; nous disons, voilà notre Dieu qui daigne s'abaisser jusqu'à converser avec les hommes, jusqu'à traiter avec eux comme d'égal à égal, & si quelqu'un veut traiter notre créance de simplicité, s'il nous accuse de nous faire une idée trop basse de la Divinité, en la reduisant à se familiariser avec les hommes, nous sommes prêts à lui dire avec Tertullien, dans un cas tout-à-fait semblable : *Vous qui dédaignez un Dieu tel que celui-là, nous ne savons pas si vous croyez qu'un Dieu a été crucifié pour nous* (*a*).

(*a*) Conversabatur Deus, ut homo divinè agere doceretur. Ex æquo agebat Deus cum

Nous allons donc examiner quelques-unes de ces apparitions sur la narration de l'Ecriture. Cette dissertation demanderoit elle seule un Volume entier & même davantage, si nous voulions les détailler toutes : celles que nous choisirons, donneront des ouvertures pour les autres. Nous verrons qu'il n'est pas possible d'y méconnoître la divinité même. Nous ne nous attacherons pas d'abord à prouver laquelle des trois Personnes Divines s'est manifestée dans ces apparitions : la matiere dans la suite nous en fournira assez d'occasions, à mesure que nous aurons à citer l'autorité des Peres. Ce que nous avons premierement à faire, c'est d'examiner si ce sont des Anges qui apparoissent, ou si c'est Dieu même.

Dès le second chapitre de la Genése, nous voyons qu'à peine le Seigneur a créé le monde, qu'il prend l'homme, ouvrage de ses mains, &

homine, ut homo ex æquo agere cum Deo posset. Deus pusillus inventus est, ut homo maximus fieret. Qui talem Deum dedignaris, nescio an ex fide credas Deum crucifixum. *Lib. 2. adversùs Marcionem, num. 27.*

qu'après l'avoir mis dans le Paradis Terrestre, il lui donne lui-même ce précepte : Mangez de tous les fruits qui sont dans ce jardin, mais ne touchez pas à celui que l'on appelle l'Arbre de la science du bien & du mal ; car au même instant que vous en mangerez, vous serez sujet à la mort, qui par un effet de ma bonté n'a pas d'empire sur vous, *verset 15*. Dieu ne veut pas laisser Adam seul dans ce lieu de délices. Il lui donne une compagne semblable à lui : & celui même qui venoit de la créer, l'amene à Adam, *verset 22*. Jusqu'ici tout se passe immédiatement entre Dieu & l'homme. Il n'est pas question d'Ange, qui serve ici comme de Ministre, pour présenter à Adam l'ouvrage de Dieu. C'est Dieu lui-même qui se charge de cet fonction. C'est encore lui, *verset 19. du même chap.* qui, après avoir créé tous les animaux, les fait paroître devant Adam, afin qu'il leur donne le nom qui convient à chacun d'eux.

Adam contrevient à la défense que le Seigneur lui avoit faite. Séduit par son épouse, qui avoit eu la foiblesse d'écouter le serpent, il mange du fruit

défendu. Ses yeux s'ouvrent. Il apperçoit qu'il est nû. Le Seigneur irrité vient lui reprocher son crime. Adam se cache lorsqu'il entend la voix de son Dieu. Enfin, le Seigneur l'appelle, l'interroge sur sa conduite. Adam répond & s'excuse. Dans toute la narration il n'est pas question d'Ange. C'est toujours Dieu qui parle à Adam & à son épouse, *chap.* 3. *verset* 9 & *les suivans*. Et on ne voit paroître un Ange, que lorsque le Seigneur, après avoir chassé lui même Adam & Eve du Paradis Terrestre, place à l'entrée un Chérubin armé, pour en défendre les approches, *verset* 23.

Après des paroles aussi précises, qui nous assûrent en termes formels, que Dieu lui-même s'entrétient avec sa Créature dans cet endroit, on ne conçoit pas comment des Interprétes se persuadent, qu'à la faveur d'un, *c'est-à-dire*, uniquement fondé sur leur imagination, ils réussiront à faire croire que c'est un Ange, qui parle & qui agit de la part de Dieu. *Apparuit hic Deus, aut potius Angelus vice Dei quasi homo*, dit Cornélius à Lapide sur cet endroit, *page* 83. Il faudroit au moins

donner des preuves de la derniere évidence, pour se permettre de changer ainsi la valeur des termes, & pour leur faire signifier toute autre chose que ce qu'ils veulent dire. Autrement on est en droit de se récrier que ce sont des explications de pure fantaisie. Quoi donc? Suffira-t-il d'admettre une supposition pour l'ériger en réalité? On commence par métamorphoser Dieu en Ange, *aut potius Angelus vice Dei*. Ensuite comme on sent bien qu'un Ange ne seroit pas visible à nos yeux dans sa nature, il faut de nouveau le métamorphoser en homme. *Angelus vice Dei quasi homo*. Mais encore une fois, il n'est pas dit un seul mot dans toute la narration de l'Ecriture, qui favorise cette prétention. Au contraire, l'Ecriture nous répete partout que c'est Dieu qui parle à Adam. Tenons-nous-en donc-là. Point de Commentaire inutile & idéal. Loin d'avoir des raisons exclusives, qui nous induisent à croire que Dieu ne s'abaissera pas jusqu'à faire lui-même ce qu'il peut exécuter par le ministere de ses Anges, nous en avons une essentielle fondée sur sa bonté, qui vient de donner l'existen-

ce à l'homme, & qui nous dit que, puisqu'il doit le racheter un jour par lui-même, & non par le ministere d'une de ses Créatures, il est tout naturel de penser qu'il se chargera lui-même de le diriger, au moins dans ses opérations importantes & qui influeront sur la conduite de son Eglise, dont il est Chef.

Peut-être que forcé par l'évidence, on conviendra que Dieu a pû s'entrenir avec l'homme innocent, & jusqu'à ce qu'après lui avoir reproché son crime, il l'eut chassé du Paradis; mais qu'on refusera de reconnoître qu'il ait eu dans la suite les mêmes bontés pour lui. Irrité de ses infidélités, pourroit-on dire, il est à croire qu'il se sera contenté de lui faire parler par ses Anges.

Après la preuve que nous avons d'un Dieu fait homme pour nous racheter, on peut hardiment nier une telle supposition. A la vûe d'un bienfait aussi inoui, il n'est rien que nous ne devions attendre de sa tendresse pour la nature humaine.

Et en effet, l'Ecriture ne nous en fournit-elle pas une nouvelle preuve dans le *4. chap. de la Genése.* Caïn jaloux

loux de ſon frere Abel dont le Seigneur avoit accepté les Offrandes, parce qu'elles partoient d'un cœur droit & ſincere, tandis qu'il avoit rejetté les ſiennes, entre dans une colere extrême à la vûe de cette préférence : il donne la mort à ſon frere. Doit-on s'attendre que Dieu, qui voit d'avance dans ſon cœur le deſſein formé de ce fratricide, ne l'àbandonnera pas à ſon malheureux penchant? Non, il n'en ſera pas ainſi. Il aime trop ſon ouvrage, quelque défiguré qu'il ſoit, pour ne pas chercher à le ramener, lorſqu'il s'égare. Il s'adreſſe lui-même à Caïn, & il lui dit : pourquoi l'envie s'eſt-elle emparé de vous? Et pourquoi votre viſage eſt-il tout défait? Si vous faites bien n'en recevrez-vous pas la récompenſe? &c. *verſ.* 6. Caïn n'a aucun égard à cet avertiſſement paternel. Il conſomme ſon fratricide. Dieu revient encore à lui, & lui demande, comme pour le toucher d'un ſalutaire repentir, où eſt ſon frere Abel. Caïn répond inſolemment qu'il n'en ſait rien, & qu'il n'en eſt pas le gardien, *verſets 8 & 9.* Enfin ce n'eſt que l'endurciſſement de ce malheureux, qui for-

ce le Seigneur de lancer sur lui ses ana thémes, qu'un humble aveu & une sincere douleur de son crime lui eû sans doute épargnés. Qu'as-tu fait, lu dit le Seigneur ? La voix du sang de toi frere crie vers moi. Maintenant tu sera maudit sur la terre, qui a ouvert son sein pour recevoir le sang que tu as versé, *versets 10 & 11*. Jusqu'ici il ne paroît point d'Ange qui fasse à Caïn aucun reproche. C'est Dieu lui-même qui les lui fait. Caïn le sait bien. Aussi n'est-ce pas à un Ange qu'il répond, mais à Dieu. Mon crime est trop grand, lui dit-il, pour en obtenir le pardon. Vous me chassez aujourd'hui de dessus la terre. Je vais chercher à éviter votre présence. Je serai errant & vagabond. Et quiconque me trouvera, me fera mourir, *vers. 13*. & le reste de la narration qu'on peut voir dans le même ch. *verset 15*. Dieu met un signe, pour empêcher que quelqu'un n'attente à sa vie. Après une telle bonté pour un fratricide, pourra-t-on croire que Dieu n'en ait pas autant pour les Patriarches qu'il chérit si particulierement ? L'Ecriture démentiroit encore une telle prétention.

Le Seigneur irrité des crimes abominables qui couvrent la ſurface de la terre, réſout de faire périr tous les coupables dans les eaux d'un déluge univerſel. Le ſeul Noë, préſervé de la corruption générale, trouve grace avec ſa famille devant le Tout-puiſſant, qui s'entretient familierement avec lui ſur les moyens propres à le ſauver des malheurs qui vont fondre ſur le Genre humain, & ſur les ordres qu'il veut lui donner pour réuſſir. Il lui commande de faire une arche dont il lui trace toutes les dimenſions. Noë eſt-il entré dans cet arche, le Seigneur lui-même ſe charge de fermer l'entrée par dehors. *Gen. 7: 16.*

Le Déluge étant ceſſé, Dieu lui-même parle à Noë en ces termes. „ Sortez de l'arche, vous, votre femme, „ vos enfans, & les femmes de vos „ enfans. Entrez ſur la terre, croiſſez „ & multipliez. „ (Paroles qui furent dites par le Créateur lui-même à Adam & à Eve après leur création) *ch. 8. v. 15. 16. & 17.*

Noë ſort de l'arche. Il offre à Dieu un Sacrifice d'action de graces. Ce ſacrifice eſt accepté par le Seigneur mê-

me, qui promet de ne plus maudire la terre à cause des péchés des hommes, parce que le cœur humain est enclin au mal dès sa jeunesse. Il bénit une seconde fois Noë & ses enfans, & il leur répete ces paroles, *croissez & multipliez sur la terre*, *ch.* 8 : 20, 21. *ch.* 9 : 1. Combien de caracteres dans cette narration qui sont au-dessus du pouvoir d'un Ange! Bénir ou maudire les hommes, leur donner la vertu de se reproduire par la fécondité; tout cela porte l'empreinte de la Divinité; & quiconque est dit sans restriction, faire ces sortes de choses, est assurément Dieu par nature, & non par une simple dénomination. Le Seigneur donne ensuite dans le même chapitre quelques préceptes à Noë; il fait une alliance avec lui, & promet de ne plus faire périr les hommes par le Déluge. L'arc en Ciel qu'il met dans les Cieux est le signal de cette alliance solemnelle, *versets* 8, 9, 11 & 12. Il est trop visible que c'est Dieu lui-même qui parle ici, pour nous y arrêter davantage. Passons aux apparitions faites au Pere des Croyans.

Après la mort de Tharé, le Sei-

gneur, au rapport de l'Ecriture, Gen. *12: 1.* dit à Abraham : „ Sortez de „ votre Pays, quittez votre parenté „ & la maison de votre pere, & venez dans la terre que je vous montrerai. Je vous comblerai de bénédictions, je vous rendrai le Pere „ d'une Nation nombreuse, & votre „ nom deviendra célébre. Toutes les „ Nations de la terre seront bénies „ dans votre personne. „ C'est ici la premiere apparition faite à Abraham. Elle nous donnera des lumieres pour fixer le sens des autres. 1°. Elle contient des caracteres qui ne conviennent qu'à la Divinité par essence, comme de combler de bénédictions, & d'accorder la fécondité. 2°. Il est clair par la suite du contexte, que la même personne, qui promet ces bénédictions & cette fécondité, est celle qui doit les accorder; par conséquent ce ne peut pas être un autre que Dieu même, de qui seul émane tout don parfait. 3°. L'Ecriture ne fait aucune mention de Ministre inférieur, c'est toujours le Seigneur qui est dit apparoître & parler: *apparuit autem Dominus Abrahæ & dixit ei, semini tuo dabo terram hanc.* Abraham

en eſt ſi perſuadé, qu'il ne tarde pas à dreſſer un Autel pour offrir un ſacrifice, & pour invoquer *le nom de celui qui lui a apparu;* ce qu'il n'auroit certainement pas fait à un Ange. Tout ſacrifice eſt eſſentiellement, & excluſivement à tout autre, dû au Souverain de tous les Etres. Ce ſeroit une uſurpation, une idolâtrie que d'en offrir à une Créature quelque ſublime, quelqu'élevée en dignité qu'on la ſuppoſe. Ainſi puiſque celui à qui Abraham offre un ſacrifice, eſt celui qui lui a apparu, c'eſt donc Dieu lui-même, verſet 8. *Qui ædificavit ibi altare Domino qui apparuerat ei .... & invocavit nomen ejus.* Le même Dieu, qui l'avoit pris ſous ſa protection, le défend dans la Cour d'Egypte, de l'affront que le Roi Pharaon étoit prêt de lui faire, ſans le ſçavoir, dans la perſonne de Sara ſon épouſe, *verſet 17.*

Chapitre 15. Le Seigneur apparoît de nouveau à Abraham après la défaite des cinq Rois qui avoient enlevé Loth & ſes effets. Nous y voyons encore une nouvelle preuve que c'eſt Dieu lui-même qui s'entretient avec ſon Serviteur. Le même qui ſe montre à lui

ſous une forme ſenſible, lui dit, qu'il eſt ſon Protecteur, & qu'il ſera ſa récompenſe : récompenſe qui n'aura pas de bornes, *v. 1.* Dieu lui promet un héritier qui naîtra de lui. Il le conduit hors de ſa tente pour lui faire conſidérer les étoiles. Comptez-les, ſi vous pouvez, lui dit le Seigneur : c'eſt ainſi, ajouta-t-il, que ſera votre poſtérité. Abraham, ajoute l'Ecriture, crut à la parole du Seigneur, & cette foi lui fut réputée à juſtice, *verſet 6. Credidit Abraham Deo, & reputatum eſt illi ad juſtitiam.* Le Tout-puiſſant répond en ces termes : „ C'eſt moi, le Seigneur, „ qui vous ai tiré de la Ville d'Ur, „ du milieu des Chaldéens, pour vous „ donner cette terre en héritage. „ On aura beau ſe paſſionner pour faire toujours intervenir les Anges à la place de Dieu, il faut ici les élever au-deſſus de leur nature ; car, qu'on y faſſe une attention ſérieuſe, c'eſt toujours celui qui a apparu, qui dit avec aſſûrance, qu'il eſt le Seigneur : *ego Dominus.* Caracteres incompatibles avec la nature Angélique.

Autre apparition. Sara déſeſpérant ſur ſon grand âge d'avoir elle-même

des enfans, prie Abraham de lui en susciter un de sa servante Agar. Abraham défere à la priere de son Epouse. Agar conçoit & enfante Ismael : mais dans la suite enorgueillie de sa fécondité, elle s'attire les châtimens de sa maîtresse, qui la punit de son insolence avec la permission d'Abraham. Agar pour se soustraire à ces châtimens, fuit dans le Désert avec son fils. *L'Ange du Seigneur* la trouve auprès d'une fontaine dans une vaste solitude ; il lui ordonne de retourner vers Sara & de s'humilier sous sa main, *Gen. 16 : 7. 8. 9.*

Ici notre Anonyme va sans doute commencer à respirer. Enfin, pourra-t-il dire voilà un Ange, il y avoit longtems que nous le cherchions avec impatience. Car pourroit-on croire encore que ce fût Dieu lui-même, qui s'abaissât jusqu'à s'entretenir avec une servante ?

Oui c'est un Ange, c'est-à-dire, un Envoyé qui paroît ici : car telle est la force de l'expression Grecque Ἄγγελος *Angelus* : mais quel Ange ? Nous persuaderons-nous que ce soit un de ces Esprits créés, aux soins desquels est

confié la garde d'un chacun de nous, ſelon l'expreſſion d'un Pere de l'Egliſe; quand nous voyons dans le même chapitre, que le même, qui vient d'être appellé *Ange*, & qui eſt dit avoir apparu à Agar, lui aſſure qu'*il multipliera ſa race, & qu'il en fera ſortir un Peuple nombreux?* v. 9. *& rursùs multiplicans, inquit, multiplicabo ſemen tuum, & non numerabitur præ multitudine.* Peut-on reconnoître un tel pouvoir dans des Eſprits créés? N'eſt-ce pas à Dieu ſeul qu'il appartient de multiplier les Etres ſelon ſa volonté? Oui ſans doute. Nous ne pouvons donc nous prêter à croire que ce ne ſoit pas une des perſonnes de la Sainte Trinité dont il eſt ici queſtion. Nous ſommes encore plus confirmés dans ce ſentiment, quand nous remarquons qu'il eſt dit à la fin du chapitre qu'Agar *appelle le nom du Seigneur qui lui parloit. Vous êtes le Dieu qui m'avez vûe; car il eſt certain*, ajouta-t-elle, *que j'ai vû les traces de celui qui me voit*, v. 13. Or il n'eſt pas croyable qu'elle appellât de ce nom un de ces Eſprits créés qui entourent le Trône du Tout-puiſſant. . . . .

Nous examinons donc si le nom d'*Ange*, qui est ici interposé, ne seroit pas plûtôt une simple dénomination, qui pourroit indiquer l'office de celui qui apparoît à Agar, mais qui ne désigneroit pas la nature de son Etre. Alors nous consultons l'Ecriture ; nous voyons que rien n'est plus raisonnable que ce doute, & qu'il se tourne en certitude. Nous voyons, que de l'aveu des Peres & des Interprétes, ce nom est un de ceux qui appartiennent au Fils de Dieu, qui est appellé par Isaïe *l'Ange du grand Conseil*, *magni consilii Angelus*. En effet, il est regardé comme constant que le nom d'Ange n'est pas un nom qui caractérise la nature de celui à qui on le donne, mais qu'il sert seulement à faire voir que c'est un Envoyé du Très-haut ; soit que cet Envoyé soit une personne de la Trinité elle-même, comme dans le passage d'Isaïe ; soit que ce soit un esprit créé, tel que celui qui accompagna le jeune Tobie, & qui prit le nom de Raphaël ; soit enfin que ce soit des hommes qui s'acquittent de quelque message, ou de la part de Dieu immédiatement, ou de

la part de ceux qu'il a préposés pour veiller aux besoins spirituels de son Eglise. C'est ainsi qu'il est dit de S. Jean-Baptiste le Précurseur de Jésus-Christ en Saint Matthieu, *ch. 11 : 10.* „ Voilà que j'envoie mon Ange de-„ vant vous. „ *Ecce ego mitto Angelum meum ante faciem tuam.* Dans le premier & le second chapitre de l'Apocalypse, les sept Evêques d'Asie y sont aussi appellés des Anges (*a*).

Si de l'Ecriture nous passons aux Peres de l'Eglise, la certitude croît à vûe d'œil. S. Epiphane, *hæres. 69. Arian. n. 36.* nous apprend que la signification d'Ange est équivoque & qu'elle s'applique à la personne même du fils de Dieu. Les Envoyés, dit-il, que reçut Rahab de la part de Josué, sont même appellés des Anges, quoique ce ne fussent que des hommes (*b*). C'est en

(*a*) Septem stellæ, Angeli sunt septem Ecclesiarum ... Angelo Ephesi Ecclesiæ scribe ... Angelo Smyrnæ Ecclesiæ scribe, &c.

(*b*) Sive vocatur [Christus] Angelus, quoniam magni Consilii Angelus est. Est enim Angeli vox homonyma. Quippe Rahab Angelos excepisse dicitur, neque tamen Angeli erant qui missi fuerunt, sed nuntii qui de regionis naturâ certi aliquid retule-

effet ce que l'on voit au *ch. 2. v. 25.* de l'Epître Catholique de l'Apôtre S. Jacques, selon le Texte original quant aux Envoyés de Josué Ραὰβ ἡ πόρνη ὐκ ἐξ ἔργων ἐδικαιώθη, ὑποδεξαμένη τὰς ἀγγέλους καὶ ἑτέρᾳ ὁδῷ ἐκβαλῦσα.

Saint Hilaire & Tertullien disent positivement la même chose. Par le terme d'*Ange*, dit le premier, *Lib. 5. de Trin. n. 11.* on comprend plûtôt la fonction que la nature. *In Angelo officii potiùs quàm naturæ intelligentia est.* J. C. dit Tertullien, *Lib. de carne Christi, n. 14.* a été appellé l'Ange du grand Conseil, par un terme qui exprime sa fonction & non sa nature. *Dictus est magni consilii Angelus, id est nuntius, officii, non naturæ vocabulo.*

De ces Principes nous concluons que le terme d'*Ange* étant équivoque par lui-même, lorsqu'il est mis indéterminément dans l'Ecriture, sans aucun avertissement qui fasse sentir que c'est un de ces Esprits céléstes, dont il est dit que Dieu en fait quelquefois ses Anges, *qui facit Angelos suos spi-*

tunt. Quâ eâdem ratione Dei Filius, pro eo quòd Patris voluntatem nunciavit hominibus, magni Consilii Angelus dicitur.

ritus, cette dénomination toute ſeule n'eſt pas capable de nous conſtater qu'elle eſt la nature de celui dont il eſt alors queſtion. Pour nous guider ſûrement, il faut faire attention à la nature des opérations qui lui ſont attribuées dans l'endroit même; & ſi l'on voit qu'elles ſoient au-deſſus des Eſprits céleſtes, il n'y a plus à héſiter, c'eſt certainement une des Perſonnes Divines qui prend alors la qualité d'envoyé, à cauſe du miniſtere qu'elle veut bien remplir à l'égard des hommes.

C'eſt de ce point que part Saint Hilaire, lorſqu'il inſiſte fortement à ſoûtenir, que celui qui parle à Agar dans le Déſert eſt véritablement Dieu. « L'Ange de Dieu, dit-il, parle à » Agar, & ce même Ange eſt Dieu: » mais peut-être, dira-t-on, qu'il n'eſt » pas véritablement Dieu, parce qu'il » eſt Ange: ce nom ſemble être ce- » lui d'une nature inférieure. » (*a*) Voyez auſſi dans le même Livre n.

(*a*) Angelus Dei ad Agar loquitur, & idem Angelus Deus eſt; ſed fortaſsè idcircò non Deus verus, quia Angelus Dei: inferioris enim naturæ videtur hoc nomen. *Lib.* 5. *de Trinit. num.* 11.

15. C'est entrer parfaitement dans l'objection que l'on pourroit faire ; car on n'apporte point d'autre raison pour soûtenir que ce n'est pas Dieu lui-même qui parle, mais un Esprit céleste qui parle de sa part, si ce n'est de dire, que celui qui porte la parole, est appellé *Ange*. On cite à cette occasion le ch. VII. des Actes, qui ne prouve rien, comme nous le ferons voir dans la suite.

Mais que répond Saint Hilaire à cette objection ? Il consent que l'on ne reconnoisse pas pour Dieu même celui qui apparut à Agar, s'il n'a pas dit des choses qu'il n'appartient qu'à Dieu de dire & de faire. Celui-là même, dit-il, qui est appellé Ange, bénit Ismaël ; il en fait sortir une Nation nombreuse, il le multiplie à l'infini ; or, comme l'enseigne ailleurs le même Pere, la puissance de bénir, de multiplier les Nations, n'est-elle pas au-dessus du ministere d'un Ange ? L'Ecriture, en attribuant ainsi à celui qui apparoît un pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu, ne fait-elle pas sentir que c'est réellement un Dieu ? Et d'ailleurs la réponse d'Agar peut-elle laisser quelque dou-

te sur cet article ? *Elle appelle*, est-il dit, *le nom du Seigneur qui s'étoit entretenu avec elle ; vous êtes le Dieu qui m'avez regardée. Vocavit nomen Domini qui loquebatur secum ; tu Deus qui adspexisti me.* Dans un autre endroit Saint Hilaire rapproche de l'apparition faite à Agar, une autre apparition faite à Abraham. Dans cette derniere il regarde comme évident, fondé sur les mêmes Principes, que c'est Dieu lui-même qui apparut à ce Patriarche, lorsqu'il promit à Sara qu'elle auroit un fils ; & pour qu'on ne dise pas, ajoute-t-il, en faisant le paralléle de ces deux apparitions, que ce n'est pas le même qui apparoit à Agar, & qui se fait voir à Abraham, que l'on fasse attention à ce que l'Ecriture ajoute : *je l'ai béni*, *& je le multiplierai.* Il est donc constant [illegible] le même qui est ici appellé Ange, est réellement Dieu. Il n'est Ange que de nom & d'office ; mais il n'est pas seulement appellé Dieu & chargé de parler pour Dieu, il est encore Dieu par nature. Tous ces raisonnemens se trouvent dans Saint Hilaire. *Lib. 4. de Trin. n. 11, 13. & 23.*

Que diroit donc maintenant le Saint Evêque de Poitiers, l'oracle des Gaules, & le soutien de la foi dans les tems de l'héréfie Arienne, s'il voyoit que l'on s'opiniâtrât à soûtenir, malgré tant de preuves, que ce n'est pas Dieu lui-même qui a apparu, & qui a parlé à Agar & aux Patriarches, mais seulement un Esprit céleste à sa place ? Que diroit-il, lui qui avoit prouvé le contraire avec tant de solidité ? On peut l'augurer de ces véhementes expressions, par lesquelles il ne craint pas d'apostropher les Ariens, qui refusoient de reconnoître cette vérité, *Lib.4.de Trin. n.26.* « Quelle aveugle perfidie, quelle » incrédulité d'un cœur bouché, quelle » irréligieuse témérité, ou d'ignorer de » pareilles choses, ou de les négliger » si on ne les ignore pas ! Certaine- » ment elles ont été dites & rappor- » tées de façon, qu'il n'y a ni erreur » ni obscurité qui puisse empêcher de » comprendre une telle vérité. Or, » ajoute hardiment le saint Evêque, » si on ne peut pas les ignorer, c'est » donc une impiété que de les révo- » quer en doute. » (a) Il faut avouer

(a) Quæ perfidiæ cæcitas, quæ increduli

que voilà un langage bien ferme & bien décidé ; mais Saint Hilaire étoit inexorable, dès que quelqu'un vouloit mettre le moindre obstacle à ce qui pouvoit contribuer à la gloire du Verbe. Il étoit attentif à ne pas laisser échapper la plus petite circonstance qui lui étoit fournie par l'Ecriture, & qui concouroit d'une maniere directe au dessein qu'il avoit de prouver incontestablement la divinité de J.C. par les faits qui ne pouvoient se rapporter qu'à lui. Quiconque cherchoit à affoiblir la nature de ces preuves en les appliquant à quelqu'autre, il le regardoit dès-lors comme ennemi du Fils de Dieu.

Il vouloit donc que ce fût la nature des opérations qui décidât dans chaque apparition, de la nature de celui qui apparoissoit, & non simplement une expression équivoque qui ne peut pas donner de lumieres suffisantes sur

cordis obtusio est, quæ irreligiositatis temeritas, aut ignorare hæc, aut non ignota negligere? Certè ita commemorata & dicta sunt, ne intelligentiam veritatis error aliquis aut obscuritas impediret. Quæ si non posse ignorari doceamus, impietatis esse crimen, necesse est quòd negatur.

un article de cette importance & où il est plus dangereux de se tromper qu'on ne le pense communément ; & cette regle est souverainement raisonnable. Ainsi c'est sur les mêmes Principes, & conjointement avec les premiers Peres de l'Eglise que nous expliquerons les autres apparitions. Que le terme d'*Ange* s'y rencontre, ou non, nous nous en mettrons peu en peine. Nous serons uniquement attentifs aux caractéres essentiels qui seront répandus dans la narration de chaque fait. S'ils manifestent la puissance divine par les effets, & la nature divine par des attributs incommunicables à tout autre qu'à Dieu même, nous n'hésiterons pas à prononcer que c'est Dieu lui-même qui se fait voir alors, & non un de ses Ministres à sa place. On ne risque pas de s'égarer avec de si sûrs guides ; au lieu qu'on est exposé à ne suivre d'autres regles que celles de la prévention, en se décidant sur l'opinion de certains Interprétes, qui frappés d'un seul terme, & sans examiner la chose en elle-même, se sont écartés du chemin frayé & suivi constamment par les premiers Docteurs de l'Eglise.

Après l'apparition faite à Agar dans le désert, l'Ecriture nous en rapporte deux autres faites à Abraham. Dans la premiere, qui se trouve au *chap. 17. de la Genése*, il n'est pas question d'y voir le ministere d'un Ange. C'est Dieu lui-même qui y parle en maître & d'une maniere à empêcher qu'on ne l'y méconnoisse. Tel est le discours que celui même qui apparoit, tient à Abraham. » Je suis le Dieu Tout-Puissant, mar» chez devant moi & soyez parfait. J'é» tablirai mon alliance entre moi & » vous, & je vous multiplierai extraor» dinairement. » Il est ici bien clair que c'est Dieu qui parle. Abraham ne l'ignore pas : à ce discours il se prosterne la face contre terre; & Dieu pour ne lui laisser aucun doute de la présence immédiate de sa Majesté divine, lui répéte que c'est lui-même qui lui parle qui fera alliance avec lui. Il lui promet de le rendre Pere de plusieurs Nations. A cette occasion il lui change le nom d'Abram en celui d'Abraham. Il lui donne une nouvelle assûrance de le faire croître à l'infini, de le rendre le Chef des Nations, & de faire sortir des Rois de sa race, & il ajoute

qu'il lui fait toutes ses promesses, afin qu'il soit son Dieu & celui de sa postérité après lui. Dieu ordonne ensuite la Circoncision à Abraham comme un signe de son alliance. Il change aussi le nom de Saraï son épouse en celui de Sara. Il lui promet un fils de qui sortiront des Nations & des Rois. Abraham âgé de près de cent ans, ne peut s'empêcher de rire en entendant ces paroles, & n'osant se flatter d'un tel bonheur, il se contente de demander à Dieu qu'il veuille bien conserver son fils Ismaël. Mais Dieu lui répéte que le fils qu'il destine à être l'héritier de ses promesses, lui naîtra de Sara son épouse. Il impose d'avance à ce fils le nom d'Isaac, & confirme toutes les bénédictions qu'il lui a déja données, & toutes les promesses qu'il lui a faites. L'entretien de Dieu avec Abraham étant fini, Dieu se retira, dit l'Ecriture. *Cumque finitus esset sermo loquentis cum eo, ascendit Deus ab Abraham.* Après des caractéres aussi marqués de la présence de la Divinité même, comment s'y prendroit-on pour faire intervenir un Ange à sa place ? Il faudroit être bien déterminé à ne rien voir que par l'en-

tremiſe de ſes préventions, pour changer ainſi de propos délibéré tout le langage de l'Ecriture.

Le Critique trouvera peut-être un peu plus ſon compte dans l'apparition ſuivante, qui eſt rapportée aux *ch. 18. & 19. de la Genèſe.* Examinons attentivement quelle en eſt l'œconomie. D'abord elle commence dans les mêmes termes que celle qui vient de précéder. *Le Seigneur eſt apparu à Abraham*, eſt-il dit dès le premier verſet, *lorſqu'il étoit aſſis à la porte de ſa tente, dans la plus grande chaleur du jour.*

Il ſemble que le Saint Eſprit ait pris plaiſir à nous donner un détail tellement circonſtancié de cette apparition, qu'il ne nous fût pas poſſible de nous tromper, en prenant un perſonnage pour l'autre. Comme nous allons voir paroître trois hommes, dont deux peu après ſeront appellés des Anges, il a ſoin de prévenir la fauſſeté de nos jugemens, en nous avertiſſant que c'eſt le Seigneur qui apparoît, *apparuit ei Dominus*, ſans doute accompagné de deux de ſes miniſtres. Abraham levant les yeux, voit paroître devant lui trois

hommes, il court à eux, se prosterne à terre, & s'adressant à l'un d'eux, il lui dit : *Seigneur, si j'ai trouvé grace devant vous, ne passez pas la maison de votre serviteur. Je vous apporterai un peu d'eau pour vous laver les pieds, & cependant vous vous reposerez sous cet arbre, jusqu'à ce que je vous serve un peu de pain pour reprendre vos forces.* Tous ensemble lui répondent : *Faites ce que vous avez dit.* Abraham se hâte pour avertir Sara de préparer ce qu'il faut. Il l'apporte à ses hôtes ; ceux-ci après avoir mangé, lui demandent où est Sara. Abraham répond qu'elle est dans sa tente. C'est le précis de ce qui est rapporté depuis *le verset 2. jusqu'au 10.*

Jusqu'ici la Divinité se voile en quelque façon elle-même, & se confond avec ses ministres, parce que rien de ce qui est dit ou fait, ne touche à sa puissance ou à ses attributs essentiels & incommunicables. Mais dans la suite il ne sera plus question que d'un seul qui va s'entretenir avec Abraham. Celui-là se dira le Seigneur par essence, (Jehovah) il manifestera sa Toute-Puissance d'une maniere claire & dis-

tincte ; & tandis qu'il fait part à Abraham de ses desseins, les deux ministres de ses volontés, qui l'accompagnoient, prennent leur chemin vers la premiere de ces Villes abominables, pour en tirer Lot & sa famille.

D'abord Dieu promet à Abraham qu'il reviendra dans un an, & que Sara son épouse aura un fils. On a déja vû dans le chapitre précédent que cette promesse a été faite par le Seigneur même. Sara considérant son âge avancé & celui de son époux, rit secrettement d'une telle proposition. Le Seigneur dit à Abraham : *Pourquoi Sara a-t-elle rit, comme s'il étoit quelque chose de difficile à Dieu ?* Sara s'excuse & nie qu'elle ait ri. Le Seigneur la reprend de ce qu'elle ne dit pas la vérité. Telle est la narration *du ch. depuis le v. 10. jusqu'au 16.* Mais avançons pour voir des caracteres plus marqués, quoique c'en soit un grand de pouvoir promettre en son nom la fécondité.

Pendant qu'Abraham reconduisoit ses trois hôtes, *le Seigneur lui dit :* Pourai-je cacher à Abraham *ce que je dois faire*, puisqu'il doit être le Chef d'un Peuple très-nombreux & très-

puissant, & que toutes les Nations de la terre seront bénies dans sa personne? *v. 17.* N'oublions pas que c'est celui qui doit agir sur Sodome, qui parle à Abraham. *Num celare potero quæ gesturus sum.* Le Seigneur ajouta: le cri de Sodome & de Gomorrhe s'augmente de plus en plus, & leur péché est monté jusqu'à son comble. Je descenderai donc & je verrai si leurs œuvres répondent à ce cri *qui est parvenu jusqu'à moi, v. 20. & 21.* C'est assûrément bien parler en maître, il n'y a qu'un Dieu qui puisse s'exprimer de la sorte, puisqu'il est le seul qui puisse juger & condamner les hommes.

Ici les deux Anges quittent Abraham pour aller exécuter les ordres de celui qui les envoye. Mais l'Ecriture nous avertit, *v. 22.* qu'Abraham reste encore avec le Seigneur. *Converteruntque se inde & abierunt Sodomam; Abraham verò adhuc stabat coram Domino.* C'est celui-là qu'il va prier avec tant d'instance d'épargner ces Villes coupables, celui-là à qui seul il appartient de perdre, ou de faire grace, & qui est le Juge de toute la terre. Perdrez-

vous

vous donc le juste avec l'impie, lui dit Abraham, & s'il se trouvoit cinquante justes en cette ville, ne lui feriez-vous pas grace en leur considération, *v.* 23, 24. & 25. Le Seigneur se laisse toucher par la priere de son serviteur : il lui promet que s'il se trouve 50 justes dans ces villes coupables, il les épargnera. Abraham gagne peu-à-peu, de 50 il obtient grace en faveur de 45, de 45 il va à 40, de 40 à 30, de 30 à 20 & même jusqu'à 10. Dieu lui accorde tout. Il le quitte ensuite pour aller consommer la perte de Sodome, & Abraham retourne chez lui, *verset* 23.

Les deux Anges qui étoient arrivés chez Lot pour le faire sortir de Sodome, font bien sentir par le discours qu'ils lui tiennent, la différence qu'il y a entre eux, & celui qui parloit à Abraham. Ils disent que le cri des abominations de Sodome est monté *jusqu'au Seigneur*, & *qu'ils sont envoyés de sa part*, pour servir d'instrument à la destruction de cette ville criminelle ; *ch.* 19, *v.* 12. & 13. *Delebimus locum istum eò quòd increverit clamor eorum*, coram Domino qui misit nos, *ut perdamus illos*. Celui au contraire qui parle

à Abraham, dit affirmativement que c'est *vers lui* que le cri de ces crimes est monté ; il assûre qu'il descend pour voir s'ils y ont mis le comble, *ch. 18. v. 21. Descendam, & videbo utrùm clamorem qui venit ad me, opere compleverint*. Il est plusieurs fois appellé le Seigneur, le Dieu par essence, *dixitque Dominus, abiitque Dominus*, (en Hébreu יְהֹוָה Jehovah). Enfin Lot étant hors de danger, par le soin des deux Anges, voici les paroles qui ont paru les plus décisives aux Peres, pour en conclure que c'étoit Dieu même, qui, après s'être entretenu avec Abraham, punit ces villes coupables, *ch. 19. v. 24. Igitur Dominus pluit super Sodomam & Gomorrham sulphur & ignem à Domino de cælo.* C'est-à-dire : » alors le Seigneur [envoyé] par le Seigneur, fit descendre du Ciel sur Sodome & Gomorrhe, un pluie de souffre & de feu. »

En effet, il est notoire que les premiers Peres se sont servi de ce passage contre les Ariens, pour prouver la Divinité du Fils, & la distinction des deux hypostases. » Il est ici question » du Fils, dit Saint Irenée, *Lib. 3*.

» *contr. hæreſ. ch.* 6, qui s'eſt entre-
» tenu avec Abraham, & qui a reçu
» du Pere la puiſſance de juger les ha-
» bitans de Sodome, à cauſe de leur
» iniquité. » *Et pluit Dominus... Filium hìc ſignificat qui & Abrahæ collocutus ſit, à Patre accepiſſe poteſtatem ad judicandum Sodomitas.*

Ce n'eſt pas ſeulement Saint Irenée, dit le D. Maſſuet, ſon Editeur, qui a tiré de ce paſſage de la Genèſe, un argument en faveur de la Divinité du Fils & de la diſtinction de ſon hypoſtaſe avec celle du Pere : pluſieurs autres des anciens Peres en ont fait autant.

En effet, Saint Juſtin dans ſon Dialogue contre le Juif Tryphon, employe pluſieurs fois cette autorité, & ſpécialement, *n.* 56. Tertullien s'en ſert dans ſon Livre contre Praxéas, *ch.* 13 & 16. Le Concile d'Antioche dans la Lettre Synodale, écrite à Paul de Samoſate. Saint Ignace Evêque d'Antioche dans ſa Lettre aux Habitans de cette ville. Prudence dans ſon Apothéoſe, *verſ.* 385. & les ſuivans, ſe fait ſur ce paſſage cette queſtion :
» Quel eſt le Seigneur qui a puni So-
» dome, & de quel Seigneur étoit-il

» envoyé ? C'est le Fils qui étoit en-
» voyé par le Pere pour faire éclater
» sa colere, par le feu dont il a consu-
» mé cette ville. »

Saint Hilaire se fonde aussi principalement sur ce passage, pour confondre les Ariens, en leur prouvant la Divinité du Fils : Dites-moi, je vous prie, leur dit-il, quel est le Dieu qui a renversé Sodome & Gomorrhe ? Car il est dit : le Seigneur envoyé par le Seigneur, a fait pleuvoir, &c. N'est-ce pas un véritable Seigneur envoyé par un véritable Seigneur ? Car quelle autre chose voudroient dire ces paroles, *Dominus à Domino* ? Ne sont-ce pas des expressions qui sont employées pour distinguer des personnes qui ont la même nature ? Faites de plus attention, dit-il encore, que le Seigneur qui fait tomber une pluie de souffre de la part du Seigneur, que le Seigneur qui ne fait point mourir le juste avec l'impie, qui juge toute la terre, est lui-même le juste Juge : or nous lisons dans l'Evangile que le Pere ne juge personne, mais qu'il a laissé à son fils le soin de juger tout : c'est donc lui qui a jugé Sodome, & qui a fait tomber sur elle cette pluie de feu qui l'a consu-

mée. Il est donc constant, conclud-il, que le Fils est Dieu ; car on ne peut disconvenir que celui qui est le souverain Juge, ne soit véritablement Dieu. C'est en substance ce que l'on trouve plusieurs fois dans le quatriéme Livre de la Trinité, & principalement *n.* 29.

Ces deux apparitions ont paru si frappantes à S. Hilaire, qu'il les reprend plusieurs fois pour en faire sentir toute la force. C'est sur-tout dans *le quatriéme livre de la Trinité*, *n.* 25. & 27. qu'il prouve solidement la vérité de ce qu'il a avancé que c'est Dieu lui-même qui a apparu à Abraham. Il rassemble alors sous un seul coup d'œil tous les caracteres qui concourent à établir cette vérité. Nous tâcherons aussi de les rassembler avec lui le plus succinctement qu'il nous sera possible, sans cependant rapporter les propres paroles de ce Saint. Il suffira de les avoir indiquées.

L'Ecriture, dit-il, nous montre dans la personne d'Abraham que c'étoit Dieu qui lui parloit. Un fils nommé Isaac lui est promis. Trois hommes se présentent. Abraham, à la vue de ces trois personnes, n'en adore qu'une seule

& l'appelle son Seigneur. L'Ecriture dit qu'ils étoient trois hommes, mais ce Saint Patriarche n'ignore pas quel est celui qu'il doit adorer & reconnoître. La figure étant la même dans tous les trois, il auroit pû naturellement s'y tromper ; mais il reconnoît son Seigneur par les yeux de la foi & de l'intelligence. C'est ce Seigneur qui promet de revenir au bout d'un an & de donner un fils à Sara ; c'est lui qui dit : puis-je cacher à mon serviteur Abraham ce que je vais faire ? Un peu après le même Seigneur dit : le cri des péchés de Sodome & de Gomorrhe est monté jusqu'à moi, & après un plus long discours que je passe, dit S. Hilaire, pour abréger, on le voit qui écoute la priere que lui fait Abraham de ne pas punir le juste avec l'impie. Ensuite il paroît, & il punit Sodome & Gomorrhe. Le même visite Sara comme il l'avoit promis. Elle conçoit & enfante un fils dans sa vieillesse.

Faites attention à l'effet de la promesse qui avoit été faite, dit-il plus bas, en reprenant cette apparition. L'homme qui a été vû, promet qu'il reviendra dans le même tems. Souve-

nez-vous cependant que c'est un homme qui promet. Mais que dit l'Ecriture? *Le Seigneur visita Sara.* Cet homme est donc le Seigneur qui a exécuté ce qu'il a promis. Que suit-il encore? *Dieu fit à Sara selon la parole qu'il lui avoit donnée.* Celui qui est appellé homme lorsqu'il parle, qui est regardé comme Seigneur lorsqu'il rend visite, est annoncé comme Dieu lorsqu'il agit. Vous n'ignorez pas, dit le S. Evêque, que c'est un homme qui a apparu à Abraham, & qui lui a parlé. Comment pourriez-vous ignorer que celui-là même est Dieu, puisque la même Ecriture, qui lui avoit donné le nom d'un homme, vous assûre aussi qu'il est Dieu? Enfin dans tout le reste du discours il s'attache à prouver par la puissance dont celui qui apparoît se montre revêtu, & par l'effet qui s'ensuit, que c'est réellement Dieu qui s'est montré à Abraham. Il finit en ces termes: » Des trois que le Saint Patriar-
» che avoit vûs, deux se retirent; mais
» celui qui reste, est Seigneur & Dieu,
» il est aussi Juge. En effet Abraham
» lui dit : Vous qui jugez toute la
» terre, vous ne ferez pas périr le

» juste avec l'impie. Enfin il conclud
» en ces termes. Abraham nous ensei-
» gne donc dans tout ce discours,
» que la foi par laquelle il a été justifié,
» consiste en ce qu'il a reconnu son
» Seigneur, son Dieu, son Juge, &
» qu'il l'a adoré seul des trois qui
» présentoient à ses yeux. » Telles
sont les vérités contenues dans le quatriéme livre indiqué.

De tout ceci il résulte que les Peres & l'Ecriture nous fournissent les preuves les plus solides & les plus raisonnables, pour nous convaincre que ce n'est pas seulement un esprit céleste qui a apparu à Abraham, mais Dieu lui-même. S. Hilaire en étoit si persuadé, qu'après avoir rapporté plusieurs des autorités & des raisons qu'on vient de voir, il ne craint point d'apostropher en ces termes les Ariens qui refusoient d'y souscrire: » Dangereux Hérétiques,
» s'écrie-t-il, Abraham a reconnu
» pour Dieu celui que vous ne voulez
» pas reconnoître pour tel. Impies,
» quelle part pouvez-vous prétendre
» aux bénédictions qui ont été promi-
» ses à Abraham? Il n'est pas votre
» pere, comme il est celui des Na-

» tions, vous n'avez pas reçu une
» seconde naissance par les bénédic-
» tions qui sont attachées à sa foi, pour
» entrer dans sa famille. Vous n'êtes
» pas du nombre de ceux qui de pier-
» res sont devenus enfans d'Abraham.
» Vous êtes une Nation de viperes, en-
» nemie de la foi qu'il a professée.
» Vous n'êtes pas l'Israël de Dieu.
» Vous n'êtes pas les successeurs d'A-
» braham. Vous n'avez pas été justifiés
» par sa foi, car vous ne croyez pas
» à Dieu. En effet Abraham a été éta-
» bli le Pere des Nations, il a été justi-
» fié, à cause de cette foi qui lui a fait
» adorer le Dieu auquel il croyoit. »
Lib. 5. de Trin. n. 15.

S. Hilaire assûre encore ailleurs que, lorsqu'il est dit dans la Genèse qu'un homme s'est montré à Abraham, qu'il a été adoré comme Dieu, qu'il a été appellé Juge, que le Seigneur a fait pleuvoir sur Sodome de la part du Seigneur; il assûre, dis-je, *que personne ne doute* que ces expressions ne soient employées pour désigner les deux personnes du Pere & du Fils, & que c'est ce même Fils, Dieu lui-même qui, devant prendre un jour la nature humaine, s'est fait voir de tems en tems aux

Patriarches sous la figure d'un homme. Il soutient de plus qu'il ne faut pas s'imaginer qu'Abraham l'ait adoré comme Dieu sans le connoître : Il savoit bien, dit-il, qu'il étoit vraiment Dieu (*a*).

En effet, comme le dit S. Irenée, *Lib. 4. advers. hæres. cap. 5. n. 2.* Abraham étoit Prophéte. Il voyoit en esprit le jour de l'arrivée du Seigneur qui devoit sauver par sa Passion tous ceux qui comme lui croiroient à Dieu: & tel étoit le sujet de la joie dont il est fait mention dans l'Evangile. Notre Seigneur, ajoute-t-il, n'étoit donc pas inconnu à Abraham, puisque ce S. Patriarche a désiré de voir son jour. Il connoissoit aussi le Pere de Notre Seigneur, *le Verbe lui avoit appris à le con-*

(*a*) Probaturi ex Evangelio verum Dei Filium natum in homine fuisse, nunc visum interim Patriarchis in specie hominis, Dei Filium verum, Deum verum docemus ex Lege. Namque cùm Abrahæ homo visus est, & Deus adoratus, & judex prædicatus, & cùm pluit Dominus à Domino, *non ambigitur* quin quod pluit Dominus à Domino ad significationem Patris & Filii loquatur. Neque enim existimandum est quòd Patriarcha nescierit quin rursùm Deum verum adoraret, quin Deum intelligens adorabat. *Lib. 5. num. 17.*

noître. Non incognitus erat Dominus Abrahæ cujus diem concupivit videre, sed neque pater Domini : didicerat enim à verbo Domini. Voyez aussi le *chap. 7. du même liv.* On peut encore consulter sur cette apparition faite à Abraham le martyr S. Justin dans son Dialogue contre Tryphon. Ces paroles qui sont *tirées du n. 56.* & par lesquelles il finit ce qu'il a dit sur cette matieres, sont sur-tout remarquables. « Ne » comprenez-vous pas maintenant, » mes amis, qu'un des trois qui est » Dieu & le Seigneur, est aussi le » Maître des deux Anges qui l'accom» pagnent? » *Anne nunc quidem, amici, intellexistis unum ex tribus qui & Deus & Dominus est, duorum Angelorum esse Dominum?*

Nous ne nous arrêterons pas à la seconde apparition faite à Agar, (*Gen.* 21.) après qu'Abraham l'eut mise avec son fils hors de sa maison aux instances de son épouse. Puisque les mêmes caracteres se rencontrent dans cette seconde apparition que dans la premiere, & que l'envoyé qui lui parle & qui dans la suite est appellé Dieu, lui dit définitivement : Prenez votre enfant ;

Je le rendrai chef d'un grand Peuple ; la même régle qui nous a guidés plus haut, est encore celle qui doit le faire ici. S. Hilaire l'a entendu dans le même sens, *Lib. 4. de Trin. n. 25. in fine.*

Nous passerons aussi plusieurs autres apparitions dont on doit juger sur les mêmes principes. Nous observons seulement en peu de mots que celle qui fut faite à Isaac, & dont il est fait mention *au chap. 26. de la Genése*, porte les caracteres les plus augustes de la présence de la Divinité même. Il y est » dit, *vers. 23. 24 & 25.* » Le Sei-» gneur lui apparut pendant la nuit » dans un lieu appellé Bersabée. Il lui » dit : Je suis le Dieu d'Abraham vo-» tre pere, ne craignez rien ; car je » suis avec vous. Je vous bénirai & » je multiplierai votre race à cause de » mon serviteur Abraham. Isaac bâtit » un Autel en cet endroit, & après » avoir invoqué le nom du Seigneur, » il y dressa sa tente. »

Celle de Jacob raportée, *Genése 28.* n'est pas moins frappante. Elle a même quelque chose qui est encore plus caractérisée. En voici la narration tirée de l'Ecriture. Jacob allant en Mé-

sopotamie pour y prendre une épouse dans sa famille selon les desirs de son Pere Isaac, veut se reposer après le soleil couché. Il prend plusieurs pierres qui étoient dans l'endroit où il s'arrête, & les ayant mises sous sa tête, il s'endort. Il voit en songe une échelle qui va du Ciel en terre. Les Anges de Dieu, dit l'Ecriture, descendoient & montoient le long de cette échelle; Jacob vit, ajoute-t-elle, *le Seigneur qui étoit appuyé sur le haut*, & qui lui dit: » *je suis le Seigneur Dieu* » *d'Abraham votre Pere & le Dieu d'I-* » *saac. Je vous donnerai* la terre sur » laquelle vous dormez & à vos des- » cendans; votre postérité sera aussi » nombreuse que la poussiere de la » terre; vous vous étendrez à l'Orient, » à l'Occident, au Septentrion & au » Midi, & toutes les Nations de la » terre seront bénies dans votre per- » sonne & dans celle de votre posté- » rité. *Je vous accompagnerai, & je* » *vous garderai partout où vous irez, je* » *vous ramenerai* dans cette terre, & » *je ne vous quitterai pas que je n'aye* » *accompli tout ce que je vous promets.* »

Assûrément il n'y a pas à se trom-

per dans cette apparition. Celui qui parle à Jacob du haut de l'échelle, y est bien distingué des Anges, qui ont la fonction de monter & de descendre, pour signifier la communication qu'il y avoit entre Dieu & son serviteur. Celui qui parle est donc réellement Dieu. L'Ecriture le dit formellement, & Jacob en se réveillant le confirme encore par ces paroles. » Le Seigneur » est véritablement dans ce lieu-ci, » & je ne le savois pas; que ce lieu » est terrible, ajoute-t-il, saisi de » frayeur, ce n'est pas ici autre cho- » se que la maison de Dieu & la por- » te du Ciel. »

Jacob forme ensuite un autel de la pierre qui lui avoit servi à reposer sa tête: il répand de l'huile dessus cette pierre pour la consacrer, & il donne à cet endroit, qui se nommoit auparavant *Luza*, le nom de *Bethel*, c'est-à-dire, de *maison de Dieu*.

Le même Dieu qui lui avoit promis de l'accompagner, & de le garder dans toutes ses démarches, se constitue son défenseur & son Ange tutélaire. Nous en voyons une nouvelle preuve dans le *chap. 31. de la Genése*. Laban ayant

voulu user de supercherie à l'égard de Jacob, dans l'exécution de la promesse qu'il lui avoit faite de lui donner pour récompense de 14 ans de services, les troupeaux qui naîtroient d'une couleur dont il étoit convenu, le même Dieu qui avoit protégé Jacob, fait encore tourner à son avantage la mauvaise foi de Laban. Celui-ci a beau changer jusqu'à dix fois les conditions de sa donation, il est pris dans ses propres détours, & le Seigneur apprend lui-même à son serviteur que c'est lui qui l'a fait ainsi prospérer; & pour qu'il ne s'y trompe pas en le prenant pour un autre, il lui dit: » *C'est moi* » *qui suis le Dieu de Bethel*, où vous » m'avez consacré une pierre, & où » vous m'avez fait un voeu. J'ai vû » toutes les supercheries dont Laban » a usé à votre égard. »

Ce fut le même, qui voulant lui donner dans le chemin un présage de son triomphe sur Esaü son frere, voulut bien lutter avec lui, & se laisser vaincre; le même qui après avoir béni Jacob, comme le saint Patriarche l'en avoit supplié, lui dit qu'il a été plus fort que Dieu, ainsi qu'il doit

être sûr de l'emporter sur les hommes. *Si contra Deum fortis fuisti, quantò magis contrà homines prævalebis? Chap. 32. verset 18.* Aussi Jacob assûre-t-il immédiatement après, non pas qu'il a vû un Ange, mais qu'il a vû Dieu face à face. *Vidi Deum facie ad faciem.*

Assûrément il est bien étrange que tant de circonstances, tant d'expressions qui sont si clairement marquées du sceau de la Divinité même, ne soient pas capables de vaincre les préventions. Quoi! l'Ecriture nous répéte à chaque instant que c'est Dieu qui parle à Jacob, Dieu qui conduit Jacob, Dieu qui dirige tout ce qui peut tourner au bien de Jacob: Elle nous dit que c'est Dieu lui-même, oui le Dieu par essence (*Jehovah*) qui apparoît au haut de l'échelle mystérieuse & qui se nomme lui-même; & cependant l'on s'imagine qu'avec un, *c'est à dire, un Ange à la place de Dieu*, on a répondu à tout ce que l'Ecriture Sainte & les Peres nous fournissent de contraire! Non, nous ne craignons pas de le dire, l'esprit humain se dégrade quand il raisonne si peu conséquemment. Si l'on desiroit voir quelques passages des Pe-

res, où ces Oracles de l'Eglise ayent vû Dieu lui-même dans ces apparitions faites à Jacob, on peut consulter entr'autres Saint Justin dans son Dialogue contre Triphon, *n. 58 & 62.* Saint Hilaire, *Lib. 4. de Trinit. n. 30 & 31.* le Concile d'Antioche, dans la Lettre Synodale à Paul de Samosate.

Nous nous hâtons d'arriver aux apparitions faites à Moyse dans le buisson ardent & sur la montagne de Sinaï, à la conduite du Peuple d'Israël, pendant les quarante années qu'il passa dans le Desert; & à son introduction dans la terre promise sous Josué. Dans toutes ces différentes circonstances, la Majesté divine se manifeste avec tant d'éclat, qu'on la voit s'abaisser jusqu'à converser avec ses créatures, se montrer à elles sous une forme visible, les conduire, les diriger dans toutes leurs opérations, non par le simple ministere des Esprits célestes, mais par elle-même. Il suffiroit de rapporter la narration de l'Ecriture, pour être forcé d'en convenir. Néanmoins pour montrer évidemment que nous ne disons rien de notre chef

dans une matiere de cette importance, à mesure que nous exposerons les faits avec les propres paroles de l'Ecriture, nous ferons avec les Peres les refléxions qui naîtront du sujet.

» Moyse, *chapitre 3. de l'Exode*,
» paissoit les brebis de Jéthro son
» Beau-pere, qui étoit Prêtre de Ma-
» dian. Ayant mené son troupeau
» au fond du désert, il vint à la mon-
» tagne de Dieu, nommée Horeb.
» Alors *le Seigneur lui apparut* dans
» une flamme de feu, qui sortoit du mi-
» lieu d'un buisson. Moyse qui voyoit
» brûler ce buisson, sans qu'il se con-
» sumât, dit donc; il faut que j'aille re-
» connoître quelle est cette merveille
» que je vois, & pourquoi ce buis-
» son ne se consume point. Mais *le*
» *Seigneur* le voyant venir pour con-
» sidérer ce qui s'offroit à ses yeux,
» l'appella du milieu du buisson, &
» lui dit: Moyse, Moyse. Il répon-
» dit me voici: & Dieu ajouta, n'ap-
» prochez pas d'ici: ôtez les souliers
» de vos pieds; car le lieu où vous
» êtes est une terre sainte. » Voilà bien des préparatifs qui annoncent quelque chose de plus qu'un envoyé

de l'Eternel. Il faut que ce soit Dieu lui-même. Nous le reconnoîtrons à des traits si frappans, & qui le distingueront si bien de ses créatures, qu'il ne sera pas possible de lui en substituer quelqu'une.

Ensuite le Seigneur dit à Moyse : » *Je suis le Dieu de votre Pere*, *le Dieu* » *d'Abraham*, *le Dieu d'Isaac*, *le Dieu* » *de Jacob*. Moyse se cacha le visage, » parce qu'il n'osoit pa regarder *le* » *Seigneur en face. Le Seigneur lui dit :* » *j'ai vû* l'affliction de *mon Peuple* qui » est en Egypte. *J'ai entendu* le cri » qu'il jette à cause de la dureté de » ceux qui ont l'intendance des tra- » vaux, & sachant quelle est sa dou- » leur, *je suis descendu* pour le déli- » vrer des mains des Egyptiens, & » pour le faire passer de cette terre » dans une autre terre bonne & spa- » cieuse, où coulent des ruisseaux de » lait & de miel..... Le cri des enfans ,, d'Israël est donc venu *jusqu'à moi*. ,, *J'ai vû* leur affliction, & de quelle ,, maniere ils sont opprimés par les ,, Egyptiens. Mais venez, & *je vous* ,, *enverrai* vers Pharaon, afin que ,, vous fassiez sortir de l'Egypte les

„ enfans d'Israël qui sont *mon Peu-*
„ *ple*. Moyse dit à Dieu, qui suis-
„ je moi, pour aller vers Pharaon,
„ & pour faire sortir de l'Egypte les
„ enfans d'Israël? *Dieu lui répondit :*
„ *je serai avec vous*, & ce sera là le
„ signe qui vous fera connoître que
„ *c'est moi qui vous aurai envoyé*. Lors-
„ que vous aurez tiré *mon Peuple* de
„ l'Egypte, vous offrirez un sacri-
„ fice à Dieu sur cette montagne.
„ Moyse dit à Dieu : j'irai donc vers
„ les enfans d'Israël & je leur dirai :
„ le Dieu de vos Peres m'a envoyé
„ vers vous. Mais s'ils me demandent
„ quel est son nom, que leur répon-
„ drai-je? Dieu dit à Moyse, *je suis*
„ *celui qui est*. Voilà, ajouta-t-il, ce que
„ vous direz aux enfans d'Israël : *celui*
„ *qui est m'a envoyé vers vous*. Dieu dit
„ encore à Moyse : vous direz ceci
„ aux enfans d'Israël : *le Seigneur, le*
„ *Dieu de vos Peres, le Dieu d'Abra-*
„ *ham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de*
„ *Jacob, m'a envoyé vers vous*. Ce pre-
„ mier nom est celui que j'ai dans
„ l'éternité, & cet [autre] est celui
„ qui me fera connoître dans la suite
„ de tous les siécles. Allez, assemblez

„ les enfans d'Israël, & dites-leur ;
„ *le Seigneur, le Dieu de vos Peres*
„ *m'est apparu. Le Dieu d'Abraham, le*
„ *Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, m'a*
„ *dit :* je suis venu vous visiter, &
„ j'ai vû tout ce qui vous est arrivé
„ en Egypte. J'ai résolu de vous ti-
„ rer de l'oppression des Egyptiens....
„ Ils écouteront votre voix, &c. „

Dans le *chap.* 4. on voit que Moyse appréhende que les enfans d'Israël ne croyent pas à sa parole, lorsqu'il leur dira que le Seigneur lui est apparu. Le Seigneur pour le rassûrer, fait plusieurs miracles en sa présence. Entr'autres il change en serpent la verge qu'il tenoit à la main. Moyse effrayé s'enfuit. Le Seigneur lui ordonne de prendre ce serpent par la queue, & aussitôt il redevient verge. Ensuite le Seigneur ajoute : J'ai fait ceci afin que
„ les enfans d'Israël croyent que le
„ *Seigneur, le Dieu de leurs Peres vous*
„ *a apparu*, le Dieu d'Abraham,
„ le Dieu d'Isaac, le Dieu de Ja-
„ cob. „

Moyse n'étant pas entierement rassûré par ces miracles, s'excuse encore d'aller trouver Pharaon. Pour se

dispenser de cette commission, il allégue de nouveaux prétextes. » Considérez,
» je vous prie Seigneur, dit-il, *v. 10.*
» du même chapitre, que je n'ai ja-
» mais eu de facilité à parler, &
» depuis même que vous avez com-
» mencé à vous entretenir avec votre
» serviteur, j'ai la parole moins libre
» & la langue plus embarrassée. » Mais que répond le Seigneur à cette nouvelle instance? Il parle à Moyse d'une maniere qui confirme de plus en plus sa Toute-puissance, & par conséquent la présence immédiate de la Divinité même. » Quel est celui qui a formé la
» bouche de l'homme, lui dit le Sei-
» gneur? Quel est celui qui a formé le
» muet & le sourd, celui qui voit &
» celui qui est aveugle? *N'est-ce pas*
» *moi qui suis le Seigneur?* Allez donc,
» *je serai dans votre bouche, & je vous*
» *apprendrai ce que vous aurez à dire.* » Et le reste de cette apparition que l'on peut voir dans la suite du chapitre & qui est conçue en termes aussi forts & aussi énergiques que ceux que nous venons de rapporter.

Après toutes les précautions que le Seigneur prend lui-même à l'égard de

Moyse, pour lui confirmer que c'est réellement son Dieu qui lui parle & qui l'envoye, de quel subterfuge pourroit-on faire usage pour éluder une telle vérité? Refuser encore de s'y rendre, ne seroit-ce pas la même chose que si on lui disoit : Seigneur vous avez beau mettre tout en œuvre pour ne me laisser aucun doute sur la vérité de votre présence, en me répétant à chaque instant que c'est vous qui apparoissez, vous qui parlez, vous qui êtes le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob; vous le Dieu par essence; celui qui est le Seigneur, le Dieu Créateur : je n'en crois rien. Mes préventions me persuadent que c'est un de vos Ministres, un des Esprits celestes qui tient ici votre place, & qui parle en votre nom : & quoique je n'aye aucune régle pour me décider d'une façon si singuliere, j'aime mieux acquiescer à mes préjugés qu'à ce qui m'est dicté par votre parole expresse. Tel est le langage intérieur que font sans y penser, ceux qui à la vûe de tant d'endroits décisifs de l'Ecriture, soutiennent encore que ce n'est pas Dieu même en personne qui est apparu à Moyse, & qui s'est entre-

tenu avec lui, mais un Ange à sa place.

Les Peres pensoient bien plus sensément sur cet article. « Quel est celui, dit Saint Ambroise, qui est apparu à Moyse, si ce n'est le Fils premier né de Dieu. C'est lui qui dit : Je suis le Dieu de vos peres, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob. Il se montroit alors aux regards humains, ajoute ce Saint Docteur, parce qu'il devoit venir un jour pour être vû de tout le monde (a).

» Aucun autre, dit Saint Irenée, n'est appellé Dieu ou Seigneur, que celui qui est le Dieu & le Seigneur de tous. C'est lui qui a dit à Moyse : je suis celui qui est : vous direz aux enfans d'Israël ; celui qui est m'a envoyé vers vous .... C'est le Fils qui dit encore à Moyse : je suis descendu pour délivrer mon Peuple,

(a) Quis est in Rubo visus Moysi, nisi primogenitus Dei Filius qui ait : Ego sum Deus Patrum vestrorum, Deus Abraham, Deus Isaac, Deus Jacob. Ideò se demonstrat humanis aspectibus, qui venturus erat ut ab omnibus videretur. *Sur le Ps. 43, n°. 15.*

» Car c'est lui qui descend [du
» Ciel] & qui y remonte, pour le sa-
» lut des hommes (*a*).

Dans plusieurs autres endroits, il prouve que celui qui s'est entretenu avec Moyse, non-seulement est Dieu; mais que c'est encore la seconde Personne de la Sainte Trinité, la Personne du Verbe, du Fils de Dieu. Voyez *Lib. 4. contr. hæres. cap. 5. n. 2.* Il y rapporte le reproche que Jésus Christ faisoit aux Sadducéens, qui nioient la Résurrection, & qui ne le reconnoissoient pas pour Dieu; lui qui avoit été adoré par les Prophétes comme le Dieu vivant; lui qui *s'étoit entretenu avec Moyse*, & qui avoit pris en lui parlant le nom de Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob; lui qu'Abraham avoit vû en esprit, & qui en avoit tréssailli de joie; lui

(*a*) Nemo alius, quemadmodum prædixi, Deus nominatur aut Dominus appellatur, nisi qui est omnium Deus & Dominus, qui & Moysi dixit: ego sum qui sum; &, sic dices filiis Israël: Qui est, misit me ad vos... & iterùm loquente filio ad Moysen; *descendi*, inquit, *eripere Populum meum*. Ipse est enim qui descendit & ascendit propter salutem hominum. *Lib.* 3. *contr. Hæres.*

enfin qui avoit instruit ce Pere des croyans. Tel est le fond de ce Passage, qu'on peut voir dans l'endroit cité.

Plus loin, *ch. 7.* du même livre, il dit encore : les Juifs se sont éloignés de Dieu, parce qu'ils n'ont pas voulu reconnoître son Verbe, mais qu'ils se sont imaginé pouvoir connoître le Pere par lui-même, sans l'entremise de son Verbe, c'est à-dire, de son Fils. Ils ne savent pas, ajoute-t-il, que celui-là est Dieu, qui est apparu à Abraham sous une forme humaine, & à Moyse, lorsqu'il lui dit : j'ai vû les vexations que mon Peuple souffre dans l'Egypte, & je suis descendu pour le délivrer. Car, dit ensuite Saint Irenée, c'est le Fils, le Verbe de Dieu qui a fait toutes ces choses dès le commencement. Le Pere n'a pas eu besoin d'Ange pour l'opération de la Création, & pour former l'homme, en faveur du quel cette Création a été faite. Il n'a pas eu besoin d'un ministere (inférieur), pour donner à tout l'existence, pour arranger tout ce qui étoit relatif à l'homme. Il a dans la Personne de son Fils, un ministere abondant & ineffable, & c'est ce Fils qui lui sert à tous

ces Ouvrages, & son Esprit, son Verbe & sa Sagesse, aux ordres desquels les Anges sont soumis (*a*). Saint Irénée dit encore la même chose *au ch. 12. du même Livre.*

Les Juifs eux-mêmes, dit Saint Justin, enseignent tous jusqu'à présent, que c'est le Dieu sans nom qui s'est entretenu avec Moyse. *Judæi omnes etiamnùm docent carentem nomine Deum cum Mose collocutum, Apolog. 1. n. 63.* Mais s'ils étoient forcés par l'évidence des termes, de convenir que c'étoit

(*a*) Propter hoc Judæi excesserunt à Deo Verbum ejus non recipientes, sed putantes per se ipsum Patrem sine Verbo, id est, Filio, posse cognoscere, nescientes eum qui in figurâ locutus est humanâ ad Abraham. Et iterùm ad Moysen dicentem: videns vidi vexationem Populi mei in Ægypto, & descendi liberare eos. Hæc enim Filius qui est Verbum Dei ab initio præstruebat; non indigente Patre Angelis ut faceret conditionem & formaret hominem propter quem & conditio fiebat: neque rursus indigente ministerio ad fabricationem eorum quæ facta sunt, ad dispositionem eorum negotiorum quæ secundùm hominem erant, sed habente copiosum & inenarrabile ministerium: ministrat enim ei ad omnia sua progenies & figuratio sua, id est, Filius & Spiritus Sanctus Verbum & sapientia quibus subjecti sunt Angeli.

Dieu qui avoit parlé à Moyse, l'endurcissement qui les empêchoit de reconnoître Jesus-Christ pour Dieu, pour Fils de Dieu, étoit cause qu'ils s'obstinoient à soûtenir que c'étoit le Pere & non le Fils. C'est précisément ce subterfuge que Saint Justin leur reproche; & afin qu'ils ne pussent pas se rejetter sur un autre, en disant que celui qui apparoissoit étoit un *Esprit Céleste* (a), parce que le terme d'*Ange* s'y rencontre quelquefois; il ajoute que ce nom n'empêche pas que celui qui parle à Moyse, ne soit réellement Dieu; & voici la raison qu'il en donne: c'est que le nom d'*Ange* est un de ceux qui appartiennent au Verbe, au Fils de Dieu, lequel est appellé *Ange*, c'est-à-dire Envoyé, parce qu'il est chargé dans tous les tems, de la part du Pere, d'annoncer & de faire connoître aux hommes ses volontés, de les instruire de ce qu'ils doivent savoir, & que d'ailleurs il est évident par la suite

(a) Quoiqu'il y ait dans la Vulgate au commencement du troisiéme chapitre de l'Exode, *Apparuit ei Dominus*, il y a dans le Texte, *apparuit ei Angelus Domini*. Les Septante ont lû de même.

du texte, que celui qui parle se nomme Dieu à chaque instant. De-là il conclud que c'est le Verbe, le Fils de Dieu, qui est apparu à Moyse dans le buisson ardent, & qui s'est entretenu avec lui. Telle est la substance d'un passage de S. Justin, qui est tiré de la *premiere Apologie de ce S. Martyr, n. 63.*

Dans son Dialogue avec Tryphon, il adresse ainsi la parole à ce Juif, & à plusieurs de cette Nation, qu'il introduit, comme assistans à la conférence, *n. 58.* » Souffrez encore que je » vous démontre par le Livre de l'E- » xode, que celui-là même qui s'est » fait voir à Abraham & à Isaac, qui » est apparu dans la flamme du buis- » son ardent, & qui s'est entretenu » avec Moyse, est Ange, Dieu, Sei- » gneur & homme. » Il rapporte ensuite le long texte de l'Exode, tiré du *ch. 3.* cité plus haut. De-là il conclud. » Vous comprenez, mes amis, que » l'Ange, qui, selon le rapport de » Moyse, s'est entretenu avec lui dans » le buisson ardent, est celui-là même » qui étant Dieu, déclare à Moyse » qu'il est le Dieu d'Abraham, d'Isaac » & de Jacob. » Et comme Tryphon

lui distinguoit mal-à-propos deux Personnes dans cette apparition, l'une qui s'étoit fait voir, l'autre qui avoit parlé, en disant, qu'à la vérité c'étoit Dieu même qui avoit parlé, mais que c'étoit un Ange qui avoit apparu ; Saint Justin replique & prouve par la suite du discours, (*Exod. 3.*) combien cette distinction étoit chimérique. Il soutient que c'est une même Personne qui a apparu & qui a parlé, & que cette Personne qui est appellée *Ange*, à cause du ministere qu'elle exerce, est réellement Dieu par nature ; enfin que c'est la Personne même du Verbe, du Fils de Dieu.

C'est cette *vertu raisonnable*, dit-il, dans le même Dialogue, *n. 61.* qui est le principe de toutes choses, que Dieu le Pere a engendrée avant toutes les créatures, & qui est appellée la gloire du Seigneur par le S. Esprit. Elle a encore les noms de *Fils*, de *Sagesse*, d'*Ange*, de *Dieu*, de *Seigneur*, de *Verbe*. Quelquefois même elle porte celui de *Chef* par excellence, comme lorsqu'il apparoît à Josué sous une forme humaine. Car, ajoute le même Pere, cette vertu raisonnable a toutes

ces dénominations, parce qu'elle accomplit la volonté du Pere. Voyez auſſi les pages 219, 220, 221 du même Dialogue.

Le ſubterfuge que S. Juſtin reprend dans les Juifs, eſt encore le même dont ſe ſervoient les Ariens pour infirmer la preuve que les Peres tiroient contr'eux du troiſiéme chapitre de l'Exode en faveur de la Divinité du Verbe. Euſebe de Céſarée, le plus ſavant de tous ceux qui ſuivoient le parti des Ariens, voyoit bien que le ſentiment des Peres qui avoient précédé le Concile de Nicée, ne pouvoit pas ſe concilier avec le venin de leur héréſie. S. Juſtin fondé ſur l'Ecriture, enſeigne que c'eſt la perſonne du Verbe qui eſt apparue à Moyſe, & qui lui a dit : *Je ſuis le Seigneur & le Dieu qui me ſuis fait voir à Abraham, à Iſaac & à Jacob.* Cette autorité gêne beaucoup Euſebe. Que fait-il pour s'en débarraſſer ? Il prend le même parti que les Juifs. Il n'oſe pas nier à la vérité que ce ſoit un Dieu qui ait parlé à Moyſe : les paroles de l'Ecriture lui paroiſſent trop déciſives pour affecter d'en douter. Cependant il ne veut pas qu'on les ap-

plique à la personne du Fils de Dieu ; parce qu'il sent bien que tout est perdu pour sa cause, s'il vient à faire un tel aveu. Il soutient donc, quoiqu'il ne puisse le prouver, & même au risque de se contredire, que c'est le Pere qui a parlé, & un Ange qui est apparu. Mais on sent bien que c'est ici la passion & l'intérêt de parti qui domine, & la même raison qui a servi à confondre les Juifs, sert aussi à réfuter les Ariens & Eusebe leur désenseur.

S. Hilaire est encore un des Peres qui nous confirme cette vérité, que c'estDieu lui-même, & non simplement un Ange qui apparoît dans ces circonstances. Son témoignage qui est le même que celui de toute l'antiquité, est d'autant plus respectable, que les raisons sur lesquelles il s'appuye, sont toutes fondées sur l'Ecriture. C'est au *livre quatriéme de la Trinité*, *n.* 32. qu'on le voit s'exprimer en ces termes. » Voyons s'il est encore quelqu'autre » personne qu'Agar à qui l'Ange de „ Dieu, Dieu lui même, se soit fait „ connoître. Oui sans doute, répond „ S. Hilaire. Mais il n'est pas seulement Dieu, il est le Dieu d'Abraham,

„ le Dieu d'Iſaac, le Dieu de Jacob.
„ L'Ange du Seigneur, dit l'Ecriture,
„ apparoît dans le buiſſon, le Seigneur
„ parle dans ce buiſſon. De qui croïez-
„ vous que vienne cette voix qui ſe
„ fait entendre? Eſt-ce de celui qui
„ eſt apparu, ou ſi c'eſt de quelqu'au-
„ tre? Le menſonge n'a ici aucun lieu;
„ car l'Ecriture dit : *L'Ange du Sei-*
„ *gneur lui apparut du milieu d'une*
„ *flamme qui ſortoit d'un buiſſon*, &
„ enſuite *le Seigneur l'appella du buiſ-*
„ *ſon en ces termes : Moyſe, Moyſe.*
„ *Celui-ci répondit qu'y a-t-il? Le Sei-*
„ *gneur lui dit, n'approchez pas d'ici,*
„ *ôtez vos ſouliers ; car le lieu où vous*
„ *êtes eſt une terre ſainte ; & le Seigneur*
„ *lui dit : Je ſuis le Dieu d'Abraham,*
„ *le Dieu d'Iſaac, le Dieu de Jacob.*
„ Celui qui eſt apparu dans le buiſ-
„ ſon, parle du même buiſſon. Il eſt
„ vû & entendu dans *un* même lieu,
„ & *celui qui eſt entendu, n'eſt pas autre*
„ *que celui qui a été vû.* Il eſt appellé
„ l'*Ange de Dieu*, lorſqu'il ſe fait
„ voir, & il eſt le Dieu d'Abraham,
„ le Dieu d'Iſaac, le Dieu de Jacob,
„ lorſqu'on l'entend. Lorſqu'il eſt ap-
„ pellé l'*Ange de Dieu*, c'eſt pour

„ montrer qu'il n'agit pas seulement „ en son propre & privé nom ; car „ il est l'*Ange de Dieu*. Lorsqu'il est „ appellé *Seigneur & Dieu*, le nom „ qu'il prend, est alors celui qui ex- „ prime sa nature. Vous avez donc, „ conclud Saint Hilaire, dans celui „ qui apparoît du milieu du buisson „ une personne qui est *Ange*, *Seigneur* „ & *Dieu*. „

Cette personne, dit-il un peu plus loin à la fin du même *n.* est le Fils de Dieu, Dieu lui-même, dans la Personne duquel Dieu doit être honoré. Cette Personne est Dieu, & l'*Ange de Dieu*. Car il ne faut pas s'imaginer que ce ne soit pas réellement un Dieu, parce qu'il est appellé *Ange*, ou qu'il ne puisse pas être appellé l'*Ange de Dieu*, parce qu'il est Dieu. Ces expressions comme le remarque encore Saint Hilaire, servent seulement à distinguer les Personnes, en établissant que l'une est engendrée, & que l'autre ne l'est pas : elles servent à manifester l'œconomie des Mysteres divins, en nous apprenant que Dieu n'est pas seul, mais qu'il a un Fils, Dieu comme lui, qui est aussi, son Ange & que

les enfans de Dieu, c'eſt-à-dire, ſelon ſon explication, les Anges eux-mêmes doivent adorer. Tel eſt le raiſonnement que ce ſaint Evêque tire, *n. 32. du même Livre 4.* de pluſieurs paſſages du Deutéronome, *6 : 4 : 32 : 39 : 43.* Parcourez, avoit-il dit auparavant, les témoignages de Moyſe, & voyez s'il néglige aucune occaſion de faire connoître Dieu & le Seigneur. *Percurre adhuc Moyſis teſtimonia & intellige an occaſionem aliquam prædicandi Deum & Dominum negligat.* Il rapporte enſuite ces autorités que nous venons de citer: & de crainte que quelques ennemis de la Divinité de Jeſus-Chriſt ne viennent à détourner le ſens de ces paſſages, en diſant qu'ils regardent le Pere & non le Fils, il prouve encore par un autre endroit du même Deutéronome, 33 : 16, qu'elles doivent être entendues de la Perſonne du Fils. Ce dernier paſſage fait partie des bénédictions que Jacob donne à ſon fils Joſeph. Il lui ſouhaite *que la bénédiction de celui qui eſt apparu dans le buiſſon, deſcende ſur ſa tête.* Or il eſt certain que ce n'étoit pas la bénédiction d'un Eſprit céleſte, que ce ſaint Patriarche

souhaitoit à son fils, mais celle de Dieu même. C'étoit cependant la bénédiction *de celui qui avoit apparu dans le buisson.* Il est donc évident que c'étoit Dieu même qui avoit apparu, & non pas un Ange. On ne peut pas un raisonnement plus juste ni plus pressant, & c'est celui de Saint Hilaire dans l'endroit qu'on vient de lire.

Enfin, pour ne laisser aucun doute sur la nature de cette apparition, il y revient dans le cinquiéme Livre de la Trinité, *n.* 22. Il s'attache à prouver de nouveau, que celui qui parle à Moyse, & qui lui apparoît, est vraiment Dieu, quoiqu'il soit appellé *Ange.* Il se fonde toujours sur ce que le nom d'*Ange* n'est qu'un nom d'office, & de ministere, qui n'exprime point la nature de celui à qui il est donné; au lieu que ces expressions : *le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, celui qui est*, ne peuvent se dire que de celui qui est Dieu par essence, & non par office, ou par une simple dénomination. En un mot, selon la doctrine de Saint Hilaire, le terme d'*Ange* dans ces sortes d'endroits caractérise seulement le ministere de

celui qui agit, mais le nom de *Dieu* exprime la nature même de son être, parce que ce nom est incommunicable; par conséquent ce n'est pas un Esprit céleste qui a apparu à Moyse, & qui lui a parlé, c'est le Fils de Dieu en personne, revêtu d'une forme visible. Voyez l'endroit cité.

Saint Augustin lui-même, qui ne s'étoit déterminé à expliquer les apparitions faites aux Patriarches, d'une maniere différente de tous les Peres qui l'avoient précédé, qu'afin de parer à un nouveau subterfuge par le moyen duquel les Ariens comptoient se soustraire aux argumens victorieux des Peres; Saint Augustin, dis-je, frappé sans doute par la force des expressions de l'Ecriture, ne disconvient pas que l'on ait raison de reconnoître dans l'apparition faite à Moyse, la Personne même du Fils de Dieu, dont il est dit dans un Prophéte, qu'il est l'*Ange du Grand Conseil.* C'est dans le second Livre de la Trinité, *n.* 23. qu'après avoir rapporté le passage de l'Exode cité plus haut, il s'exprime en ces termes. „ Celui qui apparoît ici est „ d'abord appellé l'*Ange du Seigneur*,

„ ensuite il est appellé Dieu. *Un Ange* „ *est-il donc le Dieu d'Abraham, le* „ *Dieu d'Isaac & le Dieu de Jacob?* „ On peut donc avec raison, *rectè*, „ entendre ceci du Sauveur .... C'est „ lui-même qui est entendu par *le* „ *Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac*, „ *le Dieu Jacob* ..... Nous lisons aussi „ très évidemment dans un Prophéte, „ que notre Seigneur Jesus-Christ est „ appellé l'*Ange du Grand Conseil.* „ (*a*) Ces paroles sont claires & décisives : & ce n'est pas la seule fois que S. Augustin reconnoît Dieu même dans ces apparitions. Nous en verrons dans la suite de nouvelles preuves. Seroit-il donc raisonnable de faire un crime à un Interpréte des Livres Saints, de s'être modélé dans ses explications sur les idées qui sont fournies par l'Ecriture Sainte elle-même, sur les premiers Docteurs de l'Eglise, & sur les

(*a*) Hic primò Angelus Domini dictus est, deinde Deus. Nunquid ergò Angelus est Deus Abraham & Deus Isaac & Deus Jacob? Potest ergò rectè intelligi ipse Salvator... Hic ipse intelligitur Deus Abraham & Deus Isaac & Deus Jacob.... De Domino autem Jesu Christo evidentissimè legimus apud Prophetam quòd magni consilii Angelus dictus est.

raisonnemens les plus exacts en toute rigueur Théologique? Pour former une opposition légitime & sensée à de pareilles autorités, il faudroit, ce semble, quelque chose de plus que des démentis. Avançons.

Si Dieu lui-même a bien voulu commencer par apparoître à son serviteur Moyse pour délivrer son Peuple de l'Egypte, il n'abandonnera pas sans doute son propre ouvrage pour en laisser la direction à une de ses créatures, à un Esprit céleste. Ne craignons pas qu'il en agisse de la sorte. L'Ecriture va nous faire voir d'une maniere toujours de plus en plus incontestable, qu'il présidera en personne à tous les mouvemens de son Peuple. Lui-même le conduira comme par la main au milieu de la mer Rouge & du désert; lui-même donnera des Loix à Israël sur le mont Sinaï; lui-même l'introduira dans la terre promise. Tel est le tableau en raccourci que nous présente la suite de la narration du Législateur des Hébreux.

Moyse après avoir surmonté ses répugnances, & étant rassuré par les miracles que le Tout-Puissant fait de-

vant lui, va se présenter à Pharaon, pour lui demander de laisser aller Israël dans le désert, afin qu'il puisse offrir des sacrifices au Seigneur. Pharaon loin de déférer à sa demande, aggrave encore le joug de ce Peuple. Les enfans d'Israël se plaignent à Moyse que sa demande leur a attiré un surcroît d'affliction. Moyse s'adresse au Seigneur pour lui porter ses plaintes. Le Seigneur lui dit, *chapitre 6. de l'Exode.* „ Vous verrez maintenant „ ce que je vais faire à Pharaon; car „ je le contraindrai par la force de „ mon bras à laisser aller les Israëlites, & ma main puissante l'obligera de les faire lui-même sortir de „ son Pays. Le Seigneur parla encore à Moyse, & lui dit: *je suis le* „ *Seigneur qui ai apparu à Abraham*, „ *à Isaac & à Jacob en qualité de Dieu* „ *Tout-puissant;* mais je ne me suis „ point fait connoître à eux sous ce „ nom qui marque que *je suis celui qui* „ *est.* J'ai fait alliance avec eux, en „ leur promettant de leur donner la „ terre de Chanaan, la terre dans laquelle ils ont démeuré comme voya- „ geurs & étrangers. J'ai entendu les

„ gémiſſemens des enfans d'Iſraël oc-
„ caſionnés par les travaux dont les
„ Egyptiens les accablent, & je me ſuis
„ ſouvenu de mon alliance. C'eſt
„ pourquoi, dites de ma part aux
„ enfans d'Iſraël : *je ſuis le Seigneur*,
„ *& c'eſt moi qui vous tirerai* de la pri-
„ ſon des Egyptiens ; je vous déli-
„ vrerai de la ſervitude ; je vous ra-
„ cheterai en déployant la force de
„ mon bras, & en faiſant éclater la
„ ſévérité de mes jugemens. *Je vous*
„ *prendrai pour mon Peuple ; je ſerai*
„ *votre Dieu, & vous ſaurez que c'eſt*
„ *moi qui ſuis le Seigneur votre Dieu*,
„ lorſque je vous aurai délivré de la
„ priſon des Egyptiens, & que je
„ vous aurai fait entrer dans cette
„ terre que j'ai juré de donner à Abra-
„ ham, à Iſaac & à Jacob ; oui je
„ vous la donnerai, & je vous en
„ mettrai en poſſeſſion, *moi qui ſuis*
„ *le Seigneur.* „

Ici & dans tout le reſte de la narration, que l'Hiſtorien ſacré fait des différentes playes de l'Egypte & qui ſe trouvent dans les *chapitres 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 & 14.* de l'Exode, on y voit toujours le Seigneur

qui parle à son serviteur, & qui lui dicte à chaque fois ce qu'il doit faire pour vaincre l'obstination de Pharaon, ou pour le punir. L'entretien se passe toujours immédiatement entre Dieu & Moyse, & il n'est pas question d'Ange, par l'entremise duquel le Seigneur s'explique. Il le fait par lui-même, & il ne cesse de répéter qu'il est *le Dieu d'Abraham*, *le Dieu d'Isaac*, *le Dieu de Jacob*, *le Dieu par essence*, que c'est lui qui est le Seigneur : *ego Dominus*. Que ces expressions sont frappantes ! Ceux qui sont au fait du génie de la Langue Hébraïque, & qui connoissent l'énergie de ces pronoms, *ego*, *tu*, *ille*, que l'on appelle entiers dans cet idiome, n'ignorent pas combien ils ajoutent à la pensée. Bien loin de s'aviser d'en diminuer la force, en les rabaissant à ne signifier qu'un envoyé du Très-Haut, ils chercheront plutôt à exprimer toute leur valeur, en faisant sentir, au moins dans une note, que, lorsque ces pronoms sont joints à quelques-uns des noms de Dieu, c'est pour donner une idée plus complette de la Toute-Puissance divine, de la présence de sa Majesté, de

sa bienveillance, & de sa tendresse pour ses créatures : *ego Dominus.*

Israël est enfin passé la mer rouge, & le Seigneur qui conduit son Peuple par le désert, instruit lui-même Moyse de tout ce qu'il doit lui dire. L'entretien continue toujours entre les mêmes personnes, & l'on suppose sans aucun fondement, qu'il est entre un Ange & Moyse. L'Ecriture n'en dit pas un mot. Au contraire son refrain ordinaire, c'est : *locutus est Dominus ad Moysen : le Seigneur parla à Moyse.* On peut voir à cette occasion les *chapitres 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, &c.* dans lesquels il est question des loix & des ordonnances données à Moyse sur la montagne de Sinaï. C'est-là que Dieu lui répéte, avant de lui mettre en main les dix Commandemens, qui sont rapportés dans le chap. 20 : » Je suis le Seigneur votre „ Dieu, qui vous ai tiré de la terre „ d'Egypte, de la maison de servitu- „ de. „ *Locutusque est Dominus cunctos sermones hos : ego sum Dominus Deus tuus, qui eduxi te de terrâ Ægypti, de domo servitutis.*

Depuis le *chap. 20.* jusqu'au *32.*

on voit la suite de ces loix & de ces ordonnances. Le *32.* nous expose le crime énorme que commirent les Israëlites en se faisant faire un veau d'or pour l'adorer, tandis que Moyse étoit occupé à recueillir de la bouche du Seigneur tous les oracles dont il le chargeoit pour ce Peuple. Nous y voyons la colère que le Seigneur conçoit de cette idolâtrie ; l'instante priere que Moyse lui fait de leur pardonner : „ Pardonnez-leur cette faute, „ lui dit-il, ou si vous ne le faites pas, „ effacez moi du Livre que vous avez „ écrit. „ A cette priere que répond le Seigneur ? Le voici. „ J'effacerai „ de mon Livre celui qui aura péché „ contre moi : mais pour vous, allez, „ conduisez ce Peuple dans le lieu „ dont je vous ai parlé ; mon Ange „ vous précédera ; mais je punirai ce „ péché au jour de mes vengeances. „ Et en effet, comme le remarque ensuite l'Ecriture, » le Seigneur frappa „ ce Peuple pour le crime du veau „ d'or, qu'Aaron leur avoit per„ mis de faire. „

Avant d'entrer dans la narration du *chap. 33* qui est sans contredit la déci-

sion de toutes les difficultés qu'on peut former sur cet article, il paroît nécessaire de faire ici quelques réflexions sur le passage qu'on vient de lire, pour confirmer tout ce qui a été dit. Celui qui parle à Moyse promet d'envoyer *son Ange* pour conduire les Israëlites : cette même promesse se voit encore au chapitre 23. Ce n'est donc pas un Esprit céleste qui s'est entretenu jusqu'ici avec Moyse ; c'est Dieu lui-même. Un esprit créé qui auroit à faire une telle promesse de la part de Dieu, diroit bien : *le Seigneur enverra son Ange*, ou, *il m'enverra moi qui suis son Ange*, pour veiller aux besoins de son Peuple. Mais il ne s'aviseroit pas de dire définitivement & d'un ton de maître, qui marque la souveraine puissance dans celui qui parle, *j'enverrai*, & celui que je choisis pour cet effet, sera *mon Ange. Mittam Angelum meum*, chapitre 23. verset 20. Il n'appartient qu'à l'Être suprême de disposer ainsi de ses créatures, & de se les approprier.

Une autre refléxion nécessaire, c'est que Dieu ne promet à son Peuple qu'un Ange pour conducteur, parce

qu'il est irrité contre lui, ce n'est à proprement parler qu'une menace qu'il lui fait. Lorsqu'il est entierement appaisé par les pressantes sollicitations de Moyse, il révoque cette sentence qui leur paroissoit foudroyante : & en effet, quoi de plus affligeant que d'être privé de la direction immediate de la Divinité, qui s'étoit bien voulu charger de les conduire jusqu'à ce jour!
» Allez, dit le Seigneur à Moyse,
» chap. 33. Sortez d'ici, vous & ce
» Peuple que vous avez tiré de la
» terre d'Egypte ; conduisez-le dans
» la terre que j'ai promise avec ser-
» ment à Abraham, à Isaac & à Ja-
» cob, en leur disant : je donnerai
» cette terre à vos descendans, &
» j'enverrai un Ange qui vous pré-
» cédera pour chasser les Chananéens,
» les Amorrhéens, les Hethéens, les
» Phéréséens, les Hévéens, les Jébu-
» séens, & vous entrerez dans cette
» terre, où coule le lait & le miel ;
» car *je n'irai point avec vous*, de peur
» que je ne vous extermine en che-
» min, parce que vous êtes un Peu-
» ple d'une tête dure. »

Voilà donc la menace que le Sei-

gneur leur fait, c'est de ne les plus conduire lui-même, & d'en laisser le soin à un de ses Ministres. Mais il se laisse fléchir peu-à-peu. » Le Peuple entendant ces terribles menaces, dit „ l'Ecriture, *verset 4.* se mit à pleu-„ rer, & aucun d'eux ne prit ses or-„ nemens accoutumés. „ Dieu ne demande qu'à être gagné par le repentir. Le premier pas que fait le pécheur est toujours suivi des bontés de son Dieu, qui commence au moins par lui donner l'espérance d'être un jour parfaitement reconcilié. Telle est l'œconomie que le Seigneur garde ici à l'égard des Israëlites. D'abord pour leur faire concevoir plus d'horreur de leur opiniâtreté, il leur fait répéter par Moyse ces reproches accablans : dites aux enfans d'Israël, vous êtes un Peuple d'une tête dure. *Loquere filiis Israël, Populus duræ cervicis es.* Ensuite pour les contenir dans le respect & dans la crainte de ce qui leur arrivera, il ajoute : „ Si je viens une fois „ au milieu de vous, je vous exterminerai. „ *Semel ascendam in medio tui & delebo te.* C'est comme s'il leur disoit : si je défére à ce que vous demandez de moi,

si je me charge encore de vous conduire, vous m'irriterez de nouveau; la Majesté de ma présence ne vous contiendra pas, & je serai obligé de de vous punir, & de vous exterminer. Il leur donne enfin toute espérance par ces paroles, qui font sentir que sa colere commence à s'appaiser : „ quittez donc maintenant vos orne„ mens, & je verrai comment je vous „ traiterai : *Jam nunc depone ornatum tuum, ut sciam quid faciam tibi.* Ainsi les enfans d'Israël semblables à des pénitens qui demandent grace, se dépouillent de leurs ornemens au pied de la montagne d'Horeb; Moyse vient ensuite à bout par ses prieres d'obtenir leur entiere réconciliation, & par conséquent que le Seigneur les conduise lui-même : c'est ce que la suite du Texte sacré va nous faire voir.

Moyse tendit le Tabernacle hors du Camp, & c'est-là qu'il eut avec Dieu les entretiens les plus familiers. „ Le „ Seigneur, dit l'Ecriture, *verset 11. du* „ *même chap.* parloit à Moyse face à „ face, comme un homme a coutume „ de parler à son ami. „ *Loquebatur autem Dominus ad Moysen facie ad faciem,*

ciem, ſicut loqui ſolet homo ad amicum ſuum. Peut on des expreſſions plus fortes, pour faire ſentir la préſence la plus intime & la plus immédiate de la Divinité ? Si l'on s'obſtinoit encore à ne voir ici qu'un Ange qui parleroit au nom de Dieu, il n'y a point d'expreſſion dans l'Ecriture, que l'on ne pût interpréter à ſon gré, pour lui faire ſignifier tout ce qu'on aura réſolu d'y trouver.

Voici donc ce qui fit une partie du ſujet de ces entretiens, *v. 12.* „ Moyſe „ dit au Seigneur, vous me comman- „ dez d'emmener ce Peuple, & vous „ ne me dites pas quel eſt celui que „ vous devez envoyer avec moi, quoi- „ que vous m'ayez dit : je vous con- „ nois par votre nom, & vous avez „ trouvé grace devant moi. Si donc „ j'ai trouvé grace devant vous, fai- „ tes-moi voir votre viſage, afin que „ je vous connoiſſe & que je trouve „ grace devant vos yeux. *Regardez „ favorablement cette multitude qui eſt „ votre Peuple.* „ Dieu ne tient pas davantage contre les preſſantes ſollicitations de ſon Serviteur. L'Etat humilié de ſon Peuple avoit déja touché ſon cœur, & un Juſte tel que Moyſe,

qui intercéde encore pour Israël, a bien-tôt obtenu du Seigneur ce qu'il avoit déja résolu d'accorder. Vous serez content, répond le Seigneur à Moyse. *Je marcherai en personne devant vous*, mot à mot, *ma face vous précédera. Dixitque Dominus facies mea præcedet te, & requiem dabo tibi.*

Les Interprétes conviennnent que par ce terme *de face* c'est la personne, la Majesté même de Dieu qu'il faut entendre. C'est ainsi que l'a rendu le Paraphraste Chaldéen : *Majestas mea præcedet te, ma Majesté vous précédera.* Et en effet, comme le remarque Cornélius à Lapide sur cet endroit, ce n'étoit pas un Ange que Moyse avoit demandé à Dieu pour conduire ce Peuple, *c'étoit Dieu lui-même* (a). C'est aussi la remarque de Bonfrérius. Il ajoute que c'est la même chose de dire *la face de Dieu vous précédera*, ou, *Dieu lui-même vous précédera*, & il le prouve par la Vulgate même. Quant à

(a) Facies mea précedet te, id est, ego ipse præcedam te ; hoc enim petierat Moyses, v. 13. scilicet non ut Angelus, sed Deus ipse adesset & præcederet castra Hebræorum. Illud hîc Moysi annuit Deus. Unde Chaldæus vertit: *Majestas mea præcedet te.*

ces autres paroles, *& requiem dabo tibi*, en voici le sens selon le même Interpréte. „ Je vous ôterai tout embarras de „ conduire ce Peuple, je me mettrai „ moi-même àleur tête (*a*). „ Aussi les Traducteurs François ont-ils rendu ce passage conformément à cette idée. M. de Saci, & le P. Calmet (je marcherai *en personne* devant vous.) M. le Gros: (je marcherai *moi-même* devant vous.)

C'est encore ce que confirme la suite de l'entretien de Moyse. „ Si vous ne „ marchez pas *vous-même* devant nous, „ dit-il à Dieu, *v. 15.* ne nous fai- „ tes-pas sortir de ce lieu; car com- „ ment pourrons-nous savoir moi & „ votre Peuple que nous avons trouvé „ grace devant vous, si vous ne mar- „ chez pas devant nous, afin que

(*a*) Facies mea præcedet te, hoc est, ego ipse præcedam, ut disertè habent Septuaginta & Chaldæus, *Majestas mea ibit.* Addo etiam nostrum Interpretem versu sequenti, ubi similiter in Hebræo habetur, *facies tua*, vertisse, *tu ipse*: Est ergò idem faciem Dei præcedere, etiam juxta nostrum Interpretem, & Deum ipsum præcedere. Quod sequitur: *Et requiem dabo tibi*, hunc sensum facit: auferam à te omnem sollicitudinem Populum deducendi, me ipsum ducem exhibendo.

„ nous soyons en honneur & en gloire
„ parmi tous les Peuples qui habitent
„ sur la terre. Le Seigneur dit à Moyse:
„ *je ferai ce que vous venez de me de-*
„ *mander*, car vous avez trouvé grace
„ devant moi, & je vous connois par
„ votre nom. „ Douter après cela que Dieu lui-même & en personne ait conduit son Peuple ; soutenir, comme le font certains Interprétes, que Dieu étoit censé le faire par lui-même, parce qu'un Ange qu'il avoit revêtu de son autorité le faisoit pour lui, n'est-ce pas avouer qu'on ne prend conseil que de ses préventions, & qu'il n'est pas de dénouement si insoutenable & si peu fondé qui ne satisfasse & qui ne soit préféré, pourvû qu'il favorise les préjugés, dont on s'est fait une loi? Quand on est dans de pareilles dispositions, que d'obstacles n'a-t-on pas à vaincre, pour entrer dans l'intelligence de l'Ecriture! Le parti est pris, avant que la raison & le jugement ayent pû parler; & il est bien rare que l'on revienne sur ses pas, pour s'accuser soi-même de trop de précipitation.

Pour ceux qui aiment à se décider d'une maniere plus raisonnable,

ou qui ſont ſenſibles à la multitude des autorités, nous ajoutons ici que le témoignage de l'Egliſe elle-même confirme ce que nous venons de dire.

Dans la ſeconde des grandes Antiennes qu'elle chante avant la Fête de la naiſſance du Verbe incarné, elle lui adreſſe la parole en ces termes : „ O „ Adonaï (c'eſt-à-dire, ſouverain „ Maître,) *Conducteur de la maiſon d'Iſ-* „ *raël, qui avez apparu à Moyſe* dans „ la flamme d'un buiſſon ardent, & „ qui lui avez donné la Loi ſur le „ mont Sinaï, venez-nous tirer d'eſ- „ clavage par la force de votre bras! „

L'Egliſe explique ce qu'elle penſe ſur cet article d'une maniere encore plus déciſive & plus étendue dans les reproches qu'elle fait répéter à ſes enfans le Vendredi-Saint, pendant l'adoration de la Croix. „ Que vous „ ai-je fait, mon Peuple, dit J. C., & „ en quoi vous ai-je cauſé de la pei- „ ne ? répondez-moi. Parce que je „ vous ai tiré de la terre d'Egypte, „ vous avez préparé une Croix à vo- „ tre Sauveur. Parce que, durant qua- „ rante ans, j'ai été votre Conducteur „ dans le déſert ; parce que je vous ai

„ nourri de la manne,& que je vous ai
„ introduit dans une terre excellente,
„ vous avez préparé une croix à vo-
„ tre Sauveur. Qu'ai-je dû faire pour
„ vous de plus que je n'ai fait? Vous
„ étiez comme une vigne d'une beauté
„ parfaite que j'avois plantée, & vous
„ ne m'avez produit que de l'amer-
„ tume ; car vous m'avez abreuvé
„ dans ma soif avec du vinaigre, &
„ vous avez percé d'une lance le côté
„ de votre Sauveur. C'est moi qui ai
„ frappé l'Egypte avec ses premiers
„ nés pour l'amour de vous, & vous
„ m'avez livré pour être fouetté. C'est
„ moi qui vous ai retiré de l'Egypte
„ en submergeant Pharaon dans la
„ Mer rouge, & vous m'avez livré
„ aux Princes des Prêtres. C'est moi
„ qui vous ai ouvert un passage dans
„ la mer, & vous m'avez ouvert le
„ côté avec une lance. C'est moi qui
„ ai marché devant vous au milieu
„ d'une colonne de nuée, & vous
„ m'avez mené au Prétoire de Pilate.
„ C'est moi qui vous ai nourri de la
„ manne dans le Désert, & vous m'a-
„ vez donné des soufflets, vous m'a-
„ vez déchiré le corps de coups de

„ fouets. C'eſt moi qui ai fait ſortir
„ d'un rocher des eaux ſalutaires pour
„ vous déſaltérer , & vous m'avez
„ abreuvé de fiel & de vinaigre. C'eſt
„ moi qui ai frappé les Rois des Ca-
„ nanéens pour l'amour de vous , &
„ vous m'avez frappé la tête avec un
„ roſeau. C'eſt moi qui vous ai donné
„ un ſceptre Royal , & vous m'avez
„ mis une couronne d'épines ſur la
„ tête. C'eſt moi qui vous ai élevé
„ en gloire par ma Toute-puiſſance ,
„ & vous m'avez attaché au bois de la
„ Croix. „ On peut voir le Latin de ce Texte dans les prieres de l'Egliſe.

Il n'y a point ici à tergiverſer. C'eſt la même perſonne qui a opéré les myſteres de la nouvelle Alliance, que l'Egliſe aſſure bien poſitivement avoir toujours été le Directeur, le Conducteur de ſon Peuple avant l'Evangile : or il eſt certain, que ce n'eſt pas par l'entremiſe de la nature Angélique, que ces myſteres ont été opérés, c'eſt par la perſonne même du Fils de Dieu, qui eſt Dieu lui-même : c'eſt donc le même Fils de Dieu, le Verbe Divin, qui a été le Conducteur immédiat du Peuple d'Iſraël avant ſon Incarnation.

C'est lui qui s'est fait voir aux Patriarches, non dans sa propre substance, mais sous des formes visibles; lui en un mot qui, dans tous les tems, ne s'est pas contenté de mettre un Esprit Céleste à la tête de son Eglise, mais qui a voulu la diriger en personne; & c'est pour cela qu'il est quelquefois appellé *Ange* à cause du ministere qu'il exerce, mais il est réellement & essentiellement Dieu; les mêmes Textes où ces différentes dénominations se rencontrent, le prouvent incontestablement.

Nous avons dit plus haut qu'on s'autorise ordinairement du septiéme chapitre des Actes des Apôtres, pour soutenir que c'est une nature Angélique qui est apparue aux Patriarches, & qui s'est entretenue avec eux. Nous avons ajouté que ces passages ne prouvent rien dans la question présente. En voici la raison. C'est que dans tout ce chapitre le terme de *Dieu* & celui d'*Ange* y sont tour-à-tour. Le même qui est appellé *Ange*, est appellé *Dieu* & *Seigneur*. Que dis-je, ces noms de l'Etre suprême s'y trouvent même plus souvent que celui d'*Ange*. C'est par le premier des deux que Saint Etienne commence

la narration de ces apparitions. *Le Dieu de gloire eſt apparu à notre Pere Abraham. Deus gloriæ apparuit Patri noſtro Abraham*, verſet 2. On peut encore voir les *verſets 6, 7, 31, 32, 33.* Ajoutons-y que celui qui parle à Moyſe dans le *verſet 32.* y tient le même langage que dans l'Exode. „ Je „ ſuis, dit-il, le Dieu de vos Peres, „ le Dieu d'Abraham, le Dieu d'I- „ ſaac, le Dieu de Jacob. „ Et l'Ecriture ajoute que c'eſt *la voix du Seigneur* qui ſe fait entendre. *Facta eſt ad eum vox Domini dicens : ego ſum Deus Patrum tuorum, Deus Abraham, Deus Iſaac & Deus Jacob.* Or on a vû plus haut combien peu ces paroles énergiques peuvent s'allier avec le ſentiment que nous combattons. Mais quand elles ne ſeroient pas auſſi fortes qu'elles le ſont, on en ſeroit toujours à demander ſi c'eſt le nom de *Dieu* qui exprime l'eſſence de celui qui parle & qui apparoît, enſorte que celui d'*Ange* ne ſoit que le nom de ſon miniſtere, ou ſi celui qui agit dans ces occaſions, eſt *Ange* de nature, & *Dieu* ſeulement par dénomination, par office. La queſtion demeurant indéciſe par elle-mê-

me, il faut donc chercher des principes plus sûrs & plus lumineux pour se déterminer : nous avons déja prouvé que ce sont les principaux caractéres de chaque apparition qu'il faut consulter, si l'on veut asseoir un jugement certain. Et cependant c'est ce qu'on ne fait pas. On se contente de dire que celui qui apparoît est appellé *Ange*, & l'on croit que c'en est assez. Vous ne verrez pas un seul de ceux qui sont dans ce sentiment, qui ne se fonde sur cette unique raison. Quelquefois même on ne se donne pas la peine de s'en autoriser : un *c'est-à-dire* placé au hazard tient lieu de tout. Or nous disons (& ce n'est qu'après les premiers Peres de l'Eglise) que la raison même sur laquelle on s'appuye est vaine, parce que c'est apporter pour preuve précisément ce qui est en question. Pour que cette raison eût quelque solidité, il faudroit deux choses : premierement que ce terme d'*Ange* fût tellement exclusif qu'il ne pût pas appartenir à un autre qu'à un Esprit Céleste, & que jamais il n'eût été appliqué à une des personnes Divines. On sent bien que cette prétention est fausse ; & dès-là

tout ſyſtême qui n'a qu'une telle raiſon pour unique appui, ne peut plus ſe ſoutenir. Secondement il faudroit que les opérations & les attributs eſſentiels qui forment la baſe de chaque apparition, ne fuſſent pas eux-mêmes excluſifs, & qu'ils puſſent convenir à un autre qu'à celui qui eſt Dieu par eſſence ; c'eſt encore ce qui n'eſt pas. Et ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que l'on convient de ces vérités ſéparément, ſans cependant qu'on ſe mette en peine de les réduire en pratique dans l'occaſion. Oui l'on convient unanimement que le nom qui exprime l'eſſence Divine, le nom d'Eternel, de celui qui eſt en Hébreu (Jehovah) eſt un nom incommunicable. Mais en vient-on à l'application ? On change bientôt de méthode : on veut que ce nom ſoit communiqué à un Ange qui eſt une Créature, ſous ce ſeul prétexte (qui eſt encore une ſuppoſition) que cet Ange, dit-on, repréſente Dieu même. Que de contradictions dans une pareille conduite ! S'il eſt permis de ſe donner cette liberté pour une Créature telle qu'elle puiſſe être ſur un ſi foible raiſonnement, pourquoi ne le

feroit-on pas pour bien d'autres ? Ce nom auguste, tout incommunicable qu'on le reconnoît, pourra donc être communiqué personnellement à tous & à chacun des Envoyés de Dieu ; par exemple à tous les Prophétes, puisqu'ils sont chargés de parler de la part de Dieu. Cependant il n'est encore personne, qui se soit avisé de faire dire définitivement à un Prophéte, *je suis celui qui est.*

Telles sont, entre plusieurs autres, les raisons essentielles, sur lesquelles se fondoient les premiers Oracles du Christianisme, pour faire reconnoître la Personne même du Verbe dans ces apparitions : & ce qui doit étonner étrangement, c'est que ceux qui prennent le contre-pied des Peres, ne semblent faire aucune attention à ces raisons lumineuses, pleines de bon sens, & qui sont tirées du contexte même de l'Ecriture. Bien loin de penser à détruire ces raisons, ou à en apporter de contraires qui soient au moins équivalentes à celles que l'on néglige, on commence par supposer, sans le prouver, que le sentiment qu'on adopte est une vérité contre laquelle il n'y a point à

reclamer: ensuite on prend parti contre les Peres de la maniere du monde la plus décidée. Une seule expression équivoque de sa nature, susceptible de plusieurs sens, & dès-lors incapable de former une preuve, est l'unique garant que l'on prend contre ces autorités si respectables, & qui, comme nous le dirons plus loin, paroissent nous donner ce sentiment, non comme une chose problématique, mais comme une vérité qui leur a été transmise par une tradition venue des Apôtres. L'expression choquera peut-être ceux qui sont dans l'usage de penser différemment; mais nous ne l'avançons pas de notre chef. C'est un Concile qui parle ainsi.

Une seule réflexion bien approfondie, arrêteroit ce semble les jugemens précipités que l'on fait dans ces occasions. On auroit au moins quelques doutes sur l'équité de ses jugemens, si l'on raisonnoit ainsi: Quand le nom d'*Ange* se trouveroit partout dans ces sortes d'apparitions, la prudence exigeroit que j'examinasse si tous les discours que tient celui qui apparoît, si toutes les promesses, toutes les actions qu'il fait,

sont de la compétence d'une nature angeliqu●; ou du moins si l'Ecriture avertit que c'est un Ministre inférieur au Très-Haut, qui ne fait que rapporter les paroles de son Maître & de son Dieu : or rien de tout cela n'est vrai.

Car, 1°. dans plusieurs de ces apparitions, c'est toujours Dieu qui est dit apparoître, parler & agir, & il n'est nullement question d'Ange : on en a vû plus haut des preuves.

2°. Dans celles même où le terme d'*Ange*, se trouve quelquefois, celui de *Dieu* s'y trouve aussi, tantôt plus souvent, tantôt moins, mais toujours avec des caracteres plus marqués. C'est un fait constant pour celles qui furent faites à Agar, à Abraham, à Moyse, à Josué, &c. Au reste, quand l'Ecrivain sacré se serviroit aussi souvent dans le récit de ces apparitions, de l'expression d'*Ange* que de celle de *Dieu*, conviendroit-il de se déterminer du côté du plus foible, sans autre raison qu'un terme équivoque ? Dans cette alternative, il faudroit absolument de deux choses l'une, ou que celui qui parle & qui apparoît, fût Ange de nature & Dieu par une simple dénomina-

tion, ou qu'il fût Dieu par essence & Ange seulement de nom : or n'est-il pas beaucoup plus croyable, après la preuve que nous en avons dans l'Incarnation, que Dieu par bonté pour les hommes, qu'il vouloit diriger à ses fins, se soit abaissé de tems en tems, jusqu'à se charger de les instruire lui-même, que de s'imaginer qu'un Esprit créé, puisse parler d'une maniere si absolue, que la Divinité même, & dans des termes qui expriment le caractere & la puissance divine, avec tant de force & d'énergie, que Dieu lui-même n'en employeroit pas d'autre, s'il avoit à paroître en personne ? Dans le choix d'un des deux extrêmes, le parti n'est pas difficile à prendre. Car, encore un coup, que l'on y fasse attention, il n'est jamais dit dans ces occasions, ainsi qu'on le suppose sans preuve, que celui qui parle & qui apparoît, *porte la parole au nom du Tout-Puissant*; il se dit *le Tout-Puissant lui-même*, le Seigneur, le Dieu par essence, celui qui est. Or, comme le dit Saint Irénée, *Libro 3. contra hæres. cap. 6*, » l'Esprit Saint » n'appelleroit pas *Dieu* définitive-» ment & d'une maniere absolue, un

» Etre qui ne seroit pas véritablement
» Dieu, il n'appelleroit pas *Seigneur*
» en propre personne, quelqu'un qui
» ne seroit pas véritablement le Sei-
» gneur de toutes choses. » *Neque Spiritus Sanctus eum qui non esset Deus, definitivè & absolutè Deum nominasset aliquandò, nisi esset verè Deus; neque Dominum appellasset aliquem ex suâ personâ, nisi qui dominatur omnium.*

Ainsi puisqu'il seroit impie, (selon l'expression du Concile d'Antioche), de dire qu'un Ange est le Dieu de l'Univers, & que d'ailleurs il est certain que, dans un même chapitre, & dans le cours d'une même narration, celui qui est appellé *Ange*, est aussi appellé *Seigneur & Dieu*; il faut donc dire que c'est le Fils de Dieu, Dieu lui-même & Seigneur, qui, pour remplir la volonté de son Pere, prend la qualité de son Ange, qui apparoît aux Patriarches & qui s'entretient avec eux. Nous verrons plus bas la citation de ce passage.

Il est donc constant que le Seigneur n'a pas laissé son Eglise à la direction d'un Esprit celeste, même avant son Incarnation, mais qu'il s'est chargé d'instruire par lui même, & les Patriar-

ches, & les Prophétes & les autres, à qui il confioit le soin de son Peuple. » Oui le même Dieu qui a tiré le mon-» de du néant, le Dieu Créateur du » genre humain, (pour nous servir » des propres paroles de Saint Jean » Chrysostome, *Hom. 2. in c. 1. Gen.*) » s'est entretenu *par lui-même* avec les » hommes dès le commencement. » C'est ainsi qu'il est venu trouver » Adam; c'est ainsi qu'il a fait des re-» proches à Caïn, c'est ainsi qu'il a par-» lé à Moyse; c'est ainsi qu'il a reçu » l'hospitalité de la part d'Abraham » (*a*).

Mais, pour ne rien laisser d'équivoque, nous ne differerons pas davantage à exposer les principes sur lesquels les Peres se sont fondés, pour soutenir que c'est la personne même du Verbe, non celle du Pere, qui s'est chargée de ce ministere. Nous verrons par la maniere ferme & absolue, dont ils s'expliquent, qu'ils n'ont pas regardé

(*a*) Deus humani generis Conditor ab initio *per se ipsum* hominibus loquebatur. Sic ad Adam venit, sic Caïn increpavit, sic cum Noë locutus est, sic apud Abraham hospitatus est.

„ leur a fait part de ses dispositions :
„ c'est pourquoi le Seigneur a dit : Le
„ Dieu Fils unique, qui est dans le
„ sein du Pere, est celui-là même qui
„ nous l'a fait connoître. „

Saint Hilaire au *Liv.* 4. de la Trinité, *n.* 4. se sert de même de ce passage de Saint Jean, après avoir rapporté à Jesus-Christ le passage de Baruch, 3 : 38. *Post hæc in terris visus est, & cum hominibus conversatus est.* Voici ses paroles. „ Vous avez donc un Dieu qui
„ a été vû sur la terre, & qui a conver-
„ sé avec les hommes. Or, je demande
„ comment on peut entendre ce que
„ dit Saint Jean: *Personne n'a jamais vû*
„ *Dieu, si ce n'est le Fils unique qui est*
„ *dans le sein du Pere*, puisque Baruch
„ nous annonce un Dieu qui a été vû sur
„ la terre & qui a conversé avec les hom-
„ mes ? Le Pere n'est certainement vi-
„ sible qu'au Fils. Quel est donc celui-ci
„ qui s'est fait voir aux hommes, & qui
„ a conversé avec eux? Certes c'est no-
„ tre Dieu, (Jesus-Christ) qui s'est
„ rendu un Dieu visible & palpable,
„ sous l'apparence d'un homme. „

Saint Ambroise, sur *le 1. chapitre* de Saint Luc, suppose le même princi-

pe comme incontestable. „ Personne „ n'a jamais vû Dieu, dit-il . . . . „ Le Fils unique qui est dans le sein „ du Pere, est celui qui nous en a donné „ la connoissance ; Il faut donc conve„ nir, ajoute t-il, si personne n'a ja„ mais vû *Dieu le Pere*, que c'est le „ Fils qui s'est fait voir dans l'Ancien „ Testament „ (*a*). Saint Justin dans son Dialogue contre Tryphon, établit aussi plusieurs fois la même vérité, *n. 56. & 62.* & ailleurs. Tertullien la suppose & la prouve, dans son Livre contre Praxéas, *pag. 508.* nouvelle édition. Prudence dans son Apothéose suit la même route, & il la soutient avec une fermeté qui fait bien sentir que telle étoit alors la créance commune de tous les Catholiques. C'est en réfutant des Hérétiques qui vouloient que le Pere eût souffert, qu'il s'applique à prouver que le Pere ne s'est montré à personne, ni sous une forme humaine, ni sous une autre figure. „ Il

(*a*) Deum nemo vidit unquam. . . . Unigenitus Filius qui est in sinu Patris ipse enarravit. Acquiescatur igitur necesse est, si Deum Patrem nemo vidit unquam, Filium visum esse in Veteri Testamento.

,, y a, dit-il, *verf.* 69. plusieurs dog-
,, mes dont le récit feroit horreur. Je
,, n'en exposerai qu'un petit nombre,
,, pour ne pas souiller une bouche
,, catholique, en les rapportant mal-
,, à-propos. L'un chasse le Pere de son
,, trône, & le fait entrer dans un corps
,, humain. Il ne craint pas de l'expo-
,, ser à la mort & de l'attacher à une
,, croix. Dieu [le Pere] peut-il donc
,, souffrir, lui dont on n'a jamais vû ni
,, image, ni ressemblance, . . . ? Saint
,, Jean nous assûre que jamais Dieu
,, n'a pû être vû. C'est le Pere que ja-
,, mais l'œil, quelque perçant qu'il soit,
,, n'a jamais pû appercevoir, même de
,, loin. ,,

Si l'on objectoit que Prudence a voulu dire seulement que Dieu ne peut pas être vû *dans sa nature*, ce que tout Catholique reconnoît impossible, mais qu'il ne soutient pas que le Pere ne se soit jamais revêtu d'une forme humaine pour apparoître, écoutons le lui-même réfuter cette raison. ,, Le Pere,
,, dit-il, dans le même endroit, ne se
,, revêt pas d'une forme humaine, il ne
,, tempere pas l'immensité de sa Divi-
,, nité, en prenant un visage étranger,

„ ou quelqu'autre figure. Crois-tu donc,
„ Blasphemateur (c'est à des Héréti-
„ ques qu'il parle,) pouvoir mepriser
„ le respect dû au Livre Evangelique ?
„ Le Pere s'est-il jamais fait voir ? Sa
„ Majesté toujours intacte & jamais ap-
„ perçue ne se mêle point avec des cho-
„ ses périssables. „

Tel est donc le premier pas que les Peres faisoient pour établir les apparitions, faites par la Personne du Verbe. Mais ce principe de l'invisibilité du Pere, étoit lui-même appuyé sur plusieurs autres qui en constatoient la solidité. Dom Massuet Bénédictin, les a exposés avec tant de justesse dans sa troisiéme dissertation préliminaire sur les Ouvrages de Saint Irénée, que nous empruntons volontiers les paroles de ce savant Editeur. » Pourquoi ;
» & dans quel sens, demande-t-il,
» S. Irénée s'attache - t - il si souvent
» & avec tant d'ardeur, à inculquer
» dans tout le Livre 4. & ailleurs (ce
» qui est, dit-il, assez commun dans les
» autres Peres qui l'ont précédé, &
» dans ceux qui l'ont suivi) que le Pe-
» re est toujours demeuré invisible,
» qu'il ne s'est jamais fait voir à per-

» sonne, même sous une forme étran-
» gere & sensible, bien plus, qu'il n'a
» pû être vû; mais que le Verbe di-
» vin est la seule des Personnes divines
» qui se soit fait voir dans l'Ancien
„ Testament aux Patriarches & aux
„ Prophétes, pour porter aux hommes
„ la connoissance de Dieu & du Pere,
„ afin que cette connoissance servît à
„ leur conserver la vie? Pourquoi, &
„ dans quel sens veut-il que ce soit le
„ Fils qui ait apparu à Adam, à Noë,
„ à Abraham & aux autres Patriarches;
„ que ce soit lui qui ait eu des entre-
„ tiens avec Moyse..... en un mot,
„ que ce soit lui qui ait dit à ce Légis-
„ lateur: J'ai vû les vexations que mon
„ Peuple souffre en Egypte, & je suis
„ venu pour le délivrer; & qu'en qua-
„ lité de Verbe de Dieu, il ait été ac-
„ coutumé dès le commencement à
„ monter & à descendre pour le salut
„ de ceux qui étoient malades? »

„ Tout cela, répond le Pere Mas-
„ suet, tend au même but. Saint Iré-
„ née ayant entrepris de prouver qu'il
„ n'y a qu'un seul & même Auteur de
„ l'un & de l'autre Testament, il
„ fait voir par-là qu'un seul & même
„ Dieu

„ Dieu a toujours pris ſoin du ſalut
„ des hommes, & y a pourvû ; qu'un
„ ſeul & même Dieu a été adoré par
„ les anciens & par nous ; que la foi
„ des anciens eſt la même que la nôtre ;
„ que toutes les Prophéties & toutes
„ les figures de l'ancien Teſtament
„ vont ſe réunir ſur un ſeul & même
„ Jeſus-Chriſt Médiateur de la nouvel-
„ le alliance. „

On voit par le moyen de ce principe des Peres, que toutes les vérités de la Religion ſe tiennent l'une à l'autre par un enchaînement admirable. Mais Dom Maſſuet n'en reſte pas là. Pour ne laiſſer aucun doute ſur cette matiere qui ne ſoit éclairci & réſolu, & pour obvier à toutes les objections qu'on pourroit faire, il pouſſe encore plus loin ſes queſtions.

„ Pourquoi, demande-t-il, Saint
„ Irénée donne-t-il au Verbe ſeul le
„ ſoin de ſe faire connoître & ſon Pe-
„ re ? Pourquoi aſſûre-t-il ſi conſtam-
„ ment que le Pere eſt toujours demeu-
„ ré inviſible, & que le Verbe ſeul
„ s'eſt fait voir ? Eſt-ce qu'il auroit
„ cru le Fils inférieur au Pere ? Eſt-
„ ce qu'il auroit penſé que ſa nature

„ fut plus visible que celle du Pere?
„ Non, répond le même Editeur, le
„ Verbe n'est pas moins invisible pour
„ nous que le Pere dans sa nature,
„ puisque la nature est la même dans
„ l'un & dans l'autre. Saint Iré-
„ née l'enseigne bien clairement dans
„ le *chap.* 24, *n.* 2, lorsqu'il dit que *le*
„ *Verbe est naturellement invisible*, mais
„ qu'il s'est rendu palpable & visible
„ au milieu des hommes .... Si donc,
„ ajoute notre Auteur, le Verbe divin
„ s'est fait voir, ce n'est pas dans sa
„ nature divine qui est invisible, mais
„ seulement sous des formes étrange-
„ res dont il s'étoit revêtu; & c'est ce
„ que Saint Irénée prouve fort au long
„ dans le *ch.* 20. *n.* 9. & les suivans,
„ en établissant par le *ch.* 33. de l'E-
„ xode, & par plusieurs autres en-
„ droits de l'Ecriture, que Moyse
„ même, ni Elie, ni Ezéchiel, à qui
„ le Verbe est apparu, ne l'ont vû
„ dans sa nature, mais qu'ils n'ont vû
„ que des dispositions, des mysteres,
„ des ressemblances de cette clarté di-
„ vine, que Moyse desiroit de voir,
„ mais qui ne peut être apperçue par
„ aucun homme mortel. » Telle est la

substance de ce que dit le Pere Massuet pour confirmer ce qu'enseigne Saint Irénée.

Ensuite il ajoute : „ Le but de Saint „ Irénée & de tous les autres Peres, qui „ pensent comme lui, est donc de faire voir que le Pere étant l'origine & „ la source de toute la Trinité, duquel „ émanent & par lequel sont envoyées „ les autres Personnes, ces fréquentes „ apparitions qui se sont faites, lui convenoient moins, puisqu'il n'est envoyé de personne. Il convenoit bien „ à la bonté de Dieu de se faire connoître & de se faire voir aux hommes, autant qu'ils étoient capables „ de supporter ces faveurs, parce que „ la vie spirituelle de l'homme consiste „ dans la vision de Dieu ; mais il convenoit mieux au Fils qu'au Pere, de „ prendre sur lui cette fonction. En „ effet, cette connoissance de Dieu „ qu'il falloit répandre dans l'esprit des hommes, & ces fréquentes „ apparitions appartenoient à l'œconomie de la Religion ; elles se faisoient „ pour l'avantage des hommes qui „ étoient tombés par le péché, & elles „ étoient comme autant de préludes

„ de l'Incarnation future : or de même
„ qu'il étoit plus convenable que le
„ Fils s'incarnât que le Pere, parce
„ que le Pere étant la premiere Per-
„ sonne, il ne sort d'aucune autre &
„ n'est envoyé par aucune autre, &
„ qu'au contraire le Fils est engen-
„ dré du Pere, qu'il est envoyé par
„ le Pere, qu'il est l'image du Pere, la
„ figure de sa substance, & pour parler
„ avec Saint Irénée, qu'*il est sa con-*
„ *noissance*; de même il étoit plus dans
„ l'ordre que ce fût le Fils & non le
„ Pere qui exécuta par ces apparitions,
„ les préludes de son Incarnation, &
„ que dès le commencement il prît soin
„ du salut des hommes, qu'il devoit
„ un jour racheter par son sang. „ Car,
comme le remarque le même Editeur,
après Saint Irénée, quand le Fils est
apparu dans une chair mortelle, ce
n'étoit pas pour la premiere fois qu'il
apparoissoit aux hommes depuis leur
chute ; il l'avoit fait dès le commence-
ment, parce qu'il prenoit soin de leur
salut, & que c'étoit la volonté de son
Pere qu'il se manifestât dès le commen-
cement. » En un mot, si vous deman-
„ dez à Saint Irénée, dit encore Dom

„ Massuet, pourquoi le Fils sert-il de „ ministre au Pere, pour exécuter ses „ volontés ? Il vous donnera toujours „ cette réponse *avec tous les Catholiques*; „ c'est que le Pere envoye; & que le „ Fils est envoyé; c'est que le Pere en„ voye, parce qu'il est le principe du „ Fils, & que le Fils est envoyé, parce „ que le Pere l'a engendré. »

Saint Justin dans son Dialogue contre Tryphon, *n. 62*. se fonde sur les mêmes principes, & la maniere dont il s'en explique est conforme à la justesse des idées Théologiques. Les Peres Bénédictins l'ont solidement prouvé sur ce passage du Saint Martyr. Ils ont fait voir par ses propres écrits, qu'il étoit faux que ce Pere eût admis une autre nature dans le Pere que dans le Fils, comme quelques-uns l'en accusoient mal à propos. Ils ont démontré que tout ce que Saint Justin avoit dit du Fils dans cet endroit, ne tendoit qu'à établir la distinction des Personnes divines, dont l'une envoye & l'autre est envoyée, sans affoiblir aucunement les témoignages de l'Ecriture dont il se sert pour prouver la parfaite égalité du Pere & du

Fils quant à la nature. En un mot, disent ces savans Editeurs, toute la différence que Saint Justin met entre le Pere & le Fils, ne pose que sur ce fondement ; savoir, que les endroits de l'Ecriture où Dieu est représenté comme descendant du Ciel en terre, & remontant de la terre au Ciel, ne peuvent pas se concilier avec l'immensité & l'immutabilité divine, si on les attribue au Pere ; mais qu'ils se concilient parfaitement avec cette Immensité, si on en fait l'application au Fils ; & en voici la raison, qui est toujours celle de Saint Irénée : c'est qu'on ne peut pas dire que le Pere soit envoyé par un autre, mais on peut & on doit le dire du Fils. Ainsi l'on n'a aucun motif raisonnable pour voir le Pere dans ces apparitions. On trouve dans le même endroit plusieurs autres raisons, dont les Peres Bénédictins font usage pour justifier Saint Justin. Il nous suffit de les avoir indiquées.

Une remarque des mêmes Editeurs sur un autre passage du Saint Martyr, nous arrêtera encore un moment, parce qu'elle revient trop à notre sujet

pour la négliger. Ces Peres sur les pages 218 & 219, relevent la bévue de plusieurs Interprétes, qui, conformément à leurs préventions, vouloient suppléer le mot d'*Ange*, ou celui d'*homme*, dans un endroit où il est question d'une apparition que S. Justin insinue avoir été faite par le Fils de Dieu lui-même, en parlant du nom d'Israël, qui fut donné à Jacob après sa lutte avec l'Ange; & nous instruisant de ce que cette lutte signifioit, il s'exprime ainsi. „ Le nom d'*Israël* signifie un homme qui l'emporte sur „ la force même; car *Isra* veut dire „ un homme qui remporte une victoire, & *el* désigne la force. Par „ le mystere de cette lutte, il prédit „ ce que Jesus-Christ a fait lorsqu'il „ s'est revêtu de la nature humaine. „ Dans cette lutte Jacob combattit „ avec celui qu'il voyoit, & qui étoit „ le Ministre des volontés de son Pe„ re. Mais celui-là même est Dieu, „ parce qu'il est le Fils premier né „ de toutes les créatures. „ En Grec on lit ces paroles ἔστι καὶ διὰ τοῦ μυστηρίου τῆς πάλης ἣν ἐπάλαισεν Ἰακὼβ μετὰ τοῦ φαινομένου μὲν Après ces derniers mots, μετὰ

τῷ φαινομένῳ μὲν *luctatus est Jacob cum eo qui apparuit quidem*, plusieurs au rapport des PP. Bénédictins, vouloient ajouter avec Silburge, le terme ἀνδρὸς *viri*, ou celui de Ἀγγέλ *Angeli*; mais ces judicieux Éditeurs observent que c'étoit pervertir le sens de Saint Justin, & aller directement contre ses principes.
„ Saint Justin, disent-ils, parle en „ général de toutes sortes de manieres „ d'apparoître. Il pense *avec raison* & „ conformément à ses principes, que „ le Pere n'a jamais apparu, & n'a „ jamais pû apparoître, mais que „ c'est le Fils qui a fait cette fonction: „ ce n'est pas qu'il y ait dans le Pere „ une autre nature que dans le Fils; „ mais c'est que le Fils est envoyé „ par le Pere, & que le Pere ne peut „ pas être envoyé. „

De ces principes incontestables, qui sont ceux de tous les Théologiens, il résulte que les Peres avoient raison d'attribuer ces apparitions à la Personne même du Verbe. Il résulte que l'Auteur des Lettres à ses Eleves s'est conduit avec toutes les lumieres possibles, en suivant leurs traces dans son premier Volume.

Oui, il peut dire avec Saint Irénée, *Lib. 4. cap. 9.* tantôt ,, que l'un ,, & l'autre Testament a été produit ,, par un seul & même Pere de famille qui est le Verbe de Dieu, ,, Notre Seigneur Jesus-Christ qui s'est ,, entretenu avec Abraham & Moyse, ,, & qui dans ces derniers tems nous ,, a rendu la liberté, & nous a pro- ,, curé par lui-même une abondance ,, de graces. ,, Tantôt il peut dire avec le même Pere, que Jesus-Christ étant la fin de la Loi, il doit aussi en être le commencement, puisqu'une seule & même Personne est Auteur de la Loi & de l'Evangile.

Enfin il peut ajouter avec le même Saint Irénée, que ,, c'est avec raison ,, que Jésus-Christ dit aux Juifs dans ,, l'Evangile : cherchez soigneusement ,, dans les Ecritures, puisque vous ,, croyez qu'elles vous procurent la ,, vie éternelle. Elles rendent témoi- ,, gnage de moi, & cependant vous ,, ne voulez pas venir à moi pour ,, avoir la vie. Si vous croyiez à Moy- ,, se, vous croiriez aussi à moi, car ,, il a écrit de moi. ,,

En effet, ajoute le Saint Martyr,

le Fils de Dieu est partout répandu dans les Ecritures. Tantôt il parle à Abraham, à Noé, & il les instruit. Tantôt il cherche Adam dans le Paradis Terrestre, ou il punit sévérement les habitans de Sodôme. Ici il dirige Jacob dans sa marche; là il s'entretient avec Moyse dans le buisson ardent.

Ailleurs il nous le représente encore sous les mêmes traits : on le voit ne pas dédaigner de s'entretenir avec sa créature ; il donne la Loi sur le mont Sinaï, il reproche aux uns leurs crimes, il exhorte les autres.

C'est lui (le Verbe divin) qui par un effet de sa bonté a formé l'homme dès le commencement, qui a choisi les Patriarches pour les sauver; lui qui se formoit d'avance un Peuple, qu'il a enfin rendu docile à sa voix; lui qui instruisoit ici bas les Prophétes en accoutumant l'homme à porter le poids de son esprit, & à avoir communication avec son Dieu. C'est lui, qui comme un sage Architecte, traçoit à ceux qui cherchoient à lui plaire, les moyens d'opérer leur salut; c'est lui qui dans l'Egypte conduisoit *par lui-*

même les Israëlites qui ne le voyoient pas ; c'est lui qui, les connoissant d'un esprit inquiet & remuant, leur a donné la Loi dans le Désert ; c'est lui qui les a introduit dans la terre promise, & qui les a sollicité de revenir à leur Dieu, toutes les fois qu'ils se sont abandonnés au culte des Idoles.

En un mot, on ne sauroit dire, ajoute Saint Irénée, en combien d'endroits Moyse parle du Fils de Dieu tant le nombre en est grand. *Et non est numerum dicere in quibus à Moyse ostenditur Dei Filius*, *chap.* 10. Car, comme il le dit, *chap.* 6. c'est lui qui fait tout depuis le commencement des siécles jusqu'à la fin, & sans lui personne ne peut connoître Dieu. *Omnia Filius administrans Patri perficit ab initio usque ad finem, & sine illo nemo potest cognoscere Deum.* Et un peu plus haut dans le même chapitre, *neque patrem cognoscere quis potest, nisi Verbo Dei, id est nisi Filio revelante...... Bonum autem placitum Patris Filius perficit ; mittit enim Pater, mittitur autem & venit Filius.* On peut voir aussi le chap. 7. du même Livre.

Prudence & Tertullien nous four-

nissent encore sur cette matiere les idées les plus justes & les plus correctes. Ils sont pour nous de nouveaux témoins de la créance de cette vérité, que c'est le Verbe qui a tout fait par lui-même dans l'ancien Testament, & par conséquent qu'il est le directeur perpétuel & immédiat de son Eglise, même avant son Incarnation.

Le premier, après nous avoir prouvé dans son Apothéose, comme nous l'avons vû plus haut, que le Pere ne s'étoit jamais fait voir à personne, même sous des formes étrangeres, n'en juge pas de même, quand il s'agit d'appliquer ces apparitions à la Personne du Fils. » Il est, dit-il, le mo-
„ déle du Pere qu'il nous est accordé
„ de voir, non dans sa propre na-
„ ture qui n'est pas moins infinie, ni
„ moins inaccessible aux regards hu-
„ mains que celle du Pere, mais sous
„ des figures qui temperent l'éclat
„ de sa Majesté, & que ce foible re-
„ gard de l'homme puisse apperce-
„ voir. C'est-là, ajoute-t-il, ce qu'a
„ vû le Patriarche Abraham, lorsque
„ Jésus-Christ sous la figure d'un hom-

„ me, daigna le favoriser de sa visite.
„ C'est-là, ce qu'ont embrassé les
„ bras de Jacob dans le tems de sa
„ lutte. C'est-là, ce que le Legislateur
„ d'Israël a vû, lorsque Jésus Christ
„ s'entretenoit familierement avec
„ lui sous une forme humaine. Mais
„ Moyse poussa trop loin ses deman-
„ des, en priant le Seigneur de se faire
„ voir à lui à découvert & sans corps.
„ Ces faveurs sont trop fortes pour
„ un homme mortel. Je me ferai voir
„ à vous par derriere, lui dit le Sei-
„ gneur; c'est tout ce que je puis ac-
„ corder à mes Justes, mais vous ne
„ me verrez pas moi-même. Quoi de
„ plus évident, pour nous faire com-
„ prendre que le Verbe ne peut pas
„ être vû, si ce n'est sous une forme
„ étrangere; mais qu'il peut se mon-
„ trer à des yeux terrestres sous la fi-
„ gure d'un homme, le Pere demeurant
„ toujours invisible? C'est ainsi, dit-
„ il, que le Verbe, après avoir apparu
„ sous différentes formes, a pris en-
„ fin dans le sein d'une Vierge un
„ corps semblable au nôtre. Il en avoit
„ déja pris les apparences en se fai-
„ sant voir à Moyse, & il traçoit par

„ avance ce qu'il devoit faire un jour
„ en prenant notre nature pour nous
„ racheter. L'homme n'a donc rien
„ vû de Dieu, conclud Prudence,
„ que ce qu'il devoit voir un jour
„ revêtu de notre chair. Il a vû une
„ lumiere de Dieu, une image de
„ Dieu, le Verbe de Dieu qui s'est
„ manifesté au milieu du feu. Mais
„ le Pere de la lumiere, le Pere du
„ Verbe, l'Auteur de tout, est inac-
„ cessible à nos yeux, comme l'ensei-
„ gne l'Apôtre. Croyez-moi, per-
„ sonne, non personne n'a vû Dieu,
„ (c'est-à-dire, Dieu le Pere) on
„ peut voir le Dieu qui tire son ori-
„ gine de Dieu; mais celui qui est la
„ source de la Divinité n'est pas vi-
„ sible. On peut voir celui qui prend
„ naissance, mais celui qui ne prend
„ pas naissance, est invisible. En un
„ mot, le Pere ne s'est jamais fait
„ voir à personne, il a envoyé son
„ Verbe pour être vû., & c'est par
„ lui qu'il est toujours présent partout.
„ Aucun lieu n'est privé de la Majesté
„ du Pere, parce que son Verbe est
„ partout; c'est ce qui fait que Jésus-
„ Christ répond à Philippe; Il y a si

„ long-tems que je suis avec vous,
„ & vous ne connoissez pas mon Pe-
„ re! Philippe, celui qui me voit,
„ voit aussi mon Pere, parce que mon
„ mon Pere & moi nous sommes une
„ même chose. Ce n'est pas seule-
„ ment à des Saints, que le Pere, qui
„ reste invisible, s'est fait voir dans
„ la Personne de son Fils. Un Roi de
„ Babylone l'a vû marcher au milieu
„ des trois jeunes Hébreux qu'il avoit
„ fait jetter dans la fournaise ardente.
„ Oui, c'étoit le Fils de Dieu, Dieu
„ lui-même, qui les accompagnoit
„ dans ce lieu de tourmens, dont il
„ faisoit cesser toute la rigueur. C'est
„ donc le Verbe du Pere, qui est tou-
„ jours descendu au secours de ses
„ serviteurs, lorsqu'ils étoient dans le
„ besoin, & qui nous a fait connoître
„ le Pere en qualité de notre Média-
„ teur auprès de lui. „ Telle est la substance de ce que dit le Poëte Prudence dans l'endroit cité. Nous nous sommes contentés d'en extraire en François ce qui est essentiel à notre dessein, & d'en faire un corps dégagé de tous les ornemens de la Poësie dont cette piéce abonde, & qu'il auroit été

„ donc le Fils qui, dès le commence-
„ ment, a porté un jugement, en fai-
„ sant cesser la construction de la su-
„ perbe Tour de Babel par la disper-
„ sion des Langues. C'est lui qui a puni
„ toute la terre par un déluge d'eaux;
„ lui qui a fait tomber sur Sodome &
„ Gomorrhe une pluye de souffre & de
„ feu, en qualité de Seigneur envoyé
„ par le Seigneur. C'est lui qui s'est
„ toujours abaissé jusqu'à converser
„ avec les hommes depuis Adam jus-
„ qu'aux Patriarches & aux Prophétes.
„ Il traçoit par avance dès le commen-
„ cement dans des visions, en son-
„ ge, & comme dans un miroir ou dans
„ des énigmes l'ordre des choses dont
„ il devoit toujours poursuivre l'exé-
„ cution jusqu'à la fin. C'est ainsi qu'il
„ enseignoit dans tous les tems. Or un
„ autre Dieu que le Verbe qui devoit
„ un jour prendre notre nature, ne
„ pouvoit pas s'entretenir familiére-
„ ment sur la terre avec les hommes. Il
„ nous montroit ainsi par ses instruc-
„ tions la fin qu'il se proposoit, afin
„ que nous crussions plus facilement
„ que le Fils de Dieu fût descendu sur
„ la terre, après la connoissance que

„ car le Pere agit intérieurement, &
„ le Fils qui eſt dans l'intérieur du Pe-
„ re, exécute ce qu'il a vû. C'eſt ainſi
„ que tout a été fait par le Fils, &
„ que rien n'a été fait ſans lui. Et ne
„ penſez pas que le ſeul ouvrage de la
„ création ait été fait par le Fils; il eſt
„ auſſi auteur de tout ce que Dieu a
„ fait dans la ſuite. Car le Pere qui aime
„ le Fils, & qui lui a tout remis entre
„ les mains, l'aime depuis le commen-
„ cement, & lui a tout remis dès le
„ commencement; c'eſt-à-dire, depuis
„ que le Verbe eſt en Dieu, & que le
„ Verbe eſt Dieu, le Pere lui a donné
„ Toute-puiſſance dans le Ciel & ſur la
„ terre. Le Pere ne juge perſonne, il a
„ remis à ſon Fils le ſoin de tout juger,
„ mais c'eſt dès le commencement;
„ car en diſant qu'il lui a donné Toute-
„ puiſſance & le droit de tout juger;
„ en diſant que tout a été fait par lui,
„ & que tout a été remis entre ſes
„ mains, il n'excepte aucun tems, au-
„ trement tout ne lui ſeroit pas donné,
„ s'il ne lui avoit pas donné pour tous
„ les tems. » De ces principes, dont
l'évidence ſe fait ſentir au premier coup
d'œil, Tertullien conclud. » C'eſt

„ lui qui a reçu d'Abraham des rafrai-
„ chissemens sous un chesne ; lui qui a
„ appellé Moyse du milieu d'un buis-
„ son ardent ; lui qui est apparu le qua-
„ triéme dans la fournaise de Babylone,
„ & qui est appellé le Fils de l'Hom-
„ me.... Par-là, continue Tertul-
„ lien, se manifeste l'erreur de ceux
„ qui nient ces vérités, parce que ne
„ sachant pas que depuis le commen-
„ cement tout ordre, tout arrange-
„ ment de la divine Providence s'est
„ fait sans interruption par la personne
„ du Fils, ils croyent que c'est le Pere
„ qui s'est fait voir aux hommes, qui
„ s'est entretenu avec eux, & qui a
„ fait tout ce qui a été fait par le Fils.
„ Jesus-Christ dit lui-même, *je suis*
„ *venu au nom de mon Pere.* Il dit à son
„ Pere : *J'ai fait connoître votre nom aux*
„ *hommes.* Nous lisons dans l'Ecriture :
„ *Béni soit celui qui vient au nom du Sei-*
„ *gneur*, c'est-à-dire, le Fils qui vient
„ au nom du Pere. »

Dans un pareil exposé, rien n'est équivoque, les preuves ne sont pas moins solides que les conséquences que Tertullien en tire. Au Livre second contre Marcien, il insiste de nouveau sur

ces vérités, & semble même en faire une profession de foi au nom des Catholiques. » Nous faisons, dit-il,
» profession de dire que Jesus-Christ a
» toujours agi au nom de son Pere,
» qu'il s'est entretenu avec les Patriar-
» ches & les Prophétes, qu'il est le Fils
» du Créateur, son Verbe, qu'il a pro-
» duit par une parole de sa bouche, &
» qu'il a ensuite chargé de toutes ses
» volontés & de tous ses arrangemens.
» Il l'a rendu un peu inférieur aux An-
» ges, comme parle David, & cette
» infirmité que vous blâmez comme
» humaine, étoit encore ordonnée par
» le Pere. Par-là il apprenoit à l'hom-
» me dès le commencement ce que son
» Fils feroit un jour à la fin des tems.
» C'est ce Fils qui descend, c'est lui qui
» interroge, c'est lui qui demande,
» c'est lui qui promet avec serment. Au
» reste le Pere ne s'est fait voir à per-
» sonne : c'est encore l'Evangile qui
» nous l'enseigne par ces paroles de
» Jésus-Christ : *Personne n'a connu le
» Pere, si ce n'est le Fils.* C'est encore
» lui-même qui avoit prononcé dans
» l'Ancien Testament : *Aucun homme
» vivant ne verra Dieu.* Il montroit ainsi

» *mise par une tradition venue des bien-*
» *heureux Apôtres, témoins oculaires &*
» *Ministres du Verbe, & qui s'est conser-*
» *vée jusqu'à ce jour dans la sainte Eglise*
» *Catholique* : Enfin cette foi *qui nous*
» *est annoncée par la Loi, par les Pro-*
„ *phétes, & par le nouveau Testament.* "

Voilà certainement un prélude qui ne nous permet pas de nous laisser penser ce que nous voudrons sur tout ce qui va suivre » Nous disons, continue » le Concile, qu'il y a un Dieu sans » principe, qui n'a pas été engendré; » qu'il est invisible, immuable; aucun „ des hommes ne l'a vû & ne peut le „ voir..... Si nous en avons quelque „ notion médiocre, c'est par la révé- „ lation que son Fils nous en a faite, „ puisqu'il nous dit : Personne ne con- „ noit le Pere, si ce n'est le Fils, & „ celui à qui le Fils l'a révélé. Nous „ confessons & nous annonçons que „ ce Fils a été engendré, qu'il est Fils „ unique, l'image de Dieu invisible, „ le premier né de toutes les Créatu- „ res, la sagesse, le Verbe & la vertu „ de Dieu avant les siécles : Mais nous „ croyons que ce Fils de Dieu est sub- „ stantiellement & hypostatiquement

„ Dieu;

„ Dieu ; & c'est l'ancien & le nouveau
„ Testamens qui nous donnent ces
„ connoissances. "

Le Concile s'attache ensuite à prouver par différens passages la divinité du Fils : nous les omettons, parce qu'ils sont inutiles à notre objet. Il poursuit en ces termes : „ Toutes les divi-
„ nes Ecritures déclarent que le Fils
„ de Dieu est Dieu.... Nous croyons
„ que ce Fils, qui est toujours avec le
„ Pere, a accompli, la volonté de son
„ Pere, en créant l'Univers ; car c'est
„ lui qui a dit, & tout a été fait ; c'est
„ lui qui a commandé, & toutes choses
„ ont été créées..... Tout a été fait par
„ lui, & rien n'a été fait sans lui. Et,
„ selon l'Apôtre, en lui tout a été créé,
„ ce qui est dans le Ciel & sur la terre,
„ les choses visibles & invisibles ; les
„ Trônes, les Principautés, les Do-
„ minations, les Puissances. Tout a
„ été créé par lui & en lui ; parce qu'il
„ existe véritablement, & qu'il agit en
„ qualité de Verbe & de Dieu, par qui
„ le Pere a fait toutes choses. Ce n'est
„ pas que le Pere s'en soit servi com-
„ me d'un instrument, ou comme d'une
„ science qui n'existeroit pas par elle-

„ même : au contraire, le Pere l'a en„ gendré comme un Acte vivant qui „ existe par lui-même, & qui fait tout „ en toutes choses..... L'Ecriture dit „ que c'est lui qui est descendu, & qui „ a apparu à Abraham auprès du Chê„ ne de Mambré, & qu'il étoit l'un des „ trois avec lesquels ce Patriarche s'en„ tretenoit, comme avec son Seigneur „ & son Juge, parce qu'il avoit reçu „ du Pere tout pouvoir de juger. C'est „ de lui dont il est écrit : *Le Seigneur „ envoyé par le Seigneur Dieu, a fait tom„ ber du Ciel sur Sodôme & Gomorrhe „ une pluye de souffre & de feu.* C'est lui, „ qui pour accomplir la volonté de son „ Pere, apparoît aux Patriarches, & qui „ s'entretient avec eux, tantôt en qua„ lité d'*Ange*, tantôt en qualité de *Sei„ gneur*, & que l'Ecriture assure de „ tems-en-tems être Dieu; car il seroit „ impie de penser qu'un Ange fût ap„ pellé le Dieu de l'Univers : mais le „ le Fils est l'Ange du Pere, il est lui„ même Seigneur & Dieu. En effet il „ est écrit (*Isaïe* 9.) qu'il est l'*Ange „ du Grand Conseil.* Dans un autre en„ droit, en parlant d'Abraham, il est „ dit : *L'Ange du Seigneur l'appella du*

„ *haut du Ciel, &c.* Et il ajoute : *Maintenant je connois que vous craignez Dieu, puisque vous n'avez pas épargné votre Fils bien-aimé pour l'amour de moi.* Abraham appella le nom de ce „ lieu : Le Seigneur a vû ; ensorte que „ l'on dit jusqu'à ce jour, le Seigneur „ est apparu sur la montagne. "

Le Concile rapporte encore plusieurs passages de l'Ecriture, que l'on a vûs plus haut, & dans lesquels il est question des apparitions faites à Jacob & à Moyse, pour prouver que le même qui est quelquefois appellé *Ange*, est réellement *Dieu*. Il conclud sur ces apparitions en ces termes : „ C'est „ lui (le Fils) qui dit véritablement, „ *personne n'a vû le Pere, si ce n'est celui qui est de Dieu.* Et dans le même „ Evangile : *Vous n'avez jamais entendu sa voix, ni rien vû qui le représentât.* Et dans un autre endroit : „ *Personne n'a jamais vû Dieu. C'est le Fils unique lui même, qui est dans le sein du Pere, qui l'a fait connoître......* „ C'est ce Fils qui est dans le Pere que „ l'Apôtre dit être le Dieu & le Sei- „ gneur de toutes les Créatures, que „ le Pere a envoié des Cieux & qui

„ s'est fait homme en se revêtant de
„ notre chair..... C'est ce même Dieu
„ & Homme Jesus-Christ, qui étoit
„ annoncé dans la Loi & dans les Pro-
„ phétes, & que toute l'Eglise qui est
„ sous le Ciel, a reconnu pour Dieu."

Ensuite après plusieurs autres preuves tirées du nouveau Testament pour prouver la Divinité de Jesus-Christ, le Concile finit ainsi sa Lettre en adressant toujours la parole à Paul de Samosate. „ Entre plusieurs choses
„ nous vous avons marqué ce petit
„ nombre. Nous voulons être infor-
„ més si vous pensez & si vous ensei-
„ gnez comme nous. Faites-nous donc
„ savoir si vous adhérez ou non à ce
„ que nous vous avons mis plus haut
„ par écrit."

Voilà quelles étoient les vérités qu'un Concile proposoit de souscrire à un hérétique. Voilà quelle étoit dans les premiers siécles de l'Eglise la maniere unanime de penser sur des articles qu'un Anonyme traite aujourd'hui sans façon de *nouveautés dangereuses*, de *faux*, de *dangereux principes*, ou tout au moins d'idées singulieres. Quant aux apparitions faites aux Pa-

triarches, on a pû voir qu'il étoit alors regardé comme tellement incontestable, que c'étoit le Verbe personnellement qui avoit agi dans ces occasions, qu'on mettoit cette vérité au nombre de celles qui nous ont été transmises par une tradition venue des Apôtres, & dont la trace nous a été conservée sans interruption dans la sainte Eglise Catholique. *Decrevimus fidem edere & exponere quæ à principio accepimus, & habemus traditam & servatam in Catholicâ & Sanctâ Ecclesiâ usque in hodiernum diem à beatis Apostolis qui viderunt & Ministri fuerunt Verbi.* Est-il donc venu depuis ce tems-là quelque révélation pour faire changer un langage si universellement reçu, ou du moins s'est-il présenté dans la suite des siécles quelque raison claire & évidente qui ait dû faire conclure avec certitude, que les anciens n'y avoient rien entendu, & qu'une partie aussi essentielle que l'œconomie de la conduite de Dieu à l'égard de son Eglise avant l'Incarnation, leur avoit été totalement inconnue? Encore un coup sur quels fondemens a-t-on pû se résoudre à abandonner leurs sentimens pour se livrer

à des idées beaucoup moins réfléchies & beaucoup moins appuyées ? Pour nous, nous sommes obligés de convenir qu'après avoir parcouru sur cet article un grand nombre d'Interprétes, sur-tout de ceux qui prennent le contre-pied des premiers Peres, nous n'en avons vû aucun qui nous ait donné une seule raison capable de satisfaire l'esprit le moins difficile. Pour toute preuve on n'a rien autre chose à vous répéter sans cesse, sinon que le terme d'*Ange* se trouve de tems-en-tems dans la relation de ces apparitions. On s'attache donc à recueillir quelques-uns des passages où cette expression se rencontre, & à la faveur de cette observation, on croit avoir réfuté tous les raisonnemens des Peres & toutes leurs autorités. Mais nous osons le dire, après toutes les discussions solides & critiques que les Ecrits des Peres nous fournissent, une pareille remarque ne peut être d'aucun poids.

Il faut cependant l'avouer, l'autorité de S. Augustin, qui le premier a soutenu contre l'unanimité des Peres, que c'étoit une nature Angélique qui apparoissoit aux Patriarches, a fait im

pression sur plusieurs Interprétes. Mais ils n'ont pàs fait assez attention que ce savant Pere n'avoit pris ce parti que parce qu'il cherchoit un moyen de parer à un nouveau subterfuge, que les Ariens mettoient en œuvre contre la Divinité du Verbe. Voici le fait. Les Peres qui, en soutenant que la premiere Personne de la Sainte Trinité ne s'étoit jamais fait voir aux hommes, mais que c'étoit la seconde, n'avoient dessein que d'établir la distinction des Personnes en Dieu; ils prouvoient d'ailleurs la parfaite égalité de l'une & de l'autre; mais les Ariens qui cherchoient plutôt à embrouiller la matiere qu'à l'éclaircir, formoient de cet aveu des Peres, cette objection ridicule. „ Le Fils, di„ soient-ils, s'est fait voir aux Patriar„ ches, le Pere, ne s'est pas fait voir. „ Le visible & l'invisible sont deux na„ tures différentes : donc la nature du „ Fils est différente de celle du Pere. “ Misérable Sophisme du génie hérétique qui s'arrête à tout ce qu'il peut saisir, quelque peu fondé qu'il soit ! Les Peres n'avoient-ils donc pas soutenu de la maniere la plus incontestable; que la nature du Fils étoit aussi invisible

que celle du Pere, & qu'il ne s'étoit pas autrement montré aux hommes que sous des formes sensibles? Saint Grégoire de Nazianze entr'autres dans la 49e Oraison, ne dit-il pas en termes formels, que si le Fils s'est fait voir aux Patriarches, ce n'est pas dans sa nature divine, mais sous la forme d'un corps humain qui tempéroit l'éclat de sa Majesté, & que c'étoit là tout ce que l'homme pouvoit soutenir? N'assure-t-il pas que telle est la réponse que l'on doit donner aux Hérétiques qui cherchent à s'autoriser mal-à-propos du langage des Peres. *Quibus (Arianis) primo in loco respondendum est Filium Dei non ita visum ut Deus erat, sed ut homo poterat.... esse hoc potentia Dei, ut.... temperamentum majestatis adhibeat..... Qui si Abrahæ visus est, in formâ humani corporis visus est, quod scilicet postremis temporibus in homine venturus esset, ostendit.* Et le reste que l'on peut voir dans ce beau discours, *pag.* 734 & 735, *tom.* 1. C'est la même chose que ce qu'enseigne Saint Augustin lui-même dans plusieurs endroits de ses écrits.

Il étoit donc évident que les raison-

nemens des Peres sur les apparitions ne pouvoient en aucune façon favoriser les Ariens. Quoi qu'il en soit, Saint Augustin pour obvier à l'objection insensée des Hérétiques, commença dès-lors à expliquer autrement ces apparitions faites aux Patriarches, en niant, autant qu'il le pouvoit, que le Fils ait plutôt apparu que les autres Personnes. Ce sont les Peres Bénédictins, Editeurs de Saint Hilaire, qui nous assurent que telle fût la raison qui fit prendre au Saint Evêque d'Hyppone une autre voie que celle de ses prédécesseurs. De-là il en vint, dans son Traité de la Trinité, jusqu'à soutenir que c'étoit des Anges qui apparoissoient, & voilà l'origine de cette opinion. Il n'est cependant pas si constant sur l'article, qu'il n'abandonne lui-même son propre sentiment dans plusieurs circonstances, pour suivre celui de toute l'Antiquité. Nous en avons déja vû un exemple bien frappant, en parlant des apparitions de Moyse. Forcé par la grandeur & la majesté des expressions de celui qui y parle, expressions qu'on ne peut pas décemment faire prononcer par une substance créée,

il ne fait pas difficulté de les appliquer à la personne même du Verbe, qu'il reconnoît avoir été appellé par un Prophéte l'*Ange du grand Conseil.* Et il ne faudroit que ce seul aveu de Saint Augustin, pour nous faire connoître que dans le fond il ne pensoit pas autrement que l'Antiquité, & que la seule circonstance l'engageoit à recourir à un autre moyen que celui qui avoit été suivi constamment par ses prédécesseurs. En effet, on voit que le nom incommunicable de Dieu, qui l'engage dans cette apparition à y considérer Dieu lui-même, se trouve également dans toutes les autres.

Au *Livre* 10. de la Cité de Dieu, *ch. 13.* il convient que c'est Dieu lui-même qui apparoissoit aux Patriarches, & qui leur parloit ; il a soin seulement d'avertir que ce n'étoit pas dans sa propre nature qu'il se faisoit voir à eux, mais sous une figure corporelle, ce que les autres Peres reconnoissoient aussi, comme nous avons vû plusieurs fois.

Au *Livre second* contre Maximin, Evêque Arien, *ch. 26. n. 13.* il se sert du Texte de Baruch. 3 : 26. *Post*

hæc in terris visus est, & cum hominibus conversatus est, pour prouver la Divinité de Jesus-Christ ; & il convient que ce passage ne peut être appliqué qu'à la personne du Fils de Dieu.

Au *n°. 3.* du même chapitre, & plusieurs fois dans le même Livre, il avoue que celui qui apparoît aux Patriarches, à Abraham, par exemple, est vraiment Dieu, & la raison qu'il en apporte, c'est que *l'Ecriture, qui est très-fidéle, le dit : Visum esse Deum Abrahæ negare non possumus, Scriptura quippe fidelissima apertè hoc loquitur dicens, visus est autem illi Deus ad quercum Mambre.* Or il est certain que l'Ecriture le dit partout ailleurs ; ainsi sur la garantie même de Saint Augustin, on a raison de reconnoître Dieu même dans ces apparitions, non la Personne du Pere, mais celle du Fils ; car, selon ce Saint Docteur, le Pere est le seul qui ne soit pas envoyé, *solus Pater non legitur missus, Lib. 2. contr. Maxim. c. 26. n. 7.* Or il est certain, comme nous l'avons prouvé plus haut, que ces apparitions appartenoient à l'œconomie de la Religion, dont il falloit instruire les hommes ; par conséquent elles étoient

autant de missions, que le Pere ne pouvoit pas remplir, puisqu'il n'est envoyé de personne ; c'est donc à la Personne du Fils à qui elles conviennent, exclusivèment à tout autre.

Quant aux principes fondamentaux, sur lesquels les premiers Peres s'appuyoient, & dont ils formoient la base de leurs raisonnemens dans ces matieres, il est notoire que Saint Augustin, loin de les avoir infirmés par quelque raison solide, convient de chacun d'eux en particulier. Il reconnoît que le Pere ne peut être envoyé par aucune des Personnes de la Sainte Trinité: il faut donc qu'il reconnoisse que le Pere ne peut pas être l'Ange qui apparoît, puisqu'un Ange est un Envoyé. Il avoue que c'est le Fils qui est envoyé du Pere pour le salut du Genre humain; par conséquent il est aussi obligé d'avouer que le Fils peut être, & est effectivement l'*Ange* du Pere, l'*Ange du grand Conseil*, & c'est ce qui lui fait appliquer à la Personne du Verbe les apparitions faites à Moyse. Or voilà les principes fondamentaux des Peres, d'où émanent directement les conséquences que nous en avons tirées avec eux.

Un autre principe qu'ils regardent aussi comme inviolable, c'est que le nom de Dieu, c'est-à dire, celui qui exprime l'essence Divine, est un nom absolument incommunicable, qui n'appartient qu'à l'Etre suprême; & c'est un point dont Saint Augustin lui-même ne disconvient pas. On ne peut donc pas dire que ce nom soit communiqué à des Esprits Célestes qui sont des Créatures, même sous prétexte qu'ils seroient chargés de représenter la Divinité.

En effet, on verra bien le terme (èlóhime) qui signifie un *Dieu* en général, communiqué dans un sens impropre à des Créatures. Moyse est ainsi appellé *le Dieu de Pharaon*, Exod. 7: 1. *Constitui te Deum Pharaonis* אֱלֹהִים לְפַרְעֹה (èlóhîme Lephâre^{n}ghôh) Les Juges sont de même appellés *les Dieux de la terre*, Psaume *81. Heb. 82. Ego dixi Dii estis*. Mais jamais on ne verra que le terme יְהוָֹה (ïehóvâh) qui exprime l'essence Divine, soit employé pour désigner un autre que l'Auteur de tous les êtres. Partout où il se trouve, c'est Dieu lui-même, & quand le terme d'*Ange* y est joint, c'est une preuve évidente qu'il est question du Verbe Divin, puisque le Pere ne peut

pas être *Ange*, qu'un *Ange* créé ne peut pas être appellé *le Dieu Souverain*, *celui qui est*, & que le Fils de Dieu est le seul qui puisse remplir l'une & l'autre qualité.

Telles sont les preuves, entre plusieurs autres, qui sont répandues de tous côtés dans les ouvrages des premiers Peres de l'Eglise. Jamais personne de ceux qui ont suivi le sentiment de Saint Augustin ne s'est mis en devoir de les réfuter, & certainement elles ne sont pas de nature à être méprisées. Disons donc que la méthode de ces premiers Oracles du Christianisme dans ces matieres, étoit infiniment supérieure à toute autre. Outre qu'elle étoit appuyée sur des passages formels de la Sainte Ecriture, elle est bien autrement féconde en raisonnemens Théologiques, qui portent avec eux une évidence fondée sur l'œconomie de la Religion.

Aussi l'opinion de Saint Augustin n'a-t-elle pas empêché que bien des Théologiens & des Interprétes n'ayent suivi la route tracée par les premiers Docteurs de l'Eglise. Entre tous ceux qui ne se sont point écartés de ce premier plan, Masius Docteur de Lou-

vain, paroît être un de ceux qui se sont distingués davantage. On pourroit y ajouter Sanctius en divers endroits de ses Ecrits, & surtout dans son explication des chapitres 43, 45, 48, 62 & 63 d'Isaïe. Pour éviter les répétitions inutiles, nous nous en tiendrons à ce qu'en dit le premier des deux; ce docte & judicieux Interpréte de Josué.

Mais avant de rapporter les paroles de Masius, il paroît nécessaire de considérer de quelle maniere l'Ecriture s'explique sur les apparitions faites à ce second Conducteur d'Israël, parce que c'est sur ce Livre sacré que roule son Commentaire, *verset 1. & les suivans.*

Chapitre premier on y lit ce qui suit.
„ Après la mort de Moyse, serviteur
„ du Seigneur, *le Seigneur parla à Jo-*
„ *sué*, fils de Nun, Ministre de Moyse,
„ & lui dit: Moyse *mon serviteur* est
„ mort, allez, & passez ce fleuve du
„ Jourdain, vous & tout le Peuple
„ qui est avec vous, pour entrer dans
„ la terre que *je donnerai* aux enfans
„ d'Israël. Partout où vous aurez mis
„ le pied, *je vous livrerai* ce lieu-là,
„ comme je l'ai dit à Moyse .... nul

„ ne pourra vous résister, ni à *mon*
„ *Peuple* tant que vous vivrez. *De*
„ *même que j'ai été avec Moyse, je se-*
„ *rai avec vous. Je ne vous quitterai point;*
„ *je ne vous abandonnerai point.* Soyez
„ ferme & courageux ; car vous par-
„ tagerez au sort à tout ce Peuple la
„ terre que *j'ai promise* avec serment
„ de donner à leurs Peres. „

Le Seigneur donne ensuite plusieurs préceptes à Josué. Cette premiere apparition se conclut en ces termes, *verset* 9. „ *C'est moi qui vous l'ordonne*,
„ soyez ferme & courageux. Ne crai-
„ gnez point & ne vous épouvantez
„ point; car *quelque part que vous al-*
„ *liez, le Seigneur votre Dieu sera avec*
„ *vous.* „ Tout est ici plein de la grandeur & de la majesté Divine, & jamais un Ange ne pourroit tenir un tel langage. D'ailleurs, le Seigneur dit bien positivement à Josué qu'il sera avec lui *comme avec Moyse*: or on a déja vû que c'étoit en personne qu'il étoit avec ce dernier: donc &c. Mais n'anticipons pas les réflexions; nous les ferons avec les paroles de Masius.

Voici une seconde apparition qui est rapportée à la fin du cinquiéme cha-

pitre de ce Livre. Le même qui avoit déja apparu à Josué pour lui ordonner de faire passer le Jourdain aux enfans d'Israël, se représente à lui sous la forme d'un homme qui tenoit à la main une épée nue, pour lui donner ses ordres sur la premiere expédition, c'est-à-dire, sur l'attaque de Jéricho, *verset* 13. il est dit „ Lorsque Josué étoit sur „ le territoire de la ville de Jéricho, „ il leva les yeux, & ayant vû de- „ vant lui un homme qui étoit debout, „ & qui tenoit à la main une épée „ nue, il alla à lui & lui dit: Etes- „ vous des nôtres, ou des ennemis? „ Il lui répondit, non: mais je suis le „ Prince de l'armée du Seigneur, & je „ viens ici maintenant (à votre se- „ cours.) Josué se prosterna le visage „ contre terre, & en l'adorant il lui „ dit: Que dit mon Seigneur à son ser- „ viteur? Otez, lui dit-il, vos souliers „ de vos pieds, parce que le lieu où „ vous êtes est saint. Josué fit ce qu'il „ lui avoit commandé. . . . . Alors *le* „ *Seigneur dit* à Josué. Je vous ai li- „ vré entre les mains Jéricho & son „ Roi, & tous les vaillans hommes „ qui y sont, &c.

Après la prise de Jéricho, Josué envoye reconnoître la petite ville de Haï, *chapitre* 7. Mais ne voulant pas fatiguer inutilement tout le Peuple contre des ennemis si peu nombreux, il fait marcher seulement trois mille hommes pour les attaquer. Le Seigneur étoit irrité contre Israël: un seul qui avoit caché quelque chose du butin dans le pillage de Jéricho, malgré la défense expresse qu'il en avoit faite, avoit attiré son indignation; & sa main toute-puissante cessant de les protéger, ils furent battus par ceux de Haï, & obligés de prendre la fuite après avoir perdu 36 hommes. Josué qui ne sait pas encore le sujet de cette défaite, déchire ses vêtemens, se jette le visage contre terre avec tous les anciens d'Israël.
„ Hélas, Seigneur mon Dieu, dit il,
„ avez-vous donc voulu faire passer
„ à ce Peuple le fleuve du Jourdain,
„ pour nous livrer entre les mains des
„ Amorrhéens & pour nous perdre?
„ .... Que dirai-je, ô Seigneur mon
„ Dieu, en voyant Israël prendre la
„ fuite devant ses ennemis? Levez-
„ vous, dit le Seigneur à Josué. Israël
„ a péché, il a violé l'accord *que j'a-*

„ *vois fait avec lui.* .... Israël ne pourra
„ plus tenir contre ses ennemis, & il
„ fuira devant eux, parce qu'il s'est
„ souillé de l'anathême. *Je ne serai plus*
„ *avec vous* jusqu'à ce que vous ayez
„ exterminé celui qui est coupable. „
Josué le découvre par le moyen du sort que Dieu lui-même dirige. Le transgresseur est puni, le crime d'Israël est expié ; le Seigneur est réconcilié avec son Peuple, & il annonce lui-même à Josué, *chap. 8. vers. 1. qu'il a livré* le Roi, le Peuple & la Ville de Haï entre ses mains.

Après que Josué eut divisé la Terre de Canaan aux enfans d'Israël, le Seigneur parla encore à ce Chef d'Israël, & l'avertit de nommer les Villes de refuge qu'il lui a désignées, *chap. 20.*

Josué se sentant proche de sa fin, *chapitre 23.* fait assembler tous les Israëlites, & il leur tient, à l'exemple de Moyse, ce beau Discours qui termine le Livre qui porte son nom, & dans lequel il leur rappelle tous les bienfaits dont le Seigneur les avoit comblés. Il leur en promet la continuation s'ils persévèrent dans le service de Dieu, & les menace au con-

traire de toutes sortes de châtimens, s'ils s'abandonnent à l'Idolâtrie. „ Le
„ Peuple, dit l'Ecriture, *chapitre* 24.
„ *verset* 16. lui répondit : A Dieu ne
„ plaise que nous abandonnions le Sei-
„ gneur, & que nous servions des
„ Dieux étrangers. *C'est le Seigneur*
„ *notre Dieu lui-même qui nous a tirés de*
„ *l'Egypte*, nous & nos Peres, (qui
„ nous a délivrés) de la maison de
„ servitude, qui a fait de très-grands
„ prodiges sous nos yeux, *qui nous a*
„ *gardés dans tout le chemin* par lequel
„ nous avons marché, & parmi tous
„ les Peuples au milieu desquels nous
„ avons passé. C'est lui qui a chassé tou-
„ tes ces Nations, & les Amorrhéens
„ qui habitoient le pays où nous som-
„ mes entrés. Nous servirons donc le
„ Seigneur, parce que c'est lui-même
„ qui est notre Dieu. „ Ainsi tout Israël reconnoissoit que ce n'étoit pas simplement un Ange qui les avoit conduits, dirigés, protégés dans toutes leurs démarches, mais le Seigneur *lui-même*, *ipse*. Et ce qui montre évidemment que telle étoit leur pensée, c'est que celui qu'ils assurent les avoir tirés de l'Egypte, conduits dans le Désert, & intro-

duits dans la terre de Canaan, eſt le même à qui ils promettent d'être fidéles dans la ſuite. Or il eſt certain que ce n'eſt pas à un Ange qu'ils promettent une telle fidélité, c'eſt à l'Etre ſuprême: c'eſt donc lui-même en perſonne qui les a toujours conduits.

Voyons maitenant les réflexions de Maſius ſur ces apparitions faites à Moyſe, à Joſué & à pluſieurs autres. Nous obſervons d'abord avec ce ſavant Interpréte que le ſentiment de ceux qui qui croyent que toutes ces apparitions ſe ſont faites par la perſonne du Verbe, eſt celui du Paraphraſte Chaldéen, par conſéquent des Juifs, même de ceux qui ont vécu depuis Jeſus-Chriſt, & qui reçoivent cette Paraphaſe. *Chapitre 1. de Joſué, verſ. 5*, le Seigneur parlant à Joſué, lui dit: *de même que j'ai été avec Moyſe, je ſerai avec vous. Sicut fui cum Moyſe, ita ero tecum.* Le Chaldéen l'explique en ces termes. *De même que mon Verbe a aſſiſté Moyſe, de même il vous aſſiſtera. A Chaldæo ſic ſacrorum verborum conſcriptio reddita eſt: ſicut verbum meum fuit auxilio Moyſi, ſic erit verbum meum auxilio tibi, pag. 19.* Et c'eſt, ajoute Maſius dans le même

„ cru) mais le Fils éternel de Dieu
„ qui est toujours le Prince & le Di-
„ recteur du Peuple de Dieu. Car,
„ quoiqu'à proprement parler, il n'ait
„ été l'envoyé du Pere que lorsqu'il
„ a pris notre nature dans le sein de
„ la Bienheureuse Vierge, qu'il s'est
„ fait voir sur la terre revêtu de notre
„ chair, & qu'il s'est entretenu avec
„ nous; cependant depuis la création
„ du monde & la chûte d'Adam, il a
„ sans cesse été chargé du soin de re-
„ concilier le genre humain à son Pere,
„ & d'établir la Religion que professe
„ la sainte Eglise, ensorte qu'il est
„ appellé *Ange* avec raison, même
„ avant qu'il se fût fait homme, parce
„ que le Pere s'est toujours servi de
„ lui pour s'entretenir avec les hom-
„ mes sur tout ce qui les regardoit.
„ Ajoutez à cela que les anciens Peres,
„ hommes d'une sainteté éminente, em-
„ brassoient déja par les yeux de la
„ foi, comme présente & comme s'ac-
„ complissant réellement, cette mis-
„ sion par laquelle le Verbe est venu
„ à nous revêtu de notre nature. De-
„ là vient qu'il est dit: Abraham a vû
„ mon jour, & il en a été comblé de
„ joye

„ joie. Il n'est donc pas étonnant que
„ l'on apppelle dès lors, le Fils de
„ Dieu du nom d'*Ange*. Ce que je dis
„ ici, semble avoir été dit par les an-
„ ciens Hébreux eux-mêmes, quoique
„ d'une maniere un peu cachée : car
„ voici ce que nous lisons dans un
„ vieux Commentaire nommé *Tan-*
„ *huma*, qui traite de cet endroit de
„ l'Exode, dans lequel il est parlé
„ de l'*Ange* qui devoit précéder les Is-
„ raëlites. Dieu disoit à Moyse : voici
„ que j'enverrai devant vous un *An-*
„ *ge*; mais Moyse répondit, je ne
„ veux pas d'un *Ange*, je veux que ce
„ soit vous-même. Or Josué fils de
„ Nun, voyant pour la premiere fois
„ ce même *Ange*, il lui dit : êtes-
„ vous des nôtres, ou de nos enne-
„ mis ? Alors l'*Ange* lui répondit :
„ je suis le Prince de l'armée du Sei-
„ gneur : je suis déja venu. C'est com-
„ me s'il disoit : voilà déja la seconde
„ fois que je viens pour mettre les
„ Israëlites en possession de leur hé-
„ ritage. J'étois déja venu, lorsque
„ Moyse votre maître étoit à la tête de
„ ce Peuple. Mais lorsqu'il me vît,
„ il ne voulut pas que j'allasse avec

„ lui, mais il me rejetta. Josué n'eut
„ pas plûtôt entendu ce discours,
„ qu'il se prosterna la face contre
„ terre, & qu'il adora en disant,
„ quel est ce discours que mon Sei-
„ gneur tient à son serviteur? „

Ce que Masius dit avoir trouvé dans les écrits du Rabbin Moyse, fils de Nehmannus, au sujet de l'*Ange* qui s'est fait voir à Moyse dans le buisson ardent, est encore plus expressif & plus relatif à notre but. Voici donc selon lui ce qu'il a recueilli de ce Rabbin. „ Cet
„ *Ange*, pour dire la chose telle qu'elle
„ est, est l'*Ange* Redempteur dont
„ il est écrit: mon nom réside en
„ lui. Cet *Ange* qui disoit à Jacob;
„ je suis le Dieu de Béthel; cet *Ange*
„ dont il est dit: Dieu appelloit Moy-
„ se du buisson, & qui est appellé
„ *Ange*, parce qu'il gouverne le mon-
„ de. Car il est écrit, JEHOVAH, c'est-
„ à-dire, le Seigneur Dieu nous a
„ retiré de l'Egypte. De plus il est
„ écrit, l'*Ange* de sa face nous a dé-
„ livré; c'est-à-dire, cet *Ange* qui
„ est la face de Dieu, dont il est dit:
„ ma face vous précédera, & vous
„ serez en repos. Enfin c'est cet *Ange*

„ dont il est dit dans un Prophéte :
„ aussitôt le Seigneur que vous cher-
„ chez, l'*Ange* de l'alliance que vous
„ desirez, viendra à son saint Tem-
„ ple.
„ Et dans un autre endroit, où il
„ expose ce verset, *ma face vous pré-
„ cédera.* Voilà en peu de mots ce
„ que ce Rabbin nous a laissé par
„ écrit. Remarquez attentivement ce
„ que tout cela veut dire. Car Moy-
„ se & les Israëlites avoient toujours
„ souhaité le premier *Ange*; au reste
„ ils ne pouvoient pas savoir qui il
„ étoit. Ils ne pouvoient l'apprendre
„ par d'autres, & les Prophétes ne
„ leur en donnoient pas de notion
„ assez claire : or *la face de Dieu*,
„ signifie, *Dieu même*, de l'aveu de
„ tous les Interprétes. Mais c'étoit une
„ chose que personne ne pouvoit com-
„ prendre sans être instruit des mys-
„ teres de la Loi. Peu après il est
„ dit : *ma face vous précédera*, c'est-
„ à-dire, l'*Ange* de l'alliance que
„ vous desirez, en qui on verra *ma
„ face* (autrement, *ma Majesté*) :
„ c'est de lui dont il est dit : je vous
„ exaucerai au tems convenable ; car

„ mon nom réside en lui, & je vous
„ procurerai le repos. Voilà, dit Ma-
„ sius, ce qu'enseigne le Rabbin Moy-
„ se; or je pense, ajoute cet Inter-
„ préte, que tout le monde voit com-
„ bien ce qu'il dit est conforme à nos
„ mysteres. Le nom de Dieu, c'est
„ l'essence même de Dieu; car c'est
„ ce que veut dire le nom JEHO-
„ VAH, que Dieu a dit à Moyse lui ap-
„ partenir en propre. Or que l'essen-
„ ce divine réside dans Jesus-Christ,
„ c'est parmi nos mystéres celui qui
„ tient le premier rang.
„ Quant à ce que croit le fils de
„ Nehmannus, que le nom d'*Ange* est
„ relatif au Gouvernement du mon-
„ de, ce n'est pas sans raison; car c'est
„ le Fils éternel de Dieu qui nous
„ conduit, qui nous gouverne, & c'est
„ pour cela même qu'il est le Créa-
„ teur du monde, selon le témoignage
„ de l'Apôtre & de Salomon. Cepen-
„ dant il me paroît encore plus ma-
„ gnifique de dire, comme nous fai-
„ sions tout-à-l'heure, qu'il est appellé
„ *Ange* parce qu'il est envoyé vers
„ nous de la part de son Pere depuis
„ la création du monde, & c'est pour

„ cela qu'on peut dire qu'il eſt appellé
„ *la face de Dieu*, parce qu'en qua-
„ lité d'envoyé de ſon Pere, il nous
„ repréſente dans ſa perſonne cette
„ face qui étoit inconnue au genre
„ humain depuis le péché d'Adam.
„ En effet il dit lui-même,en parlant à
„ Philippe un de ſes Apôtres, celui
„ qui me voit, voit auſſi mon Pere.

„ Mais quittons les Juifs, & rai-
„ ſonnons. Il eſt certain que la *face*
„ de Dieu a précédé les Iſraëlites, lorſ-
„ que Moyſe étoit le Conducteur de
„ ce Peuple, & que cette *face* étoit
„ Dieu même ; car c'étoit-là ce que
„ Moyſe demandoit, & ce que Dieu
„ lui promit de lui accorder. Ajoutez
„ que Saint Paul dans la premiere Epî-
„ tre aux Corinthiens, *chapitre* 10.
„ *verſet* 4. dit bien clairement que
„ Jeſus-Chriſt les accompagnoit ; or
„ comme il eſt la plus vive image de
„ la ſubſtance du Pere, il eſt appellé
„ *ſa face* dans un ſens propre. De plus,
„ Moyſe atteſte auſſi que c'eſt Dieu
„ lui-même & non quelqu'*Ange* Mi-
„ niſtre qui s'eſt fait voir dans le buiſ-
„ ſon ardent, lorſqu'il ſouhaite à Jo-
„ ſeph *Deut.* 33 : 16. les faveurs

„ *de celui qui est apparu* dans cet en-
„ droit. Car pourroit-on penser que
„ ce ne sont pas les bonnes graces de
„ Dieu, mais celles de quelqu'*Ange*
„ que Moyse souhaitoit alors à Joseph,
„ surtout quand on fait attention que
„ tout don parfait descend du Pere des
„ lumieres? Pourquoi donc ne croi-
„ rions-nous pas que celui qui mar-
„ choit à la tête du Peuple d'Israël lors-
„ que Moyse le gouvernoit, est le
„ même qui se montre le Chef de ce
„ Peuple sous le gouvernement de Jo-
„ sué, sur-tout après que Moyse nous
„ a assûré que tous les efforts de son
„ Peuple seroient inutiles, & tous ses
„ progrès dans la Terre promise sans
„ aucun effet, si la *face* de Dieu ne les
„ précédoit? *Si votre face*, dit-il, *ne va*
„ *point avec nous, ne nous tirez pas d'i-*
„ *ci.* Et puisque c'est Dieu même, &
„ non pas un *Ange*, qui s'est fait voir
„ dans le buisson, pourquoi ne croi-
„ rions-nous pas qu'il en est de même
„ à l'égard de Josué? Nous avons cer-
„ tainement un exemple sensible dans
„ les voeux tout divins que Jacob
„ forme pour ses petits-fils, enfans de
„ Joseph, qui nous fait voir que ces

„ anciens Peres se servoient également
„ du terme de *Dieu* & de celui d'*An-*
„ *ge* pour désigner une même person-
„ ne. C'est lorsqu'il dit : *Que le Dieu*
„ *qui m'a nourri jusqu'à ce jour depuis*
„ *que je suis né : que l'Ange qui m'a*
„ *délivré de toutes sortes de maux, bé-*
„ *nisse ces enfans.* On ne peut rien de
„ plus positif : il donne une puissance
„ égale de bénir à celui qu'il appelle
„ *Ange*, & à celui qu'il appelle *Dieu.*;
„ or qui est-ce qui ignore que Dieu
„ seul est la source de toutes bénédic-
„ tions ? Celui que Jacob a appellé
„ *Ange*, est donc le *Fils* éternel de
„ Dieu, que ce saint Vieillard savoit
„ être toujours chargé de gouverner
„ les hommes. C'est donc le même
„ qui est ici appellé (*dans Josué, cha-*
„ *pitre 5.*) *le Prince de l'armée du Sei-*
„ *gneur*; c'est lui non-seulement qui
„ dirige & qui gouverne l'Eglise de
„ Dieu, mais encore qui est le Prince
„ & le Seigneur de toute l'armée cé-
„ leste, & *c'est pour cela qu'il est le Créa-*
„ *teur de toutes choses.* „

„ C'est lui qui, après s'être nommé
„ *le Prince de l'armée du Seigneur*, est
„ appellé ensuite du nom de Jehovah,

„ qui est celui de la divine essence :
„ car c'est un seul & même Dieu qui
„ est tout en toutes choses, & qui gou-
„ verne tout ; mais en tant qu'il tient
„ la personne de Médiateur, il a le
„ soin de nous reconcilier avec Dieu
„ son Pere. Il fait en quelque sorte
„ profession d'être le Ministre du Pere,
„ & il lui rapporte tout ce qu'il fait....
„ Enfin, dit un peu plus loin ce cé-
„ lebre Docteur de Louvain, il est ce
„ Verbe efficace dont parle Jérémie,
„ 23 : 29. qui est la propre vertu du
„ Christ Fils de Dieu, & qui, plus
„ pénétrant qu'une épée à deux tran-
„ chans, va jusqu'à la division de l'a-
„ me & de l'esprit, & à la puissance
„ duquel le Pere Céleste a remis tout
„ ce qui existe à jamais dans le Ciel
„ & sur la terre. „

Nous en appellons au jugement de toute personne intelligente & désintéressée : peut-on des réflexions plus judicieuses, des preuves plus satisfaisantes, des raisons plus lumineuses, & qui portent dans nos esprits une plus haute idée de la bonté Divine à notre égard ? En un mot tout ce que dit ici le savant Masius, n'est-il pas par-

faitement analogue aux vérités que la foi nous enseigne, & à l'œconomie du plan de la Religion? Un sentiment fondé sur des appuis aussi solides, devroit-il même être mis en paralléle avec celui qui lui est contraire? Nous disons donc avec Saint Justin dans un cas tout-à-fait semblable, qu'il est abondamment démontré que le Verbe, le Fils de Dieu, qui est Dieu lui-même, est apparu aux Patriarches en qualité d'*Ange*, tantôt sous la figure d'un homme, tantôt sous d'autres symboles, tels que celui du feu dans le buisson ardent, &c. *Ac Christum quidem Dominum & Deum Dei Filium esse & virtute priùs apparuisse ut virum & Angelum & in gloriâ ignis velut in rubo, & in judicio de Sodomis jam pluribus demonstratum est. Dialog. cum Thryph. pag. 122. n°. 128.* Nous disons que de quelque maniere que Dieu ait manifesté ses volontés aux conducteurs de son Peuple dans les différens tems, soit en songe, soit dans des visions, & en se montrant à eux sous quelque forme sensible, c'est toujours la personne du Verbe qu'il faut considérer dans ces opérations, puisqu'il est char-

gé dans tous les tems d'agir au nom de son Pere.

Ainsi, sans nous arrêter dans la suite à produire de nouvelles autorités des Peres & des Interprétes, qui deviennent inutiles, après avoir établi les principes aussi solidement qu'ils l'ont fait dans leurs écrits ; nous nous contenterons de rapporter les propres paroles de l'Ecriture, afin de nous livrer plus librement au plaisir de considérer la grandeur & la beauté des images que les Ecrivains sacrés nous fournissent, surtout celles qui sont répandues de tous côtés dans les Prophétes.

Nous supposons donc, & il est prouvé par ce qui précéde, que c'est toujours le Verbe qui sous les Juges, a dirigé le gouvernement du Peuple d'Israël qui étoit alors entierement Théocratique, c'est-à-dire, auquel Dieu présidoit. Il est donc cet *Ange* du Seigneur, qui vient de Galgala au lieu des pleurs, quelque tems après la mort de Josué, pour reprocher aux enfans d'Israël la faute qu'ils avoient commise en faisant alliance avec le Peuple de Canaan contre la défense expresse du Seigneur, & pour leur annoncer que ces mê-

mes Peuples seroient un jour leurs plus cruels ennemis. » L'*Ange* du Sei-
» gneur, est-il dit, *chap. 2. des Ju-*
» *ges*, vient de Galgala au lieu ap-
» pellé *le lieu des pleurans*, & il dit:
» je vous ai tiré de l'Egypte : je vous
» ait fait entrer dans la terre que j'a-
» vois juré de donner à vos Peres.
» Et je vous ai promis de garder à
» jamais l'alliance que j'avois faite
» avec vous ; mais à condition que
» vous n'en feriez point avec les habi-
» tans du Pays de Canaan, & que vous
» renverseriez leurs Autels; & cepen-
» dant vous n'avez point voulu écou-
» ter ma voix. Pourquoi avez-vous
» agi de la sorte ? C'est pour cette
» raison que je n'ai pas voulu exter-
» miner ces Peuples de devant vous,
» afin que vous les ayez pour enne-
» mis, & que leurs Dieux soient pour
» vous un sujet de ruine. Lorsque
» l'*Ange* du Seigneur disoit ces pa-
» roles à tous les enfans d'Israël, ils
» éleverent leurs voix & se mirent à
» pleurer. Ce lieu fut appellé le lieu
» des pleurans, ou le lieu des lar-
» mes, & ils y immolerent des hos-
» ties au Seigneur. »

Il est clair par cette narration, que celui qui parle & qui se plaint aux Israëlites de leur mauvais procédé, est le même qui les a introduits dans la terre d'Israël, selon la promesse qu'il en avoit faite lui-même à leurs Peres, c'est le même qui avoit fait alliance avec eux. Nous avons vû plus haut que c'est à la Personne même du Verbe que toutes ces apparitions appartiennent; c'est donc lui qui est ici l'*Ange* du Seigneur.

C'est encore lui qui se fait voir à Gédéon, *chap. 6. des Juges*, pour le charger de délivrer les Israëlites de la tyrannie des Madianites. Plusieurs choses sont remarquables dans ce chapitre, & ce qui précéde l'apparition de l'*Ange* & ce qui l'accompagne. » Les » enfans d'Israël, dit l'Ecriture, *verset* » 1., &c. ayant fait le mal devant » le Seigneur, il les livra pendant sept » ans entre le mains des Madianites. » Ces Peuples les tinrent dans une si » grande oppression, qu'ils furent obli- » gés de se retirer dans les antres & » dans les cavernes des montagnes, » & dans les lieux les plus propres » à pouvoir résister aux Madianites..

„ Les enfans d'Israël furent donc extrêmement humiliés sous Madian. Ils crierent vers le Seigneur, en lui demandant son secours contre les Madianites.. Alors le Seigneur lui envoya un Prophéte, *qui leur dit : voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël* : je vous ai fait sortir d'Egypte, & je vous ai tiré du séjour de servitude : je vous ai délivré de la puissance des Egyptiens & de tous les ennemi qui vous accabloient. J'ai chassé les Amorrhéens de cette terre à votre arrivée : je vous ai donné le Pays qui étoit à eux, & je vous ai dit ; je suis le Seigneur votre Dieu, ne craignez point les Dieux des Amorrhéens, dans le Pays desquels vous habitez. Cependant vous n'avez pas voulu écouter ma voix.

„ Or l'*Ange* du Seigneur vint s'asseoir sous un chêne, qui étoit à Ephra & qui appartenoit à Joas Pere de la famille d'Eri. Gédéon son fils étoit alors occupé à battre le bled dans le pressoir & à le vanner pour se sauver ensuite des incursions des Madianites. L'*Ange* du

„ Seigneur apparut donc à Gédéon, „ & lui dit : le Seigneur est avec „ vous, ô le plus fort d'entre les „ hommes. Gédéon lui répondit : „ Pourquoi donc, mon Seigneur, je „ vous prie, tous ces maux sont-ils „ tombés sur nous, si le Seigneur est „ avec nous ? Où sont ces merveil- „ les qu'il a faites, que nos Peres „ nous ont rapportées en nous disant: „ le Seigneur nous a tirés de l'Egyp- „ te? Et maintenant le Seigneur nous „ abandonne ; il nous a livrés entre „ les mains des Madianites. Alors *le* „ *Seigneur le regardant*, *lui dit* : Allez „ avec cette force dont vous êtes „ rempli, & vous délivrerez Israël „ de la puissance des Madianites. *Sa-* „ *chez que c'est moi qui vous ai envoyé.* „ Gédéon lui répondit : hélas ! mon „ Seigneur, comment, je vous prie, „ délivrerai-je Israël ? Vous savez „ que ma famille est la derniere de „ Manassé, & que je suis le dernier „ de la maison de mon Pere. *Le Sei-* „ *gneur lui dit : je serai avec vous*, & „ vous battrez les Madianites, com- „ me s'ils n'étoient qu'un seul hom- „ me. Sur cela Gédéon repartit : si

„ j'ai trouvé grace devant vous, fai-
„ tes-moi connoître par un signe que
„ c'est vous qui me parlez; & ne vous
„ retirez point d'ici jusqu'à ce que je
„ revienne à vous, *que j'apporte un*
„ *Sacrifice pour vous l'offrir.* L'*Ange*
„ lui répondit: j'attendrai votre re-
„ tour. Gédéon étant donc entré chez
„ lui, fit cuire un chevreau, & fit
„ d'une mesure de farine des pains
„ sans levain; & ayant mis la chair
„ dans une corbeille, & le jus de la
„ chair dans un pot, il apporta tout
„ sous le chêne, il l'*offrit à l'Ange du*
„ *Seigneur*, qui lui dit: prenez la chair
„ & les pains sans levain: mettez-
„ les sur cette pierre, versez dessus
„ le jus de la chair. Ce que Gédéon
„ ayant fait, l'*Ange* du Seigneur
„ étendit le bout du bâton qu'il te-
„ noit à la main, & en toucha la
„ chair & le pain sans levain. Aussi-
„ tôt il sortit de la pierre un feu qui
„ consuma la chair & les pains, &
„ en même tems l'*Ange* du Seigneur
„ disparut de devant ses yeux. „

D'abord, avant que l'*Ange* du Seigneur apparoisse à Gédéon, un Prophéte est envoyé au Peuple d'Israël,

pour lui reprocher ses prévarications réïterées. Comme il n'est que l'envoyé du Seigneur, il a soin d'en avertir le Peuple, en faisant précéder ce qu'il doit lui dire de ces mots : *voici ce que dit le Seigneur, le Dieu, d'Israël.* Mais lorsque l'*Ange* parle à Gédéon, il n'en est pas ainsi. Rien n'avertit qu'il ne soit qu'un Ministre du Très-Haut. Au contraire la maniere absolue dont il s'énonce, indique assez que c'est le Très-Haut lui-même. *Sachez que c'est moi qui vous ai envoyé : je serai avec vous.* Celui-là même est appellé plusieurs fois le Seigneur, JEHOVAH, *vers.* 14 & 16. Gédéon lui offre un sacrifice, & il l'accepte. Ne sont-ce pas là des caractéres qui distinguent évidemment le Maître du serviteur ? Est-ce à une créature que l'on offre des sacrifices ? Et un *Ange* qui ne seroit rien autre chose, en accepteroit-il ? C'est donc encore la Personne du Verbe, qui n'abandonnoit jamais son Peuple dans ses besoins, malgré ses infidélités multipliées, & qui étoit toujours prêt à leur faire sentir les effets de sa bienveillance, toutes les fois qu'il recourroit à lui par la pénitence. Ce fut donc lui qui leur

donna tous les Juges qui les délivrerent des autres servitudes que les Peuples voisins leur faisoient éprouver. Il leur donna Othoniel pour les délivrer des mains de Chusan Rasathaïn, Roi de Mésopotamie, *chapitre 3*. Il leur donna Aod pour les tirer de la puissance d'Eglon Roi des Moabites, dans le même chapitre. Après Aod, Samgar fils d'Anath fut en sa place, le défenseur & le libérateur des Israëlites, *ibid.* La Prophétesse Débora les affranchit ensuite de la servitude de Jabin Roi des Cananéens, *chap. 4.* Jephté les enleva à la tyrannie des Ammonites, *ch. 11.* Samson les vengea des Philistins, *chap. 14, 15 & 16.* Et ce fut l'*Ange Protecteur*, le Verbe divin qui leur procura tous ces Libérateurs. Quoique l'Ecriture ne nous dise pas s'ils étoient choisis comme Gédéon, ou d'une autre maniere; cependant elle nous avertit de tems en tems, ou que le Seigneur les envoyoit, ou qu'ils étoient animés de l'esprit du Seigneur dans tout ce qu'ils faisoient pour le salut d'Israël.

Si de ces Juges, nous passons à Samuël, qui pourroit douter que ce

fût le Seigneur lui-même qui l'eût dirigé dans toutes ces opérations pour le bien de son Peuple ? Il étoit encore dans la plus tendre jeunesse, lorsque le Seigneur lui parla, & lui révéla les destinées du Grand Prêtre Héli, & celle de sa famille, *premier Liv. des Rois, chap. 3.* Quand un Prophéte étoit venu reprocher à ce souverain Pontife, *chap. 2. du même Livre.* les crimes de ses enfans, dont ce Pere trop foible s'étoit rendu coupable, en négligeant de les punir, il a soin de lui répéter deux fois : *voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël.* Ensuite il rapporte les paroles dont il étoit chargé. Mais celui qui parle à Samuël est appellé le Seigneur, JEHOVAH : il parle d'une maniere absolue qui indique la presence personnelle de la Majesté divine. „Le Seigneur dit à Samuël : „ je vais faire une chose dans Israël „ dont personne ne pourra entendre „ le récit, sans être frappé d'un pro„ fond étonnement. En ce jour-là, „ je verifierai tout ce que j'ai dit con„ tre Héli & contre sa maison. Je „ commencerai & j'acheverai ; car „ je lui ai prédit que j'exercerois pour

„ jamais mon Jugement contre sa mai-
„ son, à cause de son iniquité ; par-
„ ce que sachant que ses fils se con-
„ duisoient d'une maniere indigne,
„ il ne les a point punis. C'est pour-
„ quoi j'ai juré à la maison d'Héli,
„ que l'iniquité de cette maison ne
„ sera jamais expiée, ni par les vic-
„ times, ni par les offrandes. „

C'est lui, le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui charge Samuël de donner un Roi à son Peuple selon sa demande, & qui lui révele de sacrer Saül à cette effet, *Livre 1. chap. 8.* C'est lui qui dans la suite, ayant rejetté Saül à cause de sa désobéissance, dit encore à Samuël de sacrer Roi David à sa place, *chapitre 16.* Lui qui étant consulté par David sur les moyens d'éviter de tomber entre les mains de Saül, lui répond, qu'il sera pris s'il demeure à Céïla, *chap.* 23. C'est lui qui envoye le Prophéte Nathan à David pour lui promettre que sa maison sera stable, que son Royaume subsistera éternellement, & que son Trône s'affermira pour jamais, *Liv. 2. chap. 7.* C'est encore lui qui envoye le même Nathan à David après

son adultére & son homicide, pour lui faire reprocher ce double crime, & lui en prédire la punition, 2. *des Rois, chap.* 12. Le Prophéte Gad vient aussi de sa part, dans une autre circonstance, donner à choisir à ce Prince un des trois fléaux qu'il lui annonce, à cause du dénombrement qu'il avoit fait faire de son Peuple, 2. *des Rois, chap* 24.

C'est le Seigneur qui apparoit en songe à Salomon pendant la nuit, & qui lui dit: *demandez - moi ce que vous voudrez*; c'est le même qui accorde, à l'instante priere de ce Prince, la sagesse qu'il lui demande pour gouverner son Peuple, & qui le rend l'homme le plus sage qui eût jamais existé, 3. *des Rois, chap.* 3.

C'est lui (le Seigneur) qui parle de nouveau à Salomon, dans le tems qu'il bâtissoit un Temple à son honneur, qui lui promet d'habiter au milieu des enfans d'Israël, & de ne point abandonner son Peuple, s'il est fidéle à garder ses préceptes, 3. *des Rois, chap.* 6.

A peine le Temple du Seigneur & le Palais du Roi sont-ils achevés, que

» Dieu lui apparoit une seconde fois, » dit l'Ecriture, *3. Reg. ch. 9.* comme » il lui avoit apparu à Gabaon & qu'il » lui dit : j'ai exaucé votre priere ; & » je vous ai accordé la demande que » vous m'avez faite. *J'ai santifié* cette » maison que vous avez bâtie, *pour y* » *établir mon nom à jamais.* Mes yeux » & mon cœur y seront toujours at» tentifs, &c. »

Enfin, pour abréger, c'est ce même Seigneur qui met ces paroles à la bouche de tous les Prophétes qu'il envoye dans tous les tems, soit pour reprocher aux Israëlites leurs crimes, soit pour leur faire annoncer les malheurs qui en seront la punition, ou pour les consoler dans leurs afflic●ons. En un mot, c'est le Verbe divin qui pénétre tout, qui fait tout dans le monde ; celui-là même qui s'est revêtu de notre nature pour nous enseigner par lui-même. C'est le langage de S. Justin, *Apolog. 1. p. 65. & Apolog. 2. p. 95.*

Veut-on un exemple bien sensible qui nous fasse voir clairement, que ce n'est pas simplement un *Ange*, mais Dieu lui-même, qui parle, qui se communique à ses Prophétes, & qui

leur dicte immédiatement ses volontés? Isaïe nous le fournira, *chap. 6.* Ce Prophéte en nous racontant sa mission, nous dit & nous répéte, non-seulement qu'il a vû le Seigneur, le Dieu des armées assis sur son Trône, accompagné de ses Anges; mais qu'il a entendu sa voix, & que c'est lui qui l'a envoyé annoncer aux Israëlites les vérités les plus dures. C'est ainsi qu'il s'exprime.

I. L'année de la mort du Roi Ozias,
Je vis le Souverain Maître assis sur un trône élevé & éclatant,
Et les Intelligences qui étoient au-dessous de lui,
Remplissoient le Temple.
II. Il étoit environné de Séraphins,
Qui avoient chacun six aîles....
III. Ils crioient l'un à l'autre, & ils disoient:
Saint, Saint, Saint est le Seigneur des Armées,
Toute la terre est remplie de sa gloire.
V. Mes yeux ont vû le Roi, le Seigneur des Armées......
VIII. Ensuite j'entendis la voix du Souverain Maître, qui disoit:
Qui envrerai-je? &c.

On aura beau tergiverser, il faut convenir ici que voilà une apparition

trop bien marquée au coin de la Divinité, pour refuser de la reconnoître en cette qualité. Osera-t-on dire que c'est un Esprit céleste qui est ici le Seigneur des armées, & celui à qui les autres Esprits rendent hommage par des acclamations réitérées qui ne peuvent s'adresser qu'au souverain Maître? Ne seroit-ce pas s'obstiner à soutenir une absurdité visible? Il en est de même des autres Prophétes, à qui le Seigneur se communique d'une maniere plus ou moins éclatante, & qu'il charge par lui-même de ses ordres?

En effet peut-on douter de cette vérité, quand on fait attention qu'il n'est rien de si fréquent dans les Ecrivains sacrés que cette formule: *Voici ce que dit le Seigneur: c'est moi qui suis le Seigneur.* A chaque instant les Prophétes s'en servent, & par là nous font sentir combien étoit intime & immédiate la communication qu'ils avoient avec le Dieu d'Israël. Car dans toutes ces apparitions, il n'est pas question que ce soit des *Anges* qui leur parlent, ce qui ne prouveroit encore rien, quand ce nom se rencontreroit de tems en tems, pour les raisons plusieurs fois énon-

cées : C'est toujours Dieu lui-même, qui sans cesse nous répete que c'est lui qui leur parle, lui qui est le Dieu d'Israël, le Seigneur, l'Eternel, le Créateur du Ciel & de la Terre, &c. Voyez entr'autres les *chapitres* 40, 41, 42, 43, 44, 45 d'Isaïe &c. car il faudroit citer tous les Prophétes.

Sur ces principes, sans nous arrêter à parcourir l'espace de tems qui s'est écoulé depuis le regne de Salomon jusqu'à la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, nous passons au transport des Israëlites en captivité, en supposant toujours l'assistance & la direction spéciale du Verbe sur son Peuple, qu'il reprend par ses Prophétes, qu'il corrige en lui envoyant des ennemis, lorsqu'il s'écarte de son devoir, & qu'il remet en gloire, dès que ce Peuple revient sincerement à lui. Si nous parcourions en détail tout ce qui s'est passé dans ces différens tems, cette énumération nous meneroit trop loin : il est libre à chacun de la faire dans l'Ecriture même. Et d'ailleurs, puisque le Seigneur a promis de ne jamais abandonner son Eglise, & qu'il l'a conduit par lui-même jusqu'à pré-

sent

sent, nous pouvons nous reposer sur cette promesse autentique pour croire qu'elle a eu son effet. Nous allons donc fixer nos regards sur les tems qui précédent immédiatement la captivité de la Tribu de Juda, sur celui qui s'écoule pendant cette captivité, enfin sur le retour d'Israël en sa Patrie. C'est à ces trois époques que la présence & la direction personnelle du Dieu d'Israël, nous paroissent plus marquées dans les Prophétes. Nous puiserons uniquement dans leurs écrits ce que nous avons à dire sur cet article.

Les tems étoient venus, où les menaces du Seigneur, si souvent réitérées par les Prophétes, & promulguées par le Législateur lui-même, devoient enfin s'accomplir. Israël épuisoit de jour en jour par ses révoltes la mesure des miséricordes de son Dieu. Toujours obstiné dans son idolâtrie, il ne paroissoit que foiblement touché des maux que son endurcissement lui avoit déja attiré dans sa Patrie : & plus le Seigneur tardoit à lui faire éprouver le dernier de ses châtimens, plus il se hâtoit d'entasser crimes sur crimes, & sembloit défier en quelque façon sa

Toute-puissance d'en venir à l'exécution. Le Seigneur prend enfin la résolution de punir en Dieu courroucé. Il va réprouver jusqu'à son Sanctuaire, où sa divine présence se faisoit sentir d'une maniere spéciale. Il abandonne à un ennemi cruel & puissant les saints lieux consacrés à son culte ; il l'appelle lui-même, il le fait venir, & il le dirige dans ses opérations pour servir d'instrument à sa justice. Tel est en raccourci le tableau que les Prophétes nous tracent de tous les maux que les Israëlites indociles & rebelles éprouvent, non seulement par la permission, mais par l'action même du Tout-puissant irrité contr'eux.

Ezéchiel nous représente d'abord la gloire du Seigneur en courroux, qui se montre à lui accompagnée de plusieurs symboles qui sont autant de marques de sa colere. On peut voir la belle description qu'il en fait dans le premier chapitre qu'il faudroit transcrire ici tout entier ; de même que plusieurs autres, si l'on vouloit s'arrêter à tout ce qui intéresse. Le Très-Haut fait ensuite entendre sa voix à son Prophéte du milieu de cette gloire ; il l'envoye en-

core vers ſon Peuple pour tâcher de fléchir ſon indocilité, & de lui épargner les châtimens qui le menacent, *chap*. 2.

I. Telle fut (dit le Prophéte) l'image de la gloire du Seigneur
Qui me fut repréſentée.
A cet aſpect, je tombai le viſage contre terre.
Auſſitôt j'entendis une voix qui me parla en ces termes :
Fils de l'homme, levez-vous ſur vos pieds,
Je vais vous parler.
II. Dès qu'il m'eut parlé, le courage me revint,
Qui m'affermit ſur mes pieds.
Je l'entendis enſuite qui m'adreſſa ces paroles :
III. Fils de l'homme, *je vous envoye aux enfans d'Iſraël*,
Vers une Nation rebelle & révoltée *contre moi*.
Eux & leurs Peres m'ont manqué de fidélité juſqu'à ce jour :
Je vous envoye vers des enfans qui ont un front d'airain,
Et dont le cœur eſt endurci.
IV. Enſuite le Seigneur me dit :
Fils de l'homme, allez promptement trouver la maiſon d'Iſraël,
Et rapportez-leur fidélement mes propres paroles ;

V. Car ce n'est pas vers un Peuple
Dont vous ne puissiez ni entendre, ni parler le langage,
Que je vous envoye,
C'est vers la Maison d'Israël.

Voilà assûrément marquer d'une maniere bien positive la présence immédiate & l'action de Dieu même. Mais suivons le Prophéte, il va nous en donner de nouvelles preuves, *chap.* 5.

V. Voici ce que dit le Souverain Maître, le Seigneur:
C'est-là cette Jérusalem,
Que j'ai établie au milieu des Nations,
Et qui est environnée de leurs terres.
VI. Elle a méprisé *mes Ordonnances*
Jusqu'à se rendre plus impie que les Nations;
Elle a violé *mes Préceptes*
Plus que tous les Peuples qui sont autour d'elle ....
VII. C'est pourquoi voici ce que déclare le Souverain Maître, le Seigneur:
Parce que vous avez surpassé en iniquité
Les Nations qui vous environnent .....
VIII. Je marche contre vous:
Oui, je marche en personne,
Et j'exécuterai mes décrets contre vous
En présence des Nations.
IX. Et je ferai, pour punir toutes vos abominations,

Des choses que je n'ai jamais faites,
Et que je ne ferai point dans la suite.
X. Les choses iront à un point,
Que les Peres mangeront leurs enfans au milieu de vous,
Et que les enfans mangeront leurs Peres.
Lorsque j'exercerai mes jugemens contre vous;
Alors je disperserai de tous côtés ceux qui seront restés d'entre vous.
XI. C'est pourquoi *j'en jure par moi-même*,
Dit le Souverain Maître, le Seigneur:
Parce que vous avez souillé mon Sanctuaire
Par tous vos crimes & par vos abominations,
J'irai jusqu'à vous détruire *moi-même*,
Je porterai ma colere jusqu'à n'avoir aucune pitié de vous.

Il faudroit transcrire tout ce Prophéte, si l'on vouloit rapporter tous les endroits, où il est dit que c'est Dieu lui-même qui va conduire & diriger tous les malheurs qui sont prêts à fondre sur Jérusalem. Dans tout le chapitre dont on vient de voir un extrait & dans le 7e. c'est le même langage.

Dans ce dernier chapitre le Prophéte annonce que le Seigneur va rejetter jusqu'à son Sanctuaire & l'abandonner

à la fureur & à la profanation des Chaldéens. C'étoit la marque la plus terrible de la colere du Tout-Puissant contre son Peuple. Tant qu'il se voyoit protégé de la présence de son Dieu, il avoit tout à espérer de sa bonté. Mais si l'Eternel venoit une fois à rejetter jusqu'à son culte, Israël n'avoit plus à attendre que le comble de la misere. C'est ce que nous marquent les *versets 24. & 27.* en ces termes :

Je ferai venir les plus méchans d'entre les Peuples,
Ils s'empareront de leurs maisons.
J'abaisserai l'orgueil des Puissans,
Et ils se rendront maîtres de leurs sanctuaires.
Je punirai leur conduite comme elle le mérite;
Et ils apprendront alors que c'est moi qui suis le Seigneur.

Dans le chapitre suivant, le Seigneur fait voir en esprit à son Prophéte, toutes les abominations qui se commettent dans son Temple, & qui sont la cause pour laquelle il abandonne son Sanctuaire, *chap. 8. verset 6. chap. 9. versets* 10 & *11.* Il voit la gloire du Seigneur qui se retire peu-

à-peu comme malgré elle, & qui enfin quitte le Temple & la Ville pour aller se placer sur la montagne qui est à l'Orient, afin de considérer de-là tous les fléaux qu'il va faire tomber sur cette Ville coupable. Mais il faut entendre parler le Prophéte lui-même, *chap. 8.*

IV. Je vis paroître en cet endroit la gloire
du Dieu d'Israël,
Semblable à celle que j'avois vûe dans le
champ.
V. Alors le Seigneur me dit :
Fils de l'homme, portez vos regards vers
l'Aquilon.
Je les fixai donc vers cet endroit,
Et je remarquai de ce côté-là,
Vers la porte qui regarde l'Autel,
Une idole placée à l'entrée, qui excitoit
l'indignation.
VI. Ensuite il me dit :
Fils de l'homme, ne voyez-vous point ce
que font ceux-ci ?
Et les grandes abominations
Que la maison d'Israël commet dans ce lieu?
*Au point de m'obliger à me retirer de mon
Sanctuaire...*
C'est pour cela, dit le Seigneur, que je
les traiterai dans ma fureur........

CHAP. IX.

I. J'entendis aussi une voix forte qui s'écria:
Ceux qui doivent punir la ville sont proches,

Chacun d'eux tient dans sa main un instrument de mort.

II. En même tems je vis venir six hommes
Du côté de la porte supérieure, qui regarde vers l'Aquilon.
Chacun d'eux avoit en main un instrument de dispersion.....

III. *Alors la gloire du Dieu d'Israël quitta les Chérubins sur lesquels elle étoit.*
Elle se transporta jusqu'à l'entrée de la maison :
Le Seigneur appella de-là celui qui étoit vêtu d'une robe de lin,
Et qui avoit des tablettes suspendues à ses reins.

IV. Et le Seigneur lui dit :
Passez au travers de la Ville, au milieu de Jérusalem,
Et marquez d'un signe sur le front,
Les hommes qui gémissent & qui sont dans la douleur,
A cause de toutes les abominations
Qui se commettent au milieu d'elle.......

CHAP. X.

I. Ensuite je considérai,
Et je remarquai au-dessus de l'espace d'air,
Qui étoit sur la tête du Chérubin,
Quelque chose de semblable à une pierre de saphire,
Qui formoit au-dessus d'eux,
Comme une espéce de trône.

II. Le Seigneur adressa donc la parole
A l'homme qui étoit revêtu de lin,
Et il lui dit :

Allez au milieu des roues qui sont sous les Chérubins,
Remplissez vos deux mains
Des charbons de feu qui sont au milieu d'eux,
Et répandez-les sur la Ville.

III. Il y alla donc en ma présence.
Les Chérubins étoient à la droite de la Maison du Seigneur,
Lorsque cet homme y entra,
Et une nuée remplit le Parvis intérieur.

IV. *Alors la gloire du Seigneur s'éleva du lieu où elle étoit;*
Portée sur les Chérubins,
Elle vint à l'entrée du Temple.
Alors le Temple fut rempli d'une nuée,
Et le Parvis le fut de l'éclat de la gloire brillante du Seigneur.

V. Le bruit des aîles des Chérubins
Retentissoit jusqu'au Parvis extérieur.
Il sembloit que ce fût la voix & l'expression
Du Tout-Puissant, de l'Etre qui se suffit à lui-même....

XVIII. *Alors la gloire du Seigneur s'éleva au-dessus de l'entrée du Temple,*
Et se plaça sur les Chérubins.

XIX. Les Chérubins étendant leurs aîles,
S'éleverent de terre en ma présence.
Lorsqu'ils partirent, les roues s'éleverent aussi,
Ils s'arrêterent à la porte orientale de la Maison du Seigneur.
La gloire du Dieu d'Israël étoit donc posée sur les animaux.

Ensuite le Prophéte, après avoir reçu

du Très-Haut dans le *chapitre 11.* différens ordres qu'il a été chargé d'annoncer aux enfans d'Israël, ajoute :

XXII. Enfin les Chérubins ayant élevé leurs aîles,
Les roues s'éleverent avec eux.
XXIII. *La gloire du Dieu d'Israël étoit portée sur les Chérubins.*
Elle s'éleva du milieu de la Ville,
Et elle s'arrêta sur la montagne,
Qui est au côté oriental de la Ville :
XXIV. Alors l'esprit m'enleva,
Et me ramena dans la Chaldée ...
XXV. Où je rapportai fidélement aux Captifs
Toutes les choses que Dieu m'avoit fait voir.

Voilà donc Jérusalem abandonnée de son Dieu, à la merci de ses ennemis ; sa protection ne se fait plus sentir sur cette Ville. Que dis-je ? Le Seigneur nous est représenté par le même Ezéchiel, par Jérémie & par Isaïe, comme celui qui appelle, qui va chercher lui-même les Nations ennemies, qui les amene à Jérusalem, qui leur commande d'attaquer cette Ville, & qui la livre & tous ses habitans entre leurs mains. Tristes effets de la colere du Tout-Puissant, Isaïe, *chap. 5.*

XXIV. Parce qu'ils ont rejetté la Loi du
Seigneur des armées,
Et qu'ils ont méprisé les avertissemens
De celui qui a choisi Israël.
XXV. La colere du Seigneur s'enflammera
contre son Peuple,
Il étendra sa main sur lui,
Et les coups qu'il lui portera
Ebranleront les montagnes.
Alors leurs cadavres
Seront jettés comme des ordures au milieu
des rues;
Cependant après tous ces châtimens
Sa colere ne sera pas appaisée,
Son bras sera encore étendu.
XXVI. Il élevera son étendard,
Pour servir de signe aux Nations éloignées.
Il les appellera, par un coup de sifflet, des
extrémités de la terre,
Aussi-tôt elles accoureront avec une vi-
tesse incroyable.
XXIX. Il [Nabuchodonosor] rugira comme
un lion,
Elles [ces Nations] pousseront des rugisse-
mens
Semblables à celui d'un lion plein de vi-
gueur;
Elles frémiront,
Elles se jetteront sur leur proye,
Et elles l'emporteront,
Sans que personne la leur puisse ravir.

On sait que ce Lion rugissant, c'est Nabuchodonosor; & que les Lionceaux sont ses troupes qui viennent fondre

sur Jérusalem par l'ordre du Très-Haut. C'est ce Prince qui est l'épée que le Seigneur tire de son fourreau, selon l'expression d'Ezéchiel, pour l'employer contre la terre d'Israël. Voici de quelle maniere ce Prophéte s'en explique au *chap.* 22.

I. Le Seigneur me parla encore en ces termes:
II. Fils de l'homme, tournez le visage du côté de Jérusalem;
Jettez les yeux sur le Sanctuaire,
Prophétisez contre la terre d'Israël.
III. Vous direz donc à la terre d'Israël:
Voici ce que dit le Seigneur:
Je viens moi-même vers vous;
Je vais tirer mon épée hors du fourreau,
Je retrancherai du milieu de vous le juste & l'impie...
IV. Mon épée sera tirée du fourreau contre toute chair,
Depuis le Midi jusqu'au Septentrion.
Alors toute chair comprendra
Que moi, qui suis le Seigneur,
J'aurai tiré mon épée hors du fourreau,
Pour ne plus l'y remettre.....
XVI. [O épée] réunis toutes tes forces,
Marche à droite & à gauche,
Va partout où ton indignation te portera;
Ensuite je t'applaudirai moi-même
En frappant des mains:
Alors ma colere sera satisfaite:
Moi, qui suis le Seigneur, je le déclare.

Le Roi de Babylone, qui est cette épée, comme on le voit au *verset 18*, se met en chemin. Mais ce Prince ignorant sans doute que c'est le souverian Maître qui l'appelle pour être le Ministre de ses vengeances, jette le sort pour savoir de quel côté il tournera ses armes, ou contre Rabba Capitale des Ammonites, ou contre Jérusalem. Alors le Seigneur, qui le dirige dans toutes ses entreprises, fait tomber le sort sur cette derniere Ville; c'est ce que nous déclare la fin du même *chap.* Nabuchodonosor arrive donc à Jérusalem, & il l'attaque. A entendre parler Jérémie, *chapitre 5.* il semble que l'on voit le Chaldéen qui donne l'assaut, qui s'empare de cette Ville criminelle, & Dieu lui-même qui anime ces troupes, & qui seconde tous leurs efforts. C'est ainsi que le Tout-Puissant s'exprime par la bouche de son Prophéte, en adressant la parole à son Peuple rebelle.

VII. **Comment, après cela, vous pardonnerai-je?**
Vos enfans m'abandonnent
Pour jurer par ceux qui ne sont point le vrai Dieu....

IX. Ne tirerai-je pas vengeance de ces
excès, dit le Seigneur ?
Ne me vengerai-je point pleinement d'une
Nation aussi impie ?
X. Montez sur ses murs,
Et abattez-les :
Mais ne les ruinez pas entiérement ;
Détruisez ses forteresses,
Parce que le Seigneur les abandonne ;
Car les maisons d'Israël & de Juda
Se sont insolemment revoltées contre moi,
C'est l'Eternel qui l'assure.

Et le reste du chapitre qui est toujours aussi fort, surtout le *verset 8*.

Jérusalem fut donc prise conformément aux Oracles des Prophétes, ainsi qu'il est marqué dans le *quatriéme Liv.* des Rois. L'on a vû que ce fut Dieu lui-même qui dirigea toutes les opérations des ennemis qui s'en rendirent les maîtres, & qui, après avoir brulé le Temple & ruiné la Ville, transporterent les enfans d'Israël dans la Chaldée, selon la menace que Moyse leur en avoit faite dès leur entrée dans la Terre promise. Isaïe *chapitre 50. verset 11.* nous assûre d'une maniere bien positive que ce fût le Très-Haut lui-même qui leur porta tous ces coups. *De manu meâ continget hoc vobis, &c.*

Laissons-les emmener en captivité, & voyons dans les Prophétes ce que le Seigneur a décidé sur leur sort. Voyons s'il les a abandonnés pour toujours, ou s'il est vrai qu'il les suive jusques dans le lieu de leur exil pour les protéger contre les coups trop violens qu'on voudroit leur porter.

A ne juger que par la maniere rigoureuse dont l'Etre suprême traite en cette occasion les Israélites, on feroit tenté de croire que c'en est fait pour jamais de ce Peuple infortuné. On pourroit penser que l'Eternel les ayant livrés dans sa colere à des ennemis puissans & acharnés à leur perte, ils sont perdus sans ressource. Mais celui qui avoit promis avec serment à son serviteur David, *Ps. 88. verset 31, &c.* que si ses enfans, c'est-à-dire, son Peuple, venoient à abandonner sa Loi, ses ordonnances & ses préceptes, il se contenteroit de punir rigoureusement leurs prévarications, sans pour cela rétracter la promesse qu'il lui avoit faite de conserver sa race à jamais ; le Seigneur, dis-je, avoit toujours pour Israël des entrailles portées à la clémence. Quand

sa justice est satisfaite, il revient bientôt à lui par la miséricorde. Il aime surtout à répandre ses graces ; & quelqu'indigne que ce Peuple indocile s'en soit rendu par ses idolâtries multipliées, il n'oublie pas qu'il est toujours son Peuple, & qu'il s'est chargé de ne jamais l'abandonner.

L'Eglise d'Israël est si persuadée de cette promesse, qu'elle en fait le principal motif de sa confiance dans le lieu de sa Captivité. Rien de si commun dans les prieres qu'elle adresse à son Dieu dans la terre de ses ennemis, que de la voir lui donner des noms qui caractérise la continuation de son assistance. Tantôt il est son rocher, sa pierre, son réfuge ; tantôt il est son Protecteur, son asyle, son Libérateur. Ici elle se repose à l'ombre de ses aîles, elle se dit en sûreté & sans crainte ; parce que le Seigneur est son appui. Là sa confiance est sans bornes, lorsqu'elle se rappelle la fidélité de ses promesses. En un mot, partout elle le désigne par des noms qui font voir que loin de l'abandonner, il est sans cesse avec elle pour la soutenir dans ses afflictions. Tel est le langage des

Pſaumes dont il ſeroit inutile de donner ici des exemples, puiſqu'on ne peut ouvrir ce Livre ſacré ſans tomber ſur quelqu'endroit qui ne ſoit marqué à ce coin. Il eſt encore dans les Prophétes mille autres traits ſemblables qui confirment cette vérité. On y voit toujours le Seigneur attentif à veiller aux beſoins de ſon Peuple.

XV. Une mere peut-elle oublier un enfant
qu'elle allaite, (*dit-il dans Iſaïe, chap.* 49.
Peut-elle être ſans compaſſion
Pour le fils qu'elle a porté dans ſes entrailles?
Quand même elle l'oublieroit,
Comptez que pour moi je ne vous oublierai jamais.
XVI. Depuis long-tems vous êtes gravé ſur ma main,
Vos murailles ſont toujours préſentes à mes yeux....

Jérémie ne ceſſe de leur répéter, que le Tout-Puiſſant eſt avec eux, qu'il ſera le vengeur de leur vie, qu'il les raſſemblera lui-même, comme lui-même les a diſperſés. C'eſt ce que l'on voit dans les *chapitres* 30, 31 & 46 de ce Prophéte.

Il paroît que ces Ecrivains ſacrés

avoient bien à cœur d'inculquer cette promesse aux Israëlites, sans doute pour animer leur confiance, en leur faisant voir que le Seigneur ne les abandonnoit pas, même dans le lieu de leur exil; mais qu'il étoit toujours avec eux. En effet, le Prophéte Isaïe insiste fortement, de même que Jérémie, sur cette promesse de délivrance, & sur l'assûrance qu'il leur donne, que le Seigneur est avec eux, & que c'est lui-même qui fera toutes les merveilles qui seront nécessaires pour les retirer des mains de leurs ennemis. *Ch. 41*, il est dit:

II. Qui est-ce qui fera sortir le juste [Cyrus] de l'Orient,
Et qui l'appellera, en lui ordonnant de le suivre pas-à-pas?
Qui mettra en fuite les Nations devant lui?
Qui lui soumettra les Rois?
Son épée les dissipera comme la poussiere,
Son arc les dispersera comme la paille que le vent emporte.....
IV. Qui est-ce qui arrangera toutes ces choses
Et qui opérera toutes ces merveilles?
C'est moi qui suis le Seigneur, le premier & le dernier,
Oui, c'est moi-même.....

Dans tout le reste du chapitre &

dans les suivans, le Prophéte s'énonce toujours sur le même ton. Partout il y fait voir le Seigneur lui-même qui parle, qui agit, qui dispose, qui détruit les uns, qui rétablit les autres, & qui bien loin de confier ce ministere à quelqu'une de ses Créatures, en la chargeant de s'en acquitter en son nom, déclare au contraire qu'il ne donne cette gloire à personne, & qu'il ne communique pas même son nom. C'est dans le *Chapitre 42*, que l'on en voit la preuve. Il y est question de Cyrus, que Dieu à choisi pour être le Libérateur d'Israël. C'est de lui dont il est dit :

V. Voici ce que dit le Tout-Puissant
Qui a créé les Cieux & qui les a étendus :
Qui a produit la Terre,
Et qui l'a rendu feconde :
Qui a donné la vie aux Peuples qui sont sur sa surface,
Et le souffle à ceux qui l'habitent.
VI. C'est moi qui suis le Seigneur.
Je vous ai appellé [vous Cyrus] pour exercer ma justice :
Je vous prendrai par la main,
Je vous garderai,
Et je vous établirai pour exécuter l'alliance,
Que j'ai faite avec mon Peuple,

Pour rendre la lumiere aux Nations;
VII. Pour ouvrir les yeux des aveugles,
Pour tirer des fers celui qui est enchaîné;
Et pour faire sortir de la prison
Ceux qui habitent dans les ténébres.
VIII. *C'est moi qui suis le Seigneur,*
C'est le nom qui m'est propre,
Et je ne donnerai point ma gloire à un autre....
XXIV. Qui a livré Jacob en proie [à ses ennemis]
Et Israël entre les mains de ceux qui l'ont pillé,
N'est-ce pas le Seigneur?
N'est-ce pas lui que nous avons offensé?

Et ensuite, *chap. 43.*

I. Maintenant donc, voici ce que dit le Seigneur
Qui vous a créé, ô Jacob;
Et qui vous a formé, ô Israël:
Ne craignez point,
Parce que je vous vengerai:
Je vous ai donné votre nom,
Vous m'appartenez.
II. Lorsque vous passerez au travers des eaux;
Je serai avec vous.....
Lorsque vous marcherez au milieu du feu,
Vous n'en serez point brûlé,
Et la flamme ne vous consumera point....
V. Ne craignez-point; *car je suis avec vous:*
Je ramenerai votre Postérité de l'Orient;
Je vous rassemblerai de l'Occident.
VI. Je dirai à l'Aquilon, rendez-les:
Et au Midi, ne les retenez plus:

Renvoyez mes enfans des Pays éloignés,
Et mes filles des extrémités de la terre.
VII. Renvoyez tous ceux qui portent mon nom,
Que j'ai créés, que j'ai formés,
Que j'ai même perfectionnés pour ma gloire,
VIII. Faites sortir un Peuple qui étoit aveugle,
Et qui a maintenant des yeux;
Faites sortir ceux qui étoient sourds,
Et qui ont maintenant des oreilles....
X. Vous êtes mes témoins, dit le Seigneur,
Et vous êtes mon serviteur que j'ai choisi,
Afin que vous sçachiez, que vous me croyiez,
Et que vous compreniez que c'est moi qui existe....
XI. C'est moi, oui c'est moi qui suis le Seigneur,
Et il n'y a pas d'autre Libérateur que moi.
XII. C'est moi qui vous ai annoncé que je vous délivrerois....
Vous êtes mes témoins, dit le Seigneur,
C'est moi qui suis le Tout-puissant.
XIII. J'existe avant le tems,
Et personne ne peut me rien arracher des mains.
J'opérerai des merveilles,
Qui pourra y mettre obstacle?

Dans tout ce que disent ici les Prophétes, si ce n'est pas Dieu lui-même & en personne qui parle à ses ministres, qui console son Peuple affligé, qui lui

donne des assûrances de sa protection, & qui lui annonce ce qu'il va faire en sa faveur : si ce n'est pas le Verbe Divin qui fait toutes ces choses, & qu'on s'obstine à soutenir que c'est un Esprit créé ; qu'on nous dise donc de quels termes plus expressifs il faudroit que les Prophétes se fussent servis, pour nous empêcher de nous y tromper. Car il est à remarquer que celui qui parle, dit & répéte à chaque instant, non seulement qu'il est Dieu (& il le prouve par la nature de ses actions ;) mais il assûre encore qu'il est le Vengeur, le Libérateur, le Sauveur d'Israël : or à quel autre pourroit-on appliquer ces qualités, qu'à la Personne même du Fils de Dieu ? Tous les Interprétes conviennent que ces expressions, prises dans le sens du Nouveau Testament, doivent s'entendre personellement du seul Jesus-Christ, parce qu'il est le seul, disent-ils, au nom & par la puissance duquel nous pouvons espérer le salut, comme le dit le Prince des Apôtres, en parlant aux Juifs. *Act.* 4 : 12. *Nec enim aliud nomen est sub Cælo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.* Et certainement aucun hom-

me censé ne s'avisera de dire, que ce n'est pas par lui-même & en personne, mais seulement par le ministere d'un Ange, qu'il a été notre Sauveur, notre Libérateur. C'est donc lui-même immédiatement que ces expressions regardent dans le premier sens, qui tombe évidemment sur l'Eglise d'Israël: car est il question d'une seule & même personne, dans l'un & l'autre sens. C'est lui qui dirige cette Eglise en tout & partout; & quoiqu'il se cache alors sous le voile des événemens, parce que ce n'est encore que le tems des ombres, il n'en est pas moins vrai que c'est toujours lui, qui, d'une maniere invisible, mais très-immédiate, conduit chaque chose au but qu'il s'est proposé.

C'est lui, qui, pour punir Babylone des mauvais traitemens que cette Ville orgueilleuse a fait souffrir à son Peuple, appelle contre elle les Médes & les Perses, commandés par Cyrus; de même qu'il avoit appellé Nabuchodonosor contre Jérusalem, & qui les dirige dans toutes leurs opérations. C'est ce que nous assûre, Isaïe, *ch.* 13.

II. Levez l'étendard sur une montagne élevée,
Haussez la voix pour les appeller :
Faites signe de la main,
Et que les Princes entrent par ses Portes.
III. J'ai moi-même donné mes ordres
A ceux que j'ai choisi pour cette expédition,
J'ai appellé mes guerriers pour satisfaire ma colere,
Ils se réjouiront de mon triomphe.
IV. *Le* Seigneur des armées fait la revûe de ses troupes :
Elles viennent d'un Païs éloigné.
Des extrémités du Ciel.
Le Seigneur arrive,
Accompagné des Instrumens de sa colere,
Pour perdre toute la terre [de Chaldée]....

Chapitre 14, Isaïe continue toujours sur le même ton. Mais Jérémie, surtout, *ch. 50* & *51*, ne cesse de faire parler & agir Dieu lui-même contre les Chaldéens, nous ne rapportons pas ses paroles, pour abréger.

Isaïe, pour nous faire mieux sentir l'action la plus immédiate du Seigneur dans la ruine de Babylone qu'il opere en faveur de son Peuple, va jusqu'à nous dire qu'il prend lui-même Cyrus par la main, qu'il marche devant lui, pour lui ouvrir les portes de Babylone, &c. Mais il vaut mieux rapporter le

les propres paroles du Prophéte que d'en faire un extrait, *ch. 45.*

I. Voici ce que dit le Seigneur de Cyrus, qui est son Christ,
Je le prendrai par la main, pour lui soumettre les Nations,
Pour ruiner la force des Rois,
Pour ouvrir devant lui les portes:
Non, elles ne seront point fermées.
II. Je marcherai moi-même devant vous,
Je redresserai les chemins tortus,
Je briserai les portes d'airain,
Je romprai les barres de fer [qui les ferment.]
III. Je vous livrerai aussi les richesses cachées,
Et le trésor mis en réserve,
Afin que vous connoissiez que c'est moi qui suis le Seigneur,
Qui vous ai appellé par votre nom:
Que je suis le Dieu d'Israël.
IV. En faveur de Jacob mon Serviteur,
Et d'Israël que j'ai choisi,
Je vous appelle par votre nom,
J'y en ajoute un autre,
Quoique vous ne me connoissiez pas.
V. C'est moi qui suis le Seigneur,
Il n'en est pas d'autre;
Il n'est pas d'autre Dieu que moi.
Je vous revêtirai de force,
Quoique vous ne me connoissiez pas.
VI. Afin que depuis le lever du Soleil jusqu'au couchant,
On sache qu'il n'y a point d'autre Dieu que moi.

VII. Je suis le Seigneur, & il n'en est point d'autre;
C'est moi qui forme la lumiere, après avoir créé les ténébres;
C'est moi qui donne la prospérité, après avoir produit les calamités;
C'est moi, le Seigneur, qui fais toutes ces choses.

On peut encore consulter les *chapitres 46, 48 & 51* du même Prophéte. Partout c'est un langage aussi ferme & aussi décidé sur cette direction de l'Eglise d'Israël, opérée par le Seigneur lui-même.

Enfin le Prophéte Ezéchiel dans les *chapitres 34 & 36*, en annonçant le retour d'Israël & tous les avantages qui en feront la suite, nous représente le Seigneur sous l'idée d'un Pasteur plein de tendresse pour son troupeau, qui vient lui-même chercher ses brebis égarées. Il les retire d'entre les mains des Chaldéens, il les conduit dans les gras pâturages de la Terre d'Israël, pour les y faire jouir du bonheur de sa présence. C'est ainsi que le Seigneur s'explique au *chap. 34*.

VI. Mon troupeau est errant sur toutes les montagnes,

Et sur toutes les collines élevées.
Mon troupeau est dispersé,
Sur toute la surface de la terre [de Chaldée,]
Il n'y a personne qui le cherche,
Personne qui le rassemble.

VII. C'est pourquoi, Bergers, écoutez la parole du Seigneur :

VIII. J'en jure par moi-même,
Dit le Souverain Maître, le Seigneur,
Parce que mon troupeau est devenu la proye
De toutes les bêtes feroces de la campagne,
Et qu'il a été devoré,
N'ayant plus son Pasteur :
Parce que les Bergers auxquels j'ai livré *mes brebis*,
N'en ont pris aucun soin.....

IX. Bergers, écoutez la parole du Seigneur...

X. Voici ce que dit le Souverain Maître, notre Dieu :
Je viens moi-même à ces Bergers,
Et je retirerai mon troupeau de leurs mains ;
Je ne leur confierai plus dans la suite
Le soin de paître mon troupeau,
Et ces Bergers ne s'en repaîtront plus eux-mêmes,
J'arracherai mon troupeau d'entre leurs dents,
Et il ne deviendra plus leur proye.

XI. Car voici ce que dit le souverain Maître, le Seigneur :
Je viens moi-même pour retirer mon troupeau,
Et pour le rassembler.

XII. De même qu'un Pasteur
Du milieu de l'endroit où son troupeau est dispersé,
Va rechercher toutes ses brebis,
Ainsi je rechercherai toutes les miennes;
Et je les retirerai de tous les lieux
Où elles avoient été dispersées,
Dans les jours de nuage & d'obscurité.
XIII. Je les retirerai d'entre les Peuples,
Je les rassemblerai des Païs [où elles sont]
Et je les ramenerai dans leur terre,
Pour les faire paître sur les montagnes d'Israël
Le long des terres,
Et dans tous les lieux habités du Païs.
XIV. Je les menerai paître dans des pâturages très-fertiles,
Les hautes montagnes d'Israël
Seront le lieu de leur pâture.
Elles s'y reposeront à leur aise,
Elles paîtront en liberté sur les montagnes d'Israël.
XV. Je ferai moi-même paître mes brebis,
Je les ferai reposer moi-même,
C'est le souverain Maître, le Seigneur qui l'assure.
XVI. J'irai chercher celles qui étoient perdues,
Je ramenerai celles qui étoient errantes,
Je banderai les playes de celles qui étoient blessées,
Je fortifierai celles qui étoient foibles,
Je garderai celles qui sont grasses & fortes;
Et je les ferai paître avec douceur & avec bonté,

N'est-ce pas la même idée sous laquelle le *Psaume* 22. Hebr. 23. *Dominus regit me ;* nous représente le Verbe qui conduit Israël en qualité de son Pasteur ; après l'avoir ramené du lieu de sa captivité ? Suivons Ezéchiel dans le portrait qu'il nous fait de cette direction du Verbe, *vérs.* 17 & les suivans du même chapitre. Il adresse la parole tant aux Chaldéens qu'aux Israëlites, qui composent le troupeau général dont il a la conduite.

XVII. Maintenant, mon troupeau,
C'est à vous que le souverain Maître,
Le Seigneur adresse la parole.
Je viens moi-même pour être le Juge
Entre les brebis & les brebis,
Entre les béliers & les boucs.

XVIII. Ne devoit-il pas vous suffire (a)
De vous nourrir en d'excellens pâturages ?
Falloit-il encore fouler aux pieds ce qui vous en restoit ?
[Ne vous devoit-il pas suffire] de boire de l'eau claire ?
Falloit-il encore avoir la méchanceté
De troubler le reste avec vos pieds ?

XIX. Ainsi mes brebis se nourrissoient
De ce que vous aviez foulé aux pieds,
Elles buvoient l'eau que vos pieds avoient troublée.

(a) La parole s'adresse ici aux Chaldéens.

XX. C'est pourquoi voici ce que dit à ces Bergers
Le souverain Maître, le Seigneur:
Je viens moi-même pour discerner
Les brebis grasses des brebis maigres,
XXI. Pour vanger mes brebis
Que vous avez froissées au côté & aux épaules,
Et dont vous avez frappé à coups de corne
Celles qui étoient en langueur,
Jusqu'à ce que vous les ayiez dispersées,
Dans les cantons les plus éloignés...
Oui, je délivrerai mes brebis,
XXII. C'est moi qui suis le Seigneur qui l'assure...
XXX. Alors elles connoîtront que je suis avec elles,
Moi qui suis le Seigneur leur Dieu,
Elles qui composent la maison d'Israël,
Seront mon Peuple,
C'est le souverain Maître, le Seigneur qui l'assure.

Isaïe au *chap.* 40. de ses Prophéties, nous représente encore le Seigneur sous la même image d'un Pasteur ardent à procurer le bien de ses brebis. Toutes ces promesses sont détaillées d'une maniere qui n'est point équivoque. On ne peut certainement pas y méconnoître la direction spéciale & immédiate du Seigneur sur son Peuple.

Si l'on en veut encore de nouveaux exemples dans les petits Prophétes, ils

nous en fourniront pluſieurs de la même nature. C'eſt principalement en parlant du retour de la captivité qu'ils s'appliquent à faire connoître que c'eſt toujours le Seigneur en perſonne qui les conduit dans leur route, qui vient lui-même les rétablir à Jéruſalem, qui les y protége, & qui prend dans la ſuite leur défenſe contre les ennemis jaloux de leur bonheur; en un mot, que c'eſt lui *qui eſt à leur tête.* Nous pourrions citer à cette occaſion Sophonie, *chap.* 3, Zacharie, *chap.* 2, Baruch *chap.* 5 & pluſieurs autres : mais cette deuxiéme Diſſertation eſt déja aſſez longue, il eſt tems de paſſer à la troiſiéme; ainſi nous finirons nos obſervations ſur les Prophétes par un paſſage de Michée, il eſt tiré du *ch.* 5.

V. Que tous les Peuples, (dit-il,)
Marchent chacun ſous la protection de leur Dieu.
Pour nous nous marcherons ſous la protection de notre Dieu,
Dans la ſuite des ſiécles & à jamais.
VII. En ce tems-là, (c'eſt le Seigneur qui l'aſſure)
Je raſſemblerai celle qui étoit boiteuſe,
Je réunirai avec bonté celle que j'avois chaſſée & que j'avois affligée,

Et le Seigneur régnera sur elles, sur la montagne de Sion
Présentement & à jamais.

Le même Prophéte s'exprime plus formellement encore dans le *chapitre second*, en parlant du retour même de la captivité.

XII. O Jacob, je vous rassemblerai tous soigneusement,
Je réunirai en un seul corps les restes d'Israël.
Je mettrai mon troupeau tout ensemble dans la Bergerie,
Comme les troupeaux de Bosra :
Les hommes y seront en si grand nombre
Qu'ils y seront toujours en mouvement.
XIII. Celui qui doit leur ouvrir le chemin, marchera devant eux,
Ils briseront la porte pour passer librement.
Leur Roi marchera alors devant eux,
Et le Seigneur sera à leur tête.

Après un langage aussi uniforme de la part de tous les Ecrivains sacrés, & surtout des Prophétes, pourroit-on douter raisonnablement que le Seigneur, c'est-à-dire le Verbe divin, n'ait conduit lui-même son Peuple dans toutes les occasions ?

Et en effet, l'Egliſe ayant ſubſiſté dès le commencement du monde, il eſt certain qu'elle n'a pû ſubſiſter ſans avoir un Chef qui prît dans tous les tems le ſoin de la conduire. Il eſt encore certain que ce chef n'eſt pas un autre que celui qui l'avoit créée & qui devoit un jour la racheter par ſon ſang, parce que c'eſt lui qui eſt le maître & le principe de tout ce qui exiſte. Telle eſt la Théologie de tous les ſiécles. Il faut donc que ce ſoit ce même Verbe, cette ſageſſe éternelle, cette vertu du Très-Haut, qui ait inſtruit ſes Prophétes de tout ce qui concernoit le gouvernement de ſon Egliſe. Il ne ſe montroit point encore au commun des hommes dans ces premiers tems, mais ſeulement à un petit nombre, c'eſt-à-dire aux Patriarches & aux Prophétes, parce qu'il ſe réſervoit à ſe rendre viſible à toute chair après ſon Incarnation : mais c'étoit lui qui envoyoit à ce commun des hommes, ceux qui devoient les inſtruire en ſon nom. Il étoit donc le Conducteur immédiat de ſon Egliſe en ce que toutes les loix, toutes les ordonnances, tous les préceptes qu'elle recevoit par l'en-

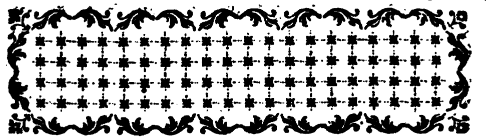
tremise des Ministres du Très-Haut, leur étoient immédiatement dictés par le Très-Haut lui-même. Et de-là vient cette formule si ordinaire dans leurs écrits : *Voici ce que dit le Seigneur : Hæc dicit Dominus.* En un mot, c'est lui qui dans tous les tems est l'Auteur, l'Agent, le Législateur, & qui en conséquence doit être à la fin du monde le Juge de tous les hommes. C'est le raisonnement du savant Elie de Crête, Commentateur de Saint Gregoire de Nazianze, sur la premiere Oraison de ce saint Docteur. Oui, dit encore le même Auteur, c'est ce Verbe divin qui est auteur de tout ce qui s'est fait sous la loi de nature, sous la loi écrite, sous la loi de grace, parce qu'en qualité de *Créateur* il est le principe, le moyen, & la fin de toutes les pensées & de toutes les actions des hommes.

La conservation & la direction de tous les êtres est donc l'ouvrage de la même Personne à qui la création est appropriée, c'est-à-dire de la Personne du Verbe. Oui, dit le docte Salméron, cette doctrine nous est enseignée par l'Apôtre qui nous assure que c'est lui qui soutient tout par sa parole toute-

puissante, que c'est de lui que nous avons reçu la vie, le mouvement & l'être ; & par le Psalmiste lui-même, qui nous dit en parlant du Verbe, *Ps. 103:* „ Toutes les créatures attendent que „ vous leur donniez leur nourriture à „ leur tems. Vous la leur donnez, & „ elles la recueillent. Vous ouvrez „ votre main, & elles sont rassasiées de „ vos biens. Si vous cachez votre vi- „ sage, elles sont dans le trouble. Si „ vous retirez l'esprit qui les anime, „ elles meurent, & retournent dans la „ poussiere d'où elles ont été tirées. „ Cette belle Sentence nous apprend, dit encore le même Auteur, non-seulement que le Verbe a tout créé, mais que c'est lui qui conserve tout, qui gouverne tout, & que c'est par sa providence & ses soins que chaque chose est conduite à son but; en sorte, ajoute-t'il que la Rédemption même, n'est qu'une continuation de la création faite par le Verbe, &, pour ainsi parler, une autre création.

On voit par-là que toutes les idées sont unies intimement les unes avec les autres, en suivant le plan de la conduite de Dieu sur son Eglise, que

M. l'Abbé de Villefroy enseigne dans ses Lettres, après toute l'antiquité & avec tous les meilleurs Théologiens de nos jours. Que l'œconomie de la Religion paroit alors belle & admirable ! Que de dignité, que de grandeur dans l'enchaînement des vérités ! Cette direction perpétuelle & immédiate de la personne du Verbe sur son Eglise depuis le commencemeut du monde jusqu'à la fin des siécles, nous présente un tableau bien digne de nos attentions ; tableau toujours varié & toujours ravissant. On y voit avec la derniere évidence la vérité de ce que nous dit l'Apôtre S. Jean, que le Verbe est la vie de l'homme : *in ipso vita erat*. On y voit la bonté d'un Dieu qui n'abandonne pas un seul moment son ouvrage. L'homme ne fait pas un pas que le Tout-Puissant ne se présente pour l'instruire & pour le diriger dans ses voyes. Mais c'est assez s'arrêter sur cet article, il est tems de passer à ce qui doit faire le sujet de la troisiéme Dissertation.



TROISIEME DISSERTATION.

L'Eglise d'Israël, Epouse du Verbe.

C'Est ici que l'Auteur des *Réflexions Théologiques* commence à se développer davantage.

Que l'Eglise ait été Epouse avant l'Incarnation; c'est, dit-il, *un Paradoxe qui regne dans les cinq premieres Lettres de M. l'Abbé de Villefroy.* Qui auroit jamais cru qu'après les témoignages formels de l'Ecriture Sainte, des Peres & des Théologiens, cette vérité fondamentale de la Religion pût passer pour *Paradoxe?*

Mais le Critique, dans la crainte de ne pas assez prévenir le Public contre l'Auteur des Lettres à ses Eléves, tronque & falsifie les expressions de cet Ouvrage. Il y trouve des erreurs qui n'y furent jamais, & dont il tire telles conséquences que bon lui semble. Où a-t-il vû, par exemple, que M.

l'Abbé de Villefroy ait jamais dit, *que l'Eglise de l'ancien Israël est une Eglise distinguée de l'Eglise Chrétienne, ayant un autre Médiateur que le Verbe; une Eglise délivrée, sauvée, justifiée par le Verbe, & non par le Verbe fait homme, que le Verbe ait été Prêtre, Médiateur & victime avant l'Incarnation?* Nous en appellons au jugement de quiconque a lû cet Ouvrage. Renferme-t-il un seul mot qui approche même de ces erreurs absurdes & ridicules? Aussi l'Anonyme ne cite-t-il aucun endroit, aucune page où l'on en voye quelque vestige. Il se contente de tâcher d'éblouir par des expressions vagues, qui ne tombent sur rien de marqué, & comme il n'est pas naturel de croire qu'un honnête homme en impose de dessein premédité, plusieurs en ont peut-être été la dupe sur la foi d'une pareille critique.

Toute notre réponse est donc que M. l'Abbé de Villefroy connoit assez le plan de la Religion pour se préserver des erreurs qu'on lui impute. Elles révoltent également le sens commun & les premieres notions de la Théologie. En effet, ne sait-on pas

qu'il n'est rien si souvent répeté dans les dix Lettres, que c'est la même Eglise, qui d'Epouse du Verbe avant l'Incarnation, devient l'Epouse du Verbe incarné ? N'est-ce pas là le langage ordinaire de tout cet Ouvrage, & ce qui en forme le principe fondamental ? Comment donc seroit-il possible d'y faire voir, comme le Critique, toutes propositions contradictoires à celle ci ?

Peut-être se retranchera-t-il à dire, que si ces paroles ne sont pas formellement dans les Lettres qu'il attaque, ce sont des conséquences qu'il tire des principes qui y sont répandus. Mais s'il le fait sans aucun fondement légitime, & sans autre regle que le desir de critiquer à tout hasard, l'Auteur des Lettres n'a-t-il pas raison de ne se point inquiéter de l'impression que peut faire un pareil Ecrit ? En effet, si de cette proposition, *il n'y a qu'un Dieu*, nous tirions les conséquences les plus absurdes & même les plus hérétiques, les Auteurs sacrés, qui nous enseignent l'unité d'un Dieu, seroient-ils responsables de notre maniere louche d'envisager les objets ?

Nous ne parlons pas içi d'une autre erreur que l'Anonyme prête à M. l'Abbé de Villefroy, non par de simples conséquences, mais en propre termes; savoir, que l'*Eglise est le petit nombre de justes*. Il a même la complaisance de louer l'Auteur des Lettres d'avoir enseigné ce *systême* (ce sont ses paroles). On sent bien où vise cette déférence, mais on l'en remercie. M. de Villefroy, ni ses Eléves n'entendent point cette Théologie. Aussi jamais ils ne répondront à ces sortes de Critiques, qui ne sachant de quelle maniere attaquer leur adversaire, se jettent à perte de vûe sur des matieres étrangeres à la dispute, & ne cherchent qu'à détourner l'état de la question, pour s'esquiver à la faveur du trouble & de la confusion qu'ils ont excités.

Ainsi cette partie de la critique bien appréciée, se réduit, de la part de l'Anonyme, à soutenir que l'*Eglise d'Israël n'étoit pas l'Epouse du Verbe*. Or c'est la proposition contraire que nous soutenons, & que nous allons prouver. Mais il faut remonter un peu plus haut pour poser des principes.

Il est constant parmi tous les Théologiens, que l'Eglise a subsisté sans interruption depuis le commencement du monde. C'est toujours la même Eglise, sous la Loi de nature, sous la Loi écrite, sous la Loi de grace. Elle n'a qu'un même Chef qui est le Verbe : & quoique les Ecritures distinguent l'Eglise avant & après l'Incarnation, ce ne sont pas pour cela deux Eglises, mais une seule, dit Saint Augustin. (*a*) Ce n'est pas seulement depuis la présence corporelle de Jésus-Christ sur la terre, que l'Eglise subsiste, dit encore le même Pere. (*b*) Mais depuis Abel qui est le premier juste, jusqu'à la fin du monde, l'Eglise persévere comme dans un pélerinage, au milieu des persécutions du monde, & des consolations de Dieu.

C'est pour cela, dit Driédo (*c*), qu'elle est appellée Catholique, c'est-à-dire, universelle, parce qu'elle étend ses branches sur tous les lieux, & sur tous les tems, présens, passés & à venir,

(*a*) *Tom.* 5. *serm.* 137. *de Verb. Evang. Joan.*
(*b*) *Lib.* 18. *de Civit. Dei cap.* 51.
(*c*) *Lib.* 4. *de Dogmat. var. & Lib. Apoc. cap.* 5. *fol.* 213.

& qu'elle vit toujours dans l'unité de la même foi & de la même Religion, sous la direction d'un Chef invisible, qui est Dieu.

Il est donc essentiel de ne point perdre de vûe ce principe fondamental, qu'il n'y a qu'une seule Eglise de Jésus-Christ, dont la succession est continuelle depuis le commencement du monde jusqu'à la fin des siécles : (c'est toujours Driédo qui parle). (*a*) Il fait ensuite une courte exposition des principaux faits de l'Ecriture, qui constatent cette succession non interrompue de l'Eglise. C'est dans Abel & Caïn, dit-il, que l'Eglise de Dieu a commencé à être distinguée de l'Eglise de Satan. Depuis Adam l'Eglise de Dieu se perpétue jusqu'à Noé, par Abel le juste, par Seth & par Enoch. Sous Noé, l'Eglise s'enferme dans l'Arche pour échapper aux eaux du Déluge. Depuis Noé elle se conserve dans la famille de Sem jusqu'à Abraham. D'Abraham l'Eglise passe à Isaac, à Jacob, ensuite à leurs descendans, & elle reçoit dans la personne de ces Patriarches de nouvelles promesses, soit

(*a*) *Idem, ibid.*

de sa durée, soit de sa multiplication prodigieuse. Dieu lui donne la Circoncision pour signe distinctif de la nouvelle alliance qu'il contracte avec elle. L'Eglise descend ensuite en Egypte. Elle y est d'abord honorée tant que Joseph est vivant, & bientôt après elle est opprimée. Elle sort de ce Pays par des miracles multipliés pour être rassemblée dans le Désert en un corps de République. De-là elle est transportée comme une vigne choisie dans la terre promise aux Patriarches, où elle prend forme de gouvernement & se perpétue jusqu'à l'arrivée du Messie (*a*). Il est important d'observer que dans tout cet énoncé du savant Docteur de Louvain cité plus haut, les adorateurs du vrai Dieu sont toujours qualifiés du nom d'Eglise, dans quelque tems qu'on les considére : cette remarque aura son utilité dans la suite.

L'Eglise a donc toujours subsisté ; & soit qu'on l'envisage avant Jesus-Christ ou après Jesus-Christ, c'est toujours son Eglise considérée sous différentes formes. Voilà une vérité

(*a*) *Id. ibid.*

inconteſtable ; il ſeroit inutile de nous arrêter à la prouver davantage, ce ne ſeroit que multiplier les autorités ſans beſoin. Tous les Catholiques en conviennent, & nous n'avons pas à en convaincre ceux qui la nient après tous les Ouvrages ſolides qui ont été faits dans ce genre, & qui ſeront à jamais la gloire & le triomphe de l'Egliſe, ſurtout ceux de l'illuſtre M. Boſſuet. Quand d'ailleurs nous aurions à faire voir la durée perpétuelle & viſible de l'Egliſe avant Jeſus-Chriſt, il ſuffiroit d'avoir montré la continuelle aſſiſtance du Seigneur ſur ſon Peuple dans tous les tems qui ont précédé l'Incarnation, comme nous l'avons fait dans la Diſſertation précédente. Cette preuve porte avec elle un caractere de vérité ſi ſenſible, qu'il faudroit une détermination expreſſe à maintenir ſes préjugés contre toutes raiſons, pour ne pas avouer qu'elle eſt inconteſtable & ſans replique.

Un autre article, qu'il n'eſt pas moins important d'obſerver, c'eſt qu'ordinairement on a entendu par le terme de *Synagogue*, ce que nous appellons *l'Egliſe de l'Ancien Iſraël*, c'eſt-à-dire,

l'Eglise avant Jesus-Christ. » *Toute assem-*
» *blée*, dit Saint Augustin (*a*), s'appelle
» en général du nom de *Synagogue*,
» (on en pourroit dire autant du nom
» d'*Eglise*), mais à proprement par-
» ler, la *Synagogue* c'est l'*Assemblée* du
» Peuple d'Israël : ensorte que partout
» où nous entendons le terme de *Syna-*
» *gogue*, c'est le *Peuple* des Juifs que
» nous avons coutume de comprendre
» sous ce nom ». Ce n'est pas que cette *Assemblée* du peuple d'Israël, n'ait aussi été qualifiée de tems en tems du nom d'*Eglise*. S. Augustin nous en assûre encore dans un autre endroit (*b*), mais il paroît qu'on s'est servi plus communément de celui de *Synagogue*, peut-être pour distinguer les tems qui ont précédé l'Incarnation, de ceux qui l'ont suivi.

Il est certain que quelques Théologiens renommés ont appellé plus souvent la Nation des Hébreux du nom d'*Eglise*, que de celui de *Synagogue*. Nous l'avons déja vû dans Driédo: Soto *major* entr'autres sur le Cantique des Cantiques, & surtout le célébre Masius, dans son excellent com-

(*a*) *Enarrat. in Psal.* 73. *p.* 768. *t.* 4.
(*a*) *Enarr. in Ps.* 81. *p.* 870. *t.* 4.

mentaire sur Josué, sont dans cet usage. Nous ne nous souvenons pas même d'avoir rencontré une seule fois dans ce dernier le terme de *Synagogue*, pour exprimer l'*Assemblée* religieuse du Peuple d'Israël. C'est toujours l'*Eglise*, l'*ancienne Eglise*, *prisca Hebræorum Ecclesia.* Il va même jusqu'à la qualifier du nom auguste de *Sacro-Sancta.* Il lui applique ces paroles de l'Apôtre où l'Eglise en général est appellée la colonne & le soutien de la vérité, *columna & firmamentum veritatis*; voyez les pages, *59*, *68*, *81*, *203*, *221*, *225*, *320*, *321* de son Commentaire.

Et en effet, le terme de *Synagogue* devroit-il être employé pour exprimer en général la totalité des Adorateurs du vrai Dieu avant l'Incarnation? Ne seroit-il pas plus exact de ne s'en servir que lorsqu'on veut caractériser cette partie malade de l'Eglise d'Israël, ce corps opposé aux vrais Adorateurs, ces ennemis que le Verbe divin a souffert dans son Eglise jusqu'à son arrivée sur la terre, pour exercer la foi des Fidéles? Dans la suite il en a retranché ces endurcis, pour les remplacer par

des enfans plus dociles, pris d'entre les Juifs & les Gentils ? A le bien prendre, ce seroit sans doute la vraie signification du terme de *Synagogue.* Mais il n'est pas encore tems de nous arrêter à cet article, nous en parlerons à la fin de cette dissertation. Maintenant il nous suffit que le terme d'*Eglise* & celui de *Synagogue* ayent été pris l'un pour l'autre. Ensorte que la *Synagogue*, selon le stile ordinaire, ne soit autre chose que ce que nous appellons l'Eglise d'Israël, ou l'Eglise qui subsistoit avant *Jesus-Christ.* C'est ce qu'on ne peut révoquer en doute.

Or nous disons que cette Eglise de l'ancien Israël, quelque nom qu'on veuille lui donner, étoit *Epouse du Verbe avant son Incarnation.* Ce sont encore les Ecritures, les Peres & les Théologiens qui nous enseignent cette vérité. L'Anonyme est sans doute curieux de voir nos preuves : car cette proposition est une de celles qui lui paroissent des plus absurdes. Il est juste de contenter son desir, puisqu'il peut être utile à plusieurs égards. Commençons.

Toute l'*Eglise* est *Epouse* de Jesus-

Christ, dit Saint Augustin, *omnis Ecclesia sponsa Christi est*. En peu de mots, voilà la solution de toute la difficulté. L'Eglise étoit dès le commencement du monde, elle a commencé avec le monde, elle a subsisté sans interruption depuis le commencement du monde. Cette Eglise est une, dans quelque tems qu'on la considere. C'est toujours l'Eglise de Jesus-Christ. Toutes ces vérités sont prouvées plus haut. Maintenant reprenons, & faisons l'application. L'*Eglise* toute entiere est *Epouse* de Jesus-Christ, donc l'*Eglise* étoit *Epouse* avant l'Incarnation du Verbe, voilà qui est clair & décisif.

Oui l'*Eglise* toute entiere est *Epouse*. Dès l'instant qu'il a existé une Assemblée de fidéles Adorateurs du vrai Dieu, il y a eu des engagemens réciproques de Dieu envers sa Créature, & de la Créature envers son Dieu. On s'est juré de part & d'autre un attachement inviolable; la Créature s'est devouée irrévocablement au service de l'Etre suprême, & le Seigneur a accepté son serment de fidélité. L'on verra qu'il s'est engagé de son côté à chérir

chérir sa Créature, comme une tendre Epouse, & à prendre d'elle un soin tout particulier. Que celle-ci ait manqué dans différens tems à la foi qu'elle avoit jurée, qu'elle y manque encore tous les jours, il n'importe, l'engagement subsistera éternellement. La Nation peut être infidéle, elle peut être adultere quant à la plus grande partie des individus qui composent son corps moral; mais elle est toujours *Epouse*, parce qu'elle a toujours de fidéles enfans qui consoleront son Epoux de l'infidélité des autres. Elle a toujours été *Epouse* en vertu du sang d'un Dieu qui devoit être répandu sur la croix, & qui par anticipation la rendoit digne d'être unie au Verbe, par les liens les plus indissolubles. L'Incarnation même sera le sceau plus marqué d'un engagement qui subsistoit depuis long-tems. L'Incarnation cimentera par de nouveaux liens la bonté du Seigneur pour son Eglise, & sa tendresse pour la nature humaine; qu'il ne cesse d'aimer malgré ses révoltes. L'Incarnation ajoutera de nouvelles promesses aux anciennes, elle nous apportera la source de tous les biens, elle changera la constitution

de l'Eglise, en la faisant passer à un état plus parfait, & en lui donnant plus d'étendue ; mais elle n'abolira pas l'Eglise qui éxistoit déja, pour lui en substituer une autre. Ce sera toujours la même qui, d'*Epouse* du Verbe avant l'Incarnation, deviendra l'*Epouse* du Verbe incarné.

C'est ce même Verbe qui s'humilie jusqu'à se revêtir de notre nature, pour relever son *Epouse* de l'anathême, lancé sur les enfans d'Adam depuis son péché, pour l'élever au plus haut dégré d'honneur qu'il puisse avoir ici bas, & pour la combler de ses plus signalées faveurs. Mais encore un coup, les anciennes promesses ne sont point anéanties, lorsqu'il en survient de nouvelles, les unes & les autres subsisteront à jamais. Elle ne font que se perfectionner successivement, parce que le fond de la Religion est toujours le même dans tous les tems, parce que l'Eglise a toujours pour Médiateur, pour but, pour fin derniere, le même Verbe, le même Christ, le même Epoux, le même Roi, le même Seigneur. Elle a soupiré après sa présence avant son Incarnation. Elle le posséde

& avec lui toute la plénitude de ses graces après son Incarnation. Voilà la différence : les rits, les cérémonies, les loix judiciaires, les sacrifices sanglans, ont pû être abolis, parce que ce n'étoit que des figures, qui devoient un jour faire place à la réalité. Tels étoient les décrets de l'Eternel. Mais jamais ce qui constitue le fond de la Religion, le fond de l'Eglise, n'a pû défaillir, ni être aboli dans aucun tems, puisque c'est toujours le même Dieu qu'on sert dans tous les tems, le même Médiateur, par les mérites duquel on est sauvé, sous la loi de nature, sous la loi écrite, sous la loi de grace. Il n'y a pas jusqu'aux promesses qui ne sont que temporelles, quant aux premiers effets qu'elles énoncent, qui n'ayent un objet plus parfait relatif à l'une & à l'autre alliance. Et c'est toujours en Jesus-Christ, ou considéré simplement comme Verbe, ou consideré comme Verbe incarné, qu'elles se terminent. Les vrais Fidéles Israëlites ou Chrétiens, ont bien sçu distinguer dans ces promesses ces différens points de vûe, & c'est en vertu de cette foi, qui ne s'en tenoit point à

l'écorce, qu'ils ont été sauvés. Nous persistons donc à dire que puisque tout Adorateur du vrai Dieu, dans quelque tems qu'on le considére, appartient incontestablement à cette *Eglise unique*, qui a commencé avec le monde, il faut aussi qu'il appartienne à *cette Epouse unique* de J.C. qui n'est autre que toute l'Eglise. *Omnis Ecclesia sponsa Christi est.*

C'est aussi ce qu'enseigne en termes bien formels Saint Grégoire le Grand, sur le Cantique des Cantiques, *tom. 3. 2e. partie pag. 402.* » Mettons-nous » devant les yeux, dit-il, que tout » le genre humain depuis le commen- » cement du monde jusqu'à la fin des » siécles, c'est-à-dire, que *toute l'E- » glise n'est qu'une seule Epouse.* » *Ponamus ante oculos omne genus humanum ab exordio usque ad finem mundi, totam videlicet Ecclesiam unam esse sponsam.*

C'est selon les mêmes principes que Saint Ambroise assûre que la Sainte *Eglise* a été prise pour *Epouse* dès le commencement du monde, & même dans le Paradis Terrestre. *Sancta Ecclesia in primordiis mundi desponsata in Paradiso* (a).

(a) *Sur le 2. vers. du 1. chap. du Cantique*

L'*Eglise* étoit donc *Epouse* avant l'Incarnation; c'est la proposition contestée par l'Anonyme, qui est enseignée formellement par les Peres de l'Eglise. Or de qui pourroit-elle être *Epouse* ; si ce n'est de celui qui devoit un jour s'incarner pour la racheter? C'est donc du *Verbe* qu'elle étoit *Epouse* ; le Verbe avoit donc une *Epouse*, quoi qu'en dise le Critique. Cette vérité acquérera de nouveaux dégrés d'évidence dans le cours de cette dissertation.

Mais quoiqu'il soit certain que tout Adorateur du vrai Dieu appartient à ce corps qui forme l'Eglise & l'*Epouse* du Verbe, les traits qui caractérisent cette auguste qualité, sont plus marqués à mesure que le tems du Messie approche, & que le nombre de ses enfans s'accroît. Saint Jérôme fixe à Abraham la premiere époque qui la déclare *Epouse*, c'est-à-dire, d'une maniere authentique & solennelle. Nous verrons plus bas les paroles du Saint Docteur. La solennité des nôces devient plus grande, & se renouvelle, quand les Enfans des Patriarches com-

des Cantiques, *num.* 2. *pag.* 1547. & *sur le Psaume* 118. *pag.* 974. *Edit. des Bénédictins.*

mencent à former un Peuple nombreux ; & c'est spécialement dans ces circonstances que les Prophétes la considerent. Nous allons nous en convaincre par leurs Ecrits.

Qu'il est beau d'entendre Ezéchiel nous dépeindre dans *le 16e. Chapitre*, cette naissance, cet accroissement du Peuple d'Israël. Attentif comme les autres Prophétes, à tirer du sein de la nature toutes ses images, toutes ses comparaisons, il semble exceller en celle-ci, par le nombre de traits frappans, qu'il a sçu y répandre. La bonté du Seigneur, sa miséricorde & sa tendresse pour Israël, y paroissent dans tout leur jour, & nous disposent à entendre sans étonnement ce serment solennel, per lequel le Très-Haut prend cette Nation pour *Epouse*, en se l'attachant par les liens les plus forts.

Le Prophéte nous représente Israël au sortir de la terre de Canaan, comme une fille nouvellement née, dénuée de tout secours, exposée à périr. Le Seigneur en a compassion, il en prend soin ; il l'allaite, pour ainsi dire, comme une tendre mere. Elle croît en âge sous la protection de son Dieu.

Arrive-t-il au tems favorable où le Seigneur qui l'aimoit tendrement devoit se l'attacher à lui par des nôces plus solennelles encore que celles qui avoient été célébrées avec les Patriarches ? Son Epoux commence par couvrir l'ignominie de cette jeune Vierge en étendant son manteau sur elle. Expression figurée qui fait allusion à la coutume qu'avoient les Orientaux de couvrir d'un manteau, la personne avec laquelle ils vouloient contracter le mariage, comme on le voit au *troisiéme Chapitre du Livre de Ruth, vers.* 9. Enfin le Seigneur prend pour *Epouse la Nation d'Israël*, & il confirme par serment l'alliance qu'il fait avec elle. Il l'orne ensuite des habits les plus beaux & les plus précieux. Sous la protection de son Dieu, elle parvient jusqu'à être Reine . . . . . . mais il sera plus satisfaisant d'entendre le Prophéte lui même, nous faire tout ce détail. Voici les paroles qu'il adresse de la part du Seigneur à Jérusalem, c'est-à-dire, au Peuple choisi en général.

III. Voici ce que le souverain Maître ;
Le Seigneur déclare à Jérusalem :
Vous avez été conçue,

Vous êtes née dans la terre des Cananéens,
Votre pere étoit Amorrhéen,
Et votre mere étoit Céthéenne.
IV. Voici l'état où vous étiez lorsque vous naquîtes :
On n'avoit point coupé le lien
Qui vous tenoit attachée aux entrailles de votre mere,
Et l'on ne vous avoit point lavée dans l'eau, pour vous nettoyer;
On n'avoit pas employé un grain de sel pour vous ranimer,
Il n'y avoit pas même de langes pour vous envelopper.
V. Personne ne vous avoit envisagée d'un œil assez tendre,
Pour vous rendre aucun de ces services,
Pour avoir compassion de vous :
On vous avoit abandonnée en plein champ,
Tant on dédaignoit de vous conserver la vie,
Dès le jour de votre naissance.
VI. J'ai passé dans ce moment près de vous,
Je vous ai apperçue prête à être foulée aux pieds,
Et baignée dans votre sang.
Alors je vous ai dit :
Vivez, quoique baignée dans votre sang;
Vivez, vous ai-je dit,
Quoique baignée dans votre sang.
VII. Je vous ai fait croître comme l'herbe des champs,

Vous avez pris croissance :
Vous êtes devenue grande.
Vous aviez toutes les graces imaginables.....
Vous êtes venue en âge d'être recherchée ;
Vous étiez nue néanmoins,
Jusqu'au point de vous faire rougir.
VIII. J'ai passé uue seconde fois près de vous,
Je vous ai attentivement considérée,
Et j'ai vû que l'âge où vous étiez,
Etoit le tems d'être aimée.
C'est pourquoi j'ai étendu mon manteau sur vous
Pour couvrir votre ignominie.
J'ai fait alliance avec vous,
Et je l'ai cimentée par le serment,
Et vous êtes devenue *mon Epouse* :
C'est ce que déclare le souverain Maître, le Seigneur.
IX. Alors je vous ai lavée dans l'eau,
Pour vous nettoyer du sang dont vous étiez couverte,
Et j'ai répandu sur vous une huile de parfum.
X. Après cela je vous ai donné des robes en broderie,
Et une chaussure de couleur d'hyacinthe:
Je vous ai revêtue de lin le plus beau,
Et je vous ai couverte d'étoffes de soye.
XI. Je vous ai parée des ornemens les plus précieux,
Je vous ai donné avec profusion des

brasselets pour orner vos bras;
Et des fils de perles pour attacher à votre col.
XII. Je vous ai mis un ornement au front,
Des pendans d'oreilles;
Et une couronne éclatante sur votre tête.
XIII. Ainsi parée d'or & d'argent,
Revêtue de fin lin, de soye,
Et de robes brodées de diverses couleurs:
Nourrie délicieusement de la plus pure farine,
De miel & d'huile:
Vous êtes arrivée au plus haut degré de beauté
Et vous êtes heureusement parvenue jusqu'à être Reine.
XIV. Votre beauté vous a renduë célébre parmi les Peuples;
Car vous étiez accomplie,
Par l'éclat que j'avois mis en vous;
C'est ce que déclare le souverain Maître, le Seigneur.

Il reproche ensuite à la fille de Sion toutes ses ingratitudes envers celui qui l'aimoit si tendrement, les idolatries de toutes les espéces ausquelles elle s'est livrée sans scrupule, jusqu'à surpasser en abominations tous les Peuples qui l'environnoient. Le Prophéte, pour suivre toujours la même figure,

nous représente cette Nation ingrate & rebelle, comme une femme débauchée qui abandonne son époux, pour se livrer aux plus honteuses prostitutions, sans même rougir de la publicité de ses infamies, dont ses voisins rougissoient pour elle. Le Seigneur indigné de cette conduite criminelle, se vange en Epoux irrité. Il abandonne cette adultere, & la livre entre les mains de ses plus cruels ennemis, qui détruisent sa Ville, son Temple, & qui l'emmenent en captivité. Dès-lors l'alliance qu'il avoit contractée avec elle, paroît rompue, parce que ce Peuple n'en perçoit plus les avantages.

Mais il ne faut pas s'imaginer qu'elle le fût réellement & sans retour. Car le Seigneur avoit promis aux Patriarches, & spécialement au Roi Prophéte, que si leurs enfans s'adonnoient au culte des Idoles, il les châtiroit sévérement; mais qu'il ne les abandonneroit pas entiérement. En effet l'Eglise étant toujours composée de bons & de méchans, le corps entier peut bien être puni, lorsque l'iniquité surabonde dans le plus grand nombre. Les justes alors souffrent avec les impies, & ces souf-

frances leur sont une occasion de mérite ; mais quelque petit que soit le nombre de ces bien-aimés du Seigneur, ils forment toujours cette portion pour qui les promesses sont spécialement faites, & qu'il ne cesse d'envisager d'un œil tendre. Ce sont eux qui demeurent pour perpétuer son Eglise, cette Epouse chérie, & ce sont eux dont il se sert pour ramener au bercail & sous leurs pasteurs les brebis égarées.

Ainsi quelque rigoureux que soit le châtiment d'Israël idolâtre, ce n'est pas un abandon entier & sans retour : c'est pour le faire rentrer en lui-même. Le Seigneur a toujours pour cette Nation un fond de tendresse que ses iniquités les plus criantes n'ont point épuisées. Quoiqu'il la punisse comme adultére, il considere toujours en elle les enfans des Patriarches dont il a formé son *Epouse*, & après lui avoir fait porter la peine dûe à ses prévarications pendant 70 ans de captivité, il la rappelle & la fait rentrer en grace, il renouvelle l'alliance que ses infidélités avoient en quelque façon rompue. C'est ce que nous annonce le Prophéte

dans le reste du Chapitre, & spécialement dans les *Vers.* 60 & 62.

LX. Alors je vous ferai la grace de me souvenir
De l'alliance que j'ai contractée avec vous,
Dans le tems de votre jeunesse,
Et je la rétablirai pour jamais en votre faveur...

LXII. Alors je consentirai de renouveller l'alliance
Que j'ai contractée avec vous :
A ce trait vous comprendrez
Combien je suis un Dieu bienfaisant.

Comment pourroit-on douter, après cet exposé d'Ezéchiel, que l'*Eglise d'Israël* ait été véritablement *Epouse*? Il n'y a pas jusqu'aux moindres circonstances de la solennité des nôces, qui ne soient rendues sensibles.

Si les autres Prophétes n'entrent pas dans de si grands détails, ils supposent toujours la même vérité. C'est par le contraste inconcevable d'une *Epouse* chérie du Seigneur, qui néanmoins l'abandonne pour sacrifier à des divinités étrangeres, que ces Ministres de l'Eternel font honte aux enfans d'Israël de leurs iniquités : & lorsqu'ils

ont à leur annoncer que la colere du Tout-puissant est appaisée, & qu'ils vont sentir les effets de sa miséricorde, ils ont soin de les avertir que c'est toujours en vertu de cette alliance solennelle, par laquelle le Seigneur a pris cette Nation pour *Epouse*, & se l'est attachée pour jamais. Tel est le langage de ces Ecrivains sacrés, Jérémie *Chap. 2.* s'exprime ainsi sur le même sujet.

I. Le Seigneur me donna cet ordre :
II. Allez, élevez votre voix,
De maniere que les habitans de Jérusalem vous entendent,
Et dites-leur : Voici ce que déclare le Seigneur :
Je me souviens de vous,
Je me rappelle la tendresse
Que j'ai eue pour vous dans votre jeunesse,
Et l'amour que je vous ai témoigné,
Lorsque je vous pris pour mon *Epouse*,
Lorsque vous me suivîtes dans le désert,
Dans une terre que l'on ne séme point.
III. C'est-là qu'Israël fut consacré au Seigneur,
Il étoit les prémices de ses fruits....

Au *Chapitre troisiéme* du même Prophéte le Seigneur ne témoigne-t-il pas

le desir qu'il a que ces enfans rebelles reviennent à lui, & que les enfans infidéles de cette *Epouse* rentrent dans leur devoir?

I. On dit ordinairement,
Si un mari répudie sa femme,
Et si cette femme, après s'être retirée de lui,
En épouse un autre,
Son mari la reprendra-t'il?
S'il la reprenoit,
Cette terre ne seroit-elle pas souillée?
Cependant vous avez eu la perfidie
De vous abandonner à plusieurs Amans;
Mais revenez à moi, dit le Seigneur,
Et je vous recevrai...

XIV. Revenez à moi, enfans rebelles,
C'est le Seigneur qui vous y invite,
Oui je serai pour vous un *Epoux* plein de tendresse.

C'est encore le même langage, ce sont les mêmes reproches dans le Prophéte Osée. *Jérusalem* y est traitée comme *une infidéle* que son époux a abandonnée pour un tems à la merci de ses ennemis, jusqu'à ce qu'elle reconnoisse ses crimes, & qu'elle mérite par sa pénitence de rentrer en grace avec son Dieu, son *Epoux*. On y voit surtout admirablement dépeinte cette al-

ternative de justice & de miséricorde dont il y a si souvent des exemples dans les Ecrits Prophétiques. Celle-ci l'emporte enfin sur l'autre, c'est-à-dire, que le Seigneur après la captivité, renouvelle pour jamais avec son Peuple l'alliance qu'il avoit contractée, parce que ses enfans ne s'abandonneront plus aux crimes qui avoient mérité son indignation. C'est le Seigneur qui donne ordre à son Prophéte de parler aux Israëlites en ces termes, *chap.* 2. Mais, pour mieux entrer dans l'esprit de l'Ecrivain sacré, il faut distinguer les interlocuteurs.

D'abord la parole s'adresse aux fidéles Israëlites.

I. Dites à vos freres, vous êtes mon Peuple,
Et à vos sœurs, vous avez obtenu miséricorde.

Le Prophéte parle ensuite au Peuple idolâtre de Jérusalem & de Samarie.

II. Accusez votre mere,
Reprochez-lui ses excès,
(Car elle n'est plus mon *Epouse*,)
Et je ne suis plus son *Epoux*.
Dites-lui qu'elle écarte loin d'elle ses fornications,

Et de son sein les crimes qu'elle commet
par ses adultéres...
III. De peur que je ne la réduise dans le
même état
Où elle étoit le jour de sa naissance...
IV. Non, je n'aurai point pitié de ses fils,
Parce que ce sont des enfans de fornica-
tion.
V. Car leur mere s'est prostituée,
Celle qui les a conçus s'est couverte d'i-
gnominie,
Parce qu'elle a dit:
Je courrai après mes amans,
Qui me fournissent mon pain, mon eau,
Ma laine, mon lin, mon huile & ma
boisson.
VI. Mais bientôt je fermerai votre chemin
Avec une haie d'épines;
Je l'enfermerai avec une muraille de
pierre,
En sorte qu'elle ne pourra plus retrou-
ver ses sentiers.
VII. Envain poursuivra-t-elle ses amans;
Elle ne pourra les atteindre:
Envain les cherchera-t-elle,
Elle ne les trouvera plus.
Je vais, dira-t-elle, retourner à mon
premier Epoux,
Parce qu'alors j'étois plus heureuse
Que je ne la suis maintenant.

Voilà ce qui regarde la punition d'Israël idolâtre, de cette Nation infidéle, qui abandonnoit son Dieu, son Epoux, pour se prostituer à des Divi-

nités étrangeres. Mais lorsque le Seigneur est appaisé par la pénitence de son Peuple; lorsqu'il le fait revenir de captivité dans sa Patrie, après l'avoir purifié de ses crimes dans la fournaise de Babylone, c'est tout un autre langage. Alors les deux noms d'Epoux, de Dieu d'Israël revivent en sa faveur. Pour écarter même jusqu'au souvenir des Divinités, qui avoient occasionné ses désordres, le Seigneur ne veut pas que son Peuple l'appelle mon Maître, parce que ce nom dans la Langue Hébraïque étant le même que celui de de Baal בַּעֲלִי (bàⁿghalî), pourroit faire renaître l'idée, des Idoles auxquelles il avoit consacré son encens. Enfin pour ne rien laisser à désirer à ce Peuple reconcilié, il renouvelle avec lui l'alliance solennelle par laquelle il l'avoit prise à jamais pour *Epouse* à la sortie d'Egypte. C'est ce que nous déclare le Prophéte Osée dans la suite du même Chapitre.

XIV. Après cela néanmoins,
Je l'attirerai tendrement à moi,
Je la ramenerai dans sa solitude,
Et là je parlerai à son cœur:
XV. Je lui rendrai ensuite les vignes [qu'on lui avoit arrachées,]

Et la Vallée d'Achor,
Pour entrer dans la terre qu'elle désire,
Alors elle y chantera des Cantiques
Comme au jour de sa jeunesse,
Et comme au tems qu'elle sortit d'E-
gypte.

XVI. En ces jours-là [c'est le Seigneur
qui l'assure,]
Vous m'appellerez, *mon Epoux*,
Et vous ne m'appellerez plus [Baali]
mon maître,

XVII. Car j'ôterai de sa bouche jusqu'au
nom de Baal;
Elle ne se souviendra plus de ce nom.

XIX. Alors je vous prendrai pour mon
Epouse à jamais:
Je vous rendrai mon *Epouse*,
Par la justice, par la clémence,
Par la miséricorde, & par la compassion
que j'aurai pour vous.

XX. Je vous rendrai une *Epouse* fidéle.
Alors vous connoîtrez que je suis le
Seigneur.....

XXIII. J'aurai compassion de celle
Qui n'avoit point obtenu miséricorde.

XXIV. Je dirai, vous êtes mon Peuple,
A celui qui n'étoit pas mon Peuple:
Et il me répondra, vous êtes mon
Dieu.

Isaïe parle de même de sa Nation en tant qu'*Epouse* du Seigneur, dans le *ch.* 34. de ses Prophéties Ce ne sont plus alors les circonstances malheu-

reuses de l'Idolâtrie d'Israël que le Prophéte envisage, & qui avoient attiré à cette Nation infidéle les plus sévéres châtimens de son Epoux. Le tems de la colere du Seigneur est enfin passé. Israël est lavé de ses souillures. Il est rentré en grace, & son Epoux l'a délivré des mains de ses ennemis. C'est dans ces circonstances favorables que l'Envoyé du Très-Haut lui adresse la parole.

Pendant la captivité le nombre des Enfans d'Israël avoit plûtôt diminué qu'augmenté, par les mauvais traitemens des Chaldéens, & par la défection des Apostats. L'Eglise d'Israël avoit en quelque façon été stérile, parce qu'elle portoit tout le poids de la colere de son Dieu, pour le crime de ses Enfans rebelles. Mais de retour dans sa Patrie, elle s'accroît, elle se multiplie prodigieusement, & c'est cette nouvelle fécondité, qui lui est promise dans le *ch.* 54, & pour laquelle le Prophéte l'invite à se réjouir. Il l'assûre que sa stérilité va finir, & qu'elle aura dans la suite une postérité plus nombreuse qu'elle n'en avoit eu dans le tems le plus brillant de son union avec son Epoux.

III. Faites entendre vos cris de joie,
Vous qui étiez stérile;
Que celle qui n'enfantoit plus,
Pousse des cris d'allégresse,
Que celle qui n'avoit plus d'enfant,
Fasse éclater sa joie par ses chants;
Parce que celle qui étoit dans un état d'abandon,
Aura des enfans plus nombreux
Que lorsqu'elle possédoit son Epoux;
C'est le Seigneur qui l'assure.

IV. Ne craignez rien;
Vous ne serez plus confondue.
Ne rougissez pas,
Car vous ne serez plus couverte d'ignominie,
Oui, vous oublirez jusqu'à la honte de votre jeunesse:
Vous ne vous souviendrez pas même dans la suite
De l'opprobre attaché à votre conduite.

V. Car votre *Epoux*, qui vous a créée,
S'appelle le Seigneur des armées;
Il est votre vengeur,
Le Saint d'Israël,
Le Seigneur de toute la terre.

VI. Oui, le Seigneur vous rappellera,
Comme une *Epouse abandonnée*,
Et dont l'ame est plongée dans l'affliction:
Il vous reprendra,
Comme une jeune Epouse qu'il a dédaignée.
C'est le Seigneur votre Dieu qui vous en assure.

VII. Je vous ai abandonnée pour un peu
de tems,
Mais je vous rassemblerai,
Par un effet de ma très-grande miséricorde.

VIII. Ce n'est que pour un peu de tems,
Que je me suis mis en colere,
Je vous ai caché ma présence pour quelques momens,
Mais j'aurai compassion de vous,
Par une bonté qui ne finira jamais,
Le Seigneur qui vous vengera vous en assure.

IX. De même qu'au tems de Noë,
Je lui ai promis avec serment,
Que les eaux n'inonderoient plus la surface de la terre;
Ainsi je vous jure que je ne me mettrai plus en colere contre vous,
Et que je ne vous ferai pas périr.

Ces derniers textes, qui sont relatifs à l'Eglise d'Israël, après son retour de la captivité de Babylone, font bien voir quelle étoit la tendresse du Seigneur pour elle.

Et qu'on ne dise pas que ces promesses d'une alliance éternelle n'ont jamais été accomplies avec l'Eglise d'Israël, puisqu'elle a été rejettée. Ce langage qui n'est que trop commun dans la bouche de certaines personnes, n'entre point dans l'œconomie de la Religion.

Non ce n'est point l'Eglise d'Israël qui a été réjettée à l'arrivée du Seigneur sur la terre. Les promesses d'un régne éternel qui lui ont été faites, doivent subsister éternellement, puisque l'Eglise ne doit jamais finir. On parleroit plus correctement & d'une maniere plus conforme à la Religion, si l'on se contentoit de dire, que ce sont les membres rebelles de cette Eglise, qui ont été retranchés & rejettés.

En effet, ceux d'entre les Juifs & les Gentils, qui leur ont été substitués, n'ont point formé une autre Eglise, une Eglise étrangere à celle dans laquelle Jesus-Christ étoit né. Ils ont été entés en elle pour participer à ses promesses. Non, Jesus-Christ n'a point anéanti son Eglise, pour en former une autre; mais il a perfectionné son état, en lui montrant dans sa personne l'accomplissement de tous les Oracles divins, & en lui communiquant avec plus d'abondance toutes les graces qui étoient les fruits de son Incarnation. En un mot, c'est une pure chimere de dire que l'Eglise a été répudiée dans aucun tems. Comment pourroit-elle l'être, puisqu'elle est toujours l'objet

des complaisances de son Dieu, dans la personne des Justes, qui subsistent sans interruption, depuis le commencement jusqu'à la fin du monde, sous des Pasteurs légitimes. Il est vrai, comme nous l'avons déja remarqué, que quand le nombre des impies surabonde, Dieu ne semble plus faire attention qu'à l'iniquité dominante, il oublie en quelque façon qu'il est encore des hommes fidéles, qui s'opposent sans cesse à sa vangeance, & il punit le corps entier. C'est ainsi qu'il s'est conduit à son égard en différentes circonstances, & surtout dans le tems de la captivité de Babylone. Ses plus fidéles serviteurs ne furent point alors exemts de la misere commune à toute la Nation, & c'est en cela qu'il sembloit l'avoir abandonnée toute entiere. Mais les Prophétes nous font bien sentir, & surtout Jérémie, *ch.* 31. qu'il ne perdoit jamais de vûe cette Eglise, & qu'il la chérissoit de la maniere la plus tendre. Les promesses que Dieu lui fait après son retour de captivité, que l'alliance réitérée avec elle sera éternelle, ces promesses, dis-je, subsistent donc dans toute leur force, malgré

la

la réprobation de leur Synagogue.

La Synagogue, dira-t-on, a été réprouvée ; donc l'Eglise d'Israël, qu'on a coutume de concevoir sous ce terme, a été réprouvée. Cette conséquence est-elle assez réfléchie ? La Synagogue étoit bien une partie de l'Eglise, la partie même la plus nombreuse, mais elle n'étoit pas toute l'Eglise, & ce qu'il est important d'observer, elle n'étoit pas la portion chérie. Quand Jesus-Christ est venu ôter la puissance attachée à la chaire de Moyse, des mains de ceux qui l'exerçoient alors, ce n'est pas à l'Eglise d'Israël qu'il l'a ôtée; mais à des Administrateurs infidéles, qui ne méritoient pas de l'exercer en son nom. Comme Chef de toute l'Eglise, il l'a retirée d'entre leurs mains, pour la remettre entre celles du Chef des Apôtres, qu'il a constitué son Vicaire. Il a fait pour lors une translation de Sacerdoce dans la personne de cet Apôtre & de ses Successeurs, en vertu de cette souveraine autorité qui lui est propre, & par laquelle il l'avoit laissée jusques-là dans la famille d'Aaron. Il ne s'est cependant pas servi de cette

autorité pendant sa vie. Il a attendu que tous les mysteres fussent accomplis par sa mort. Il en a laissé jusqu'à ce moment l'exercice à ceux qui la possédoient. Aussi voit-on qu'il renvoyoit à la chaire de Moyse tout ce qui concernoit les matieres de la loi ; car, quelque corrompus que fussent ceux qui avoient l'autorité, sa Providence veilloit sans cesse à ce qu'ils ne formassent aucune décision contraire à la loi. C'est ce qui fait dire au Sauveur dans l'Evangile : *Faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font.*

Aussitôt après la mort du Sauveur, S. Pierre devient le Chef visible de cette même Eglise. Elle s'étend ensuite par ses soins & ceux de ces successeurs, dans tous les siécles & dans tous les lieux; & cette succession non interrompue, est la preuve la plus convaincante que l'on puisse apporter, pour montrer la perpétuelle visibilité de l'Eglise.

Mais notre plan n'exige pas que nous insistions davantage sur cette vérité. Les solides Ecrits qui ont été faits sur cette matiere, l'ont mise dans le dernier point d'évidence. Notre unique objet, quant à présent, est de

prouver que l'Eglise d'Israël étoit véritablement *Epouse*.

Nous observons d'abord que l'Eglise dans les deux Testamens a été caractérisée sous l'emblême de l'Olivier. Jérémie s'exprime ainsi à son sujet, *chap. 11. verset 16.*

Le Seigneur vous avoit donné le nom
D'un Olivier chargé de feuillage,
Agréable à la vûe,
Et dont les fruits sont excellens.

C'est de-là sans doute que, Saint Paul a pris l'image de l'Olivier, qu'il employe au *chap. 11.* de l'Epître aux Romains, *depuis le verset 17. jusqu'au 25* exclusivement. De ces deux textes il est aisé de conclure, que l'Eglise est comparée à cet arbre. Plusieurs de ses branches sont conservées ; & les autres rejettées. Les branches conservées sont les amies de l'Epoux ; celles qui sont retranchées sont ses ennemies. Ces deux sortes de branches sortent du même tronc. Elles sont par conséquent sur l'Olivier ; mais la sêve de ce précieux arbrisseau ne les animoit pas toutes pour toujours. La Synagogue étoit ses branches ennemies, que J. C. a retranchées, en conser-

vant les branches fidéles, ausquelles il en associe de nouvelles qui ont été entées sur l'Olivier, c'est-à-dire, sur l'Eglise qui subsiste toujours, quoique la Synagogue en ait été retranchée & rejettée; parce qu'elle-même avoit rejetté & crucifié le Messie. Telle est l'idée que nous avons de la Synagogue. Elle étoit dans l'Eglise, puisque plusieurs de ses membres, & même des Sadducéens ont été ses Chefs ministériels. Mais ils n'y étoient que pour un tems. Ainsi nous reconnoissons sur cet Olivier deux sortes de branches, qui ont été regardées comme deux Epouses; l'une fidéle, & l'autre infidéle. L'une conservée de tous tems & pour toujours; l'autre répudiée de tems en tems, & enfin rejettée jusqu'à ce qu'elle soit rappellée dans les tems marqués par la préscience divine. Alors les branches rejettées, réunies sur le même tronc aux branches conservées, ne feront plus qu'une seule & même Epouse du Verbe incarné.

Les textes des Prophétes que l'on à vûs, seront sans doute suffisans pour déterminer tout homme qui ne cherche point à s'aveugler volontairement.

Néanmoins il ne sera pas hors d'œuvre de faire voir que M. l'Abbé de Villefroy n'a rien enseigné, qui ne soit parfaitement conforme avec ce qui a été dit par les Peres & les Interprétes, qui ont eu occasion de traiter cette matiere. (Souvenons-nous toujours que la Synagogue & l'Eglise, c'est une seule & même chose dans le style ordinaire, lorsqu'il s'agit du Peuple d'Israël.)

Cette vérité de l'*Eglise Épouse* avant l'Incarnation, a paru si constante dans tous les tems, que ceux mêmes des Peres, qui n'expliquent ordinairement l'Ecriture que d'une maniere mystique, l'établissent comme le fondement de l'interprétation morale qu'ils donnent à certains endroits. C'est ainsi que s'explique Saint Grégoire le Grand, sur le *chap. 19. de Job.* où on lit ces paroles : *Halitum meum exhorruit uxor mea. Mon Epouse* a eu en horreur mon haleine. » Quelle est l'*Epouse* du Seigneur, » demande ce saint Docteur, (*a*) si » ce n'est la *Synagogue*? Son *Epouse* a

(*a*) Lib. 14. cap. 21. Moral.

» eu en horreur son haleine, parce
» que la *Synagogue* a craint de regar»
» der comme Dieu, celui qu'elle voyoit
» être un homme : cette *Epouse* char-
» nelle a donc eu horreur de l'haleine
» qui vient de la chair : livrée à ses
» sens tous charnels, elle n'a pas
» reconnu le mystere de son Incar-
» nation. »

C'est ainsi qu'un Saint Pere parle de la partie infidéle de l'Eglise d'Israël, de cette partie qui a méconnu son Dieu, qui l'a crucifié, & qui en conséquence devoit être rejettée; il l'appelle encore *Epouse*, *Uxor mea. Epouse charnelle* à la vérité, *Epouse soumise* charnellement à l'intelligence de la loi qui avoit cimenté son engagement; *in legis fœdere carnali ei intelligentia subjecta. Ibid.* Mais enfin elle ne laissoit pas d'être *Epouse*; c'est-à-dire, que jusqu'au tems de sa réprobation, elle appartenoit à ce corps qui formoit alors l'Eglise du vrai Dieu, l'*Epouse* du Verbe.

C'est ainsi que M. Bossuet appelle *la Synagogue Epouse* avant sa réprobation. ,, Le divorce déclaré à la Syna-
,, gogue, *autrefois Epouse*, ne peut, dit-

„ il, donner le moindre prétexte de
„ soupçonner à l'avenir aucun événe-
„ ment semblable au [renversement du
„ Temple & à l'abolition des Rits Ju-
„ daïques.]" (*a*)

Comment donc S. Grégoire qualifiera-t-il l'Eglise d'Israël, s'il doit la considérer dans sa partie la plus noble, dans celle des justes qui vivoient de la foi, & pour qui les promesses étoient spécialement faites ? Le voici : c'est toujours l'*Épouse*, mais l'*Épouse chérie*, bien aimée qui n'aspire qu'après le baiser de l'Epoux. C'est *la sainte Église du Seigneur*, qui soupire après son Incarnation, source abondante de la vie plus parfaite qu'elle attend. C'est l'*Église* qui fait des vœux ardens pour que son *Époux* ouvre les Cieux, & qu'il descende sur la terre, afin de se rendre plus sensible à elle, sous l'humanité dont il doit se revêtir en sa faveur, & qu'il lui soit enfin donné de se reposer dans ses chastes embrassemens. (*b*)

(*a*) *Réflexions sur un Écrit de M. Claude*, *page* 358.

(*b*) *Sur le Cant. des Cant. p.* 402. *t.* 3. *part.* 2. *& sur le premier verset du ch.* 7. *p.* 414.

Voilà cette *Église* véritablement *Épouse* du Verbe, même avant son Incarnation ; c'est cette partie de l'Eglise d'Israël, qui ayant persévéré constamment dans le culte intérieur & extérieur du vrai Dieu, malgré les persécutions & les mauvais traitemens de l'autre infiniment plus nombreuse, a mérité de devenir les prémices de l'Eglise de J. C. & de qui les filles de Jérusalem, selon l'application du même S. Grégoire, parlent en ces termes qui expriment leur admiration : ,, quelle est celle qui s'éleve du désert ,, toute remplie de délices, appuyée ,, sur son bien-aimé ? (*a*).

Cette distinction, que fait ici S. Grégoire, des deux parties de l'Eglise d'Israël, l'une bonne & chérie de Dieu dans tous les tems, l'autre mauvaise, & à la fin réprouvée, est une distinction bien importante. Si on ne la perdoit jamais de vue, on ne confondroit pas si souvent ce qui appartient à l'une ou à l'autre ; & l'horreur si légitime que l'on a pour celle qui a crucifié son Seigneur & son Dieu, ne feroit pas un obstacle au respect & à la vénéra-

(*a*) Page 409.

tion qu'on doit toujours avoir pour celle-ci, qui n'a jamais cessé d'être fidéle. On ne verroit pas à chaque instant des Interprétes, faute de faire cette distinction essentielle, lancer des anathémes, & prononcer, pour ainsi dire, des malédictions sur le corps entier de l'Eglise qui existoit avant J. C. On ne les verroit pas tout occupés à rabaisser, autant qu'ils le peuvent, les prérogatives de cette Eglise, dès qu'ils rencontrent dans l'Ecriture quelques-unes de ces expressions magnifiques, dont les Prophétes font si souvent usage, lorsqu'ils ont à caractériser *cette Epouse* chérie du Dieu d'Israël.

Quand on se représenteroit ces reproches sanglans d'infidélité, ces menaces terribles, ces châtimens rigoureux dont il est fait si souvent mention dans les Ecrits prophétiques, on diroit : ceci appartient à ce corps pervers d'Israëlites selon la chair, & qui n'avoient aucunement l'esprit de leur pere Abraham. Mais lorsqu'on jetteroit les yeux sur ces endroits des Ecrivains sacrés, où le Seigneur traite Israël avec une douceur & une ten-

dresse toute paternelle, lorsqu'on l'entendroit lui-même qualifier son Peuple de *Nation sainte, de Peuple choisi, d'assemblée de justes, de race bénie par le Seigneur*; on diroit, c'est ici la partie des Israëlites qui est toujours demeurée attachée à son Dieu. On y joindroit aussi ceux qui, après avoir abandonné son service, sont retournés à lui par une sincere pénitence.

Cette distinction fondée sur l'Ecriture, donneroit entrée dans notre esprit à des précisions objectives, d'où naitroit l'éclaircissement de plusieurs vérités. En un mot, on ne se feroit pas un devoir de mépriser sur les raisons les plus frivoles cette partie d'Israël, pour qui le Seigneur a signalé dans tous les tems son amour & sa tendresse, par les traits les plus capables de lui concilier la vénération de tout l'Univers.

L'Auteur de l'explication des *principales Prophéties de Jérémie, d'Ezéchiel & de Daniel*, a bien senti que cette précision, ou si l'on veut, cette distinction des deux parties qui composent l'Eglise, étoit absolument nécessaire pour s'entendre, & il en fait judicieusement

la remarque, avant que d'entrer dans l'explication *du 16 chap. d'Ezéchiel*, où se lisent les reproches dont le Seigneur accable Israël. » On sent bien, » dit-il, *page 284. Tome 2.* que ni » Saint Jérôme, ni les Commenta- » teurs qui marchent sur ses traces, » n'ont point du-tout en vûe le sens » rigoureux & Théologique, selon le- » quel, *l'Eglise est toujours sainte dans* » *tous les tems*, & par conséquent très- » éloignée d'abuser des dons de l'E- » poux. » L'Auteur ne considére donc l'Epouse infidéle que dans l'amas des pécheurs qui prophanent en tant de manieres la qualité d'enfant de l'Eglise dont ils sont honorés. Cette remarque est également vraie pour l'ancienne & pour la nouvelle Alliance, puisque c'est toujours l'Eglise dans tous les tems, pure, sainte & digne de Dieu. L'Eglise d'Israël participe, de même que l'Eglise de Jesus-Christ, à ces prérogatives dans la partie de ses justes.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer à ce sujet que les mépris dédaigneux que certains Ecrivains affectent pour l'Eglise de l'ancienne Is-

raël est un des plus grands obstacles qu'on puisse apporter à l'intelligence *primitive & même secondaire* des Prophéties. Nous disons, *& même secondaire*, parce que le sens qui regarde immédiatement l'Eglise d'Israël, devant être la base du sens qui regarde les Chrétiens, celui-ci ne pourra être développé dans toute son étendue, tant que celui-là restera couvert des obscurités qui l'enveloppent : & jamais les nuages, qui sont répandus sur le premier, ne pourront être dissipés, tant qu'on demeurera dans la prévention où l'on est, que dès qu'il se rencontre dans l'Ecriture quelque caractére un peu auguste, il ne peut pas tomber sur cette partie de l'Eglise, mais qu'il faut nécessairement aller à Jesus-Christ pour entendre ce passage isolé.

Malheureusement pour l'intelligence des Livres saints, on n'a que trop suivi cette méthode. C'est alors admettre dans les Ecrits inspirés un vrai désordre, contre lequel nous avons eu souvent occasion de nous élever dans les volumes précédens.

Sous prétexte qu'il ne faut pas s'en tenir au sens charnel, on méprise de

sa propre autorité ce premier sens, qui n'est certainement pas tel qu'on se le représente. C'est-à-dire, que pour éviter une extrêmité condamnable, on tombe aussitôt dans une autre qui ne l'est pas moins, & l'on se met, en interprétant l'Ecriture, hors d'état *de satisfaire les esprits raisonnables.* Non, il ne faut pas se contenter du premier sens qui regarde les Juifs, c'est une vérité constante. Il faut donc percer jusqu'à Jesus-Christ & jusqu'à son Eglise, & ne s'arrêter que lorsqu'on a vû l'accomplissement parfait des Prophéties dans sa Personne & dans celle de son Epouse. Mais ce second sens n'exclut pas le premier. L'un & l'autre est vrai, & il est très-certain qu'en cherchant à anéantir le premier, comme plusieurs le font assez souvent, par des doutes qu'ils affectent de jetter sur la vérité de son accomplissement, ce n'est pas rendre service à l'Eglise, parce que c'est lui ôter l'appui du sens qui la regarde, c'est-à-dire, le premier sens qui doit nécessairement se soutenir partout.

Voici une remarque qui ne sera pas inutile, puisqu'elle est liée avec ce qui fait le sujet de cette Dissertation. On

ne fait aucune difficulté d'admettre un double sens parfaitement suivi dans les Prophéties, tant qu'il n'est question que des choses communes, ou que ces Prophéties n'annoncent que des crimes ou des châtimens. On trouve des rapports assez justes qui établissent l'un & l'autre point de vûe. On s'y prête donc volontiers, parce que les préjugés n'en souffrent pas. On est même ardent à faire valoir tous ces rapports, & à revêtir le sens de la nouvelle alliance, qu'on appelle spirituel, de tous les traits de l'éloquence : tantôt par de véhémentes apostrophes contre les vices du siécle ; tantôt par de brillantes peintures, qui donnent de la grace aux choses les plus communes en apparence. C'est donner à l'Ecriture la majesté qui lui convient, & jusques-là il n'y a rien à dire ; mais arrive-t-on à quelque passage un peu sublime, où le Prophéte, qui ne quitte certainement pas son double objet, se répand en descriptions pompeuses & magnifiques, & qui sont marquées au coin de la misericorde la plus tendre de la part de Dieu, le dirons nous? il semble que l'on ne soit plus à soi,

On est dans la prévention que l'Eglise d'Israël n'est rien, ou presque rien ; on cherche donc toutes sortes de prétextes pour lui enlever la possession d'un sens qui la regarde incontestablement, quoiqu'il ne soit pas l'unique : on se ferme en quelque façon les yeux sur certains dénouemens, tirés de l'histoire, & d'ailleurs très-dignes de l'esprit prophétique ; parce qu'on n'est pas dans l'usage de concevoir des idées assez avantageuses de la Nation des Israëlites ; c'est pourquoi l'on passe tout d'un coup à J. C. Mais l'harmonie, qui doit régner dans tout ouvrage dicté par la Sagesse même, qu'est-elle devenue ? Croit-on par cette méthode satisfaire les personnes éclairées ?

C'est apparemment sur ce principe si peu fondé, que l'Auteur des réflexions Théologiques ne veut pas que l'Eglise ait été *Epouse avant l'Incarnation*. Cette qualité lui paroît sans doute trop auguste, pour la prodiguer à un Peuple qu'il n'envisage qu'avec des yeux de mépris. Quoi donc ! est-ce qu'on appréhende que l'Eglise de Jesus-Christ perde quelque chose de sa grandeur, si l'on conserve à l'Eglise d'Israël

quelque prérogative un peu éminente? La gloire de l'Eglise Chrétienne se soutient par elle-même, & n'a pas besoin que l'on déprime celle qui de droit appartient à l'Eglise d'Israël. Chacune d'elles a ses prérogatives essentielles qui la distinguent & qui l'élevent selon la portion de grace qui lui étoit destinée pour ses différens besoins. Mais ce qui devroit ouvrir les yeux, c'est qu'à bien apprécier les idées singulieres que l'on se forme de l'Ancien Israël, à peine croiroit-on qu'il y auroit eu une Eglise dans ces tems-là; on ne la feroit volontiers commencer qu'à Jesus-Christ. Or ce principe n'est pas soutenable, puisqu'il est contraire à l'Ecriture & à la Tradition. Il n'est donc pas fondé. Aussi disons-nous conformément à ce que nous enseignent les Ecrivains sacrés, que l'Eglise étoit *véritablement Epouse avant l'Incarnation.* Voyons s'il est encore des Peres & des Interprétes qui ayent reconnu cette vérité.

Saint Ambroise s'exprime à-peu-près de même que Saint Grégoire le Grand, en parlant de la *Synagogue* en général, & selon l'idée ordinaire qu'on

y attache. Il l'appelle en propres termes l'*Epouse du Verbe* avant sa répudiation. » Ce n'est pas inutilement, dit-» il, (*a*) que le Seigneur notre Dieu » dit au Prophéte Joël: *poussez vers moi* » *des gémissemens sur une Epouse revêtue* » *d'un sac, qui pleure l'Epoux qu'elle* » *avoit étant Vierge*. Il gémit sur le » sort de la Synagogue, qui avoit été » auparavant l'*Epouse du Verbe*, dans » le tems de sa virginité..... Elle est » bien changée. Elle n'a plus la beau-» té de cette *Epouse*, qui auparavant » avoit mérité d'entendre : *je vous ren-* » *drai* mon Epouse *par une inviolable* » *fidélité, par une alliance de justice & de* » *miséricorde*. »

Saint Thomas soutient de même, fondé sur l'Ecriture, que la *Synagogue* étoit véritablement *Epouse*. Il commence par se faire cette objection, qui est tirée de la nature des Sacremens. » Jesus-Christ a eu d'abord la Sy-» nagogue en qualité de Concubine, » afin que le Sacrement ne perdît rien » de la perfection qui est attachée à » sa signification, s'il l'avoit eu en » qualité d'*Epouse*. » Mais que répond

(*a*) *Tom. 2. Ep. 31. 1. cl. p. 914. Ed. Ben.*

l'Ange de l'Ecole ? » Cette objection, » dit-il, *est très-absurde*. Car de même » que les Anciens & les Modernes » n'ont qu'une seule Foi, de même il n'y » a qu'une Eglise. De-là vient que ceux » qui servoient Dieu dans le tems de » la *Synagogue*, appartenoient à l'u» nité de l'Eglise dans laquelle nous » le servons. Et de plus, ajoute le Saint » Docteur, c'est aller expressément » contre ce qui est dit dans *Jérémie 3*, » *Ezéch. 16*, *Osée 2*, des Epousailles » de la Synagogue. Ainsi l'Eglise d'Israël n'appartenoit point au Verbe en qualité de Concubine, mais en qualité d'*Epouse*.

Saint Thomas confirme encore cette vérité, dans plusieurs autres endroits de ses Ecrits, & spécialement sur *le 2e verset du 2e chap. de Jérémie*, où l'on voit ces paroles si décisives, déja rapportées en François. *Recordatus sum tui, miserans adolescentiam tuam & charitatem desponsationis tuæ.* Voici ce qu'observe le Docteur Angelique, sur ce passage.

» Le Prophéte pose ici trois choses, » qui excitent à la piété, la premie» re, c'est la pureté de l'âge (*adolesc-*

» *dentiam tuam*,) tems où les *Epouses*
» sont aimées plus tendrement. Il a
» cherché ce Peuple à la sortie de l'E-
» gypte, selon ce que dit Osée, *ch.* 2.
» *Elle y chantera des Cantiques, com-*
» *me au jour de sa jeunesse, & com-*
» *me au tems qu'elle sortit de l'E-*
» *gypte.* La seconde, c'est le souve-
» nir de l'amour qu'il a eu autrefois
» pour lui (*& charitatem*,) c'est-à-
» dire, de cet amour, en vertu duquel
» je vous ai prise pour *mon Epouse*,
» en vous donnant la loi, ainsi qu'il est
» dit *au ch.* 31. du même Prophéte : *je*
» *vous ai aimé d'un amour éternel ; c'est*
» *pourquoi je vous ai attiré à moi par*
» *compassion pour vous.* La troisiéme,
» c'est l'obéissance qu'elle a rendue
» au Seigneur (*quando secuta es*) ».

On peut aussi consulter le même Docteur de l'Eglise sur le *chap.* 34. *d'Isaïe*, *verset* 4. il y appelle du nom de *mariage*, *conjugium*, l'alliance que le Seigneur a renouvellée avec son Peuple d'Israël après le retour de la Captivité.

Mais Saint Jérôme surtout s'explique sur cette matiere de façon à ne laisser aucun doute. Il va même jusqu'à dif-

tinguer les différentes époques où le renouvellement des nôces de l'*Epouse* du Verbe s'est célébré ; il en fait commencer la premiere solennité à Abraham en plusieurs endroits de ses écrits.

Sur ce passage de Joël, *chap. premier, verset 8. Plange quasi Virgo accincta sacco super virum pubertatis suæ*, ou, selon la traduction des Septante, *super virum suum virgineum*. C'est ainsi qu'il s'en explique »: L'*Epoux* qu'el- » le a eu dès sa plus tendre jeunesse, » ou, comme les Septante l'ont rendu, » son *Epoux vierge*, parce qu'il a eu » le premier la fleur de sa virginité, » n'est autre que Dieu, qui a pris dans » la personne d'Abraham, d'Isaac & » de Jacob, une *Epouse vierge*, qui » n'avoit été souillée par aucune ta- » che de l'idolâtrie. » Voilà qui est bien clair. Certainement il n'y a pas ici de quoi tergiverser.

Voici encore comment s'explique ce célébre & saint Docteur sur le *deuxiéme chapitre d'Osée* « : Premie- » rement, dit-il, il contracta un *ma- » riage* avec cette Nation dans la per- » sonne d'Abraham, ou dans l'E-

» gypte, *afin de l'avoir à jamais pour* » *Epouse*. Secondement, sur la Monta- » gne de Sinaï, où il lui donna pour » marque de son alliance la justice de » la Loi, le jugement & la miséri- » corde jointes à la Loi, afin que lors- » qu'elle viendroit à pécher, elle fût » livrée à la Captivité. Mais cette » prostituée, qui avoit d'abord été » unie par serment aux embrassemens » de l'*Epoux*, pour ne jamais violer » le lien du *mariage* qu'elle avoit con- » tracté, a manqué de fidélité par les » fornications qu'elle a commises dans » l'Egypte, c'est pourquoi le Sei- » gneur la reprend une seconde fois » par la Loi qu'il lui donne. Mais elle » a encore transgressé cette Loi; » elle a mis à mort les Prophétes qui » lui étoient envoyés, & qui étoient » comme les amis de l'*Epoux*; c'est » pourquoi le Seigneur Jesus, Fils de » Dieu, est venu dans les derniers » tems, & après sa mort & sa Résur- » rection, il la prend de nouveau pour » *Epouse*, non plus par la justice de » la Loi, mais par la foi & la grace » de l'Evangile.

Voilà donc un Pere de l'Eglise qui

n'est pas d'une médiocre autorité dans ces matieres, qui convient que la *Nation* d'Israël étoit *Epouse, & Epouse* pour toujours, *ut uxorem habeat sempiternam.* Il est bien certain que tous ceux de cette Nation, qui s'abandonnoient à l'idolâtrie, n'appartenoient plus à cette *Epouse* du Verbe, tant qu'ils étoient dans cet état. Personne ne sera jamais assez peu raisonnable, pour soutenir qu'un Idolâtre soit membre de l'Eglise; mais on ne peut douter qu'il n'y ait toujours eu un Corps subsistant plus ou moins grand de fidéles Adorateurs, inviolablement attachés au culte du vrai Dieu; puisque, comme nous l'avons vû plus haut, l'Eglise doit subsister depuis le commencement du monde jusqu'à la fin des siécles. Il est encore certain que ceux-là même qui se retranchoient par leur idolâtrie, de ce Corps qui forme dans tous les tems l'*Eglise & l'Epouse* du Verbe, en étoient membres avant leur apostasie, & qu'ils reprenoient cette heureuse qualité, aussitôt qu'ils rentroient dans leur devoir. Ceci a lieu surtout, après le retour de la Captivité, tems où l'idolâtrie n'a plus do-

miné dans la Nation. Mais écoutons encore Saint Jérôme, nous verrons dans ses écrits de nouvelles preuves de cette vérité. Sur le *chap. 16 d'Ezéchiel*, il explique ainsi en deux mots un passage, où ce Prophéte fait sentir que l'alliance contractée entre le Seigneur & Israël, à la sortie d'Egypte, „étoit un vrai *mariage*.„J'ai étendu mes „ aîles, dit-il, & j'ai couvert votre „ ignominie, j'ai cimenté par le ser„ ment l'alliance que j'ai contractée „ avec vous; c'est pourquoi vous êtes „ devenue ma possession... Ou bien, „ suivant le style des Prophétes, *vous* „ *m'avez appartenu*, c'est-à-dire, *vous* „ *m'avez été unie par le mariage.*"

Voici donc la Nation d'Israël honorée du titre d'Epouse, mais elle péchera dans la suite, du moins une grande partie de ceux qui la composent. Elle oublie, dit Saint Jérôme, sa qualité d'*Epouse*, pour s'abandonner aux abominations des Chaldéens, des Assyriens, des Egyptiens qui la perdent. Ces Prévaricateurs offrent un encens sacrilége à des Divinités étrangeres, & dès-lors ils perdent le droit

qu'ils avoient aux prérogatives de l'*E*-*pouse*. Dieu punit cette Nation, il la rejette en quelque façon, parce qu'il la fait enlever de sa Patrie, pour l'envoyer en captivité. Par-là il lui ôte la jouissance de tous les biens qu'elle possédoit, & qui étoient des présens de sa main bienfaisante. Il n'y a plus de solennités pour Israël, tous ces avantages lui sont enlevés, & pourquoi? ,, C'est, dit Saint Jérôme, parce ,, qu'il a plutôt regardé ses amans com-,, me auteurs de tous ces biens, que ,, son Dieu qui les lui avoit donnés, ,, en le prenant pour son *Epouse*. Mais ,, quelque grands que soient ces châti-,, mens, ils partent moins, ajoute le ,, même Pere, de la main d'un Dieu ,, irrité que de celle d'un Dieu clément ,, & miséricordieux. "

En effet, un simple coup d'œil sur les différens âges de ce Peuple, peut nous convaincre combien cette qualité d'*Epoux*, que le Seigneur avoit prise à son égard, lui étoit chere. Nous suivons toujours Saint Jérôme pour guide.

Israël en général étoit une *Epouse* in-

fidéle, qui s'étoit prostituée dès l'Egypte même : le sang des Patriarches s'étoit souillé d'abominations ; cependant le Seigneur veut bien prendre de nouveau cette Nation pour *Epouse* dansle Desert. Il la revêt, comme Ezéchiel nous la dépeint, de tous les habits magnifiques dont un *Mari* bienfaisant & libéral fait présent à son *Epouse*, pour lui donner des marques de sa tendresse.

Mais le penchant prodigieux de cette Nation à l'idolâtrie, subsistoit encore en elle. Le mal n'étoit qu'arrêté, ou suspendu. Quelque tems s'écoule, & bientôt elle reprend le cours de ses anciennes iniquités. Epouse plongée dans le désordre, plusieurs espéces d'infamies suffisent à peine pour contenter sa passion. *Epouse* adultére, elle abandonne celui qui est son unique *Epoux*, pour se livrer à d'autres. Tel est le vrai portrait de la *Synagogue*, dit Saint Jérôme ; & si elle persévére dans ses débauches & dans ses adultéres, Dieu la dépouillera de cet habit & de ces ornemens, dont il l'avoit parée au jour *de son mariage*.

C'est en effet ce qui est arrivé par

la captivité de Babylone, comme nous l'avons vû plus haut. Mais admirez la clémence de cet *Époux*, reprend Saint Jérôme, cette Nation a été repudiée, elle a été rejettée : le Seigneur lui a fait dire par son Prophéte ; vous n'êtes plus mon *Epouse*, & je ne suis plus votre *Epoux*. (Nous verrons dans la suite que ces expressions ne doivent point être prises à la rigueur, & qu'à proprement parler, elles ne sont que comminatoires). Elle paroissoit donc entiérement abandonnée, & le *mariage* contracté avec le Seigneur, sembloit être rompu pour jamais ; mais Dieu ne se conduit pas comme le feroit un homme mortel, irrité contre une *Epouse* adultére qu'il refuseroit de reprendre. Il va même au devant de son Peuple, tout infidéle qu'il est ; parce qu'il n'a rien plus à cœur que de le rappeller à son devoir. Il commence par le menacer de le traiter avec rigueur, s'il ne veut pas retourner à celui qui est son *Epoux*, & de le réduire à un état de servitude semblable à celui sous lequel il gémissoit dans l'Egypte.

Mais ce n'est pas tout. Israël enyvré

de sa passion pour les faux Dieux, étoit trop aveugle pour céder aux menaces, s'il ne se rencontroit point d'obstable à ses desseins. *J'irai*, disoit-il, *trouver mes Amans. Ce sont eux qui m'ont procuré l'abondance des biens dont je jouis.* Que fait le Seigneur pour s'opposer à cette licence effrénée ? Il lui fait trouver de l'amertume jusques dans ses plaisirs. *J'environnerai*, dit il, *votre chemin de ronces & d'épines. Vous ne pourrez plus aller, où vos desirs vous portent. J'opposerai à vos excès, un mur de pierre de taille, & vous ne trouverez plus les sentiers que vous aviez fréquentés si souvent, afin que vous ne vous attachiez plus avec tant d'ardeur, à suivre la voie des impies, pour qui vous étiez passionné, afin que, forcé par la nécessité, vous reveniez* à votre Epoux.

En effet le terrible fléau de la captivité, dissipa enfin l'enchantement d'Israël & lui donna une horreur extrême de l'Idolâtrie, qui avoit fait sa perte. Alors le Seigneur, appaisé par son repentir, lui rendit ses bonnes graces, & après l'avoir traité de *prostituée*, d'*adultere*, par la bouche de tous ses Prophétes, après lui avoir fait

expier ses crimes, par un long & cruel exil, il le rétablit *dans son premier état*, il y ajoute même de nouvelles faveurs.

Alors le Seigneur renouvella l'alliance éternelle qu'il avoit contractée, en prenant pour *Epouse* la postérité d'Abraham. Ce renouvellement avoit été prédit par le Prophéte Osée, pour les tems qui suivroient la captivité, lorsqu'il dit : *je vous prendrai à jamais pour mon Epouse.* Quelle clémence du Seigneur, s'écrie Saint Jérôme à la vûe de ces paroles! Cette *adultere* qui s'étoit prostituée à un grand nombre d'Amans, & qui, en punition de ses crimes, avoit été livrée à la merci des bêtes féroces [les Chaldéens], revient à son *Epoux*; son retour n'est pas appellé une réconciliation, c'est un *mariage*.

Cette exposition des différens âges d'Israël, faite d'après Saint Jérôme, ne montre-t-elle pas évidemment que ce Saint Docteur regardoit cette Nation comme véritablement *Epouse*? L'Eglise étoit donc Epouse avant l'Incarnation : c'est la Proposition que l'Anonyme a contestée.

Si des Peres nous passons aux Interprétes, quelle multitude de témoignages se présente à nos yeux, pour appuyer cette vérité ! Nous ne finirions point, si nous voulions produire toutes les autorités que nous avons entre les mains sur cet article. Il suffira d'en extraire quelques-unes.

Denis le Chartreux, sur le *2e ch. de Jérémie*, s'énonce en ces termes, en empruntant les paroles du Prophéte :
» Je me suis souvenu de vous, de l'a-
» mour que vous avez eu pour moi,
» *lorsque je vous ai prise pour Epouse*,
» en vous donnant la Loi, par le mi-
» nistere de Moyse, sur la montagne
» de Sinaï ; car alors le Seigneur *prit*
» *la Synagogue pour Epouse*, & il lui
» donna, pour assûrance de son maria-
» ge & pour dot, les ornemens de la
» Loi.... Le Seigneur parle encore
» d'une maniere plus précise de ce
» *mariage* dans *Ezéch. ch. 16*. J'ai
» étendu mon manteau sur vous, dit
» le Seigneur, j'ai fait alliance avec
» vous, & vous êtes devenue *mon*
» *Epouse*. »

Le Cardinal Hugues s'exprime à-peu-près de même sur le *ch. 16. d'Ezéchiel*,

sur le 2. d'Osée & sur le 2. de Jérémie. C'est principalement sur celui d'Osée, qu'il distingue avec S. Jérôme, trois époques *des nôces de l'Eglise d'Israël*, qu'il appelle la *Synagogue*, selon le stile ordinaire. La premiere Epoque est fixée à Abraham, (la circoncision donnée à ce Patriarche servit à cimenter cette alliance); ou bien à la sortie d'Egypte, où Dieu la prit à jamais pour *Epouse*. Ce sont les termes de Saint Jérôme que cet Interpréte a adoptés. La seconde époque est à la montagne de Sinaï, & la troisiéme à l'arrivée de Jesus-Christ sur la terre.

» Dieu se compare à un *Epoux*, » dit Estius, sur le 2. ch. de *Jérémie*, » & le *Peuple* d'Israël à une *Epouse*, » avec laquelle il a contracté par les » promesses qu'il a faites à Abraham, à » Isaac & à Jacob. Il a pris dans la suite » cette Nation pour *Epouse*, lorsqu'elle » est sortie de l'Egypte. Il s'est » uni plus étroitement avec elle, lorsqu'il » lui a donné la Loi dans le Désert. Et quelques lignes plus bas: » Je me suis souvenu de vous, & j'en ai » eu compassion, lorsque je me suis » rappellé l'amour qui m'a engagé à » vous prendre pour *Epouse*. »

» J'ai eu pitié de votre jeunesse, dit » Ménochius sur le même passage, » c'est-à-dire, de l'amour que vous » avez eu pour moi dans votre jeu- » nesse, & lorsque vous étiez nouvelle- » ment *mon Epouse* : car voilà ce qu'il » appelle l'amour du commencement » de son *mariage*, (*charitatem despon- » sationis*). »

» Je me souviens de votre premiere » jeunesse, dit encore Tirin sur le » même passage, & je vous en rappel- » le le souvenir, parce que j'ai com- » passion de vous, de cette jeunesse, » où, vous voyant malheureuse & » abandonnée de tout le monde dans » l'Egypte & dans la solitude, *je vous » ai prise pour mon Epouse*; je vous ai » élevée, je vous ai protégée, & je vous » ai ornée de toutes les belles quali- » tés, » *& ensuite* : » je me rappelle » l'amour du commencement de vo- » tre *mariage*, non-seulement l'amour » que j'ai eu pour vous (c'est ainsi » que le Syriaque, l'Arabe, Saint Jé- » rôme, Raban & Vatable s'expri- » ment) mais encore celui par lequel » vous vous êtes attachée à moi, » (le Chaldéen, Théodoret, le Car-

» dinal Hugues & plusieurs autres,
» l'entendent de cette derniere fa-
» çon). »

» L'enfance de la République des
» Israëlites, dit le même Tirin, sur *le*
» *ch. 16e. d'Ezéchiel vers. 4*, a été dans
» l'Egypte. C'est-là que ce Peuple s'est
» multiplié comme l'herbe. On voit sa
» jeunesse à la sortie d'Egypte, *son*
» *mariage & ses nôces* sur la montagne
» de Sinaï; son âge avancé sous les
» Rois; sa vieillesse après la Captivité
» de Babylone. »

Et sur le *8e. verset du même chap.*
» Vous m'avez appartenu, c'est-à-di-
» re, vous êtes devenue *mon Epouse*,
» *ma Femme*, (*facta es mihi sponsa &*
» *uxor*,) vous êtes arrivée au tems
» d'être aimée, c'est-à-dire, vous
« étiez en âge d'être *mariée*; mais per-
» sonne, à cause de votre indigence &
» de vos souillures, ne vouloit vous
» épouser. Je vous ai donc revêtue;
» j'ai étendu mon manteau sur vous,
» c'est-à-dire, *je vous ai prise pour mon*
» *Epouse*, & j'ai fait avec vous une
» alliance nuptiale confirmée par ser-
» ment, sinon verbal, du moins ef-
» fectif, en coupant en deux les vic-

» times offertes à cet effet ; ce qui est
» la même chose que si j'avois dit :
» que je périsse, & que je sois coupé
» en morceaux comme ces victimes,
» si je viole la foi que je vous ai don-
» née, & c'est ainsi que vous êtes de-
» venue mon *Epouse*, & que vous
» m'avez été unie par le *mariage*. »

Nicolas de Lyra, Ménochius, Mariana, sur le même *chapitre d'Ezéchiel*, Ghisslérius, sur *le 2. de Jérémie*, ne tiennent pas un autre langage.

Sherlogius s'exprime sur cet article avec une netteté capable de répandre tout le jour dont on a besoin. Nous emprunterons volontiers ses paroles.
» Quoique toute l'assemblée des Fidé-
» les, dit-il, (a) ne soit qu'une seule
» & même Eglise ; cependant on peut
» en distinguer plusieurs, considérées
» sous différens points de vûe, & spé-
» cialement par rapport à la diversi-
» té des Sacremens & des Rits . . . . .
» De-là vient qu'il y en a une que
» l'on appelle l'*Eglise avant la Loi*, une
» autre l'*Eglise sous la Loi*, & une troi-
» siéme l'*Eglise sous la Grace*. Souvent
» on ne fait pas mention de celle qui a

(a) *Explan. Myst. de Christ. & Eccl. sect.* 1. *n.* 56.

» vécu sous la Loi de nature. La prin-
» cipale différence que l'on établit,
» est entre les deux Eglises, des Juifs
» & des Chrétiens; l'une plus ancien-
» ne & l'autre nouvelle: celle-là com-
» posée des Hébreux, celle-ci de tou-
» tes les Nations indistinctement....
» De-là vient, ajoute-t-il, que l'on
„ donne au Verbe de Dieu *deux Epou-*
„ *ses*, l'une de la race d'Abraham, se-
„ lon la chair, l'autre qui a été en-
„ gendrée en Jesus-Christ par l'Evan-
„ gile, car c'est le même qui est
„ *Epoux* & Pere, comme l'ensei-
„ seignent Saint Bernard, Origène,
„ Saint Augustin, Saint Grégoire
„ Pape, l'Abbé Rupert, la Glose or-
„ dinaire. »

Le même Commentateur dit dans un autre endroit, (*a*) « J. C., selon » la maniere de parler Ecclésiastique, » a eu *deux Epouses*, la Synagogue & » l'Eglise Catholique ». *Duas uxores, ex more loquendi Ecclesiastico, Christus habuit, Synagogam videlicet, & Ecclesiam Catholicam.* On ne peut rien de plus exact ni de plus formel que ces paroles, quant aux notions fondamentales; car, quoique Sherlogius distingue *deux*

(*a*) *Vestigat.* 3. *num.* 8.

pouses du Verbe, pour distinguer les
s, il a soin d'avertir, comme on
vû, que c'est toujours une seule
& même Eglise, par conséquent une
seule & *même Epouse*, considérée dans
différentes époques.

Parmi tous les Interprétes, qui ont
eu occasion de traiter cette matiere,
quatre surtout sont inépuisables, lorsqu'ils
considerent l'Eglise comme
Epouse avant l'Incarnation; Cornélius
à Lapide, Villalpandus, Sanctius &
Soto major.

Le premier, (Cornélius) sur le passage
de *Jérémie, ch.* 2. *Recordatus sum
tui, miserans adolescentiam tuam*, s'exprime
en ces termes : ,, je me souviens
,, de vous, & je me rappelle dans la
,, mémoire ce premier âge, où moi,
,, qui suis votre Dieu, je vous ai prise
,, pour *mon Epouse* dans l'Egypte &
,, dans le désert.

Et sur le même verset : » Remar-
» quez, dit-il, que l'amour de ses nôces
» peut se prendre, soit pour l'amour
» que Dieu a eu pour la Synagogue,
» lorsqu'il l'a prise pour *Epouse*. soit
» pour l'amour que la Synagogue a eu
» pour Dieu en qualité d'*Epoux*.

Les ouvrages de cet Interpréte sont si répandus, que nous n'en rapporterons pas davantage. Chacun peut le consulter, sur *le 2. chapitre de Jérémie*, sur *le 16. d'Ezéchiel*, sur *le 1, le 2. & le 3. d'Osée*, sur *le 4. & le 54. d'Isaïe.* Par-tout dans ces endroits, on verra que cet Auteur qualifie l'Eglise d'Israël du nom *d'Epouse*, *de la sainte Épouse du Seigneur. Ego te quasi sanctam meam sponsam amavi.* Et lorsqu'avec les Prophétes il représente aux Enfans d'Israël leurs infidélités, lorsqu'il leur reproche d'avoir rompu cette alliance solennelle qu'ils avoient contractée avec le Seigneur, c'est toujours cette expression d'*Epouse*, *de mariage*, *de lien conjugal*, dont il se sert pour leur faire mieux sentir quels ont été leurs excès. *In sponsam mihi assumpsi, eduxi .... violasti conjugale fœdus .... vide quàm suave fuit & dulce primum connubium nostrum ..... Deus enim cum Israële connubium iniit.*

Villalpandus suit presque par-tout S. Jérôme pour son guide sur le *16. chap. d'Ezéchiel.* Il fait commencer avec ce S. Docteur la premiere solennité des nôces de l'Eglise d'Israël à la

ſortie d'Egypte, il détaille fort au long tous les avantages qui y étoient attachés. A meſure qu'il avance dans l'explication du Prophéte, il s'attache à montrer après lui, l'accroiſſement de l'Egliſe d'Iſraël, & les différens dégrés, par leſquels elle eſt parvenue à contraĉter ſolennellement avec ſon Dieu un mariage qui devoit durer éternellement. Il conſidere avec l'Ecrivain ſacré, le tems de ſon enfance, de ſa plus tendre jeuneſſe, de ſon adoleſcence. Il la voit arriver à cet inſtant déciſif, où, ſemblable à une jeune fille qui eſt en âge d'être mariée, elle ſemble attendre que ſon Epoux, qui ſe l'eſt conſacrée dès ſa naiſſance, veuille bien conſommer ſon ouvrage, & la faire entrer ſolennellement dans ſon alliance. Mais dans ce moment, où elle attend tout de la libéralité de ſon Dieu, de ſon Epoux, elle eſt encore couverte de confuſion; car elle étoit nue, dit le Prophéte, & cet état la faiſoit rougir: c'eſt-à-dire, ſelon Villalpandus [qui ne le dit qu'après S. Jérôme] quoiqu'elle fût toute prête pour la cérémonie des nôces, & qu'elle eût la beauté du corps, elle n'étoit pas encore revê-

tue de ses habits magnifiques, ni couverte de la protection de son Dieu, comme elle la devoit être par la solennité de son mariage (voyez la p. 180.)

Le Seigneur est touché de sa situation. Il passe auprès d'elle. Il la voit en Egypte plongée dans l'affliction, & dénuée de tout secours. C'étoit le tems, dit le Prophéte, où elle étoit en âge d'être aimée, c'est-à-dire, selon Villalpandus & S. Jérôme, c'étoit le tems des épousailles & des nôces .... Alors que fait le Seigneur? il étend sur elle son manteau, ou ses aîles (comme lisent les Septante.) C'est-à-dire, qu'il la prend pour Epouse : car dans le style des Hébreux, étendre son manteau sur une femme, & la prendre pour Epouse, c'est la même chose. C'est ainsi que Ruth dit à Booz son parent; » Je suis Ruth votre servante, étendez » sur moi votre manteau » : & c'est aussi, ajoute notre Interpréte, l'explication que les Rabbins mêmes donnent à ce passage.

Tout ce que le Seigneur exécute ici, est une suite des promesses qu'il avoit faites aux Patriarches, de prendre dans la suite pour Epouse la Nation qui naî-

troit d'eux (pag. 181.) C'est donc pour accomplir ces promesses que le Dieu d'Israël contracte avec elle une alliance solennelle, & qu'il la confirme par le serment, en y joignant toutes les autres cérémonies qui étoient d'usage dans ces tems-là, lorsque deux personnes se prenoient mutuellement pour Epoux. On immoloit une victime; on arrosoit de son sang les parties contractantes, qui passoient au milieu de la victime coupée en deux morceaux, & par cette cérémonie sanglante, chacune d'elle s'engageoit à subir le même sort que l'animal qui étoit mis à mort, si elle venoit à être infidéle à l'engagement contracté. Dieu voulut que toutes ces cérémonies fussent observées au pied du Mont Sinaï, lorsqu'il prit la Nation d'Israël pour *Epouse* : & c'est ainsi, continue Villalpandus, que fut affermie l'alliance conjugale qui fut faite entre le Seigneur & la République d'Israël.

Après ce serment solennel prononcé de part & d'autre, Israël devient la possession du Seigneur ; c'est-à-dire, dans le style des Prophétes, & suivant l'explication de S. Jérôme rap-

portée plus haut, Israël est attaché au Seigneur par les liens du mariage, & par-là, ajoute Théodoret, les nôces sont accomplies. *Et facta es mihi :* Hieronymus. *Juxta consuetudinem Prophetarum, facta es mihi, ait, pro eo quod est, meo conjugio copulata es. Idem Theodoretus. Conjuncta es mihi, & nuptiæ perfectæ sunt.* (*pag. 181.*)

Villalpandus expose ensuite & explique les différens ornemens, dont le Seigneur au rapport du Prophéte, revêt cette Epouse bien aimée. Nous ne nous arrêterons pas à examiner tout ce détail, qui est fort long, & toujours relatif à cette vérité, que l'Eglise d'Israël est considérée comme Epouse. Ce que nous avons rapporté de cet Auteur suffit pour faire connoître combien il en étoit persuadé.

Sanctius dans plusieurs endroits de ses Commentaires n'insiste pas moins sur cette proposition. Il s'explique même avec encore plus de justesse que les autres, lorsqu'il porte ses vues sur les tems de la captivité, qui paroissent les plus nébuleux dans cette matiere.

Pour ne point tomber dans des redites inutiles, nous ne reprendrons point

avec lui les *chapitres 54. & 62. d'Isaïe, le second de Jérémie, le 16. d'Ezéchiel, le second & le troisiéme d'Osée*, pour fixer l'époque de la solennité des nôces d'Israël, au tems où la loi fut donnée sur le Mont Sinaï. Il ne tient pas un autre langage que les Interprétes déja cités. On y voit toujours l'Eglise Epouse du Seigneur. Il y fait sur-tout remarquer que cette Nation n'est appellée adultere dans l'Ecriture, que parce qu'elle a violée l'alliance contractée avec le Seigneur son Epoux. Cette preuve est une des plus fortes qu'on puisse apporter. Car il est évident que tout adultere suppose nécessairement un mariage réel & subsistant. Il ne peut y en avoir que par l'infidélité ou de l'Epoux envers l'Epouse, ou de l'Epouse envers l'Epoux.

Nous ne suivrons donc Sanctius que dans l'examen qu'il fait de plusieurs textes qui regardent le tems de la captivité, & le retour de cette captivité. Les propres paroles des Prophétes qu'il emprunte, nous convaincront qu'Israël, même pendant le tems de son esclavage, étoit toujours l'Epouse du Seigneur, à plus forte raison après

son retour dans sa Patrie ; car cet Interpréte observe très-judicieusement, que cette Epouse n'a pas été répudiée par la captivité de Babylone, mais seulement séparée pour un tems de son Epoux, en punition des crimes du plus grand nombre de ses Enfans, & jusqu'à ce que la rigueur du châtiment qu'ils éprouvoient, les eût fait rentrer dans leur devoir.

» J'observe, dit-il, en expliquant » *le quatriéme verset du troisiéme chapitre* » *d'Osée*, que la Nation des Juifs, » c'est-à-dire, des deux Tribus, de » qui nous avons dit que cette *Pro-* » *phétie* devoit s'entendre, a été pri- » vée de sa Ville, de son Temple, & » des autres avantages sacrés & pro- » fanes, qu'elle a été arrachée des » embrassemens de son *Epoux*, de ma- » niere cependant qu'elle n'en a pas » été répudiée; car dans le tems mê- » me qu'elle menoit une vie triste & » pleine d'amertume sous la dure ty- » rannie des Chaldéens, le Seigneur » veilloit toujours à sa conservation » & à son honneur. »

Et en effet peut-on douter de ce soin tout paternel que le Seigneur prend

d'Israël captif, lorsqu'il nous fait dire par un Prophéte, en parlant du retour prochain de ce Peuple chéri : *Celui qui vous touche, touche la prunelle de mon œil. Qui tetigerit vos, tangit pupillam oculi mei.* (*Zacharie* 2 : 8.)

Jéremie, en prédisant la destruction de Babylone dans *le ch.* 51. ne nous dit-il pas en des termes encore plus formels, que pendant la captivité, Israël & Juda n'ont point été abandonnés de leur Dieu, le Seigneur des Armées ? Il se sert même d'une expression qui veut dire à la lettre, qu'Israël n'a pas été réduit à la viduité. *Quoniam non fuit viduatus Israël & Juda à Deo suo Domino exercituum.* Ce qui signifie certainement, selon l'explication la plus exacte qu'on puisse donner à ce passage, que cette Nation n'a pas cessé d'être *Epouse* du Seigneur pendant son séjour dans l'Empire de Babylone ; qu'elle a été seulement séparée pour un tems de sa présence, afin d'expier les crimes qui avoient attiré sur elle l'indignation de son Dieu.

En voici de nouvelles preuves recueillies par Sanctius. C'est toujours sur le même *chap. d'Osée* qu'il s'expri-

me en ces termes. „ Que la Nation
„ des Juifs n'ait point été répudiée,
„ mais seulement privée des embrasse-
„ mens de son Epoux, & de son pro-
„ pre domicile, c'est Dieu lui-même,
„ qui nous l'enseigne dans *Isaïe ch. 50.*
„ Il dit en prédisant à ce Peuple les
„ mêmes malheurs dont le Prophéte
„ Osée les menace ici : *Quel est le libelle*
„ *de répudiation par lequel j'ai abandon-*
„ *né votre mere ? Quel est le créancier à*
„ *qui je l'ai vendue ?* C'est comme s'il
„ disoit, ajoute le même Interpréte,
„ que cette Nation n'a point été répu-
„ diée ni abandonnée, puisque person-
„ ne ne peut montrer l'acte de cette
„ répudiation, sans lequel selon les
„ loix du *Deutéron. ch. 4.* tout aban-
„ don de cette espéce seroit nul & illé-
„ gitime. S. Jérôme, dit-il encore, S.
„ Thomas, le Cardinal Hugues pen-
„ sent que tel est le sens de ce passage ;
„ c'est-à-dire, qu'il y est question de
„ l'exil corporel des Juifs parmi les Ba-
„ byloniens . . . . c'est pourquoi Israël
„ attendoit là son Epoux, qui avoit
„ en quelque façon entrepris de faire
„ un long voyage, pendant lequel ce
„ Peuple devoit être privé de sa pré-

„ sence. Et c'est pourquoi Israël étoit „ comme veuf. Il étoit couché dans „ les ténébres & couvert de souillures. „ Le Seigneur de son côté attendoit „ aussi son *Epouse*, jusqu'à ce qu'après „ l'avoir purifiée par un châtiment de „ 70 années, il la rappellât dans sa „ Ville, & lui donnât de nouveau la „ possession de son Temple, & qu'il „ la fit rentrer *dans son lit nuptial.*

Sanctius parle encore d'une maniere plus décisive sur le *troisiéme chap. de Sophonie*, en expliquant le *huitiéme verset. In igne zeli mei devorabitur omnis terra.* „ Ce Peuple, dit-il, tout captif qu'il étoit, retenoit encore au„ près de Dieu la place & le nom d'*E*„ *pouse*, quoiqu'il eût dû perdre l'une „ & l'autre à juste titre, à cause de son „ ingratitude & de son infidélité. Ce„ pendant cette *Epouse* infidéle, qui „ avoit perdu toute honte, n'a jamais „ été renvoyée avec le libelle de ré„ pudiation. C'est le Seigneur lui„ même qui nous en assure par *Isaïe* „ *ch. 50.* Un Epoux souffre avec peine „ à cause de son alliance conjugale, „ que son Epouse endure quelque „ chose de dur ou d'indécent, il croit

„ en cela que son nom & sa dignité
„ sont blessés. De même le Seigneur
„ souffre avec peine que son *Epouse*,
„ qui est le Peuple Juif, soit devenue
„ le jouet des Nations Barbares, &
„ qu'on la traite ignominieusement
„ comme une esclave. C'est pourquoi
„ il se rappelle ce zele qui, à propre-
„ ment parler, déchire & brûle les
„ Epoux : Et c'est par ce feu qui est
„ allumé, c'est par ce zele qu'il dit
„ que sera consumée la terre dans la-
„ quelle son *Epouse* captive reçoit tous
„ les jours de nouveaux outrages. . .
„ C'est de ce même nom dont se sert
„ le Prophéte Zacharie, *ch. premier*,
„ *vers.* 15. lorsqu'il nous représente le
„ Seigneur comme affligé de voir les
„ Juifs si cruellement tourmentés chez
„ les Nations étrangeres. Et c'est pour-
„ quoi le Seigneur menace ces Na-
„ tions de les ravager & de les détrui-
„ re, parce qu'elles se sont compor-
„ tées envers son *Epouse* d'une maniere
„ inhumaine & barbare. C'est ainsi que
„ s'en explique cet Epoux dans l'ar-
„ deur du zele qui le brûle. J'ai pour
„ Jérusalem un amour extrême de ja-
„ lousie, & c'est pourquoi j'ai conçu

„ une grande indignation contre les
„ Nations puissantes. Car ma colere
„ [contre Israël] étoit modérée, &
„ il l'ont maltraité avec excès. C'est
„ par-là que le Seigneur nous montre
„ la cause pour laquelle il traite si ri-
„ goureusement les Peuples qu'il a lui-
„ même armés contre Jérusalem, c'est
„ parce qu'ils ont passé la mesure du
„ droit que Dieu leur avoit donné sur
„ son Peuple, & qu'ils l'ont traité avec
„ fureur. „

Si nous passons avec Sanctius aux tems qui ont suivi la captivité, pour y considérer l'Eglise d'Israël, nous y verrons paroître cette *Epouse* dans un nouveau lustre. Alors il est dit d'elle dans Isaïe *ch. 62 : 4.* „ Vous ne vous
„ appellerez plus la délaissée, & votre
„ terre ne sera plus nommée la désolée,
„ mais vous vous appellerez, *ma com-*
„ *plaisance en elle*, & votre terre sera *ha-*
„ *bitée*. Il faut observer, dit Sanctius, qu'
„ au lieu d'*habitée*, il y a dans l'Hébreu
„ בְּעוּלָה (ne^n^ghoûlâh) que la plûpart
„ des Interprétes rendent par *marita-*
„ *tam*, *conjugatam*, c'est-à-dire *mariée*,
„ *épousée*. C'est ainsi que l'entend la
„ version de Zuric, Vatable, Pagnin

„ dans la note marginale, & Saint „ Jérôme. Le Saint Docteur traduit „ cette même expression qui se trou- „ ve au *chapitre 54. d'Isaïe*, par *viro* „ *conjunctam*, ou *quæ virum habet*, „ c'est-à-dire, *qui est jointe à un mari*, „ ou *qui a un mari*. Ces noms ont aussi „ été donnés à l'ancienne Eglise, c'est- „ à-dire, à la Synagogue, selon „ Sanctius; car Dieu a mis sa com- „ plaisance dans ce Peuple, à qui il „ *a souvent donné le nom d'Epouse*, & „ les ornemens qui conviennent à la „ dignité d'une telle Epouse. „ Cet Interprête nous renvoye à cette occasion au *chap. seiziéme d'Ezéchiel*, & il ajoute que le nom d'*Epouse* donné au Peuple d'Israël est ancien, puisqu'il l'a eu dès la sortie de l'Egypte, & depuis ce tems-là.

Sur le *chapitre quatriéme d'Isaïe*, ce même Commentateur, aprês nous avoir dépeint avec le Prophéte le glorieux retour d'Israël dans sa Patrie, dit en expliquant ce passage; *Cum abluerit Dominus sordes filiarum Israël*, &c. „ Le Seigneur montre dès-lors „ de quelle maniere il purifie ce Peu- „ ple, qui étoit dans le mépris &

„ souillé

„ souillé [de crimes] & comment il
„ le conduit à la dignité & à la beauté
„ d'une *Epouse*. Ceci s'opere comme
„ il est rapporté dans *Ezéchiel chap.* 16.
„ C'est le même *Epoux*, le Seigneur
„ qui purifie son *Epouse* des souillures
„ qu'elle avoit contractées aupara-
„ vant, & du sang dont elle étoit cou-
„ verte dès sa naissance. „

„ Isaïe, dit-il un peu plus haut sur
„ le *deuxiéme verset* du même chapitre,
„ employe ici la même métaphore
„ [que le Prophéte Ezéchiel] & par là
„ il veut nous faire entendre que le
„ Peuple d'Israël délivré des cruels
„ traitemens, & de la captivité de Ba-
„ bylone, rentrera dans sa premiere
„ gloire; qu'il sera de nouveau admis
„ aux délices de l'*Epouse* & *au lit*
„ *nuptial*. „

Enfin le même Sanctius sur le *troisiéme chap. d'Osée* en expliquant le *troisiéme verset : post hæc revertentur filii Israël & quærent Dominum suum*, s'exprime en ces termes, qui mettent le comble à tout ce qu'il a dit auparavant. „ Après que cette Nation infi-
„ déle & adultere sera restée long-
„ tems dans l'exil, éloignée des em-

„ brassemens de son *Époux*, elle re-
„ viendra enfin, & elle cherchera le
„ Seigneur dans sa demeure, & com-
„ me dans sa retraite *nuptiale*. Ce qui
„ est effectivement arrivé après 70 ans
„ écoulés. Alors cette Nation, après
„ avoir été purifiée des souillures
„ qu'elle avoit contractées par ses
„ honteux adulteres, après qu'elle eut
„ quitté ses amans, qui la traitoient
„ impérieusement, & dont elle ne re-
„ cevoit que des injures & des mé-
„ pris, elle commença à aimer cet
„ *Epoux* dont elle avoit éprouvé la
„ douceur, la libéralité, & à qui seul
„ elle devoit une obéissance prompte
„ & sans réserve. C'est effectivement,
„ ajoute-t-il de nouveau, ce qui est
„ arrivé. Car, comme nous l'avons vû
„ souvent, Israël, après le retour de
„ Babylone, a quitté les idoles, & il
„ n'en a plus été question dans la sui-
„ te „. En effet cet Interpréte observe
que si „ dans le tems des Machabées,
on a vu encore de foibles Israëlites
présenter aux Idoles un encens sacrilége, les fureurs tyranniques d'un Prince, qui attaquoit à main armée la vraie Religion, en ont été la cause. Ajoutons,

y que ces momens de foiblesse durerent peu, & que le culte du Seigneur fut rétabli, dès qu'Antiochus ne fut plus en état de violenter les consciences, & que la Nation eut dans la suite autant d'horreur de l'idolatrie, qu'elle y avoit eu de penchant avant sa captivité.

Si nous voulions ajouter à ces autorités tout ce que Soto Major peut nous fournir sur cette matiere, il nous faudroit transcrire ici une grande partie de son commentaire sur le Cantique des Cantiques. Il n'est gueres d'Interpréte qui se soit appliqué plus que lui à représenter les prérogatives de l'Eglise d'Israël, & surtout celle d'*Epouse*. Nous en citerons un endroit qui est tiré de la *pag. 13*. Il réunit à-peu-près ce que cet Interpréte ne fait que répéter en ces endroits du même Cantique, quoiqu'il y donne ordinairement un nouveau tour, & qu'il en apporte assez souvent de nouvelles preuves. C'est dans l'explication du *premier verset* de ce célébre Epithalame, *osculetur me osculo oris sui*, qu'on remarque ce qui suit. » Les plus judicieux & les » plus savans Interprétes Hébreux » veulent pour la plûpart, & ce

» ce n'est pas mal-à-propos, que ces
» premieres paroles & les suivantes,
» ayent été dites d'une maniere ty-
» pique de la Synagogue, c'est-à-di-
» re, de l'Eglise d'Israël, *qui a été*
» *sans contredit l'Epouse de Dieu.* Car,
» c'est ainsi qu'elle est *souvent* appel-
» lée dans les divines Ecritures, sur-
» tout dans les Oracles des Prophé-
» tes. Dieu, par une semblable rai-
» son, est de même appellé souvent
» & dans différens endroits, *l'Epoux*
» & *le Mari* de la Synagogue. C'est
» pourquoi ce n'est pas sans raison,
» comme nous l'avons déja dit, que
» les Interprétes Hébreux pensent que
» sous ces deux noms, *Epouse* &
» *Epoux*, on nous représente Enig-
» matiquement le Seigneur & l'Eglise
» d'Israël, qui s'entretiennent mutuel-
» lement de leurs amours, comme
» le font ordinairement les Amans.
» En effet, on ne sçauroit trop admi-
» mirer l'amour que le Très-Haut a
» témoigné autrefois à la Républi-
» que, c'est-à-dire, à l'Eglise des
» Juifs, de même que les faveurs
» dont il l'a comblée. Il a surtout
» déployé les marques de sa bienveil-

„ lance sur certains hommes choisis
„ de cette Nation, sur les Patriarches
„ & sur les Prophétes. Car, il faut l'a-
„ vouer ingénuement, cette Nation a
„ été illustre par dessus toutes les au-
„ tres. Elle a été célébre & couverte
„ de gloire. Et c'est à cause de cette
„ élévation, qu'elle est souvent ap-
„ pellée dans les divines Ecritures,
„ le Peuple choisi de Dieu, la Nation
„ Royale & Sacerdotale, le Fils aî-
„ né de Dieu, l'*Epouse de Dieu*. Elle
„ a encore plusieurs autres noms ma-
„ gnifiques qui la rendent recomman-
„ dable, & qui l'élevent beaucoup
„ au dessus de tous les autres Peuples,
„ il est facile de s'en convaincre
„ par un nombre infini d'endroits des
„ divines Ecritures. „ Il cite entr'au-
tres exemples, *l'Exode*, *chap.* 4. *le Deutéronome*, *ch.* 1 & 7, le 2 *Liv. des Rois*, *chap.* 7. le *Pseaume* 146. & sur-tout le *ch.* 4. *du Deutéronome*, *l'Ecclésiastique*, *chap.* 7. Passages qui sont tous à la gloire de la Nation Sainte.
„ Soto continue en ces termes. „ Il est
„ une infinité d'autres éloges de cette
„ espéce, que l'on trouve dans l'An-
„ cien Testament en faveur des Juifs.

„ Toutes ces choses nous font voir
„ évidemment, quelle a été autrefois
„ l'excellence de la République, ou
„ de l'Eglise d'Israël, quelles ont été
„ ses prérogatives sur toutes les autres
„ Nations, & combien elle étoit ai-
„ mée & chérie du Seigneur & agréa-
„ ble à ses yeux. „

Il rapporte ensuite plusieurs autres autorités, qui établissent aussi fortement cette prééminence du Peuple d'Israël, & il conclud par ces paroles:
„ Puisque les mérites des Juifs, &
„ les éloges qu'on leur a autrefois
„ donnés, sont tels & en si grand
„ nombre, l'interprétation que les
„ Hébreux donnent à ce passage, *os-*
„ *culetur me osculo oris sui*, ne paroît
„ pas hors de propos, lorsqu'ils ap-
„ pliquent ces paroles de l'Epouse &
„ les suivantes, à l'Eglise d'Israël, à
„ l'amour dont Dieu a autrefois fa-
„ vorisé son Peuple, & à la bienveil-
„ lance avec laquelle il s'est familiari-
„ sé avec lui. „

Sur un autre passage du même Cantique, *dilectus meus mihi & ego illi*, Soto convient que, quant au premier sens qui regarde l'Eglise d'Israël, il est

question dans cet endroit de l'amour que le Seigneur a eu pour cette *Epouse*. Il fait sentir par de nouvelles preuves, dont toute l'Histoire sacrée est remplie, dit-il, quelle a été la tendresse, la bienveillance, quelles ont même été les caresses (pour nous servir de son terme) du Seigneur envers l'Eglise d'Israël, qu'il appelle encore *sa bien-aimée & son Epouse choisie*, (*page 723.*)

Cet Auteur est si fécond en preuves de cette nature, qu'on pourroit en tirer de quoi faire un volume entier sur les prérogatives de l'Eglise d'Israël, & toutes ces preuves seroient bien contraires au mépris que l'on semble affecter pour cette partie de l'Eglise du Verbe. On peut voir entr'autres les pages *130, 137, 216, 340, 387, 398, 434, 449, 488, 489, 620, 630, 671, 723*, de son Commentaire sur le Cantique des Cantiques, & surtout les pages *27 & 28*. Il y expose les desirs ardens que formoit cette Epouse du Verbe, avant qu'il fut incarné, pour l'engager à se revêtir de notre nature & à nous laver de nos péchés. Il est donc évident que c'étoit l'Eglise d'Israël qui faisoit des

voeux pour l'Incarnation de son Epoux, afin qu'il la fit passer, par sa Mort & par sa Résurrection, à un état plus parfait, c'est-à-dire, à celui d'Eglise Chrétienne rachetée, sauvée & comblée de graces par les mérites infinis de sa Passion.

Si des Peres & des Interprétes Latins, nous passons à nos Commentateurs François, les preuves de la même vérité que l'Anonyme conteste, se présentent en foule dans leurs Ecrits. „ Le Seigneur, dit M. de *Saci*, sur „ Jérémie, *ch.* 2, pour mieux expri„ mer la tendresse de l'amour qu'il lui „ (à Israël) avoit témoigné, se com„ pare lui-même à un Epoux, & ce „ Peuple à une jeune Epouse, qu'il „ avoit chérie trés-tendrement..... „ Il (Israël) éprouva toute la ten„ dresse de cet *Epoux* adorable, qui „ sembloit n'aimer dans tout le mon„ de, que la Maison d'Israël, *qu'il* „ *avoit choisie pour son Epouse*. „ Il répéte la même chose dans plusieurs endroits de ses Commentaires, sur le 16e. *ch. d'Ezéchiel*. Tantôt il parle de la naissance d'Israël, de son éducation, de sa jeunesse, de ses *nôces*, de

son adultere, de la justice toute pleine de bonté *de son Epoux*. Tantôt il la considére avec le Prophéte, dans l'état de nudité où elle étoit dans l'Egypte, couverte de confusion ,,. Ne trouvant ,, pas, dit-il, en parlant au nom de ,, Dieu, que vous correspondiez à mes ,, faveurs, je n'ai pas laissé *de vous choi-* ,, *sir pour mon Epouse*. ,, Sur *Osée*, *ch.* 2, il explique ces reproches, que le Seigneur fait par son Prophéte à Israël adultere & rebelle, mais toujours d'une maniere qui confirme cette vérité, que l'Eglise d'Israël étoit véritablement *Epouse*. ,, Elle a violé, dit-il, la foi ,, qu'elle me devoit comme mon Epou- ,, se, elle m'oblige de n'être plus son ,, Epoux. Nous avons vû plus haut, que cet abandon étoit plûtôt comminatoire qu'effectif. Et d'ailleurs il est certain qu'il n'étoit pas absolu. Car comme le dit M. l'Abbé Duguet, sur *Isaïe*, *ch.* 54. dans l'état d'affliction de la Na- ,, tion d'Israël à Babylone, elle étoit ,, sans *Epoux*, parce que le Seigneur ,, ne *paroissoit plus* régner sur elle, ni ,, la protéger. Et c'est pourquoi, dit-il ,, un peu plus haut, Isaïe apostrophe ,, Jérusalem comme une Mere affligée

„ & comme une Epouse répudiée, en
„ lui annonçant le retour gratuit &
„ glorieux de ses habitans, & sa ré-
„ conciliation parfaite avec son Sei-
„ gneur & son *Epoux* „.

Mais après le retour de la Captivité, Israël rentre dans tous les droits & dans toutes les prérogatives attachés à cette auguste qualité d'*Epouse*, de l'aveu même de M. Duguet.
„ Le Prophéte, dit-il dans le même
„ endroit, revient à la sortie des Juifs
„ hors de Babylone, & aux suites de
„ leur marche vers Jérusalem..... Il
„ exhorte cette Mere affligée à entrer
„ dans des transports de joye, parce
„ que sa viduité & sa stérilité sont fi-
„ nies.... Dieu effacera la honte de
„ sa foiblesse, de son humiliation &
„ de sa désolation passée. Il rendra
„ son empire plus florissant qu'il n'a-
„ voit été pendant le Schisme des dix
„ Tribus, en l'établissant pour tou-
„ jours le centre unique de la Reli-
„ gion & du Gouvernement Civil,
„ par la réunion de toutes les Tribus
„ dans son sein, & sous ses Magistrats,
„ sous ses Loix & sous son nom; en
„ lui assujettissant les Philistins, les

„ Samaritains, les Ammonites, les
„ Arabes, les Iduméens, & les Pro-
„ vinces au-delà du Jourdain, & en
„ se servant d'eux pour porter la con-
„ noissance du vrai Dieu dans toute
„ la terre. Il montrera par-là, ajoute
„ le même Interpréte, que c'est le
„ Saint d'Israël qui l'a racheté, que
„ *c'est le Seigneur des Armées qui est son*
„ *Epoux*. Après lui avoir fait sentir sa
„ colere, en l'abandonnant, en la ré-
„ pudiant pendant les 70 ans de la
„ Captivité de Babylone, *il va la*
„ *reprendre pour son Epouse*, & lui en
„ restituer tous les droits. Il la regar-
„ dera désormais avec une tendre
„ compassion qui ne finira jamais.
„ Par-là, dit-il, au *ch.* 62. du même
„ Prophéte, cette Ville Sainte (Jéru-
„ salem) rebâtie d'une maniere si glo-
„ rieuse, deviendra l'objet de l'éton-
„ nement de tous les Princes & de tous
„ les Peuples, elle recevra de Dieu
„ même un nouveau nom, & ne sera
„ plus regardée comme une femme
„ répudiée, ainsi qu'*elle l'avoit parue*
„ pendant la captivité; *mais comme*
„ *une Epouse* chérie & tendrement
„ aimée. „

L'Auteur de l'Explication des principales Prophéties de Jérémie, &c. distingue très-bien quatre époques, où Israël paroît dans le Prophéte Ezéchiel, ch. 16. „ L'Epouse, dont Ezéchiel va parler, dit-il, paroîtra successivement en quatre états différens. „

„ 1°. On la verra naître dans la plus grande misere; & parvenir jusqu'à l'âge nubile, au milieu d'un abandon & d'une pauvreté extrême.

„ 2°. Dieu la tire de cet état si humiliant, & l'éleve à la qualité d'Epouse, l'embellit de mille dons, & la fait paroître dans le monde avec l'éclat d'une Reine.

„ 3°. Cette Epouse s'enorgueillit, elle devient infidéle, & s'abandonne aux plus honteux excès. Elle est jugée & punie par des châtimens très-publics.

„ 4°. Dieu se reconcilie avec une Epouse si ingrate, & la rétablit, en lui associant même deux autres Peuples, qu'il avoit détruits dans sa colere, mais qui participent à la miséricorde exercée sur Jérusalem.

Cet Interpréte prouve ensuite la double application de ces quatre états différens pour l'une & l'autre alliance. Quant au premier sens qui regarde l'Eglise d'Israël, quelques endroits de son Commentaire feront sentir qu'il la regardoit comme véritablement Epouse. Car sur ces paroles, *lorsque vous êtes venue au monde*, Voici comme il s'exprime. (*pag.* 289) ,, Dans le premier sens, la naissance de l'*Epouse*
,, est proprement arrivée en Egypte, parce que c'est là que la Famille de Jacob commence à former un
,, grand Peuple. Théodoret dans son
,, Commentaire, appuye cette interprétation. (pag. 296.) L'âge, où
,, l'Epouse pouvoit songer à se parer
,, & à avoir un Epoux, un Chef, un
,, Conducteur, arrivoit ; & c'étoit
,, Dieu même qui vouloit être Roi
,, de cette Nation, & qui devoit
,, contracter avec elle une alliance
,, solennelle. Mais avant cette alliance, l'*Epouse* étoit nûe & couverte
,, de confusion.,, Il entre ensuite avec le Prophéte dans l'exposition de cette alliance solennelle, & de tout ce qui en

étoit l'appanage. Il poursuit en ces termes (pages 308 & 309). „ Israël „ acquit par dégrés & surtout sous les „ régnes de David & de Salomon, „ cette gloire qui le rendit célébre „ dans le monde. L'*Epouse* parois- „ soit alors avec une merveilleuse „ beauté au milieu des Peuples.... „ Ainsi Dieu étoit honoré par l'éclat „ que répandoit son Peuple, & la „ beauté de l'*Epouse*, faisoit rendre „ à l'*Epoux* les hommages qui lui „ étoient dûs, parce qu'il étoit ma- „ nifeste que cette beauté venoit du „ Seigneur. „

Nous passons, pour abréger, plusieurs autres endroits semblables de cet Auteur, & nous nous contentons de renvoyer le Critique à une lecture tant soit peu réfléchie de ce Commentaire, sur le 16e. *ch.* d'Ezéchiel, il y verra la résolution de tous ses doutes, sur l'article qui fait le sujet de cette Dissertation.

Comme les Commentaires de Dom Calmet, sont entre les mains de tout le monde, nous nous dispenserons d'en extraire ce qui est relatif à cette matiere. Il tient exactement le même

langage que les autres Interprétes sur les Prophétes Isaïe, Jérémie, Ezéchiel & Osée.

Il faut que cette vérité soit bien constante, puisque les Protestans eux-mêmes n'en disconviennent pas. Si l'on veut consulter Munster, Clarius, Drusius, Gocceius, le Clerc, Basnage, on verra qu'ils s'expriment sur cet article de même que les Catholiques.
„ Il n'y avoit qu'une seule Ville &
„ qu'un seul Temple, dans lequel on
„ pût adorer le Seigneur, (dit le
„ dernier, dans son Histoire des Juifs,
„ *Tom.* 1, *pag.* 3 & 4). C'étoit là
„ le centre de la Religion, où la suc-
„ cession des Sacrificateurs, le soin
„ continuel d'immoler des victimes,
„ la nécessité de s'y rendre tous les
„ ans, pour s'y purifier & pour of-
„ frir ses enfans, étoient autant
„ de moyens propres à conserver la
„ Religion de ses Peres. Dieu avoit
„ un intérêt particulier à conserver
„ cette Eglise (d'Israël), puisqu'elle
„ étoit unique & *son Epouse*, qu'il
„ avoit mis là son nom, & qu'il avoit
„ promis que, quand elle le quitteroit
„ par une rébellion pleine d'ingra-

„ titude, il ne l'abondonneroit ja-
„ mais. „

Nous n'en dirons pas davantage sur cet article. Il est sans doute démontré maintenant que l'*Eglise* étoit *Epouse avant l'Incarnation* : & *le Paradoxe* prétendu, *qui régne le plus*, dit-on, *dans les cinq premieres Lettres* de M. l'Abbé de Villefroy, savoir *que l'Eglise d'Israël étoit Epouse du Verbe*, se trouve une vérité essentielle, contre laquelle on ne peut s'inscrire en faux, sans mépriser la voix de l'Ecriture, celle des Peres de l'Eglise & des Interprétes de tous les tems.

Mais avant de finir cette troisiéme Dissertation, il ne sera pas hors d'œuvre de faire quelques observations sur le terme de *Synagogue*, sous lequel on a coutume de concevoir l'Eglise d'Israël en général. A le bien prendre, ce n'est ici qu'une dispute de mots. Si l'on étoit toujours exact à distinguer dans cette Eglise la partie saine & la partie malade, nous n'aurions pas besoin de faire ces observations. Mais elles nous ont paru nécessaires, quand nous avons fait réflexion, qu'en confondant le nom de *Synagogue* & celui d'*Eglise*

d'Israël, on ne s'entendoit pas, parce que l'on confond aussi des choses qui devroient être distinguées dans notre esprit. Nous prendrons spécialement l'Ecriture Sainte pour guide dans cette matiere.

Le mot συναγωγὴ qui veut dire en général une *Assemblée*, est pris par des Ecrivains célébres, pour l'Eglise Universelle, Epouse du Verbe avant son Incarnation. C'est une équivoque qui peut être une source féconde en disputes, si l'on n'a pas soin d'éclaircir les différentes idées qu'elle fait naître. Quand ce nom passe dans la Langue Françoise & qu'on l'exprime par le terme *Synagogue*, l'équivoque n'est pas moins embarrassante, eu égard à l'idée que plusieurs attachent à cette expression. En effet, peut-on dire dans quelque Langue que ce soit, que *la Synagogue* a été rejettée, si par le terme de *Synagogue*, on entend la totalité des Enfans de l'Eglise du Verbe, avant qu'il fût incarné ? L'Eglise aussi ancienne que l'Univers, n'est-elle pas attachée indivisiblement au Verbe, soit avant, soit après son Incarnation & jusques dans l'Eternité ? N'est-elle

pas un Corps indéfectible & inébranlable dans tous les tems ? Dire que la *Synagogue* a été réprouvée, si par ce terme on entend *toute l'Eglise* avant J. C. ce seroit dire que l'Eglise a cessé d'être dans quelque tems, & que les fidéles même n'ont pas été exemts de la réprobation commune, ce qui est insoutenable & même hérétique.

D'ailleurs, peut-on dire dans ce même sens que *la Synagogue* a méconnu J. C. & l'a crucifié ? Ce seroit dire que les fidéles Adorateurs, & les vrais Israëlites ont aussi coopéré à méconnoître & à crucifier leur Sauveur. Ne seroit-ce pas un étrange blasphême ? Il faut donc examiner quelle est l'idée qui convient davantage à cette expression. Si l'usage la fait prendre en mauvaise part, c'est une amphibologie insupportable que de s'en servir en général pour désigner l'Eglise de l'ancien Israël, Epouse du Verbe avant son Incarnation.

Quant à la signification qu'elle doit avoir en François, nous avons consulté des personnes très éclairées sur notre Langue : elles nous ont répondu que le terme de *Synagogue* stricte-

ment parlant, n'avoit dans la Langue Françoise que deux significations; l'une qui désigne le *Bâtiment* où les Juifs s'assembloient pour vaquer au chant des Pseaumes, à la lecture & à l'explication de la Loi : l'autre qui se prend, non-seulement pour le Corps de ceux qui s'assembloient dans ces édifices, mais aussi pour le Corps de la Nation Juive, ainsi appellée depuis son schisme avec la saine partie de l'Eglise d'Israël, & sa rejection par les Apôtres. Ces deux définitions, qui sont très-exactes, suffiroient, si l'on vouloit s'y arrêter, pour éviter l'équivoque. Mais comme ceux qui disputent en Latin, s'embarrassent fort peu d'une décision Françoise, nous sommes obligés de prendre un autre tour pour les engager à nous écouter.

Pour cet effet nous avons ouvert le nouveau Testament, où ce terme est employé 62 fois. Nous en avons examiné la signification dans tous ces passages; & nous avons vû que dans les 9. endroits de Saint Mathieu, & dans les 8. de Saint Marc, où il se rencontre, il se prend pour un édifice où l'on s'assemble. Dans *Saint Luc, ch.*

8: 41 & 49, il est question d'un Prince ou Chef de la Synagogue. Il importe peu quel'on entende par ce terme, ou le lieu dans lequel on s'assemble, ou le monde qui s'y assemble; puisque quelque chose qui ressemble à une Paroisse, n'a jamais été pris pour l'Eglise Universelle. Les autres endroits de Saint Luc, au nombre de 14, signifient un *Edifice* tels que ceux de Saint Mathieu.

Saint Jean dans les 5 passages où se trouve le mot de *Synagogue*, ne nous donne pas une autre idée de ce terme. Il est vrai qu'au *ch.* 9, *vers.* 22, cet Evangéliste, dit que les Juifs avoient résolu de chasser de la Synagogue, quiconque croiroit en Jesus-Christ. Mais nous faisons ici une grande différence, entre la résolution que chaque Chef de Synagogue avoit prise de ne point admettre un tel homme dans son Assemblée, & le décret du Sanhédrin & du Grand Prêtre, pour l'exclure de la Communion de l'Eglise d'Israël. Ainsi nous ne regardons cette résolution des Juifs, que comme un arrêté de quelques Particuliers, qui ne vouloient pas recevoir dans le lieu où ils faisoient leurs prieres, ceux qui

croyoient au Sauveur. Car si cette décision fût émanée d'une autorité souveraine, comment auroit-on souffert J. C. enseignant tous les jours dans le Temple? „J'étois, dit le Sauveur, „ (*Math.* 26, 55,) assis dans le „ Temple parmi vous, pour vous en„ seigner; & vous ne m'avez point ar„ rêté. „ Or si l'entrée du Temple n'étoit point interdite à Jesus-Christ, comment l'auroit-elle été à ses Disciples & à ceux qui croyoient en lui? La résolution de chasser ces derniers de la Synagogue, c'est-à-dire, de l'Assemblée où chaque Chef de Synagogue présidoit, n'étoit donc qu'une résolution particuliere, qui n'étoit point soutenue par l'autorité supérieure. Ainsi dans ce passage de Saint Jean, le terme de Synagogue, ne peut s'entendre de l'Eglise d'Israël en général, dont les Grands Prêtres étoient les Chefs, selon l'ordre d'Aaron.

Nous continuons nos recherches, & nous voyons que dans les 21. passages des Actes des Apôtres, où le terme de *Synagogue* est employé, ce terme se prend toujours pour un Edifice où les Juifs s'assembloient par un motif de Religion.

Mais dans l'Apocalypse, où il ne se trouve que deux fois, *c. 2:9. & c. 13: 9.* S. Jean s'en sert en mauvaise part, puisque dans ces deux endroits, il appelle *Synagogue de Satan* des hommes de Smyrne & de Philadelphie qui se disoient Juifs (convertis) & qui ne l'étoient pas.

Comment donc voudroit-on, à la vûe de ces 61 passages, que nous donnassions en François le nom de Synagogue à l'Epouse du Verbe avant son Incarnation, tandis qu'il n'est pas un seul passage du Nouveau Testament, où il soit pris dans ce sens-là ? Ce seroit ce semble prendre une liberté que les Evangélistes ne permettent pas.

Nous ne nous en tenons point là. Nous remontons à l'Ancien Testament, & nous voyons que dans l'Exode *34 : 31*, & dans les Nombres *4: 34. 16 : 2. 27 : 20. 31 : 13*, le terme de *Synagogue* se prend pour l'Assemblée du Peuple, en tant que République, & non pour une Assemblée tenue pour décider en matiere de Religion. Les Psaumes *7 : 8. 81. 1.* n'employent ce terme que pour ré-

présenter une Assemblée de Peuples Etrangers à l'égard d'Israël. Et dans les Psaumes *85 : 14 & 105 : 18.* on donne le nom de *Synagogue* à des hommes puissans, mais ennemis du Peuple de Dieu, & à ceux qui ont péri avec Coré, Dathan & Abiron, lorsque le feu les dévora.

Salomon, *ch. 5 : 14* de ses Proverbes, distingue les termes d'*Eglise* & de *Synagogue*, de maniere à ne s'y pas tromper. Ce Prince après avoir exhorté le Jeune Israëlite à fuir le commerce des femmes dangereuses, lui met dans la bouche un discours, par lequel cet homme exprime le repentir qu'il a de n'avoir pas suivi de si sages conseils. Voici ses dernieres expressions. *Il s'en est peu fallu que je me sois précipité dans toutes sortes de maux en présence de l'Eglise & de la Synagogue.* On voit bien que le premier terme désigne le Corps Ecclésiastique, & que le dernier marque le Corps civil d'Israël. C'est comme si nous disions : il est déshonoré dans l'Eglise & dans l'Etat.

Il ne nous reste plus que 6 passages de l'Ecclésiastique & un des Machabées à examiner,

Au premier chapitre de l'Ecclésiastique, *vers.* 39, le terme de *Synagogue* se prend pour le Peuple ou pour le Public, & dans les *ch.* 3 : 30. 16 : 7. 21 : 10. 41 : 22. pour une Assemblée *d'orgueilleux*, de *pécheurs* & *d'hommes injustes.* Mais au *ch.* 50 : 15. il signifie l'Assemblée d'Israël, en présence de laquelle le Souverain Pontife Simon offre le sacrifice au Seigneur.

Enfin au premier Livre des Machabées ce terme nous répréfente un Corps d'Assidéens pleins de courage & d'amour pour la Loi.

Ainsi dans les 78. endroits de l'Ancien & du Nouveau Testament où se trouve le nom de *Synagogue*,

1°. Il se prend 58 fois pour le *Bâtiment* ou l'*Edifice* dans lequel les Juifs s'assembloient pour y faire leurs Actes de Religion.

2°. Il veut dire deux fois, ou ce même *Edifice*, ou l'*Assemblée* qui s'y trouve.

3°. Il signifie deux fois un Corps de Juifs qui se disoient convertis, & qui dans le fond ne l'étoient pas.

4°. Il y a sept fois la signification

d'*Assemblée*

d'*Aſſemblée du Peuple*, en tant que République.

5°. Il eſt employé huit fois, tant pour une Aſſemblée d'ennemis de Dieu, ou de ſon Peuple, que pour un corps d'orgueilleux & de pécheurs.

6°. Il ſe prend une fois pour un corps de Guerriers.

7°. Enfin il eſt mis une ſeule fois pour l'aſſemblée des fidéles Iſraëlites qui aſſiſtoient au Sacrifice qu'offroit le Grand Prêtre. Il eſt vrai qu'à cette occaſion on apperçoit un grand concours des Enfans d'Iſraël, à qui l'Ecriture, pour cette fois ſeulement, donne le nom *de Synagogue*, c'eſt-à-dire, d'Aſſemblée dans le Temple. Mais s'aviſe-t-on de donner le nom d'*Egliſe univerſelle* aux Catholiques aſſemblés en foule à Saint Pierre de Rome, pour voir officier Sa Sainteté? Pourquoi donc entendroit-on ici par le terme *de Synagogue*, la totalité des Adorateurs du vrai Dieu, c'eſt-à-dire, l'Egliſe entiere, Epouſe du Verbe avant la publication de l'Evangile? Nous diſons donc avec confiance, que la ſignification naturelle du mot de *Synagogue* n'eſt pas celle que pluſieurs ont coutume de lui donner. La Syna-

gogue étoit bien dans l'Eglise, mais elle n'étoit pas *toute* l'Eglise, & ce qui est surtout à remarquer, elle n'en étoit pas la portion chérie, quoiqu'elle en fût la plus nombreuse.

Une autre raison très-forte doit nous engager à ne nous pas servir du terme de *Synagogue*, lorsque nous avons à parler de l'Eglise considérée comme Epouse du Fils de Dieu, comme la colonne inébranlable de la vérité. Nous y sommes contraints par l'idée qu'on attache ordinairement à cette expression; idée de mépris & d'opprobre. Idée qui rejaillit par contre-coup jusques sur les fidéles Adorateurs du Dieu d'Israël, par l'habitude où l'on est de confondre l'un avec l'autre.

Quelques Interprétes, il est vrai, en cela plus exacts & plus judicieux, sont dans l'usage, lorsqu'ils ont à parler des fidéles Israëlites qui s'attacherent à la Doctrine de Jesus-Christ, de les appeller les Enfans de l'Eglise plutôt que les Enfans de la Synagogue. D'autres distinguent deux espéces de Synagogues, l'une bonne, l'autre mauvaise; l'une juste, l'autre pé-

chereffe ; l'une fidéle Epouſe, l'autre Epouſe adultere, & enſuite répudiée par Jeſus-Chriſt. On voit au moins par-là que ces Auteurs ont ſenti qu'il ſeroit ridicule de comprendre ſous l'anathême lancé contre la partie réprouvée du peuple Juif, celle qui étoit héritiere des promeſſes, & qui devoit perpétuer à jamais l'Egliſe du Fils de Dieu. Pour éviter l'équivoque, nous diſons donc toujours l'Egliſe de *l'ancien Iſraël*, ou *l'Egliſe d'Iſraël*, lorſque nous avons à parler du corps des Adorateurs du vrai Dieu, dans quelque tems que nous ayons à les conſidérer avant Jeſus-Chriſt. De même nous diſons *l'Egliſe du nouvel Iſraël*, ou *l'Egliſe Chrétienne*, pour les tems qui ont ſuivi l'Incarnation. Par-là on conſerve à l'égard de l'Egliſe, le reſpect qu'on lui doit porter, juſques dans le nom qu'on lui donne, en ne l'appellant pas d'une maniere qui puiſſe la rendre mépriſable dans l'eſprit de certaines perſonnes. Toute dénomination doit toujours être priſe *à nobiliori parte*. Ainſi, comme l'Egliſe dans tous les tems eſt un compoſé de juſtes & de pécheurs, & que le terme de *Synagogue* dans l'idée

commune, ne caractérise que ces derniers ; il est donc convenable de s'en abstenir lorsque l'on parle du Corps entier. C'est ce que nous observerons exactement. Nous n'employerons le terme de Synagogue que pour exprimer la partie réprouvée du Peuple de Dieu. Cette partie, nous le répétons, faisoit corps dans l'Eglise, tant que Dieu a jugé à propos de l'y tolérer. Il y a plus, c'est que vers le tems même de sa réprobation, c'étoit elle qui avoit l'autorité Sacerdotale dans l'Eglise d'Israël. C'étoit, à la vérité, un Corps qui n'observoit que les dehors de la Loi sans s'embarrasser de l'esprit. C'étoit une troupe de Docteurs qui absorboient, sous des traditions toutes humaines, le sens de la parole de Dieu, qui possédoient la clef de la science, & qui l'arrachoient des mains des autres. En un mot la Synagogue étoit un corps d'ambitieux qui s'emparoient des plus hautes dignités.

A la tête de cette Synagogue brilloient des souverains Prêtres qui néanmoins devoient être respectés, parce qu'ils étoient légitimement revêtus de l'autorité de l'Eglise d'Israël. Mais fai-

tes attention que ces Pontifes, quoique fort attachés aux intérêts de la Synagogue, ſe garderent bien de donner des déciſions contraires à la loi de Moyſe, ſur la chaire duquel ils étoient aſſis : Dieu ne le permit pas. Il falloit que la doctrine de l'Egliſe ſe ſoutînt malgré les héréſies & les relâchemens introduits dans le peuple & parmi les Docteurs de la Loi, qui chargeoient les particuliers de fardeaux auſquels ils ne touchoient pas du bout du doigt.

Sans doute que les fidéles enfans de l'Egliſe gémiſſoient de tant de ſcandales ; mais ils ne ſe décourageoient pas : au contraire ils ſe ſoutenoient par l'eſpérance de voir bien-tôt l'accompliſſement des promeſſes de l'Epoux, qui veilloit à la conſervation de ſon Egliſe, & leur foi ranimoit le courage dont ils avoient beſoin pour ne pas ſuccomber aux vives attaques de leurs ennemis.

En effet telle étoit la conſtitution de l'Egliſe d'Iſraël, que les Pontifes ne pouvoient ni ajouter, ni diminuer, ni changer le moindre article de la loi de Moyſe ; le dépôt de la foi ſe trouvoit inaltérable malgré leurs fauſſes interprétations ; & les Pontifes quelque

méchans qu'ils fussent, le conservoient aussi bien que le Pontife le plus religieux. Or comme ces hommes de la Synagogue ne pouvoient altérer le texte, ni les loix de Moyse, & que d'ailleurs ils étoient élevés à cette dignité par droit héréditaire, leur naissance & leur place étoit un titre qui les obligeoit à ne se jamais départir de cet attachement à la lettre, & ils mettoient toute leur gloire dans cette scrupuleuse exactitude. Par cette précaution ils inspiroient au peuple un respect bien fondé pour leur personne & pour leur dignité qu'ils ne tenoient que de Dieu. J. C. même se soumit à Caïphe, quoiqu'il fût membre de la Synagogue. Il s'y soumit, parce qu'il étoit le dépositaire légitime de l'autorité de de l'Eglise d'Israël, qu'il régissoit en qualité de souverain Pontife. Distinguez donc deux hommes dans Caïphe. 1°. L'homme de la Synagogue. 2°. Le Chef suprême de l'Eglise d'Israël. Ils sont aisés à distinguer à la lumiere de l'Evangile.

En effet, lorsque Caïphe demande à J. C. pourquoi il ne répond rien aux accusations formées contre lui, le San-

veur garde un profond silence. Il regarde Caïphe comme un membre de la Synagogue, comme un ennemi de la vérité qui cherchoit à surprendre le juste dans ses réponses, comme les Docteurs avoient essayé de le faire plusieurs fois auparavant. Il traite de même Anne beau-pere de Caïphe, qui l'interrogeoit sur sa doctrine, & le renvoye à ceux des Juifs qui avoient été ses auditeurs. Ce silence de J. C. est suivi d'un soufflet qu'il reçoit, sans néanmoins contenter la curiosité d'Anne. Ce sont ici les hommes de la Synagogue qui parlent. Le Sauveur ne leur répond pas. Mais il va bien-tôt nous faire voir que Caïphe est tout autre à ses yeux, lorsqu'en vertu de sa qualité de Grand Prêtre, & de souverain Chef de l'Eglise, il le conjure par le Dieu vivant de lui dire s'il est le fils de Dieu? (*Math.* 26: 63.) alors l'homme Dieu répond en deux mots: *vous l'avez dit*, & ensuite il rend témoignage à sa Divinité. Pourquoi J. C. ne répond-t-il point à la premiere interrogation de Caïphe? c'est qu'il ne l'interroge point au nom de Dieu, c'est-à-dire, en qualité de Pontife. Pourquoi laisse-

t-il Anne sans réponse ? C'est qu'il l'interrogeoit sans autorité. Mais lorsque Caïphe lui parle en qualité de Chef suprême de l'Eglise d'Israël, J. C. répond ; & l'Evangeliste observe que Caïphe étoit le Pontife de cette année : *quia erat Pontifex anni illius* (Joan. 18: 14.) Jesus-Christ n'a donc aucun égard pour la Synagogue, puisqu'il ne répond rien à ses membres, mais pour l'Eglise d'Israël qui est sa mere, quant à son humanité, il la respecte dans son Chef, tout indigne qu'il est de cette éminente dignité. Ainsi il faut distinguer dans l'Eglise d'Israël deux corps, l'un qui est le plus nombreux, est appellé la Synagogue : l'autre foible & opprimé, ce sont les fidéles, & la portion chérie du Seigneur. La premiere partie étoit tolérée dans l'Eglise jusqu'à l'arrivée du Sauveur sur la terre. Et c'est pourquoi la seconde, ne voulant pas troubler l'ordre établi par le Verbe, attendoit avec patience que le Seigneur la délivrât de la tyrannie de ces impies, pour substituer un nouveau Sacerdoce à l'ancien.

Il est cependant à remarquer que, pour condamner Jesus-Christ à mort,

Caïphe, Dieu le permettant ainsi, n'agit point en qualité de Souverain Pontife.

Pilate demande qu'on lui fournisse le contenu des accusations; on se contente de répondre que Jesus de Nazareth ne lui auroit point été livré s'il n'étoit pas criminel, & le Peuple s'écrie que, selon la Loi des Juifs, il doit mourir. Les motifs qui déterminent Caïphe à condamner Jesus-Christ à mort, font voir évidemment qu'il n'agissoit pas en qualité de Souverain Pontife. Une déposition malignement interprétée, & la déclaration que J. C. fait de sa qualité de Fils de Dieu, forment tout le corps du délit qu'on impute au Sauveur. Un Souverain Pontife agissant en qualité de Chef de l'Eglise d'Israël, auroit observé toutes les régles de la justice, dictées par l'équité & la bonne foi. Caïphe, qui ne suit ni régles, ni formes, agit alors, non suivant l'esprit de l'Eglise dont il est le Chef, mais de concert avec la Synagogue dont il est membre. Comme Souverain Pontife, il prophétise (*Joan. 11: 49.*) Mais comme membre de la Synagogue & livré à Satan, il se dé-

grade du Souverain Pontificat, & il fait place, sans le savoir, au nouveau Souverain Sacerdoce auquel S. Pierre fut destiné, (*Matth.* 18 : 16.) Quand Jesus-Christ lui dit, *tu es Petrus*, & *super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam*. Souverain Sacerdoce dont cet Apôtre fut mis en possession par ces paroles du Sauveur, *pasce agnos meos*, *pasce oves meas*. Souverain Sacerdoce qu'il exerça après la descente du Saint Esprit. Tems auquel l'Eglise de l'ancien Israël, Epouse du Verbe avant son Incarnation, devint solennellement Epouse du Verbe Incarné, c'est-à-dire, l'Eglise Chrétienne formée des fidéles Enfans de l'Eglise d'Israël. Le premier soin du nouveau Souverain Pontife (*Act.* 13 : 46.) fut, de concert avec les autres Apôtres, d'annoncer l'Evangile à la Synagogue qui venoit de renoncer son Sauveur & son Dieu; mais l'endurcissement de cette rebelle les força (*ibid.*) de l'abandonner à ses ténébres, dont elle est encore environnée, jusqu'à ce que le Dieu de miséricorde daigne les dissiper.

Nous aurions bien souhaité insérer dans ce Volume, la quatriéme Disser-

tation sur la justice d'Israël que nous avons annoncée dans l'Introduction. Mais la matiere est si abondante, qu'elle nous oblige à la remettre au cinquiéme Volume qui suivra les quatre que nous donnons actuellement. Nous continuerons les autres suivant la division indiquée à la tête de l'Ouvrage.

Fin du quatriéme Volume.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce Volume.

Fin de la Table des Matieres.

CORRECTIONS
DE CE VOLUME.

PAGE 73. *ligne* 5. dans sa réplique, *lisez* dans sa Critique.

P. 204. *l.* 27. & 28. elle a même quelque chose qui est encore plus caractérisée, *l.* elle renferme même quelque chose, qui marque davantage le caractere de la Divinité.

P. 306. *l. dern.* il a violé l'accord que j'avois fait avec lui, *l.* il a violé l'alliance que j'avois faite avec lui.

P. 334. *l.* 20. Ils crioient l'un à l'autre, & ils disoient, *l.* ils se répétoient l'un à l'autre ces paroles.

P. 339. *l.* 16. qui m'affermit *l.* il m'affermit.

P. 367. *l.* 25. dans la suite des siécles & à jamais, *l.* dans les siécles les plus reculés.

P. 400. *l.* 15. les interlocuteurs, *l.* ceux auxquels il adresse la parole.

P. 405. *l.* 22. comme une jeune épouse qu'il a dédaignée, *l.* comme une épouse qu'on a épousée dans sa jeunesse, & qui a été répudiée.

FAUTES D'IMPRESSION DE CE VOLUME.

PAGE 15. *l.* 7. il n'y a qu'un, *lisez* il n'y en a qu'un. *Ibid.* *l.* 16. égale, *l.* égal. *p.* 20 *l.* 24 de côte & d'autre, *l.* de côté & d'autre. *p.* 22. *l.* 20. fort, *l.* fort. *p.* 26 *l.* 1. Hab. *l.* Heb. P. 30. *l.* 15. Κοσμοτελης νομευοτι, *l* Κοσμοθέτης νομεύστε. *p.* 46. *l.* 20. confondant, *l.* confondant. *p.* 65. *l.* 2. lib. 50, *l.* lib. 5. *p.* 88. *l.* 17. circom-incession, *l.* circum-incession. *p.* 89. *l.* 14. Phœbadius, *l.* Phébadius. *Ibid.* *l.* 15. *de la note*, autorem, *l.* Auctorem. *p.* 90. *l.* 3. in manu, *l.* in manus. *p.* 92. *l.* 12. & 19. Jerothé, *l.* Jerothée *p.* 93. *l.* 12. *de la note*, autor, *l.* auctor. *p.* 95. *l.* 3. *de la note*, quia creatura sit, *l.* quia sapientia sit. *p.* 102. *l.* *prem.* mandantem Verbum, *l.* mandantem Patrem. *p.* *p.* 106. *l.* 22. exactes, *l.* exacte. *p.* 117. *l.* 5. *de la n.* spiritûs, *l.* spiritus *p.* 134. *l.* 18. Patrum, *l.* Patrem. *p.* 139. *l.* 27. creta, *l.* creata. *p.* 141. *l.* 5. *de la n.* licet, *l.* scilicet. *p.* 161. *l.* 3. & 21. d'u Roi, *l.* d'un Roi.

p. 180. *l. prem. de la note*, retuletunt, *l.* retulerunt. *p.* 187. *l.* 28. le Chef des Nations, *l.* Chef de Nations. *p.* 189. *l.* 11. est apparu, *l.* apparût. *p.* 191. *l.* 16. a-t-elle rit, *l.* a-t-elle ri. *p.* 192. *l.* 10. descenderai, *l.* descendrai. *p.* 194. *l.* 22. un, *l.* une *p.* 195. *l.* 10. dit le Dom, *l.* dit le R. P. Dom. *p.* 211. *l.* 13. pas, *l.* pas. *p.* 235. *l.* 3. est enfin, *l.* enfin a. *p.* 258. *l.* 5. concoure, *l.* concourt. *p.* 274. *l.* 28. es, *l.* les. *p.* 289. *l.* 14. fait, *l.* fait. *p.* 290. *l.* 23. mais le le fils, *l.* le fils. *p.* 291. *l.* 5. Abrabam, *l.* Abraham.. *p.* 309. *l.* 12. qui qui croyent, *l.* qui croyent. *p.* 314. *l.* 22. car il écrit, *l.* car il est écrit. *p.* 353. *l.* 24. fera, *l.* sera. *p.* 359. *l. prem.* censé, *l.* sensé. *p.* 381. *l. dern.* a, *l.* b *p.* 391. *l. prem.* arrive-t-il, *l.* arrive-t-elle. *p.* 419. *l.* 27. les mépris, *l* le mépris. *Ibid. l.* 29. de l'ancienne, *l.* de l'ancien. *p.* 420. *l.* 27. ls, *l.* les. *p.* 427. *l.* 12. je vous ai prise, *l.* je vous ai pris, *de même dans plusieurs autres endroits. p.* 432. *l.* 13. ces, *l.* ses. *p.* 435. *l.* 14. d'obstable, *l.* d'obstacle. *p.* 438. *l.* 14. Jesus-Christ, *l.* Jesus-Christ.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre du très-Révérend Pere Général, un Manuscrit qui a pour titre : *Principes discutés pour faciliter l'intelligence des Livres Prophétiques, & spécialement des Pseaumes, relativement à la Langue originale, &c.* dans lequel je n'ai rien trouvé qui ne soit conforme à la Foi Catholique & aux bonnes mœurs. Au contraire le choix & la solidité des Preuves qui démontrent l'harmonie des Prophéties, & le double sens litéral de la plûpart des Pseaumes, peuvent servir beaucoup à affermir la Foi, & établir sur des principes certains la vérité de la Religion Chrétienne contre ceux qui, pour la combattre, affectent de révoquer en doute la vérité des Livres Saints. A Paris, dans notre Couvent de S. Honoré, ce 17 Mai 1754.

Fr. DAMASE de Paris, Capucin, Ancien Lecteur en Théologie.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de notre très Révérend Pere Général, un Ouvrage qui a pour titre : *Principes discutés pour faciliter l'intelligence des Livres Prophétiques, & spécialement des Pseaumes, relativement à la Langue Originale, &c.* dans lequel je n'ai rien trouvé, qui, non-seulement ne soit conforme à la saine doctrine, & à la morale pure ; mais qui ne puisse de plus servir à l'une & à l'autre d'ornement & d'appui. En foi de quoi j'ai signé la présente Approbation. A Paris, en notre Couvent de l'Assomption, ce 17 Mai 1754.

Fr. Laurent de RETEL, Capucin, Exprovincial & Ancien Lecteur en Théologie.

Permission du très-Révérend Pere Général.

NOS FRATER SERAPHINUS Capricollensis, totius Ordinis Fratrum Mi-

norum Sancti Francisci Capucinorum Minister Generalis.

Cùm Opus, cui titulus est, *Principes discutés pour faciliter l'intelligence des Livres Prophétiques, & spécialement des Psaumes, relativement à la Langue Originale, &c.* à nonnullis Provinciæ nostræ Parisinæ Religiosis compositum; à duobus Ordinis nostri Theologis, & à tribus Linguarum Orientalium Magistris, de licentiâ nostrâ & mandato, revisum & approbatum fuerit: tenore Præsentium, facultatem facimus, ut servatis de more ac consuetudine in Regno Galliæ servandis, idem typis edi possit. Datum Romæ, in Conventu nostro Immaculatæ Conceptionis. Die vigesimâ quartâ Septembris. Anno millesimo septingentesimo quarto. Fr. SERAPHINUS, qui suprà.

Permission du Révérend Pere Provincial.

NOus Frere Dorothée de Paris, Ministre Provincial des Capucins de la Province de Paris, ayant vû les Approbations des Examinateurs cy-dessus nommés, permettons, autant qu'il est en nous, que le Livre intitulé: *Principes discutés pour faciliter l'intelligence des Livres Prophétiques, &c.* composé par plusieurs Théologiens de notre Ordre, puisse être imprimé, après avoir observé tout ce qui est de droit. Fait à Paris, en notre Couvent de l'Assomption, rue S. Honoré, le 1. Novembre 1754. Fr. DOROTHÉE de Paris, Ministre Provincial des Capucins.

